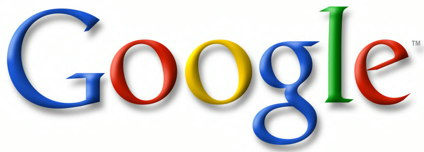






NS

LES PRISONS

DE L'EUROPE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DONDEY-DUPRÉ,
rue Saint-Louis, 46, au Marais.

LES PRISONS

DE L'EUROPE,

BICÊTRE, LA CONCIERGERIE, LA FORCE, LA SALPÊTRIÈRE, LE FOR-L'ÉVÊQUE,
SAINT-LAZARE, LE CHATELET, LA TOURNELLE, L'ABBAYE, SAINTE-PÉLAGIE, PIERRE EN CIZE'
POISSY, HAM, FENESTRELLES, LE CHATEAU D'IF, CHATEAU TROMPETTE,
LE MONT SAINT-MÍCHEL, CLAIRVAUX, LES ILES SAINTE-MARGUERITE, LA TOUR DE LONDRES,
PIGNEROLLES, LE SPIELBERG, LES PLOMBS DE VENISE,
LES MINES DE SIBÉRIE, LES SEPT TOURS, LES CACHOTS DE L'INQUISITION.

Histoire des prisonniers d'état, des Victimes du Fanatisme politique et religieux,
Intérieur des Bagnes, Travaux et Punitions des Forçats,
Détails inédits sur toutes les Prisons élevées par le Despotisme.

PAR

MM. Alboize et A. Maquet,
Auteurs de l'Histoire de la Bastille.

MAGNIFIQUE ÉDITION,

SPLENDIDEMENT ILLUSTRÉE DE GRAVURES SUR ACIER.

VII

PARIS.
ADMINISTRATION DE LIBRAIRIE,
RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, 32, PRÈS LA BOURSE.

1845

LES MINES DE SIBÉRIE.

L'Inquisition du Nord.—La Sibérie justifiée par les Russes. — Mystères de la politique russe. — Les Mines. — Colonisation de la Sibérie. — Nikita Demidoff. — Produit des mines de l'Oural. — Population des Mines. — Mentschikoff. — Sa fortune, son exil et sa mort. — Biron et Munich se succèdent dans la prison que le second a fait bâtir pour le premier. — Histoire de Lestocq. — Conspiration en faveur d'Élisabeth, fille de Pierre le Grand. — Révolte des régiments. — Élisabeth proclamée impératrice. — Supplice de la princesse Lapoukin. — Exil de Lestocq. — Sa misère en Sibérie. — Son rappel. — Il reprend chez les ennemis ses dépouilles qu'ils s'étaient partagées. — Le prisonnier et le cadavre. — Grégoire Orlof. — Catherine despote et libérale. — Imposture de Pugatscheff. — Un trait de l'empereur Nicolas. — Niemcewicz. — Radischeff. — Avénement au trône de Nicolas. — Révolte des régiments. — Fermeté du czar. — Histoire du prince Troubetzkoï. — Kotzebue. — Prascovie Loupouloff et le roman de Mme Cottin. — Détails topographiques sur la Sibérie. — La vie des exilés et des mineurs. — Considérations générales.

Après l'Inquisition exercée au nom de Dieu, et riche de tous ces affreux supplices dont s'enorgueillissaient les temps barbares, on verra sans doute avec intérêt l'Inquisition exercée au nom d'un homme plus exigeant que Dieu même; car cet homme est le maître et ne peut disposer de ses esclaves que pendant un espace de temps bien court. Dieu, le Dieu que comprennent les inquisiteurs, a pour ses vengeances l'éternité, après les peines temporelles; mais le grand inquisiteur qui

peuple les mines de Sibérie connaît les limites de sa condition humaine, et s'il tue, c'est après avoir épuisé à peu près sur la victime tout ce que la vie a de souffrances possibles dans l'ordre physique et dans l'ordre moral.

La Sibérie! à ce nom seul tremblent soixante millions de sujets russes. Ce nom, répété par les lugubres échos qu'éveille la peur, nous paraît odieux à nous-mêmes, à nous qui vivons loin du ciel, des mœurs et des servitudes de la Russie. Comme autrefois au mot Bastille chacun frissonnait en Europe, chacun soupire au seul souvenir de ce climat terrible qui a dévoré tant de milliers de victimes innocentes.

Hélas! si les murs de la grande citadelle française ont absorbé bien des douleurs inconnues, qui donc oserait, qui donc pourrait compter les misères enfouies dans les mines depuis seulement un quart de siècle? Quoi! de nos jours, à l'heure où nous écrivons ces lignes, à l'heure où le promeneur oisif arpente les boulevards en souriant aux pamphlets, en analysant la politique de son journal, en protestant avec plus ou moins de facilité contre la marche du gouvernement, aujourd'hui, disons-nous, par ce temps de lumières, il y a encore en Europe une Bastille, c'est-à-dire cent fois plus que la Bastille, chez un peuple que l'on appelle les *Français du Nord!* Cela est vrai, pourtant : les Russes ont les mines de Sibérie béantes devant quiconque oserait trouver que l'empereur de Russie n'est pas infaillible comme Dieu.

Quels sont les conseils, les lois, les tarifs de pénalité qui conduisent l'homme de la liberté à l'exil, de l'exil à la mort, en ce pays maudit du ciel? Juge, législateur, souverain pontife, voilà ce qu'est l'empereur; il ne lui manque que d'être bourreau;

encore certains empereurs l'ont-ils été. Pierre le Grand décapita de sa main les strélitz révoltés; Ali-Pacha, le farouche desstructeur des mamelouks, se contentait de les faire fusiller et de regarder l'exécution. L'avantage demeure au sauvage du midi.

Pour étudier ou pour comprendre ce système, non-seulement de gouvernement, mais de patience, organisé par les maîtres pour abuser, par les esclaves pour supporter, il faut savoir que le Russe, mystérieux jusqu'en ses douleurs, pousse l'amour-propre national au delà des bornes de la raison. Avide de se montrer heureux au reste des Européens, il sert ainsi admirablement les vues de l'autocrate, qui taille et fouette à loisir sur cette *matière vile*, toujours prête à sourire, fût-ce dans le plus fort de ses larmes.

Les czars ont trouvé moyen de plaire à leurs victimes en les envoyant dans la Sibérie. L'échafaud leur fait l'effet d'un scandale redoutable, propre à déshonorer la nation aux yeux de l'Europe; mais vive la Sibérie, muette receleuse des agonies et des cadavres!... Assurément les Russes regardent l'exil aux mines comme une faveur. Nous essayerons d'analyser cette faveur impériale.

Un historien moderne, voyageur ingénieux, dont les mémoires jettent quelque jour sur bon nombre de secrets mal éclaircis du caractère des Russes, assure qu'en Russie tout le monde, depuis l'empereur jusqu'au dernier esclave, ment à lui-même et aux autres. C'est vrai. Courtisans trompant le souverain, peuple trompant les courtisans, voilà ce qu'on trouve dans ce pays, qui jamais ne sera régénéré, si le gouvernement despotique ne s'y abîme sous les ruines qu'il a déjà faites.

Lorsque Catherine II, que Voltaire, sans se souvenir peut-être de la part qu'elle avait eue au meurtre de Pierre III, son époux, appelait la Sémiramis du Nord, fit, en 1787, à la sollicitation de Potemkin, alors son favori, ce fameux voyage dans la Crimée et dans la Tauride, que l'on peut comparer au voyage de Cléopâtre avec Antoine, on dit que l'impératrice, de la riche galère qui la transportait sur le Dniester, vit partout, dans sa marche triomphale, les deux rives du fleuve bordées de riches villages, de nombreux troupeaux et d'une population plus nombreuse encore, qui, sous des vêtements pittoresques et gracieux, se livrait à la joie que lui inspirait la présence de sa *mère et bonne souveraine.*

A la vue de cette prospérité de ses sujets, l'orgueil de Catherine dut triompher et rapporter à elle-même la gloire de cet admirable tableau.

Mais toute cette pompe n'était qu'un mensonge : ces élégants villages étaient des planches peintes à la hâte depuis huit jours; ces riches troupeaux et ces paysans vêtus de neuf pour la cérémonie, bestiaux d'un prix égal aux yeux de leurs maîtres, avaient été ramassés dans des provinces lointaines, pour venir, sous peine du knout, simuler la joie et le bonheur; et le lendemain de cette triste parade, tous ces misérables reprenaient la route de leurs villages, pour y retrouver leur misère habituelle, accrue encore par leur voyage forcé.

Cette comédie, inventée par Potemkin pour sa royale maîtresse, est l'expression exacte du soin avec lequel les auteurs et les écrivains russes dérobent aux étrangers, sous une apparence brillante et mensongère, les plaies et les misères de leur pays.

Dans ce vaste royaume, dont l'étendue représente trente fois

celle de la France, où un seul homme réunit dans sa main puissante le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, lui seul est tout et le reste n'est rien.

Les peines comme les récompenses procèdent d'une volonté unique; aussi comprend-on combien de fois les caprices et l'arbitraire, la faveur ou la haine, ont eu part dans cette répartition du bien et du mal; de là encore, pour les historiens, la difficulté de trouver dans les écrivains russes, nous ne disons pas la vérité, mais même des renseignements, sur la distribution des peines et sur leur application. Une terreur muette pèse de tout son poids sur cet immense empire et l'enveloppe en entier, sans permettre à la voix humaine d'en retracer les scènes et les excès.

Ce peuple, abruti par la servitude, ressemble aux mineurs, que l'avidité de leurs propriétaires ou la dénonciation de leurs ennemis ont renfermés à jamais, serfs ou condamnés, au fond de ces gouffres profonds. C'est la même obscurité, le même silence, la même asphyxie physique et morale. Mais le mot Russie nous a conduits naturellement au mot mines. Entrons en matière.

La découverte de la Sibérie, ou, pour parler plus exactement, sa colonisation par les Russes, ne remonte qu'à la fin du seizième siècle, sous le règne d'Ivan IV, l'un des plus féroces tyrans qui aient ensanglanté les annales de cet empire. Déjà, avant cette conquête, des Russes s'étaient établis dans la partie de la Sibérie qui avoisine les monts Ourals; parmi eux se trouvaient Jacques et Grégoire Strogonof, dont le père avait le premier formé des relations commerciales au delà des monts Ourals, et s'était enrichi par l'établissement de salines sur la

Vouitchegda. Ils obtinrent d'Ivan la concession à perpétuité d'une partie de ces vastes contrées, y établirent des colonies, et obtinrent d'y exploiter pendant un temps limité les mines de fer, d'étain, de plomb et de soufre, qu'ils découvriraient. Les aventuriers de diverses nations vinrent s'abattre sur cette contrée presque inconnue, et poussèrent leurs conquêtes jusqu'aux limites de l'Asie.

En 1585, le czar Fœdor Ier publia un édit qui invitait les maîtres mineurs de l'Italie à l'exploitation des mines d'or et d'argent situées dans ses états.

Déjà des Anglais avaient obtenu l'autorisation de fondre du minerai de fer; de nouvelles tentatives eurent lieu; mais ce fut seulement en 1628 que fut construite par le gouvernement la première usine de fer à Nitzincsk, arrondissement de Tourinsk, dans le gouvernement de Tobolsk. Brûlé en 1631, cet établissement fut abandonné peu de temps après.

D'autres mines furent exploitées, puis abandonnées; mais ces essais se multiplièrent, et des usines de fer furent élevées par les soins du gouvernement dans divers arrondissements. C'est dans l'un de ces établissements que Pierre le Grand, en 1722, forgea de ses propres mains 18 pouds (294 kil. 70 c. de fer). Il reçut pour son salaire 18 altines (monnaie d'argent de 3 copecks), et en employa le montant à acheter une paire de souliers

Déjà, au commencement de son règne, ce prince avait compris quels immenses résultats devaient naître de la découverte des richesses minérales enfouies dans ce sol glacé, et il poussa l'industrie des Russes, par ses efforts et par son exemple, dans cette voie utile.

En 1699, une administration spéciale, dite chancellerie des mines, fut fondée par lui à Moscou. En 1719, cette chancellerie fut remplacée par un collége des mines établi à Saint-Pétersbourg.

En 1700, il y avait déjà cent vingt et une localités différentes, où se trouvaient des mines plus ou moins riches en fer et en cuivre. En 1719 on comptait dans l'empire une usine d'argent, cinq de cuivre, et vingt-six de fer; deux hommes avaient été choisis par Pierre pour multiplier ces exploitations et les diriger.

L'un était le major général d'artillerie de Henning, et l'autre un maître de forges de Toula; ce dernier se nommait Nikita Demidoff; par ses travaux et les services qu'il rendit à l'empire, il obtint la noblesse, et transmit à sa famille, une des premières et des plus opulentes de ce vaste royaume, une illustration justement méritée. Aujourd'hui encore les Demidoff sont regardés comme les plus riches propriétaires de mines dans les monts Ourals. Plus de trente mille hommes y sont occupés; de 1829 à 1830 leur produit s'est élevé à douze millions, dont trois millions sont à déduire pour le salaire des ouvriers.

Sous les successeurs de Pierre le Grand, ces travaux furent continués et perfectionnés; des étrangers vinrent apporter le secours de connaissances plus exactes.

Enfin, aujourd'hui, on compte environ cent vingt mille hommes employés aux mines, ce sont des habitants à la solde des particuliers; une partie d'entre eux travaillent moyennant un salaire fixé par le propriétaire; ils ne peuvent quitter ni leur pays ni leur maître; ce sont les plus heureux; d'autres,

véritables esclaves, doivent travailler sans salaire trois jours de la semaine pour le compte de leurs propriétaires.

Les ouvriers du gouvernement sont dans les mêmes conditions : à ceux-ci, toutefois, il faut ajouter les condamnés; selon Malte-Brun ou son continuateur (tome IX, page 47), cette dernière classe figure parmi les ouvriers des mines à peine dans la proportion de 1 sur 1,000, parce que, dit-il, chaque partie du travail des mines exige une assez grande habitude ou un apprentissage plus ou moins long.

Sans vouloir contredire cette assertion, nous rappellerons ce que nous avons dit plus haut du soin avec lequel la vérité historique est déguisée par les Russes pour tout ce qui touche à ce qu'on pourrait appeler l'histoire privée de la nation; et nous ajouterons que des malheureux condamnés pour la vie ont tout le temps d'acquérir l'habitude de ce genre de travail, et de faire cet apprentissage plus ou moins long dont parle l'auteur que nous venons de citer.

La Sibérie devint un lieu de déportation dès qu'elle fut découverte ou conquise par les Russes, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Encore cette peine ne fut-elle d'abord considérée par ces peuples barbares que comme un amoindrissement de punition, dont les victimes devaient savoir gré au bourreau, à l'exemple de ce courtisan d'Ivan IV, qui, mutilé par un caprice de ce prince, à la suite d'une orgie, alla tout sanglant lui baiser la main et le remercier de ne lui avoir coupé qu'une oreille.

L'un des premiers exemples de déportation que nous rencontrons dans l'histoire eut lieu sous le règne de Boris Godounof; ce prince, au commencement de son règne (1598),

commua en un exil en Sibérie toutes les condamnations capitales prononcées par les tribunaux.

C'était, comme on le voit, un progrès.

Les révoltes des troupes, si fréquentes sous ces princes barbares, sont une des causes qui peuplent la Sibérie de condamnés.

Après l'exécution d'une partie des vaincus, quand le bourreau se lasse, on envoie en masse le reste des condamnés dans les vastes déserts,

Vers le milieu du dix-septième siècle, on voit exiler en Sibérie, et dans la partie la plus inhabitée, un homme naguère tout-puissant à la cour; c'est Nicon, qui, dans sa disgrâce, occupa ses loisirs à rassembler les chroniques informes de ces peuples barbares, pour en composer la première histoire régulière de ce pays. Rappelé sous le règne suivant, il mourut près d'Yaroslafs avant d'avoir revu sa patrie, où l'attendaient de nouveaux honneurs.

Sous le règne de Pierre Ier, la Sibérie fut largement pourvue d'habitants.

Les strélitz, après leur révolte, ayant été obligés de mettre bas les armes et de demander grâce, Pierre devint tout à la fois leur juge et leur bourreau.

Entouré de toute sa cour, il abat lui-même les têtes de ses sujets révoltés; ses courtisans l'imitent, et ce n'est qu'à grand' peine que les étrangers attachés au czar, tels que Lefort et le baron de Blumberg, obtiennent d'être dispensés d'un rôle dans cette sanglante tragédie. A côté d'eux Mentschikoff se distingue par son adresse et son ardeur.

Les plus âgés des coupables furent envoyés en Sibérie, après toutefois qu'on leur eut coupé le nez et les oreilles.

La mort de son fils Alexis, qu'il fit condamner, fut pour Pierre un nouveau prétexte d'exécutions sanglantes et de déportations cruelles.

Voici maintenant de plus illustres proscrits, qui, après avoir au temps de leur puissance envoyé leurs ennemis dans les steppes de la Sibérie, ne tardent pas à les y rejoindre. Le premier est Mentschikoff, premier ministre sous le règne de Catherine, régent du royaume à sa mort, pendant la jeunesse de Pierre II, dont sa fille devint la femme. Il avait fait frapper du knout son beau-frère, et l'avait envoyé en Sibérie; une intrigue de palais le renversa.

Il n'est d'abord dépouillé que de ses emplois; son immense fortune, fruit des exactions, lui reste; une ville de l'empire, fondée par lui, lui est assignée pour demeure; il part, rêvant un prochain retour et de terribles vengeances; à quelques lieues de Pétersbourg, une troupe de gens armés l'entourent; un ordre du czar lui est communiqué; il doit quitter ses décorations; il continue son voyage; à Iver, de nouveaux ordres l'attendent, de nouvelles rigueurs; sa voiture lui est enlevée, et il doit arriver au lieu de son exil dans une misérable charrette.

Mais ce n'est pas tout, son procès lui est fait. Déclaré coupable de concussion et de tyrannie, il est dépouillé de tous ses biens, condamné à un exil perpétuel, sous le climat de Bérézof, l'un des plus cruels de la Sibérie; sa femme, ses enfants, partagent son sort, et augmentent son supplice de la vue de leurs maux; sa femme innocente, à force de pleurer, devient

aveugle et meurt. Mentschikoff avait mérité sans doute cette cruelle punition; mais tombé dans le malheur son courage le releva aux yeux du monde. Il souffrit sans se plaindre, et fit bâtir, des sommes péniblement économisées sur la pension qui lui était servie, une église à laquelle il travailla lui-même.

Il mourut en 1729 dans sa prison.

La famille du favori qui l'avait remplacé auprès de Pierre II éprouva à son tour, sous le règne suivant, celui d'Anne Ivanovna, la même disgrâce : c'étaient les Dolgorouki. Ils payèrent cruellement l'abus qu'ils avaient fait de leur puissance passagère.

Pendant neuf ans ans, ils demeurèrent en Sibérie, soumis aux traitements les plus durs. Enfin un jour l'ordre de leur rappel arrive. Ils quittent la terre d'exil; mais c'est pour expirer tous dans les plus affreux tourments. Un même jour, rassemblés sur un même échafaud, père, oncle, fils et neveu, ils furent roués vifs sous les yeux les uns des autres.

Biron, duc de Courlande, avait été le favori d'Anne. A la mort de cette princesse, qui laissait pour héritier de sa couronne Ivan VI alors au berceau, l'orgueilleux duc, à l'exemple de Mentschikof, devint régent : comme lui, il se livra à toute la folie d'une puissance audacieuse, et, comme lui encore, il fut bientôt renversé. Un général célèbre, Munich, à qui il avait refusé le titre de généralissime des armées de terre et de mer, obtint l'ordre de l'arrêter, et l'envoya en Sibérie, dans une prison bâtie exprès pour lui, et dont Munich voulut faire le plan lui-même. Mais la faveur de ce dernier fut courte, et quand Élisabeth monta sur le trône, par suite de la conspiration dont nous allons parler, il fut condamné avec d'autres

personnages importants à être roué vif. Ces malheureux, amenés au pied de l'échafaud, n'attendaient plus que la mort, quand un ordre de la czarine vient commuer leur peine en une détention perpétuelle en Sibérie.

Au même instant Biron obtenait d'être conduit dans une forteresse où sa captivité devait être moins rigoureuse. Ce fut Munich qui le remplaça en Sibérie, dans cette prison que sa haine pour son ennemi avait fait élever; et le hasard voulut, dit-on, qu'à l'heure même où l'un sortait de prison, l'autre y fût amené : les deux rivaux se trouvèrent face à face sur la chaussée étroite qui y conduisait.

Il y avait alors à la cour de Russie un homme qui, sans être noble, avait cependant joui d'un certain crédit sous le règne de Pierre Ier. C'était Lestocq ou l'Estocq (Jean Herman). Il était né en Hanovre de parents français, réfugiés pour fait de religion.

D'un caractère léger et aventureux, il était venu à l'âge de seize ans chercher la fortune en Russie. Il devint le chirurgien de Pierre Ier : puis, par un de ces retours si soudains sous de pareils maîtres, il tomba en disgrâce et fut exilé à Kasan. En 1725, Catherine le rappela, et le plaça auprès d'Élisabeth, fille de Pierre, en qualité de chirurgien.

Il gagna facilement la confiance d'une femme étourdie comme lui, pétulante dans ses caprices, mais indolente pour tout ce qui n'était pas un plaisir, et de mœurs qui étaient loin d'être irréprochables. Réveillant l'ambition de la princesse, il sut l'engager dans une conspiration, dont le but était de la placer sur le trône à la place d'Ivan VI. Des exemples nombreux dans l'histoire de ce pays, et le succès de vingt conspirations sem-

blables, l'y encourageaient; mais les mesures étaient prises avec si peu de mystère, que tous les membres de la famille impériale connurent l'existence du complot. Élisabeth en avait fait part à ses amants et à ses amies.

Aussitôt l'impératrice régente fait appeler Élisabeth, et lui demande des explications sur les bruits qui circulent. Celle-ci, en véritable fille de Pierre Ier, reprend courage dans une situation si périlleuse.

— Quoi! s'écrie-t-elle, des calomnies sur ma fidélité envers l'empereur! Ce n'est pas assez que mes ennemis ternissent chaque jour ma réputation et m'imputent tous les désordres qui peuvent déshonorer une femme. Cependant voyez, madame, si je ne suis pas la plus inconséquente, la plus futile des femmes de ce royaume. A quoi se passe ma vie? J'aime l'éclat des parures, les réunions bruyantes; je suis riche, et ne connais pas le premier mot des secrets d'État; ceux qui m'entourent s'accommodent à mon humeur.

— Ce chirurgien français, reprend l'impératrice, ce Lestocq qui vous assiége de conseils, n'est-il pour vous l'instructeur dont vous auriez besoin pour étudier le chemin qui mène au trône?

— Lestocq?... pauvre garçon! dit Élisabeth en jouant la surprise... lui qui ne s'occupe que de me faire venir de France des parures nouvelles, et d'ordonner mes concerts et mes promenades! Lestocq!... Eh bien, madame, voyez où va la noirceur de mes ennemis; parce que ce serviteur me distrait et sert mes goûts, parce je l'aime, on veut que je le perde. Soit... j'en ferai le sacrifice à votre majesté.

Élisabeth mit un naturel si habile dans cette déclaration, elle appuya son jeu d'un sourire si séduisant, de larmes si élo-

quentes, que l'impératrice se retira convaincue, et répondit à ses conseillers :

— Jamais Élisabeth n'a conspiré... elle ne songe qu'à se divertir. Quant à Lestocq, c'est un jouet aux mains de sa maîtresse.

Peut-être Élisabeth se rassura-t-elle en voyant réussir ainsi son audace. Mais il n'en fut pas de même de Lestocq. De pareils caractères sont vivaces; ils se cramponnent par mille côtés à une vie qu'ils se sont faite si agréable.

— Il serait possible, pensa Lestocq, que la défiance de l'impératrice fût endormie; mais ma prudence à moi s'éveille : un conspirateur soupçonné est à demi découvert. On ne s'attend à rien de ma part en ce moment, c'est en ce moment qu'il convient que j'agisse.

Il court aussitôt chez Élisabeth, qui, déjà tranquille, s'occupait des préparatifs d'une fête nouvelle. Du plus loin qu'elle l'aperçut, elle sourit; et lui tendant la main :

— Lestocq, dit-elle, j'ai sauvé aujourd'hui toute votre fortune. Réjouissons-nous.

— Madame, dit le confident, vous n'avez rien sauvé du tout. Vous croyez qu'il ne s'agit que de perdre un trône, et vous avez assez de philosophie pour vous y résigner. Ma philosophie à moi ne va pas jusqu'à affronter les conséquences de votre indiscrétion. Si vous avez été soupçonnée, je suis condamné; si vous êtes réprimandée, je serai roué; si vous êtes exilée, je serai brûlé à petit feu.

Élisabeth changea son sourire en un joyeux éclat de rire.

— Dieu merci, dit-elle, il n'en est rien, et nous pouvons dormir tranquilles.

— Vous oubliez une chose, madame. Non-seulement vous avez parlé, mais vous avez écrit... non-seulement vous avez été dénoncée, mais vous serez convaincue. Allons, madame, il faut aujourd'hui jouer le tout pour le tout.

— Comment cela?... N'est-ce pas fini?

— Cela commence! Écoutez-moi. On vous a prévenue, vous, madame, et vous souriez... mais moi, je sais ce qui m'attend. Je veux que vous ayez la moitié de tout ce qui doit me revenir. À nous deux furent les complots, à nous deux seront les résultats. Tenez, madame, en vrai nécromancien, je veux vous figurer les destinées qui nous sont promises.

Il prit une plume, et traça d'un côté une couronne, de l'autre une roue sur un échafaud.

— Choisissez, dit-il.

— Que voulez-vous dire? s'écria Élisabeth épouvantée... le trône et un supplice?

— Oui, madame. Ce soir, si vous voulez, je vous offre la main pour monter sur l'un... demain, si vous ne voulez pas suivre mon conseil, nous montons tous deux sur l'autre.

Élisabeth regarde fixement l'homme qui ose lui parler ainsi.

— C'est irrévocable, dit Lestocq.

Alors la jeune fille de Pierre le Grand sort de son indolence; elle monte à cheval. Lestocq a tracé le plan complet de l'insurrection. Il s'agit de changer en une heure les destinées de l'empire. Élisabeth va droit à la caserne du régiment de Préobragenski, dévoué à sa cause. Elle harangue les soldats, qui marchent sans hésiter sur le palais habité par le régent, sa femme et le jeune empereur.

Les deux premiers sont faits prisonniers. Aussitôt toute la

ville est rendue et livrée. Des postes occupent les principales positions. Élisabeth est impératrice de fait; il ne manque plus que la consécration de l'hérédité à cette usurpation, que personne n'a eu le temps de prévoir.

Mais pour qu'on succède au trône, il faut que l'empereur soit mort, et l'empereur, âgé de quinze mois, dort paisiblement dans son berceau de pourpre. Élisabeth a pénétré dans l'appartement, et vient tirer les rideaux du lit. Son front plissé révèle la préoccupation de cette ambition farouche, fièvre dont les accès aveuglent et enivrent. Derrière l'usurpatrice se pressent, l'épée nue, ou le poignard à la main, ces fidèles cavaliers qui ont renversé le trône en quelques minutes. Ils regardent aussi l'enfant, et l'entourent, prêts à l'égorger au moindre signe. Élisabeth, immobile devant lui, hésite, quand le royal enfant qu'on a déjà habitué à se faire baiser la main, la présente en souriant à son ennemie, qui se trouve désarmée et lui conserve la vie.

Mais, condamné à une perpétuelle prison, ce malheureux était réservé à une mort plus affreuse que celle qui devait le saisir à cet âge si tendre. C'est en 1741 qu'Élisabeth monta sur le trône conquis par l'audace de Lestocq. Un de ses premiers actes fut de déclarer que personne sous son règne ne serait mis à mort; mais la Sibérie était toujours là, et bientôt Lestocq devait l'éprouver; mais avant lui une tentative de conspiration fournit aux Russes l'occasion d'apprendre ce que valait la déclaration d'Élisabeth et sa prétendue clémence.

Les conspirateurs découverts furent condamnés à recevoir le knout, à avoir la langue coupée, et à être transportés en Sibérie. Parmi eux se trouvait une femme célèbre par sa

beauté, la princesse Lapoukin; Élisabeth, jalouse d'elle, la fit traiter plus cruellement que les autres.

Cette malheureuse, qui avait jusqu'alors passé sa vie dans toutes les recherches du luxe, est saisie dans son palais et conduite sur la place des exécutions; là, en présence de la foule, on déchire sa robe, on découvre son sein; un des bourreaux la prend violemment par les bras, l'enlève sur son dos, et la cambre en arrière; puis il se courbe, et présente son triste fardeau aux coups de l'exécuteur.

Celui-ci s'avance, armé d'un fouet de longues et larges courroies de cuir, dont les extrémités ont été trempées dans du lait et séchées, pour être plus tranchantes. Il frappe, et depuis le cou jusqu'à la ceinture le corps délicat de la malheureuse n'offre plus qu'une découpure de lambeaux sanglants et pendants sur son corps; c'est alors qu'on lui arrache la langue et qu'on l'envoie en Sibérie.

Et cependant Élisabeth s'était montrée plus clémente que ses prédécesseurs; car elle avait supprimé le supplice de la roue, le pal par les flancs, et l'usage d'accrocher par les côtes, ainsi que d'enterrer vives les femmes homicides.

Lestocq, avec sa légèreté à traiter les affaires, et l'importance qu'il savait avoir acquise, ne tarda pas à se faire de dangereux ennemis à la cour; le plus puissant était Bestuchef, premier ministre, et en possession alors de toute la confiance de l'impératrice.

Il fit condamner Lestocq pour avoir accepté, avec la permission d'Élisabeth, une somme d'argent d'une puissance étrangère, qui avait aidé à placer la couronne sur la tête de l'usurpatrice.

Devant ses juges, Lestocq montra de l'assurance et de la fierté :

Bestuchef lui demandant d'apprécier la valeur de cette somme :

— Je ne sais, répondit-il en souriant à demi, je l'ai oublié; mais vous pouvez vous en informer auprès de l'impératrice.

Sa femme et lui perdirent tous leurs biens, et furent envoyés en Sibérie; Élisabeth leur épargna la peine du knout.

Le mari et la femme furent enfermés dans des endroits différents, sans avoir la permission de s'écrire; il leur fut assigné douze livres par jour pour leur entretien; mais l'officier chargé de leur garde ne leur remettait rien et les laissait dans une affreuse misère.

Madame Lestocq avait pour logement une seule chambre, et pour meubles quelques chaises, une table, un poêle, et un lit sans rideaux, composé d'une paillasse et d'une couverture. En une année elle ne changea pas deux fois de draps.

Elle était gardée à vue dans cette chambre par quatre soldats qui y couchaient.

Dénuée de tout, cette malheureuse, d'une famille distinguée de Livonie, et ancienne fille d'honneur de l'impératrice, en était réduite à solliciter les soldats de jouer aux cartes avec elle, dans l'espoir de gagner quelques sous.

Un jour, à la suite de reproches assez vifs qu'elle adressait au premier officier de garde, cet infâme s'avança vers elle et lui cracha au visage.

De son côté, Lestocq était promené de cachot en cachot.

Enfin, les deux époux obtinrent d'être réunis dans la même prison; c'était une espèce de forteresse, où plusieurs ap-

partements et un petit jardin furent mis à leur disposition.

C'était madame Lestocq qui portait l'eau, faisait le pain, la bière, et blanchissait le linge.

Leur exil dura quatorze ans. Rappelé à Pétersbourg par Pierre III, l'infortuné mari de Catherine II, Lestocq rentra dans la possession de ses titres et de son hôtel; mais ses meubles, ses bijoux, étaient devenus la proie de ses ennemis, qui se les étaient partagés et en avaient orné leurs demeures.

Il était septuagénaire à cette époque, et c'était sous le costume de mougik (paysan), c'est-à-dire couvert d'une peau de mouton, que le malheureux vieillard revoyait la ville où il avait disposé d'une couronne.

Accueilli à la cour par Pierre III, il parlait librement de son exil et des maux qu'il y avait soufferts; ses amis l'avertirent de son imprudence et du danger auquel il s'exposait; il les laissa dire; déjà il avait obtenu de l'empereur une pension de 7,000 roubles; mais un jour qu'il se plaignait d'avoir été dépouillé de ses bijoux et de ses meubles, et qu'il témoignait son chagrin de voir les ravisseurs étaler orgueilleusement ses dépouilles à ses yeux :

— Eh bien! je vous autorise, lui répondit Pierre III en riant, à emporter ce que vous reconnaîtrez vous avoir appartenu, partout où vous le trouverez, fût-ce chez moi.

Lestocq prit la permission au sérieux; et plus d'une fois on le vit, dans les hôtels des riches, signaler comme siens des meubles ou des tableaux, et les faire emporter chez lui, malgré les réclamations des possesseurs; cela donna lieu à plusieurs scènes dont Lestocq se plaisait à divertir Pierre III. A la suite du récit d'une de ces aventures, le vieillard profita de la

bonne humeur du maître; et rappelant avec adresse l'habitude qu'il avait contractée de parler sur toute chose avec une liberté qu'on trouvait étrange à la cour, il ajouta d'une voix émue :

— Mes ennemis ne manqueront pas d'en profiter pour me desservir auprès de votre Majesté; mais j'espère qu'elle daignera laisser radoter jusqu'à la fin et mourir tranquillement un vieillard qui n'a plus que quelques jours à vivre.

En effet, Lestocq, qui vers les dernières années de sa vie avait cessé de paraître à la cour, mourut en 1767, dans son lit, en disant :

— Il est bien facile de mourir quand on a vécu en Sibérie.

Un des premiers actes du règne de Pierre III, qui succéda en 1761 à sa tante Élisabeth, fut le rappel des exilés en Sibérie, c'est-à-dire des personnages influents par leur naissance ou leurs dignités.

Parmi eux se trouvaient Munich et Biron, ces implacables rivaux, chez qui l'âge et le malheur n'avaient pu affaiblir une haine mutuelle.

La première fois qu'ils se revirent après une longue captivité, ce n'était plus comme autrefois aux portes d'une prison, mais au milieu de la cour, dans les salons remplis de courtisans, et sous les yeux de l'empereur; celui-ci les appela, et voulut les faire boire ensemble. On apporta trois verres; Pierre en prit un, faisant signe aux deux vieillards d'en faire autant; ils obéirent sans parler, les yeux invariablement fixés sur leur maître.

A ce moment on s'approcha de l'empereur pour lui parler à l'oreille; celui-ci, distrait par cette interruption, se hâta de boire, et sortit pour donner un ordre. Les deux rivaux restè-

rent en présence, muets et immobiles; leurs yeux se dirigèrent par un mouvement spontané vers la porte par laquelle l'empereur avait disparu. Après quelques instants une commune pensée leur persuada qu'il les avait oubliés; alors reportant fièrement les yeux l'un sur l'autre, leurs regards se croisèrent avec une expression de haine et de menace; ils rendirent les verres pleins, et se tournèrent le dos.

Avec eux était aussi revenue la malheureuse princesse Lapoukin; après une captivité de dix-huit ans, elle était belle encore; mais elle ne fit que paraître à la cour; elle ne pouvait essayer de bégayer quelques cris sans rappeler à tous le souvenir de l'horrible supplice que lui avait infligé Élisabeth.

Ce n'était qu'en secret et avec mystère que ces malheureux pouvaient raconter aux amis qui leur étaient restés ce qu'ils avaient eu à souffrir en Sibérie.

L'un d'eux, Golovkin, qui avait eu sous un règne précédent un instant de faveur, avait été transporté avec sa femme à l'extrémité asiatique de l'empire, et renfermé dans une chambre sous la garde d'un geôlier, qui avait ordre de ne pas les quitter; la douleur tue sa femme dans ses bras; il montre le cadavre au geôlier, qui lui répond :

— Mes ordres portent de ne rien laisser entrer ni sortir.

Le cadavre dut rester dans cette chambre avec le prisonnier pendant plusieurs mois, jusqu'à ce que l'ordre de l'enlever fût arrivé de Pétersbourg.

Jusqu'ici nous avons vu l'exil en Sibérie devenir la suite fréquente et comme la conséquence naturelle de la faveur et du crédit; il est un homme pour qui cet exil devint une source de fortune; cet homme était Grégoire Orlof, le chef de cette

famille si célèbre par son élévation et ses crimes, et petit-fils d'un obscur soldat aux strélitz.

Aide de camp du grand maître de l'artillerie, Grégoire Orloff avait su plaire à la princesse Kourakin, maîtresse en titre de ce dernier; les amants furent trahis, et Orlof fut condamné à aller en Sibérie réfléchir sur les suites de son bonheur, quand le récit de cette aventure parvint jusqu'à l'impératrice Catherine II; elle trouva piquant d'enlever Orloff à la belle Kourakin.

Orloff avait quatre frères soldats comme lui; de concert avec Catherine, ils conspirèrent contre la vie de Pierre III; et ce fut, comme on sait, l'un d'eux, Alexis Orlof, et un nommé Teplof, qui assassinèrent le malheureux prince six jours après son abdication. Ce crime ouvre dignement le règne de la fameuse Catherine II. Elle abrogea l'édit rendu par Élisabeth, qui défendait d'appliquer la peine de mort.

Dans les premières années de son règne, elle eut à réprimer diverses conspirations dont les principaux auteurs furent envoyés en Sibérie, et, suivant l'usage ordinaire à cette cour, on y adjoignit ceux qui avaient eu part à l'élévation de l'impératrice.

Après avoir elle-même conquis le pouvoir par une conspiration et un meurtre, elle s'irrita des complots tramés contre elle, et descendit aux mesures les plus odieuses de la tyrannie. Et à cette même époque où l'empire était sous la terreur d'un espionnage civil et d'un espionnage militaire, où le secret des lettres était violé, où le chiffre même de la correspondance des puissances étrangères n'était pas respecté, en un mot où tout ce que la défiance d'une femme ombrageuse, excitée par les nombreux favoris qui se succédaient rapidement, pouvait

imaginer d'avilissant pour ses sujets, Catherine affichait au dehors des principes de liberté et de philosophie; elle pensionnait les savants et les hommes de lettres; elle achetait la bibliothèque de Diderot et le faisait venir à sa cour; elle correspondait avec Voltaire, et proposait à d'Alembert de venir continuer dans sa capitale l'impression de l'Encyclopédie, arrêtée à Paris par la censure de la Sorbonne. Dans les déserts de la Sibérie, au fond des mines, périssaient des malheureux ignorants souvent non pas du crime qu'ils n'avaient pas commis, mais du prétexte donné à leur exil; et le nom de l'impératrice figurait au premier rang de la liste de souscription ouverte en faveur des Calas et des Sirven. Et elle écrivait à Voltaire cette phrase sentimentale, qui, sous sa plume et dans sa bouche, devenait une odieuse comédie : « Ce n'est rien que de donner à son prochain un peu de ce dont on a un grand superflu; mais c'est s'immortaliser que d'être l'avocat du genre humain, le défenseur de l'innocence opprimée. »

Cependant parfois des instincts de générosité se faisaient jour dans cette âme ardente. Un jeune officier nommé Tschoglokoff, parent du feu czar, avait tenté de l'assassiner. Elle se contenta de l'exiler en Sibérie, et, plus tard, admit parmi ses filles d'honneur la fille de cet officier.

Dans les affaires de Pologne, l'évêque de Cracovie et plusieurs autres principaux personnages furent envoyés pour six ans en Sibérie, *pour avoir manqué par leur conduite à la dignité de la czarine :* ils n'avaient pas été de son avis dans la diète.

A une époque précédente, il avait paru successivement plusieurs intrigants sous le nom de Démétrius, et qui prétendaient être cet infortuné prince.

Du vivant même de Catherine, un simple Cosaque se donna pour le malheureux Pierre III, et obtint de grands succès à la tête des Cosaques d'Yaïk qui s'étaient révoltés.

Yémélian ou Yémelka Pugatscheff (c'était son nom) rassembla autour de lui une forte armée, à laquelle se joignirent des malheureux ouvriers des mines, et un instant fit trembler Catherine sur son trône.

Il avait fait frapper des monnaies à son effigie, avec ces mots : *Pierre III, empereur de toutes les Russies*, et cette inscription au revers : *Redivivus et ultor*. De 1773 à 1775, il joua son rôle avec succès ; mais, vaincu dans une bataille décisive, la trahison de trois de ses lieutenants le livra à l'impératrice.

Il fut conduit à Moscou dans une cage de fer, condamné à avoir les deux mains et les deux pieds tranchés avec une hache, et, après avoir été exposé dans cet état, à être écartelé vif.

Cet affreux supplice ne fut pas infligé, et des concerts de louanges s'élevèrent pour féliciter Catherine de sa clémence : mais le bourreau qui s'était permis cet acte d'humanité, dont l'honneur revint à la princesse, en fut lui-même cruellement puni. Il disparut tout à coup ; et l'on apprit plus tard qu'après avoir reçu le knout, il avait eu la langue coupée et avait été envoyé en Sibérie.

De nos jours, nous pouvons citer un exemple analogue :

Un jeune poëte, exalté par les honneurs que l'empereur Nicolas avait rendus à la mémoire de Pouskine, poëte célèbre, tué en duel il y a quelques années, osa adresser une ode patriotique à son maître, dans laquelle il le remerciait de se faire le protecteur des arts. Ajoutez à cela quelques rêves généraux

sur les destinées de la patrie (la patrie d'un Russe!). Pour récompense, le jeune poëte reçut en secret l'ordre d'aller continuer sa carrière poétique aux environs du Caucase, synonyme adouci de la Sibérie.

La révolte de Pugatscheff avait causé l'interruption du commerce et de l'exploitation des mines en Sibérie. Plus de deux cent cinquante villages et un grand nombre de villes avaient disparu. De nouvelles recrues furent envoyées en Sibérie, et les travaux reprirent leur cours.

Avant Pugatscheff, cinq autres imposteurs avaient déjà joué ce rôle, mais avec moins de succès.

C'est vers la même époque qu'Orlof, après un long exercice du pouvoir sous le nom de sa royale maîtresse, se vit remplacé par un heureux favori, qui, à son tour, devait laisser un nom célèbre : c'était Potemkin (prononcez Patiomekine). Son influence sur l'impératrice comme homme politique fut grande, et souvent désastreuse pour les peuples de cette malheureuse contrée. Avide d'honneurs et de richesses, il arriva à son but en entraînant Catherine dans des expéditions ruineuses et sanglantes qui coûtèrent la vie à des milliers de soldats.

Dans la guerre avec les Turcs, l'armée russe, considérablement affaiblie, se recruta d'un bon nombre d'exilés de la Sibérie.

La révolution française eut son contre-coup en Russie. L'impératrice, à la nouvelle de l'arrestation et du supplice de Louis XVI, entra dans des convulsions de rage. Ceux qui étaient soupçonnés d'idées libérales disparurent dans des prisons ou furent envoyés en exil. A chaque crise de la révolution en France, Catherine et ses ministres répondaient par de nouvelles persécutions contre les malheureux qui faisaient ombrage à sa ty-

rannie. On exigeait des Français établis en Russie un serment contre-révolutionnaire, qui n'eût été que ridicule, s'il n'eût pas eu des conséquences terribles. Enfin les parents étaient persécutés en haine de leurs parents; et, chose curieuse, au moment où en France le nom de Marat devenait une sorte de patrimoine public, dont les rues, les sections, et même quelques patriotes exagérés s'emparaient comme d'un titre glorieux, un frère de ce même Marat, gouverneur des enfants du chambellan Sotikoff, pour éviter la persécution, changeait ce nom trop fameux contre celui de Boudri.

Les écrivains, sous le règne de Catherine, fournirent leur contingent de victimes aux mines. Niemcewicz et Radischeff, l'un Polonais et l'autre Russe, y furent envoyés; une princesse Daschkow, *président* de l'Académie, fut disgraciée pour deux vers de tragédie dirigés contre la toute-puissance et la moralité des souverains. Enfin une traduction de Puffendorf subissait des corrections et des suppressions, que Pierre le Grand avait jadis lui-même trouvées injustes et ridicules. Et l'auteur de cette rigueur stupide était la femme qui affichait comme principe d'administration cette maxime : *Vivre et laisser écrire!*

Nous avons cité plus haut l'exemple du poëte puni pour avoir trop bien auguré des sentiments de l'empereur Nicolas. Voici un exemple plus atroce de despotisme donné par Paul Ier, père de ce même Nicolas.

L'avénement de Paul au trône fut signalé par de notables améliorations, par des mesures sages et réparatrices : aux bonnes intentions déjà réalisées de l'empereur, la reconnaissance publique en voulut ajouter d'autres.

On répandit dans la ville que le gouvernement songeait enfin à améliorer le sort des paysans. Ce projet, autrefois mis en avant par Catherine, était resté comme tant d'autres sans exécution. On disait qu'un ukase mettant des bornes au pouvoir illimité des maîtres sur les serfs allait être promulgué.

Un jeune officier, qui dans son enthousiasme s'était fait le colporteur ardent de cette nouvelle, fut arrêté tout à coup. Condamné à mort pour ce fait par le sénat de Saint-Pétersbourg, ce malheureux dut subir la dégradation d'abord, le knout ensuite, et fut enfin condamné à perpétuité au travail des mines, dans le cas où il survivrait au supplice du knout.

La sentence fut confirmée par Paul. Ce fut le premier jugement auquel fut donnée la publicité d'un ukase, et les Russes durent se tenir pour avertis.

A partir de ce moment, Paul se livra à toutes les exagérations d'un esprit capricieux et bizarre. Des punitions imprévues succédèrent à des récompenses sans motif, et il n'y eut bientôt plus personne dans l'empire qui se crût assuré de son repos et de sa condition présente. Des questions d'étiquette, commentées par lui, devinrent les causes de punitions atroces.

Douze Polonais, pour avoir manqué *au respect et à la fidélité jurée à sa majesté moscovite*, c'est-à-dire pour n'avoir pas salué assez bas, furent condamnés à perdre le nez et les oreilles, et à passer le reste de leurs jours au fond de la Sibérie; quelque temps auparavant, on avait vu Paul assembler gravement un conseil d'écuyers dans les écuries de son palais, et faire condamner par eux à recevoir quarante coups de gaule un cheval dont le crime était d'avoir bronché sous lui.

Sous le règne de son successeur Alexandre, quelques essais

d'amélioration furent tentés en faveur des serfs; mais bientôt ils furent abandonnés, et d'ailleurs les guerres avec Napoléon et la France détournèrent l'attention de l'empereur.

Sous ce règne, il y eut des condamnations à l'exil en Sibérie; mais on ne vit plus, comme au siècle dernier, un aussi grand nombre de personnages importants passer immédiatement du plus haut rang et de la plus grande faveur à la cour à la condition la plus misérable et à tous les tourments de l'exil.

Il y en eut cependant : ainsi un des ministres d'Alexandre, sortant du cabinet de l'empereur, qui lui avait parlé avec une affabilité singulière, fut saisi par un feldjœger, sorte de geôlier voyageur, qui, sans le laisser rentrer à son hôtel, le conduisit tout droit en Sibérie.

Parmi les malheureux qui, sous ce règne, furent condamnés à cet exil, il y eut un grand nombre de Polonais.

Il était réservé à l'empereur Nicolas de commencer son règne par ces brutales exécutions dont les victimes vivent encore aujourd'hui au fond de la Sibérie.

A la mort de l'empereur Alexandre, Nicolas monta sur le trône, par suite de l'abdication de son frère le grand-duc Constantin; une violente révolte éclata; c'était encore une émeute de caserne, dont le siècle précédent avait vu tant d'exemples couronnés de succès.

Cette fois il n'en fut pas ainsi : à la nouvelle de la révolte, le nouvel empereur et sa femme descendirent dans la chapelle. Là, seuls en présence de Dieu, ils se jurèrent l'un à l'autre de mourir en souverains, s'ils ne pouvaient être les maîtres de la révolte.

Puis l'empereur, se relevant, embrassa sa femme, fit le signe de la croix, et se présenta sur la place, en face des régiments révoltés. A sa vue des cris s'élevèrent, le désordre se mit dans les rangs. Le moment était décisif; Nicolas marcha droit aux soldats, leur cria de reprendre leurs rangs. — On obéit; puis au moment de passer le régiment en revue, le prince, d'une voix forte, et l'œil animé, cria aux révoltés déjà demi-vaincus par son regard :

— A genoux!

Tous tombèrent à genoux.

L'émeute était finie; les chefs cachés n'osèrent se montrer, et les soldats se laissèrent décimer.

Nicolas revint près de l'impératrice. A sa vue, cette femme, qui n'espérait plus le revoir, l'embrassa sans parler; alors l'empereur, à son tour, se sentit faiblir : son courage parut l'abandonner, et il tomba aux bras d'un de ses serviteurs en s'écriant :

— Quel commencement de règne!

L'impératrice conserva de cette terrible scène un tremblement nerveux de la tête, qui se fait sentir encore aujourd'hui.

Vinrent alors les punitions : l'exil en Sibérie fit justice des soldats; les plus coupables furent pendus.

Le prince Troubetzkoï, jeune encore, un des chefs du complot, et qui, le voyant échouer, était venu en toute hâte à l'état-major prêter serment au nouvel empereur, s'y trouva mal à plusieurs reprises; il se réfugia ensuite dans l'hôtel du ministre d'Autriche, où le comte de Nesselrode le fit réclamer, par ordre de l'empereur.

Il fut condamné à passer quatorze ans comme forçat au fond

des mines de l'Oural, et le reste de sa vie dans une des colonies de la Sibérie peuplée de malfaiteurs.

Sa femme, d'une famille distinguée, obtint, à force de prières, de le suivre dans les mines.

Ils partirent : le voyage seul est déjà un long supplice, auquel plus d'un condamné succombe.

Les condamnés, sous la conduite d'un feldjœger, sont transportés dans un telega, sorte de petite charrette découverte, sans ressorts. On roule ainsi, avec la rapidité de l'éclair, sur des rondins ou traverses de bois dont sont pavées les routes pendant des centaines de lieues. Plus d'une fois la voiture est brisée par les secousses. Qu'on juge de l'état des voyageurs sous ce climat glacé, pendant une pareille course.

Enfin ils arrivèrent et descendirent dans leur tombeau. La femme persista jusqu'à la fin dans son sublime dévouement. A Saint-Pétersbourg, dans leur palais, au milieu des joies de la richesse, les deux époux avaient vécu froidement et sans apparence d'amour.

Le malheur les réunit : ces quatorze ans la princesse les passa avec son mari, dans les mines, vivant de sa vie d'esclave. Le noble forçat consumait sa journée à creuser la terre en compagnie de malheureux dont la vie, le langage et les mœurs grossières étaient pour les deux époux un nouveau supplice.

Dans cette tombe, la princesse eut cinq enfants, c'est-à-dire cinq esclaves, car les malheureux condamnés aux mines ne sont plus que des unités rangées sous un numéro et appartenant à l'empereur. Au bout de sept ans d'une pareille existence, les enfants grandissant en présence de cette nouvelle punition, qui s'aggravait chaque jour, la malheureuse mère osa écrire à une

personne de sa famille, à Saint-Pétersbourg, d'implorer l'empereur, non pour elle, mais pour ses enfants.

Elle demandait qu'il fût permis de les envoyer à Pétersbourg, ou dans une autre ville, afin qu'ils fussent élevés convenablement.

A quoi l'empereur Nicolas répondit que « des galériens, fils de galériens, en sauraient toujours assez. »

Sept ans se passèrent de nouveau sans réclamation. La princesse accomplit jusqu'au bout son admirable sacrifice.

Le temps des galères était expiré; dès lors commençait pour cette famille un supplice pire encore que celui des mines.

Comme tous les exilés qu'on désigne sous le nom ironique de *libérés*, le prince, avec sa femme et ses enfants, fut envoyé dans un des coins les plus reculés du désert, *choisi à dessein par l'empereur lui-même*, dans un endroit dont le nom n'existe pas encore sur les cartes russes.

C'est ce qu'on appelle en style administratif former une colonie. Là, à cent lieues de toute habitation, au milieu de glaces éternelles, de bois immenses, de marais glacés, ils durent se bâtir une cabane et pourvoir à leur subsistance et à celle de leurs cinq enfants. Ils en vinrent à regretter leur trou creusé au fond des mines et l'admiration grossière et muette, mais sincère du moins, des êtres qui les entouraient.

Et puis, esclaves, galériens, ils pouvaient espérer que le dévouement de la princesse attendrirait le cœur du *père*, comme on appelle en Russie ce maître sauvage. Sans se l'avouer à eux-mêmes, les deux époux l'espéraient; mais rejetés au fond de la Sibérie, c'est-à-dire jouissant d'un *sort meilleur*, leur courage faillit enfin; le juste orgueil de la conscience se brisa. Les enfants

étaient malades, sans secours; il fallait vivre. La mère envoya une seconde fois à sa famille une lettre destinée à l'empereur.

Dans cette lettre elle demandait la vie de ses enfants; elle demandait la permission d'habiter près d'une apothicairerie. Le voisinage d'une des villes qui végètent sous ce sol glacé était une grâce qu'elle n'osait espérer, et elle terminait par ces mots, où elle se relevait, et prenant Dieu à témoin de sa conduite, elle s'écriait, la pauvre mère : « Je suis bien malheureuse, et pourtant si c'était à refaire, je le ferais encore. »

La lettre arriva à sa destination. Une personne de la famille osa se dévouer à présenter la lettre à l'empereur

Celui-ci prit la lettre, la lut, et dit :

— Je suis étonné qu'on ose encore me parler d'une famille dont le chef a conspiré contre moi.

Puis ce fut tout. La famille du condamné est puissante et figure aux bals de la cour, et plus d'un de ses membres se demande naïvement pourquoi la princesse ne revient pas à Saint-Pétersbourg, puisqu'elle n'est pas condamnée, elle. Le dénoûment de ce drame est dans la main de Dieu. Ces malheureux existent encore aujourd'hui, et l'empereur aussi; et lors du voyage qu'il fit en Angleterre, des Polonais fugitifs, dont une grande partie peuple les déserts de la Sibérie ou expient au fond des mines l'audace d'avoir voulu être libres, ont pu le voir passer, souriant et calme, dans les rues de Londres.

Sous le règne de Paul, Kotzebue fut envoyé en Sibérie, et ce que la justice de sa cause et ses réclamations n'avaient pu obtenir, une mauvaise pièce de théâtre, flatterie grossière (*le Vieux Cocher de Pierre III*), le lui fit obtenir.

C'est aussi vers la fin du règne du même prince qu'arriva

l'événement popularisé en France par un roman. Madame Cotin, dans *Élisabeth*, raconta le dévouement d'une jeune fille qui osa venir à pied à Saint-Pétersbourg demander la grâce de son père, exilé en Sibérie, et qui l'obtint. Après elle, le comte Xavier de Maistre a fait de cette aventure un récit plus vrai et non moins attachant. Le véritable nom de cette héroïne était Prascovie Loupouloff. Né d'une famille noble d'Ukraine, son père s'établit en Russie et servit vaillamment l'empereur. On croit qu'il fut déporté en Sibérie pour cause d'insubordination. Nous disons on croit, car son procès, ainsi que la révision qui en fut faite après le dévouement de sa fille, furent tenus secrets.

Il vécut en Sibérie à Ischim, situé aux frontières du gouvernement de Tobolsk, pendant une quinzaine d'années, recevant pour vivre, avec sa famille, dix kopecks par jour, somme assignée aux exilés qui ne sont pas condamnés aux travaux publics.

Après avoir obtenu, sinon grâce, du moins justice pour son père, la jeune Prascovie, qui, dans le cours de son pieux voyage, avait fait vœu de se consacrer à Dieu si elle réussissait, entra dans un couvent, où elle ne tarda pas à mourir d'une étisie, causée par les fatigues qu'elle avait éprouvées.

Ainsi, le jour de la délivrance de sa famille fut aussi celui d'une séparation éternelle. Ces détails sont nécessaires : ils modifient le dénoûment, beaucoup plus satisfaisant, que madame Cotin a donné au roman d'Élisabeth.

Il y a quelques années, le fils d'un maître d'école, nommé Guibal, fut saisi, arrêté et conduit en Sibérie. Pourquoi? il l'ignorait et ne put l'apprendre. Il vivait aux environs d'Ourembourg. Le hasard veut qu'une chanson qu'il avait composée

dans son exil tombe sous les yeux d'un inspecteur. Celui-ci la porte au gouverneur, qui envoie son aide de camp s'informer du nom et de la position de l'exilé. Guibal intéressa à son sort l'aide de camp, qui, de retour auprès de son maître, parla favorablement du chansonnier. Bientôt celui-ci est rappelé et rentre chez lui, sans avoir connu le motif de sa déportation.

Pour énumérer une partie encore faible des arrestations et des exils du même genre, il faudrait consacrer plusieurs volumes remplis non pas de faits ou de détails, mais de noms et de dates; encore ne serait-on instruit que des événement dont les empereurs ont permis la publicité.

La Russie tout entière n'est elle-même qu'une vaste prison, où, comme les oiseaux placés sous la cloche pneumatique, les hommes, privés de toute spontanéité, vivent et meurent sous le joug de l'obéissance absolue, sans avoir la conscience de la liberté qui leur manque. La police y est muette. Les mines, les forteresses et les prisons sous-marines de Cronstadt sont peuplées depuis le règne d'Alexandre et avant lui d'hommes qu'on ne connaît pas, dont la détention n'a pas de cause connue, et que par conséquent on retient, n'ayant aucun motif pour les délivrer; car, dit un Russe, ce serait prouver qu'on a eu tort de les emprisonner, ce qui constitue une question de convenances.

Après un aspect de cet affreux pays, que dira-t-on de la Sibérie? c'est-à-dire du lieu où sont jetés ces hommes réputés indignes du bonheur de vivre dans l'empire lui-même?

C'est par les rares exemples de quelques condamnations dont le mystère a percé jusqu'à nous, qu'on peut juger du sort auquel sont soumis des milliers de victimes obscures, qui,

chaque jour, meurent pour être remplacées par d'autres.

Les écrivains russes vantent les chances heureuses de quelques condamnés qui, dans leur lieu d'exil, sont parvenus, par leur industrie et leur persévérance, à se créer un sort supportable. Plusieurs y ont fait fortune; mais ces exemples ne s'appliquent pas aux malheureux prisonniers des mines, enterrés tout vivants dans une terre glacée, ni à ceux qu'on a parqués isolément, et sans rapport avec le reste du monde, dans les endroits les plus déserts de cette terre, qui n'est elle-même qu'un désert, ou soumis aux conditions les plus rigoureuses d'un climat meurtrier, choisi à dessein par l'empereur ou par ses ministres.

Parmi les exilés répartis comme un bétail sur cette terre aride, quelques-uns sont enchaînés. L'abbé Chappe raconte, dans son voyage en Sibérie, que, voulant faire creuser la terre à une profondeur de dix pieds, pour reconnaître jusqu'où elle était gelée, et ne pouvant trouver de manœuvres, il emprunta au gouvernement de Tobolsk des condamnés; ces misérables n'avaient qu'un sol par jour pour vivre. Le digne abbé augmenta leur paye. Avec cet argent ils achetèrent de l'eau-de-vie, enivrèrent leur garde et se sauvèrent. « Je trouvai, dit Chappe, quelques jours après, leurs fers dans les bois. » Puis il ajoute naïvement : « Le gouvernement n'ayant pas jugé à propos de m'en envoyer de nouveaux, je fus obligé d'abandonner cet ouvrage. »

Voilà donc ce que peuvent éveiller dans l'esprit d'un lecteur impartial les mots *exil en Sibérie*, sur lesquels tournent comme sur un pivot les esprits plus ou moins dociles de soixante millions d'hommes.

Avions-nous tort de dire en commençant cette histoire que

la Sibérie dessert une inquisition inventée par un homme pour un homme? Occupons-nous du détail de cette pénalité, sans pousser plus loin les commentaires.

Les condamnés à la Sibérie sont divisés naturellement en deux classes, exilés et forçats. Pour les premiers, soit princes, soit condamnés favorisés, la peine consiste en une privation de la patrie, privation qui n'est pas pure et simple, comme on le verra, si on prend la peine de lire ce que nous allons raconter.

Après le voyage de la métropole au lieu d'exil, voyage si pénible que souvent le condamné arrive mourant, et meurt dans la première semaine de l'arrivée, une habitation est désignée à l'exilé. Ses biens ayant été confisqués au profit de l'empereur, il ne possède absolument que la pension payée par le prince pour subvenir aux premiers besoins.

Cette pension d'ordinaire est mesquine; elle devient toujours insuffisante, soit par la rapacité des officiers préposés à la garde des exilés, soit par la continuité des maladies qui accablent le nouveau colon. La Sibérie est un pays humide et glacé tout à la fois. Les yeux sont assiégés d'inflammations; les membres s'y roidissent, et contractent des tumeurs aux articulations; chaque hiver le froid descend de 36 à 40 degrés; dans les saisons moins rigoureuses que nous n'osons appeler du nom de printemps et d'été, car ce serait exprimer de trop douces idées, dans les meilleurs cantons, disons-nous, les immenses marais, les forêts incommensurables, forment à l'exilé un vaste tombeau froid et implacable comme la mort elle-même.

Ces exilés, qui doivent coloniser la Sibérie, c'est-à-dire y lut-

ter contre les ours et contre le froid, qui doivent supporter la faim et le vent du nord, ne sont pourtant pas libres. Un surveillant ne les perd pas du regard. Il leur compte la misérable somme destinée à leurs besoins, il leur mesure une chaîne trop souvent tendue. Nous avons vu des prisonniers en Sibérie gardés à vue comme on ferait dans la capitale même de la Russie. Nous avons vu d'ingénieux persécuteurs faire bâtir des prisons, et, pour doubler les tortures de leurs victimes, les exiler et les enchaîner à la fois.

Mais les forçats ou mineurs courbés sous le bâton des chefs, et astreints à accomplir des tâches distribuées sans intelligence et sans humanité, consument leur vie dans les ténèbres et dans un air constamment vicié. Une grande faveur, dont l'empereur se montre avare, c'est la permission d'envoyer aux condamnés des vêtements et des vivres. Lorsque les misérables ont bien travaillé, lorsqu'ils se sont assouplis suffisamment sous les coups des surveillants, l'empereur se hasarde à faire de la clémence; il change le mineur en un *exilé libéré*; il lui permet de revoir le soleil, le soleil de la Sibérie! et l'envoie coloniser un coin de ce pays mortel.

Beaucoup de prisonniers français conquis par les Russes, soit après des batailles dans la campagne de 1812, soit après nos retraites funestes aux traînards, furent envoyés pour peupler la Sibérie. On sait si bien que c'est un moyen d'éteindre et d'absorber tous les bruits et toutes les idées, que l'on n'eut point de défiance contre ces hommes si énergiques et si remuants. La Sibérie absorbe dans ses glacières forces, industrie et rêves de liberté; c'est un mélange habilement combiné d'influences physiques destinées à faire dégénérer le moral.

On aura lu parfois dans nos journaux le récit d'un de ces fabuleux retours de Sibérie accomplis par quelque soldat de nos vieilles armées. Ces histoires n'ont pas toujours été vraies; mais quelques-unes avaient un fond réel. En effet, plusieurs prisonniers échappés des mines de l'Oural ou des antres de la Sibérie ont reparu comme des spectres au milieu de leurs familles qui les avaient oubliés après les avoir pleurés si longtemps.

La plupart des Russes considèrent comme une nécessité cette Sibérie que nous vouons à l'exécration du genre humain. C'est dire combien ce peuple, doué de facultés suffisantes, est encore arriéré dans la voie de la civilisation qui commence à la brute et finit à Dieu; les Russes en sont à l'esclave, deuxième degré en partant du bas de l'échelle.

Un mineur condamné peut être puni de mort sans jugement par le premier caporal mécontent de son jeu de cartes ou de son souper de la veille. Est-il donc besoin de cette barbarie dans un pays où la mort moissonne si largement sans être aidée par les hommes?

Si l'on considère à quel fil délié est suspendue la puissance des czars, si l'on veut réfléchir que jamais les gouvernements fondés sur la terreur n'ont eu de durée possible, on se rassurera en lisant certaines théories politiques qui promettent à la Russie l'empire du monde. Le règne des Goths et des Vandales est fini. L'épée seule ne suffit plus au conquérant, et il ne saurait y avoir de luttes sérieuses ou du moins durables entre les partisans d'un homme et les zélateurs d'une idée; l'absolutisme n'est point une idée ou un principe pour ceux qui en subissent les conséquences.

Si les empereurs ont su persuader à leurs sujets que le véritable patriotisme d'un Russe est le fanatisme ; si le Russe vit dans cette croyance qu'il est le premier peuple du monde parce qu'il sait obéir à un despote et baiser la main qui le frappe, dans ces deux raisonnements gît une erreur profonde : les empereurs oublient que la liberté est appelée à détrôner tôt ou tard les souverains les plus aimés. Le peuple aveuglé par des souvenirs terribles ne se rappelle pas ou ne sait pas encore qu'il n'est point de patrie où l'homme n'est pas libre, et qu'il n'est pas de grandeur nationale sans liberté.

LES PLOMBS DE VENISE.

I

Description des Plombs. — Affreux supplices que les prisonniers y endurent. — Les Plombs anciens. — Les Plombs modernes. — Marino Faliero. — Conspiration du doge. — Le complot est révélé aux Dix. — Exécution des coupables. — Mort de Marino Faliero. — Le comte Carmagnola. — Sa fortune. — Ses revers. — Il est sacrifié à la jalousie des patriciens. — Rappelé à Venise, il est arrêté. — On l'emprisonne. — Il est conduit bâillonné au supplice. — Son caractère. — Histoire du doge Foscari, et malheurs de Jacopo Foscari, son dernier fils. — Horrible politique de Venise.

Nous voici chez un peuple civilisé. Il nous sera donné d'étudier le despotisme de l'oligarchie au sein même d'une république, et, si cruelle que soit l'ambition, quand elle se déchaîne contre des ennemis, nous la trouverons moins ingénieuse à faire le mal que l'orgueil et l'amour-propre, vices ordinaires des despotes isolés.

Dans Venise, au temps de sa splendeur, on n'emprisonnait

guère que les coupables selon la loi et les coupables selon la politique de l'état. Ces derniers composent une liste longue et douloureuse. Les conspirateurs, on sait quelle valeur peut avoir ce mot, nous fourniront le tableau que nous cherchons.

Les Plombs de Venise sont une prison d'état qui prend son nom de sa position même. C'est une rangée double en profondeur de cellules, situées sous la couverture de plomb du palais des doges; chacune de ces chambres est éclairée par une ou deux fenêtres grillées de gros barreaux de fer, au travers desquels le prisonnier peut apercevoir, selon le côté du parallélogramme qu'il occupe, soit la toiture de plomb de l'église Saint-Marc, soit d'autres palais et quelque coin de la place publique.

Mais il semble que les distances aient été calculées savamment pour empêcher toute communication, soit sensible, soit verbale, entre les prisonniers et les habitants des maisons voisines.

Sous ces plombs, arrosés l'hiver par une eau pluviale qui gèle quelquefois, la température est tellement froide, que le prisonnier, privé de feu, peut mourir de froid, s'il n'a pas d'argent ou si sa chambre ne renferme pas de cheminée ou de poêle; dans l'été, au contraire, le soleil échauffe tous ces plombs, qui d'abord cuisent en quelque sorte le prisonnier dans sa chambre, comme ferait un couvercle chargé de braise; et si le malheureux, grimpant à ses barreaux, cherche à aspirer quelques bouffées d'air, il ne respire que la vapeur embrasée qui s'élève des toits voisins, chauffés à blanc par ce soleil de trente-cinq degrés.

Le supplice le plus cruel, après cette chaleur, est l'incessante persécution des insectes, qui se disputent le sang du prison-

nier dès l'heure où le vent de mer commence à rafraîchir un peu les parois de sa cellule. Alors fondent sur la victime des nuées de cousins, armés d'énormes dards, qui, d'un corps humain, ne font bientôt qu'une plaie cachée sous d'informes tumeurs. Le sang, allumé par la chaleur du lendemain, se charge de nouvelles âcretés qui déterminent des démangeaisons atroces. Ensuite arrivent les puces en une quantité si prodigieuse, que les draps en sont noirs, et qu'il y en a comme un nuage dans l'air ; puis, sortant de leurs demeures inviolables, des légions de punaises accourent se gonfler aux mêmes sources où les insectes volants et bondissants se sont déjà amplement désaltérés.

Il n'est pas une âme raisonnable qui ne convienne que ces supplices équivalent aux tortures les plus douloureuses. Ce n'est pas toujours le coup de massé du bourreau ou le brodequin de fer qui tue le prisonnier ; mais le supplice de chaque seconde, l'irritation perpétuelle d'un esprit aigri par les souffrances du corps, voilà ce qui conduit un martyr à la mort.

Nous ne pouvons, dans ces prisons étrangères, à moins de cas particuliers, donner les états de la nourriture et de l'entretien des prisonniers, comme en ces prisons gouvernées par des règlements invariables. Sous les Plombs, un homme peut vivre ou peut mourir, selon qu'il a déposé entre les mains du geôlier une somme assez forte pour assouvir l'avarice de ces insectes humains. Trop souvent, pour un captif sous les Plombs, les charançons et les moustiques n'ont pas été les plus difficiles à satisfaire.

L'histoire des Plombs peut se diviser en deux parties, comme l'histoire de la république elle-même. Puissante sur terre et

sur mer, Venise s'attaquait à des ennemis puissants; dégénérée, tombée aux serres de l'aigle d'Autriche, elle ne cache plus dans ses Plombs que des voleurs ou de pauvres rêveurs à qui la liberté de l'Italie n'a pas paru une chimère impossible à réaliser.

Mais dans la première époque on voit les prisonniers sortir des Plombs pour aller mourir sur la place Saint-Marc, entre les deux colonnes où l'on exécutait les malfaiteurs; dans Venise moderne on sort des Plombs pour aller au Spielberg. Les murs de la vieille prison semblent trop animés aux geôliers; peut-être laisseraient-ils échapper quelques soupirs indiscrets.

En 1354, Marino Faliero, chevalier, comte de Val de Marino dans les marches de Trévise, fut élu doge de la république. C'était un homme de talents éprouvés et d'un courage indomptable. Déjà vieux, il avait épousé une jeune et belle femme.

L'ambassade chargée de porter à Faliero la nouvelle de son élection vint le trouver à la cour du saint-père, qui se tenait alors à Avignon. Le temps était tellement obscur, grâce aux brouillards, lorsque le nouveau doge arriva sur la place Saint-Marc, qu'il débarqua précisément entre les deux colonnes dont nous parlions tout à l'heure, lieu d'exécution ordinaire des criminels.

La populace superstitieuse ne manqua pas de regarder cet événement comme un présage de mauvaise fortune. Cependant Marino Faliero était capable par lui-même de rassurer les esprits sur son gouvernement. Il était écrit, dit la chronique, que le présage funeste ne concernait que lui seul.

Le jour vint pendant lequel on célébra à Venise la fameuse

course de taureaux. Le doge y doit assister avec sa famille. La fête terminée, on se retire dans le palais ducal, où commence une collation suivie d'un bal auquel toute la noblesse est conviée.

Ce soir-là, un jeune gentilhomme, nommé Michel Steno, se trouvant au milieu de l'assemblée, commit une inconvenance assez grave pour que le doge lui ordonnât de sortir. Steno avait le cœur fier, et l'outrage lui parut intolérable. Il résolut d'en tirer vengeance.

Nous ne pouvons admettre, n'ayant pour cela que l'autorité des romanciers et des dramaturges, que Marino Faliero ait vu sa jalousie d'époux mise en jeu par les attaques amoureuses dirigées contre sa femme par Michel Steno. On verra dans le caractère vénitien, comme aussi dans le cours naturel des événements, d'assez graves motifs pour que le doge ait été poussé à la conduite qu'il tint depuis ce moment jusqu'à sa mort.

Steno, furieux, nous l'avons dit, sortit de la salle du bal, mais rentra dans la salle d'audience, et comme nul ne se trouvait là pour le voir, il écrivit ces mots sur le fauteuil du doge :

« Marino Faliero a épousé la plus belle des femmes ; mais elle n'est pas à lui seul ; — cependant il la garde. »

Le lendemain, le doge s'était placé pour rendre la justice, quand ses yeux s'arrêtèrent sur la honteuse inscription. Il pâlit, et adressa une plainte au sénat, qui, dans son indignation, décréta qu'il serait alloué une somme considérable au délateur.

Une délation est chose aisée à trouver dans Venise : on apprit bientôt que le coupable était Michel Steno. Le conseil des quarante requit aussitôt son arrestation.

Voici quelle fut la défense que présenta le jeune gentilhomme :

— J'assistais au bal donné par le doge, et ma maîtresse, une jeune patricienne que j'aime tendrement, était conviée comme moi à cette fête. Je n'ai pu supporter patiemment l'outrage que j'ai reçu en la présence de celle que j'aime ; outrage qui me fait perdre son amour. Je me suis vengé d'un terrible affront par une espiéglerie dont l'on a tort d'exagérer l'importance ; car ces sortes de dénonciations anonymes n'ont pour but que d'inquiéter celui dont le délateur veut se venger ; mais presque toujours la découverte du coupable amène la révélation de l'imposture. Est-ce une réparation que le seigneur doge demande? elle lui est faite par la seule connaissance du coupable. Il sait et tout le monde saura que j'avais intérêt à me venger, et que j'ai saisi aveuglément la première occasion pour cela.

Le conseil apprécia ces excuses. Il prit en considération la jeunesse, la folle colère, et l'amour même de Michel Steno, et le condamna seulement à deux mois de prison et à un an d'exil.

Michel Steno passa les deux mois de prison dans une chambre des Plombs; et, le temps de l'exil arrivé, il partit, accompagné jusqu'au navire par ses parents et bon nombre de ses amis.

Cependant Marino Faliero n'avait pas trouvé la réparation suffisante. Il prétendait que, la majesté de la république ayant été violée en sa personne, il avait droit d'attendre pour réparation la peine que porte le conseil contre les coupables de

lèse-majesté ou de haute trahison, c'est-à-dire la mort ou le bannissement à perpétuité.

Mais on laissa dire Marino Faliero, qui dès lors se renferma dans un muet et implacable ressentiment contre les seigneurs qui avaient presque absous un des leurs, malgré son attentat contre le chef suprême de la république.

Les circonstances aidèrent beaucoup le doge à la vengeance que lui-même médita contre la seigneurie de Venise. C'est, dit le chroniqueur, une suite de la fatalité qui poussait insensiblement vers sa perte le doge Marino Faliero.

Quelque temps après cette affaire, un gentilhomme de la maison Barbaro, visitant l'arsenal, demanda certaines choses au maître des galères. L'amiral de l'arsenal assistait à cette visite. Il prit la parole, et dit au gentilhomme que sa demande était impossible à satisfaire. Le gentilhomme insista; l'amiral tint bon, et une querelle s'engagea entre eux. L'amiral fut frappé au visage d'un coup de poing qui l'atteignit à l'œil, et comme le gentilhomme portait une bague avec un chaton de pierre, la peau fut coupée, et le sang jaillit.

Dans cet état, l'amiral courut au palais ducal, et porta plainte devant le doge. Marino Faliero savait combien cet amiral avait de crédit parmi le peuple, combien il était disposé à détester la tyrannie des seigneurs de Venise.

— Vous vous plaignez, lui dit-il, d'un outrage qui vous a été fait?

— Oui, seigneur.

— Vous vous plaignez à moi?

— Sans doute.

— Et pourquoi faire?

— Pour obtenir justice.

Marino sourit dédaigneusement.

— Vous êtes étranges, vous autres, répliqua-t-il; est-ce que vous valez mieux que le doge?

— Non, seigneur; un amiral est le très-humble serviteur de votre altesse.

— Alors réfléchissez donc. Si vous ne valez pas le doge, pourquoi seriez-vous mieux traité que lui? J'ai été insulté, moi, et plus cruellement que vous; car votre petite plaie au visage se fermera; le sang s'arrêtera; dans quelques jours vous serez guéri; mais la blessure faite à mon honneur ne se guérira jamais; et chacun rit dans Venise du premier magistrat de la république. Quant à moi, qui sait la profondeur de la blessure que cet outrage a creusée dans mon cœur?...

L'amiral demeura pensif.

— Eh bien! dit Marino Faliero, vous plaignez-vous toujours?

— Seigneur, vous avez raison, dit l'amiral, vous avez été bien cruellement offensé.

— Et je ne me plains pas!

— Pourquoi? dit l'amiral à voix basse.

— Parce que je suis le plus faible, répliqua Marino Faliero en attachant un regard scrutateur sur l'amiral.

— Eh bien! seigneur, s'écria celui-ci outré de colère, dites un mot, un seul, et bientôt nous serons vengés de ces misérables seigneurs de Venise qui se font un jeu d'insulter les honnêtes gens, se mettant à l'abri derrière la complaisance qu'ils ont les uns pour les autres.

— Que dites-vous là? dit froidement Marino Faliero

— Seigneur, si j'étais secondé...

— Eh bien?...

— Eh bien! je me chargerais tout d'abord de cette entreprise.

— Que feriez-vous?

— La chose du monde la plus simple, seigneur... Mais m'écoutez-vous avec bienveillance?

— Je vous écoute comme un homme curieux de savoir comment on pourrait se venger... Il y a plus... ma famille supporte aussi impatiemment que moi l'outrage que l'on me fait. Je suis bien aise que ma famille prenne part à l'idée de représailles que vous me fournissez... Faites appeler mon neveu Bertuccio.

L'amiral connaissait le courage et la loyauté de ce jeune homme; il fut charmé de l'ouverture qui lui allait être faite. Bertuccio Faliero accourut aussitôt qu'il comprit de quoi il s'agissait.

— Bertuccio, dit le doge, vous avez à cœur mon honneur, qui est le vôtre. Voici l'amiral de l'arsenal qu'un gentilhomme vient de frapper au visage, et qui a juré de se venger. Apprenons un peu comment il s'y prendra, lui. C'est au moins une consolation pour nous de savoir que la vengeance n'est pas impossible à Venise... Maintenant, parlez, amiral.

— Seigneur, dit ce dernier, voici le moyen que j'emploierais si j'étais soutenu par le doge — ce que je ne demande pas, ajouta-t-il en voyant le mouvement assez indifférent d'ailleurs que fit Marino Faliero. Je rassemblerais les marins de l'arsenal, hommes courageux et vraiment républicains, car ils ont vu les grandes batailles, et savent que devant la mort le gentilhomme est égal au plébéien. Je rassemblerais certains partis populaires déjà mécontents de l'oppression que fait peser sur

eux la signeurie de Venise, et je leur dirais : Amis, il faut que nous nous défassions aujourd'hui de ces insolents exacteurs qui pillent notre bien et insultent nos femmes. Il faut que nous affranchissions notre pays de cinquante à soixante tyrans qui se multiplient chaque année comme l'ivraie. Il faut que nous vengions nos injures nous-mêmes ; et comme presque tous ont reçu des injures, ils me comprendront.

Marino Faliero demanda de quelles ressources les conspirateurs pouvaient disposer.

— Nous avons plus d'hommes qu'il ne nous en faut. — Ce qui nous manque, c'est un chef qui soit, non pas le serviteur de trois ou quatre conseils des Dix et des Quarante, mais le véritable roi de Venise. — Doge, tu es digne de devenir notre prince. Veux-tu que nous changions ton bonnet ducal en une couronne?

— Je le veux, si j'en suis réellement digne, répliqua Marino Faliero; mais tout en apprenant de vous qu'il y a une conspiration qui couve, je voudrais, en général prévoyant, savoir de quelle façon vous ferez éclater le complot.

— Venez ce soir au milieu de nous, prince, et livrez-vous sans restriction à nous.

— J'irai, répliqua Marino Faliero.

Il y alla en effet, et sa présence au milieu d'hommes mécontents de la tyrannie des nobles de Venise alluma en eux un nouvel enthousiasme. Il lui fut expliqué que les compagnies des conspirateurs prendraient les armes et se réuniraient à un signal donné; que, forçant les palais des seigneurs sans défiance, l'armée révolutionnaire irait les écraser dans leurs nids, jusqu'alors inviolables.

—Quel signal? demanda un des membres.—Il faudrait quelque bruit éclatant comme celui du canon.

— Ou de la cloche de Saint-Marc, dit une voix, celle d'Israël Bertuccio, le plus hardi, le plus intelligent des conjurés.

— Mais, fit observer Bertram, un autre conjuré qui s'était tenu à l'écart, oubliez-vous que la cloche de Saint-Marc, au son de laquelle tous les citoyens doivent courir en armes sur la place, ne peut être mise en branle que par l'ordre du doge, en cas d'alarme ou de danger pressant?

— Eh bien, s'écria Marino Faliero, le doge donnera l'ordre, et la cloche de Saint-Marc sonnera pour que chacun accoure, et que les mauvais soient tués par les bons

Ils se séparèrent sur ces paroles. Le mercredi 15 avril 1355 devait amener l'exécution. Marino, Bertuccio son neveu, Israël Bertuccio, tenaient seuls les secrets de l'entreprise; les autres chefs eux-mêmes ne savaient rien de ce qui devait se passer. Ils étaient chargés seulement d'exciter quelque tumulte, afin de donner prétexte au doge de faire sonner la cloche de Saint-Marc.

Tout marchait au gré de leurs désirs, lorsque ce Bertram, initié au complot, craignant de voir compromis dans le mouvement un patricien, Niccolo Lioni, son patron, alla le prier de ne pas sortir s'il entendait sonner la cloche de Saint-Marc.

Niccolo Lioni fut surpris; Bertram ne voulut pas s'expliquer davantage; mais le patricien, dont l'inquiétude commençait à grandir, fit arrêter le délateur et le força de comparaître devant le conseil des Dix.

Bertram, menacé de la torture, avoua tout ce qu'il savait. On sut le nom des principaux conspirateurs, qui furent arrêtés iso-

lément séance tenante. Quant au doge, dont la culpabilité ressortait évidemment des dépositions de Bertram, un conseil particulier fut nommé pour approfondir la situation.

Les officiers de nuit (signori di notte) furent chargés d'entrer au palais et d'arrêter Marino Faliero; d'autres reçurent la mission d'empêcher que personne n'approchât de la tour du beffroi. Le doge arrêté fut traduit aussitôt devant le conseil, qui l'interrogea comme accusé de haute trahison.

Marino Faliero refusa de répondre, disant qu'il était le prince et le chef. On passa immédiatement aux accusés d'un rang inférieur. Israël Bertuccio et Filippo Calendaro, chefs des marins du port, furent condamnés à être pendus aux piliers du principal balcon du palais. Comme ils voulaient expliquer leur conduite au peuple, on prit soin de les bâillonner.

Il paraît constant que ces conspirateurs furent renfermés dans les Plombs, pendant le court intervalle qui s'écoula entre leur arrestation et leur supplice. Cette prison se remplit peu à peu de tous ceux du complot que Bertram désigna aux Dix, et qui se dénoncèrent les uns les autres dans les tortures.

Beaucoup de ces malheureureux avaient été enrôlés par les chefs, sous prétexte de servir l'État dans une entreprise dont le véritable but leur serait révélé au moment de l'exécution. Lorsqu'ils furent emprisonnés, les uns dans les Plombs, les autres dans les Puits, les Dix jugeant qu'ils n'avaient plus rien à redouter, s'occupèrent de trancher la question relativement au doge, et le vendredi 16 avril intervint un arrêt du conseil qui condamnait Marino Faliero à être décapité sur le palier même de l'escalier de pierre où les doges prêtent serment de fidélité à la république.

Marino Faliero jouit jusqu'au dernier moment des prérogatives de son rang suprême. Il ne perdit le titre de doge qu'avec la vie; et les Dix, feignant de lui épargner la honte d'un supplice public, mais craignant en réalité quelque soulèvement du peuple en faveur du condamné, ordonnèrent que les portes du palais seraient fermées jusqu'à l'exécution de la sentence.

A midi, Marino Faliero fut amené sur le palier de l'escalier des Géants, où l'arrêt lui fut lu par un des membres du conseil. Il s'agenouilla, et se laissa paisiblement enlever le bonnet ducal; puis le bourreau lui trancha la tête d'un seul coup d'épée. Aussitôt les portes furent ouvertes au peuple, qui assiégeait en foule le palais et qui vint contempler avec terreur le cadavre sanglant de son prince. Au même instant la fenêtre ouvrant sur le balcon donnait passage à l'un des Dix, lequel tenant d'une main l'épée dégouttante de sang, cria d'une voix haute : « Le traître a subi son jugement. »

Après Marino Faliero les prisonniers des Puits et des Plombs furent pendus aux piliers du balcon, les uns par couples, les autres isolément; fort peu furent condamnés à la prison perpétuelle; un plus petit nombre encore eut la vie sauve.

Ainsi fut sauvée l'aristocratie vénitienne par la mort de son chef. Voulant rendre plus solennelle et plus efficace la condamnation, elle confisqua tous les biens de Marino Faliero, bannit ses parents, et raya son nom du livre d'or de Venise. Elle fit couvrir d'un voile noir le portrait du mort, qui manque à la collection des portraits des doges dans la salle du grand conseil.

Mais nous avons prononcé un mot qui demande une explication. Il y avait des Puits dans le palais du doge comme il y avait des Plombs. Ces Puits sont des souterrains obscurs, humides,

qui s'étendent sous les canaux, et ne communiquent qu'aux flots mêmes des lagunes par des portes de fer, bien commodes aux bourreaux lorsqu'ils veulent cacher les traces de leur sinistre besogne. Les Puits (Pozzi) sont réellement les réseaux inférieurs de cette gigantesque toile d'araignée, dont les fils supérieurs sont les Plombs, et au centre de laquelle le chef, comme un monstre avide, peut promener sa morsure de bas en haut et de haut en bas, sans avoir grand chemin à faire et sans éveiller l'attention d'aucun indiscret.

En 1432, les seigneurs vénitiens accomplissaient un acte de prudence, — ils nomment ainsi la discrétion qui préside aux assassinats politiques — et sauvaient encore une fois la république menacée, disaient-ils, du plus grand danger qu'elle eût couru depuis Marino Faliero.

On vit huit gentilshommes, désignés par le conseil suprême, s'acheminer vers le Lido pour y recevoir Francesco, comte de Carmagnola, célèbre capitaine au service de la république, lequel était mandé par les sérénissimes seigneurs pour donner son avis sur la paix projetée entre la république et le duc de Milan.

Ce nom de Carmagnola éveille de grands souvenirs. On croit voir d'abord le petit pâtre au visage martial, entraîné à la guerre par un soldat qui avait deviné ses inclinations belliqueuses en le trouvant aux prises avec un bélier furieux; puis ce pâtre devenu un vigoureux soldat, aux traits rudes, à la peau basanée; puis ce soldat créé général et comte de Castel-Nuovo, par le duc Philippe-Marie, comte de Pavie, frère et héritier de Jean-Marie Visconti, duc de Milan.

Plus que personne, Carmagnola avait contribué à consolider

le trône de Philippe ; mais ce prince astucieux oublia le guerrier qui l'avait servi pour ne songer qu'aux forces dont il disposait et qu'il pouvait tourner contre lui. Carmagnola possédait réellement une armée, recrutée parmi tous les braves qu'attirait la renommée d'un si vaillant capitaine. Philippe s'occupa de réduire à néant la puissance de Carmagnola. Il lui enleva le commandement des milices sous prétexte de lui donner le gouvernement de Gênes. Carmagnola, honteux de ces défiances, voulut s'aboucher avec le duc pour rétablir entre eux l'amitié d'autrefois. Philippe refusa de recevoir le condottière, qui, furieux, le menaça d'une prompte vengeance, piqua des deux après cette incartade, et vint se réfugier chez les Vénitiens en 1425.

Florence était en guerre avec le duc de Milan. Elle demanda du secours à Venise. Carmagnola poussait, on le comprend, les deux républiques à s'unir. Philippe, comme s'il eût été conseillé par son mauvais génie, détruisit l'espèce de défiance qui retenait les Vénitiens de conclure un pacte avec Carmagnola. Car, disaient-ils, le duc de Milan est son ancien ami ; une mésintelligence entre eux peut n'être pas durable, et le prix de la réconciliation serait l'accomplissement de notre ruine. Ils se surveillaient donc mutuellement, quand tout à coup le duc de Milan envoya dans la maison de Carmagnola, Giovanni Liprando, exilé Milanais, pour assassiner le comte. Liprando fut arrêté avant d'avoir accompli son projet ; et les Vénitiens, jugeant qu'après cette perfidie de Philippe, Carmagnola lui devenait un ennemi implacable, se hâtèrent de conclure leur ligue avec Florence, et nommèrent Carmagnola capitaine général des armées de terre.

Les premières opérations du comte furent désastreuses pour Philippe; mais bientôt la fortune tourna. Carmagnola, cessant d'être heureux, parut traître. La flotte vénitienne, n'ayant pas été secourue à temps, avait été détruite. L'amiral fut banni et ses biens confisqués; Carmagnola fut légèrement réprimandé par le sénat.

Un coup de main qu'il tenta sur Cremone échoua par la résistance vigoureuse des habitants. Ce revers augmenta les soupçons des Vénitiens. Ce fut alors qu'ils songèrent sérieusement à se débarrasser de Carmagnola, qui était adoré de l'armée, et dont les grandes richesses tentaient l'avarice de plus d'un conseiller de la junte des Dix.

Mais le silence avait toujours présidé aux délibérations de ce tribunal de sang. A peine si un bruit imperceptible, ce bruit avant-coureur des désastres, et qui voltige comme une vapeur au-dessus des foules assemblées, avertit les Vénitiens que Carmagnola n'était plus le héros chéri des chefs de la république. On ne l'eût jamais pensé d'ailleurs, à voir l'accueil triomphant qui lui fut fait au retour.

Les Dix voulaient consulter Carmagnola sur la situation des affaires de la guerre. Ils le priaient de vouloir bien en conférer avec eux. Ils le remerciaient de son zèle, de son génie; ils lui promettaient pour la campagne suivante un renfort d'hommes et d'argent. Comment et de quoi le comte se fût-il défié?

Aux premières invitations de la seigneurie, il quitta son armée et vint à Venise. Les huit gentilshommes désignés par le grand conseil l'attendaient au sortir de la galère. Tout le peuple assemblé brûlait du désir de voir ce capitaine si brave et si audacieux, l'un des esprits les plus ingénieux de ce siècle où

la guerre, se faisant avec licence, devait se faire souvent avec imagination.

Carmagnola, entouré de cette foule et salué par les huit gentilshommes, n'eut pas le temps de se rendre à sa maison. Il passa devant la fenêtre, et adressa un sourire à sa femme et à sa fille, qui lui envoyaient des baisers. Cependant il donna ordre à un de ses gentilshommes d'aller prévenir la comtesse que, mandé au palais ducal, il s'y rendait, mais ne tarderait point à rentrer chez lui. Il poursuivit sa marche triomphale, et entra, suivi de ses gens, sous le porche béant du palais ducal

Quelques instants après, un officier l'introduisit près du doge, François Foscari, qui l'accueillit plutôt en ami qu'en sujet; puis ce même officier redescendit dans la galerie, et s'adressant aux compagnons du comte :

— Messieurs, dit-il, son Excellence me charge de vous prévenir que son entretien avec le doge durera plus longtemps qu'on ne croyait; vous êtes donc libres de retourner chez votre maître, et il vous fera prévenir lorsqu'il sera temps de le venir chercher.

Les gens de Carmagnola se retirèrent sans défiance. Une heure après, au milieu de l'entretien, le même officier parut l'épée nue à la main dans la chambre du doge.

— Seigneur comte, dit-il, je vous arrête au nom de la sérénissime république.

— Moi? dit Carmagnola, dont la stupéfaction ne saurait se décrire; moi, l'hôte, l'ami, le capitaine général de Venise?

— Vous-même, seigneur.

— Qu'ai-je fait?

— C'est de quoi vous instruira la junte secrète chargée de vous juger.

— Une junte ! un jugement ! mais dans quel but ?

— Je l'ignore ; pour le moment veuillez me suivre; j'ai ordre de vous conduire...

— Où cela ?

— En prison, seigneur.

Carmagnola baissa la tête et se rappela ce temps de sa jeunesse où, devant une pareille menace, il eût mis l'épée à la main et fait tourner peut-être la chance si funeste d'une arrestation à Venise. Mais à quoi bon ?... On ne cherchait sans doute qu'un prétexte pour le faire assassiner. Carmagnola connaissait bien les sérénissimes seigneurs.

Il suivit l'officier, qui monta plusieurs étages d'un escalier noir et roide; puis traversa une foule de corridors déserts, et enfin le conduisit, sous bonne garde, à une cellule des Plombs. Le comte reconnut ce séjour à la vapeur embrasée qui tourbillonnait sous les lambris. On était au mois de juin.

Le comte arrêté, il s'agissait de lui trouver un crime. Certes il était coupable de deux grands forfaits ; il était puissant et riche ; mais ces deux griefs ne pouvaient lui être imputés publiquement. Les Dix s'en remirent à la torture du soin de créer quelque chef d'accusation contre Carmagnola.

Le malheureux comte, abandonné à ses bourreaux dans ces antres, avoua, disent les uns, qu'il entretenait des intelligences avec le duc Philippe de Milan, pour ruiner les forces vénitiennes dans une guerre sans résultats.

D'autres prétendent que Carmagnola ne voulut rien avouer;

mais qu'un procès-verbal, rédigé par des affidés du conseil, produisit, pour l'apparence, les mêmes résultats que l'on eût obtenus des aveux de l'accusé.

Toujours est-il, que le comte fut condamné à voir ses biens confisqués — il possédait trois cent mille ducats — et à perdre la tête, après avoir été déclaré traître envers la république.

Le plus affreux mystère plane sur le séjour de Carmagnola dans sa prison; on ne retrouve là ni prêtre, ni geôlier, ni visite de parents ou d'amis. Le prêtre était sans doute quelque affilié de l'Inquisition de Venise; les geôliers savaient trop de secrets pour vivre longtemps, et ils ne survivaient pas longtemps aux prisonniers qu'on leur donnait en garde.

Carmagnola, torturé, volé par ses juges, disons par ses bourreaux, jura sans doute de divulguer les horribles secrets de cette procédure, car le 5 juin au matin on le vit sortir en gondole par le pont des Soupirs; il avait les mains liées derrière le dos; deux pénitents noirs, cagoules abattues sur le visage, le flanquaient à droite et à gauche; quatre sbires, l'épée nue, étaient debout à l'arrière du bateau.

Le condamné était bâillonné; la douleur et la colère gonflaient ses muscles et ses tempes, et dans ses yeux se lisait une muette mais bien éloquente révélation de tant d'infamies. Il fut conduit sur la Piazzetta, entre les deux colonnes où les malfaiteurs sont mis à mort, et le bourreau lui trancha la tête. Il avait alors quarante-deux ans.

Les historiens de tous les pays se sont exercés à découvrir quel pouvait être le crime du comte Carmagnola; mais la plupart semblent annoncer qu'il n'y eut pas de crime. Quant

à la trahison prétendue de ce capitaine, et à son alliance secrète avec le duc de Milan, c'est là une accusation absurde et que peu de mots réfutent victorieusement.

Pour quiconque a étudié le caractère bouillant et passionné pour la gloire du célèbre aventurier, il demeure impossible qu'il se soit engagé à subir une suite de défaites, c'est-à-dire une vie de honte et d'humiliation; il était trop connu de Philippe pour que ce prince osât lui proposer un semblable marché, et il connaissait trop le duc pour acheter à ce prix une réconciliation que rien ne lui faisait désirer. Philippe avait tenté déjà de le faire assassiner : c'est un crime que le duc ne devait jamais pardonner à son ennemi; car, on le sait, les torts que l'on a envers autrui sont les plus graves de tous les griefs qui s'opposent à un retour sincère d'amitié.

Ne cherchons dans ce jugement et dans cette exécution que l'un de ces exemples, fort communs d'ailleurs, de l'ingratitude des nations envers les grands hommes. De pareils traits se rencontrent à chaque page des histoires de l'antiquité. Jalouses de leur pouvoir et de leur force personnelle, les républiques d'Athènes et de Sparte sacrifièrent plus d'une fois à leur tranquillité des héros qu'elles avaient accueillis d'abord avec enthousiasme. Miltiade mourut dans les fers à Athènes, et le vainqueur de Marathon et de Platée était fils d'Athènes. Venise peut fournir au moins cette excuse que Carmagnola était Piémontais.

Dans la persécution dirigée contre Carmagnola, un homme avait joué le principal rôle avec une dissimulation qui annonçait soit une grande haine pour le condamné, soit un bien vif désir de rendre service à la patrie, qu'on disait menacée

par Carmagnola. Cet homme était le doge lui-même, François Foscari.

Il ne pouvait se douter que lui, l'artisan de tant de malheurs, lui, le prince souverain de Venise, aimé du peuple pour ses talents et ses goûts militaires, aimé aussi pour ses succès; car depuis vingt-cinq années qu'il occupait le trône ducal, il avait annexé aux possessions vénitiennes Brescia, Bergame, Ravenne et Cremone; il ne pouvait s'attendre, disons-nous, que des infortunes plus cruelles peut-être que celles de Carmagnola, sa victime, fondraient prochainement sur sa maison, l'une des plus florissantes et des plus fidèlement établies de l'Europe. François Foscari avait quatre fils, dont les alliances devaient apporter double richesse et double honneur à sa famille.

Mais trois de ces fils moururent. Il ne lui resta que Jacopo Foscari, jeune homme marié à une fille de Contarini, et dont les fils promettaient au moins au vieillard que le nom de Foscari ne s'éteindrait pas. Mais Foscari, cet homme de fer, ce prince ambitieux et profond, avait dû heurter dans sa route pénible des ennemis d'autant plus dangereux que sa fortune était plus grande. Ces ennemis essayèrent de frapper le doge dans ce qu'il avait de plus cher; ils suscitèrent un délateur nommé Bevilacqua, Florentin, qui porta le premier coup à ce malheureux père.

On connaît cette odieuse coutume des dénonciateurs vénitiens, qui jetaient dans la gueule du lion, près du pont des Soupirs, leur calomnie anonyme, et donnaient ainsi prétexte aux inquisiteurs de faire arrêter, juger et condamner secrètement ceux dont leur intérêt ou celui de l'État conseillait de se défaire. Bevilacqua n'usa pas de la gueule infernale pour sa

délation. Il avait affaire à de trop hauts personnages, et se sentait soutenu par de trop puissants protecteurs. Il s'adressa personnellement au conseil des Dix, et leur dénonça Jacopo Foscari, fils du doge, comme coupable d'entretenir des relations coupables avec ce même Philippe, duc de Milan, éternel rival de Venise, qui, après avoir déjà causé la mort de Carmagnola, son ennemi, devait frapper encore indirectement le doge Foscari son heureux vainqueur.

L'accusation était formulée nettement. Jacopo Foscari, disait le dénonciateur, avait reçu d'un émissaire du Milanais des présents magnifiques, en échange desquels il avait vendu ses sympathies et son influence à Philippe. Bevilacqua ne disait pas *on dit*, il disait *j'ai vu*. Ces accusations, qui eussent paru invraisemblables à tout homme impartial, devaient trouver du crédit près des seigneurs vénitiens, toujours prêts à détester leur maître, et Foscari avait été souvent un maître gênant pour les patriciens.

Nous ne parlons ici que du sentiment commun. Nous oublions les inimitiés, cause première et toute-puissante de cette affaire. C'était, en effet, François Foscari que l'on atteignait au cœur en frappant son dernier fils.

Le doge dormait tranquillement en son palais; il croyait Jacopo parti pour l'une de ses maisons de campagne avec sa jeune famille, quand tout à coup le bruit se répandit que les Dix assemblés avaient ordonné qu'on appliquât un criminel à la question extraordinaire.

Ce n'était pas chose nouvelle : François Foscari ne s'en émut point. Il attendit que le conseil, agissant en vertu de ses pouvoirs, vînt lui rendre compte, ainsi qu'il le devait, de

l'usage qu'il en avait fait. Le conseil fit demander, en effet, une audience au doge.

Foscari reçut les Dix sans deviner pourquoi leur maintien était si sévère, pourquoi leur respect paraissait plus profond que de coutume, pourquoi aussi — car le pénétrant vieillard remarquait tout — pourquoi leur chef, Jacques Loredano, son irréconciliable ennemi, laissait percer dans son attitude solennelle certaine joie féroce, provocante comme une pointe de stylet.

— Monseigneur, dit Loredano, nous venons prévenir votre altesse qu'un grand crime a été commis dans Venise et contre Venise.

— Et que le conseil, toujours zélé, a commencé à faire justice, n'est-ce pas? interrompit le doge.

— Oui, monseigneur.

— C'est fort bien fait; agréez les remercîments que la république vous adresse par ma voix. — Quel est le crime qui a été commis?

— Une trahison au premier chef, seigneur; sur la dénonciation d'un ami fidèle de la république, nous avons fait arrêter un homme qui avait entretenu des intelligences avec l'ennemi mortel de Venise, avec le duc de Milan.

— Philippe Visconti?

— Le même; celui qui, votre altesse le sait, a entraîné à sa perte le comte Carmagnola.

— Oui, oui, je sais, murmura le doge avec un sombre regard.

— Pour le même crime, continua le chef des Dix, le comte fut mis à la prison des Plombs.

—Et... le coupable dont vous me parlez a été renfermé dans les Plombs, seigneur Loredano ?

—Oui, seigneur : pour le même crime, le comte Carmagnola, arrêté par votre ordre, a été condamné à subir la torture.

— La torture a été donnée au nouveau coupable ?

— Oui, seigneur.

— Quel est cet homme?...

—C'est un Vénitien... un noble...

— Ah! un noble... d'une ancienne famille?...

— Ancienne, une des premières familles de Venise...

—Voilà qui est triste pour l'honneur du patriciat, dit le doge; mais il faut que la justice ait son cours.

—Nous avons pensé ainsi, et justice sera faite... Mais le conseil a-t-il l'approbation de votre altesse?

—Je vous l'ai déclaré... selon l'usage, je dois voir et interroger aussi le prisonnier... Qu'on l'amène...

— Un moment! de grâce, seigneur, interrompit Loredano, incapable de maîtriser un de ces mouvements de joie terrible qui avaient effrayé déjà Foscari ; il nous reste à prévenir votre altesse...

— De quoi?... Je connais le crime, et je vais connaître le criminel.

— C'était pour ménager le cœur du sérénissime doge de Venise que les membres du conseil usaient de précautions.

— Ménager mon cœur! s'écria Foscari pâlissant... Serait-ce un de mes amis dont ils ont fait leur victime? pensa-t-il, avec une angoisse qui éclata un moment sur son visage.

Mais se remettant avec promptitude :

— Connaîtrai-je le coupable? dit-il négligemment, tandis que l'enfer était dans son cœur.

— Votre Altesse le connaît... et l'aime.

Ces mots révélèrent à Foscari un affreux malheur : il n'aimait qu'une seule personne au monde. Il se leva de son trône, et marchant vers la porte avec précipitation :

— Qu'on amène le coupable auquel le conseil a infligé la torture, s'écria-t-il du ton d'un maître qui veut être obéi.

Loredano s'inclina, moins pour faire preuve de respect que pour dissimuler un infernal sourire.

Après quelques minutes d'un silence funèbre, des pas pesants retentirent dans le vestibule; on distingua plusieurs gémissements sourds, arrachés par la douleur à un prisonnier qui s'avançait soutenu par des gardes, et dès que la porte s'ouvrit, le premier regard du doge tomba sur son bien-aimé Jacopo, qui, sanglant, l'œil éteint, à demi renversé dans les bras de deux familiers, murmura ces mots, qui percèrent l'âme du pauvre père :

— Le doge! monseigneur... défendez-moi!

Un cri terrible sortit des entrailles de Foscari. Déjà il ouvrait les bras pour étreindre ce cher enfant évanoui, lorsque s'arrêtant, avec un regard que rien ne saurait analyser :

— Nobles seigneurs, dit-il, c'est donc Jacopo Foscari, mon fils, qui est le coupable?

— Lui-même, monseigneur, répliqua Loredano; nous espérions cacher le plus longtemps possible à Votre Altesse cette fatale nouvelle.

Foscari fit un violent effort pour comprimer dans sa poitrine son cœur, prêt à briser l'enveloppe du corps.

— On l'a convaincu? demanda-t-il.

— On l'a appliqué à la torture, répliqua Loredano; c'est la loi, et nous savions trop que le doge, le premier citoyen de la république, nous saurait gré d'avoir compris son fils dans l'exécution de la loi.

— Bien, murmura Foscari. Il a reçu, disiez-vous, des présents du duc Philippe?

— Le Florentin Bevilacqua l'affirme.

— Mais... mon fils... qu'a-t-il dit?

A ce moment Jacopo sortit de sa stupeur douloureuse; il leva la tête, vit son père, et la question du doge arriva jusqu'à son intelligence.

— Jacopo, répondit-il, a subi la plus horrible torture et n'a rien dit, monseigneur, parce qu'il est innocent et qu'il n'a pas voulu donner cette joie à ses ennemis.

L'œil de Foscari étincela de joie et d'orgueil. Il mesura de ce regard triomphant les pâles conseillers, comme pour leur demander si dans leur famille on trouverait d'aussi mâles courages. Loredano se mordit les lèvres, et Foscari, qui devina sa fureur, comprit qu'il ne fallait pas, pour une puérile satisfaction d'amour-propre, jouer la vie de son enfant.

— Que parlez-vous d'ennemis, Jacopo Foscari? reprit-il en soutenant d'un geste le malheureux jeune homme. Vous n'avez en ce moment pour ennemis que les amis de la république. Vous n'avez rien avoué à la torture, soit; mais chacun connaît votre fermeté : c'est une vertu de famille. Cette insensibilité stoïque n'est pas une preuve suffisante d'innocence. Ces nobles seigneurs n'ont-ils pas jugé comme moi?

— Oui, altesse, répondit Loredano, stupéfait de la majesté

calme du doge, lorsqu'il s'attendait à le voir éclater en reproches et en amers sanglots.

— Et vous avez décidé?... dit Foscari.

— Que si les forces de l'accusé le permettaient, on procéderait à une seconde épreuve.

Foscari se contint; tout son corps frissonnait.

— C'est le meilleur moyen, répliqua-t-il.

Les conseillers se regardèrent; Jacopo lui-même, frappé de cette férocité si étrange dans un père, retomba muet et tremblant sur le parquet.

La séance finit là : le doge congédia les inquisiteurs et rentra dans ses appartements. Mais quand la nuit fut venue, appelant le geôlier principal des Plombs :

— Gaëtano, dit-il, tu es l'homme des Dix; c'est sur toi qu'ils s'en reposent de la garde des prisonniers. Je sais que, soutenu par eux, tu ne te soucies point de la puissance ducale, et tu me répondras au besoin que déjà un doge a été remis par les Dix à la garde d'un geôlier des Plombs. Je sais tout cela.

— Mais... seigneur...

— Écoute : Foscari n'a pas de temps à perdre. Je t'offrirai deux choses, dont tu accepteras certainement l'une : la place de grand inspecteur des prisons d'État, qui est à ma nomination, si tu me laisses pénétrer ce soir dans la cellule où repose Jacopo Foscari.

— Seigneur, impossible.

— Je prévoyais ta réponse, et je te prie de remarquer ceci : je suis sans pouvoir contre toi, geôlier des Plombs; mais je puis tout contre l'homme qui s'appelle Gaëtano. Si tu me refuses, si tu dis un seul mot de ma prière à qui que ce soit, les canaux

sont profonds, Gaëtano, et je paye vingt bravi qui font mes affaires discrètement. Avant trois jours tu dormirais au fond du canal Santo-Orfano.

— Altesse! balbutia Gaëtano, saisi de frayeur.

— Note bien ceci, ami Gaëtano : je pourrais te demander de faire évader mon fils; mais je ne veux pas violer la loi de Venise, et d'ailleurs Jacopo est hors d'état de supporter les fatigues d'une fuite; ce que je désire, c'est la faveur que tu accorderais au premier citoyen venu pour une somme un peu ronde : un quart d'heure d'entretien avec Jacopo te sera payé deux mille ducats. C'est le produit de la place que tu obtiendrais dans un mois. Ainsi, je me résume : le canal ou l'inspection générale de prisons.

— Seigneur, je ferai ce que commandera Votre Altesse; mais uniquement pour lui plaire.

— Merci, honnête Gaëtano. Je te commande de marcher devant moi et de me conduire près de mon fils.

Les geôlier obéit. Ce fut un spectacle bien déchirant que l'entrevue de ce vieillard tout-puissant, obligé de se cacher pour embrasser et consoler son unique enfant.

— Ah! s'écria Jacopo, je savais bien que mon père m'aimait.

— Tou père, malheureux Jacopo, a compris que ces hommes voulaient te tuer. Demain ils recommenceront les tortures, non pour obtenir des aveux, qu'en feraient-ils? mais pour épuiser ton sang, qui est le mien, ta force, qui est ma force, ta vie, qui est l'espoir de ma race.

— Qu'ils y viennent! dit le jeune homme avec une expression de dédain sublime; leurs instruments de torture se briseront sur moi avant de m'arracher une seule parole.



Marckl del. — Leblanc sc.

UNE RÉVOLTE DANS LES MINES DE SIBÉRIE.

— Ne dis pas cela, pauvre Jacopo! ne dis pas cela! tu mourrais dans les supplices. Et que deviendrai-je, moi, sans enfant? moi, qu'ils railleraient dans la satisfaction de leur féroce vengeance. Ils viendront t'interroger; eh bien, attends-les de pied ferme, et avoue, avoue!

— Quoi donc, mon père? je suis innocent.

— Je le sais bien... mais avoue tout ce qu'ils te demanderont d'avouer. Ils auront pour pâture mon déshonneur; mais ils ne boiront pas tout mon sang.

— Avouer que je suis un traître?

— Tu vivras!

— Avoue que le nom de Foscari est souillé à tout jamais.

— Tu vivras!

— Avouer que l'on peut me conduire à la Piazzetta comme le comte de Carmagnola, et crier quand tombera ma tête : Le traître est puni! l'infâme est mort!

— Tu vivras! tu vivras, te dis-je; ils n'oseront te tuer par l'échafaud; ils ne le voudront pas. Dans la peur d'ameuter le peuple, ils te banniront, mon Jacopo, et tu vivras pour m'aider à nous venger! Avoue que tu as reçu des présents de Philippe, que Bevilacqua est un homme juste et véridique; avoue que tu es le dernier des hommes; mais qu'à partir de ce jour je puisse paraître te renier sans que tu en souffres, que je détourne de toi mes yeux, tu sauras que mon cœur est toujours avec toi.

— Mon père, mon bon seigneur.

— Avoue! Jacopo, avoue! On revient de l'exil!

Foscari embrassa tendrement son fils, et rentra dans ses appartements. Gaëtano savait le doge capable d'exécuter sa

menace, et il se garda bien de rien révéler aux Dix. Ceux-ci ne furent donc pas médiocrement surpris quand ils entendirent Jacopo confesser la vérité des calomnies inventées par Bevilacqua.

Comme l'avait pensé le doge, les Dix condamnèrent Jacopo à un bannissement perpétuel sur les terres de Napoli de Romanie, avec obligation de se présenter chaque matin au commandant de la place.

Jacopo ne savait pas encore ce que c'est que l'exil; bientôt il s'aperçut que pour de certaines âmes la patrie est un besoin plus impérieux que la vie. Cependant sa femme était venue le joindre dans son exil à Trévise, et il vivait assez doucement, en attendant que le doge pût obtenir son rappel à Venise.

Les Dix comprirent qu'ils avaient été joués. Ils se repentirent de n'avoir pas condamné à mort le prisonnier qu'ils tenaient si bien en leur pouvoir. Il n'était plus temps. Jacopo n'était pas homme à se laisser empoisonner ou poignarder dans son exil; il connaissait ses ennemis, et François Foscari ne le laissait pas manquer de conseils. Tous deux usaient ainsi, à force de temps, la patience et la colère de Loredano, quand un événement imprévu déconcerta toute la politique si fine et si persévérante du vieux doge.

La haine de Loredano vivait plus acérée, plus terrible, à mesure qu'il voyait les regrets de la noblesse accélérer le rappel de Jacopo Foscari. Loredano n'était pas homme à permettre que sa vengeance demeurât incomplète; cette vengeance il prétendait avoir le droit de l'exercer. A l'un de ses amis qui lui demandait la cause de cette profonde inimitié qu'il nourrissait contre les Foscari :

— Savez-vous, dit-il, comment mon père et mon oncle sont morts?

— Mais, de la contagion; c'est ce que l'on a dit, du moins.

— Oui, c'est ce que l'on a dit; mais vous ne l'avez jamais cru, n'est-ce pas? Mon père et mon oncle sont morts d'avoir déplu à François Foscari, et François Foscari connaît l'usage des poisons qui ne laissent pas de traces.

— Que dites-vous?

— Oh! c'est un secret de famille, enseveli dans bien des cœurs qui s'en ressentent encore. Moi le fils, moi le neveu, je n'ai pas oublié. Le doge François Foscari est inscrit sur mon livre de commerce pour deux meurtres dont il me doit l'expiation... C'est une somme qu'il me doit; voyez.

Et il montra au confident, muet de surprise, cette inscription écrite sur son carnet d'échéance. — On sait que la plupart des nobles Vénitiens trafiquaient en grand sur les mers: — « François Foscari doit à Loredano deux assassinats qu'il payera tôt ou tard. »

— Eh bien! fit l'ami, glacé d'effroi.

— Eh bien! il payera, lui ou son fils. Mais ils sont solidaires, je le sais, et je puis me payer sur l'une ou l'autre des deux têtes indifféremment.

Cette scène se passait cinq ans après les premières tortures de Jacopo et son exil à Trévise.

Jacopo, qui vivait, comme nous l'avons vu, tranquillement dans cette ville, ne négligeait pourtant pas les occasions de correspondre avec son père et avec quelques amis. L'assez long intervalle qui s'était écoulé depuis sa condamnation avait endormi les soupçons et désarmé, en apparence du moins, les

surveillants d'abord très-rigoureux que Venise attachait aux pas du proscrit.

Jacopo venait donc d'envoyer dans sa patrie un de ses serviteurs les plus dévoués, nommé Olivier; et une entrevue avec le doge, entrevue pleine d'importantes communications, lui fournissait d'agréables nouvelles à rapporter à l'exilé, quand tout à coup, à l'heure où cet Olivier revenait dans sa demeure, afin d'être prêt à repartir de bonne heure le lendemain pour Trévise, il aperçut dans la rue un homme assassiné qui rendait les derniers soupirs.

Olivier était humain; il s'approcha. Les cris du blessé avaient attiré quelques spectateurs sur la place; en les voyant, Olivier, qui savait le danger d'être arrêté près d'un cadavre à Venise, et qui ne doutait pas que sa présence dans cette ville ne passât pour un crime, se mit à fuir aussitôt que les yeux s'arrêtèrent sur lui. Un seul homme le poursuivit, non pour le saisir ou l'inquiéter, mais seulement pour le voir en face, ce à quoi il réussit, malgré le soin que prenait Olivier de cacher ses traits.

Ce fut tout, quant à ce moment. Le blessé relevé, porté dans un palais voisin, fut reconnu pour l'un des chefs du conseil des Dix, ami de Loredano, ennemi des Foscari, et qui avait assez ardemment soutenu la culpabilité de Jacopo dans l'affaire des présents offerts par Philippe Viconti au fils du doge. Il mourut quelques heures après.

A cette nouvelle, Loredano poussa des cris déchirants, et, venant au conseil qui s'assemblait pour promulguer l'invitation ordinaire adressée en pareil cas aux délateurs :

— Nobles seigneurs, dit-il, un grand crime a été commis; ne

cherchez-vous pas à en punir sévèrement l'auteur? Notre ami, notre collègue, a été assassiné hier au soir près de la place Saint-Marc. Voilà le sort qui nous menace tous pour avoir servi fidèlement la république.

— Mais, dit le premier inquisiteur, connaît-on le meurtrier?

— Je passais par la Piazzetta, dit Loredano, j'ai entendu des cris, je suis accouru, et j'ai fait arrêter par mes gens un homme qui s'enfuyait. Il est gardé sous bonne escorte dans les Plombs.

— Prévenons le doge, dit l'inquisiteur.

François Foscari, encore sans défiance, ordonna que le prévenu fût amené en sa présence. A peine eut-il reconnu Olivier, qu'il poussa un cri, et demeura pâle et tremblant sur son siége ducal.

— Qu'a donc le doge? se demandèrent les conseillers.

— Rien d'étonnant, dit Loredano : le doge vient de reconnaître, comme je l'ai reconnu moi-même, Olivier, l'intendant de Jacopo Foscari, dans l'homme qu'on a saisi au moment où il fuyait après avoir assassiné notre collègue.

— Seigneur, continua l'inquisiteur en s'adressant au doge, veuillez demander à l'accusé son nom.

— Je suis Olivier, répliqua le malheureux.

— Au service du seigneur Jacopo Foscari, n'est-ce pas? dit Loredano.

— Oui, seigneurs, balbutia Olivier.

— Et compagnon fidèle de son exil... Mais pourquoi, au lieu d'être à Trévise avec lui, vous trouve-t-on à Venise?...

— Seigneurs, je venais chercher quelque argent.

— On expédie l'argent au seigneur Jacopo à Trévise, et il n'a pas besoin de l'envoyer chercher à Venise.

— Seigneurs, je vous assure, dit Olivier en interrogeant des yeux le doge, absorbé dans son effrayante immobilité.

— Vous êtes venu à Venise... de votre propre mouvement?

— Non, seigneurs; mon maître m'envoyait

— Retenez cet aveu, seigneurs!

— Mais il m'envoyait pour réaliser une somme d'argent, vous dis-je.

— Et vous réalisiez cet argent près du cadavre de notre collègue et illustre seigneur... assassiné précisément au moment où vous passiez sur la place.

— Seigneurs... le hasard...

— Alors vous avez vu l'assassin, puisque vous avez vu la victime.

— Je n'ai rien vu, seigneurs; mais je suis innocent, je le jure devant Dieu.

— Que vous en semble, seigneurs? dit Loredano avec un sourire d'incrédulité. Cet homme qui vient de Trévise pour toucher de l'argent, quand son maître manque si peu d'argent? — Cet homme qui se trouve par hasard sur le lieu où vient d'être commis le meurtre d'un homme qui haïssait violemment Jacopo Foscari... Car, on le sait, seigneurs, notre collègue avait porté la parole contre le fils de son altesse dans la malheureuse affaire qui a provoqué son bannissement... Ce sont là des rapprochements bizarres, et que le tribunal appréciera, je le pense, à leur juste valeur. Qu'en pense Son Altesse? nous connaissons l'inflexible sévérité, la haute vertu, l'amour de notre doge pour sa patrie, et lui-même prononcera.

— Seigneurs, répondit le doge, il peut être vrai que mon fils ait envoyé cet homme à Venise pour ses affaires, et cela

n'était pas défendu à mon fils. Je ne crois pas qu'on puisse lui en faire un crime, si la présence d'Olivier à Venise n'avait d'autre but qu'un recouvrement à faire... C'est ce que d'ailleurs on jugera.

— Je propose, dit Loredano, que le prévenu Olivier soit appliqué à la question préparatoire, selon l'usage, et qu'il soit tenu note de ses aveux.

Olivier pâlit, et regarda encore une fois le doge. Ce prince, faisant un dernier effort, détourna les yeux

— Soit, murmura-t-il si bas qu'à peine on l'entendit.

Olivier fut reconduit dans la cellule des Plombs, où il avait passé la nuit, et on lui donna la question sur la roue d'abord, puis au chevalet. Il était fidèle, et il était innocent; il ne révéla rien, parce qu'il préférait la vérité à la vie.

Loredano furieux, écumant de colère, guettait e moindre aveu comme on attend le salut ou la mort. Pas une parole n'échappa au malheureux Olivier; il ne sortit de sa bouche qu'un cri arraché par l'effroyable torture; ce cri fut le dernier; il expira en souriant de mépris.

Loredano fit décréter immédiatement par ses collègues que Jacopo Foscari serait saisi à Trévise, ramené dans sa ville natale, et interrogé à son tour sur ce meurtre qu'il ne soupçonnait même pas.

Cet interrogatoire devait être une torture plus affreuse que la première. Jacopo, ayant appris la mort d'Olivier, comprit qu'il fallait lutter avec ses bourreaux en homme désespéré... La vue de Venise, cette patrie qu'il adorait, lui avait rendu des forces; il était sûr de triompher en appelant à lui tout son courage; et puis son père à dix pas de lui, son père qu'il s'a-

gissait de sauver en se sauvant lui-même, voilà ce qui lui conseillait une vertu que peut-être il n'eût pas eue en d'autres circonstances.

Il subit la torture avec une impassibilité qui fatigua ses bourreaux et ses juges. Il fut énergique de volonté, indomptable de force physique; il sortit du chevalet, brisé, sanglant; mais calme et muet comme un spectre, et lorsqu'il fut enlevé de la chambre fatale, son regard alla jeter la terreur superstitieuse au fond de l'âme de Loredano, qui se demandait s'il était immortel.

Jacopo n'avait rien dit, il n'était pas mort; on ne pouvait donc le faire passer pour coupable. Cependant il fallait encore frapper Foscari.

Lorsque les Dix furent interrogés sur le résultat de cette question subie si courageusement par Jacopo, ils répondirent que tant de vigueur et de fermeté ne pouvaient appartenir à la nature humaine livrée à ses seules forces. Ils conclurent que Jacopo avait eu recours à la magie; nouveau crime. On le relégua donc à la Canée, pays beaucoup plus éloigné que Trévise, comme suspect d'avoir assassiné, et comme convaincu d'être sorcier.

Le coup fut terrible pour Jacopo, qui croyait au moins avoir acheté par tant de souffrances le droit de séjourner tranquillement dans son premier exil, d'où il correspondait facilement avec son père. Le vieux doge, plongé dans une douleur profonde, trouva cependant le moyen de dissimuler à ses ennemis l'impression des coups qu'ils lui portaient... La vertu de cet homme était une impassibilité surhumaine.

Jacopo partit pour la Canée. Mais cette fois plus de femme,

plus d'enfants pour le consoler. On lui avait ordonné de partir seul. Plus de patrie, plus de famille; on ne lui laissait absolument que la vie, afin qu'il pût souffrir encore. Ces raffinements de vengeance surpassent de beaucoup tout ce que l'imagination attribue de profondeur aux méchancetés des esprits de ténèbres.

Alors le malheureux Jacopo fut saisi d'une violente douleur qui bientôt dégénéra en délire... Revoir Venise! revoir sa femme, ses enfants et son père, c'était le rêve de ses jours, de ses nuits; il ne voyait plus, il n'entendait plus rien qui ne lui rappelât et ne lui fît pleurer Venise. Chaque instant le trouvait occupé d'écrire à ses amis, au doge, des lettres pleines d'amertume, dans lesquelles il les suppliait d'intercéder pour obtenir son retour. Mais ces lettres étaient interceptées par l'ordre des Dix, ou demeuraient sans réponse, tant la crainte qu'inspirait ce redoutable tribunal était semblable à la crainte qu'on peut avoir de la mort.

De la douleur Jacopo tomba dans le désespoir. Sans nouvelles de Venise, sans conseils, sans consolations, il fit le sacrifice de sa vie, et un jour qu'il avait vu tourner longtemps autour de lui un de ces prétendus marchands envoyés par les Dix pour observer le proscrit bien plus que pour faire leur commerce, il appela cet homme, dont il connaissait parfaitement la pensée et la mission :

— Seigneur, lui dit-il, vous venez de Venise, n'est-ce pas?

— Oui, seigneur... et j'y retourne.

— Ah! vous y retournez! que vous êtes heureux! Mais vous me connaissez bien, n'est-ce pas?...

— Oui, seigneur, dit le marchand; vous êtes le fils du sé-

rénissime doge de Venise, le malheureux Jacopo Foscari.

— Malheureux, dites-vous... Oui, vous me connaissez... Sans espoir, sans appui, sans patrie.

Il observa cet homme, qui feignait de compatir à ses peines.

— Seigneur, dit-il, vous me semblez être un honnête homme, voudriez-vous me rendre un signalé service?

— Bien volontiers, cher seigneur.

— Vous retournez à Venise, disiez-vous... Mais ne consentirez-vous pas à vous détourner un peu de votre chemin, à passer... par le Milanais, par exemple?

Le marchand tressaillit.

— Ce serait une œuvre méritoire, dont Dieu vous récompenserait dans le ciel, et dont mon père et moi-même nous vous serions bien reconnaissants.

— Que faudrait-il faire?

— Porter la lettre que je vous confierais au duc de Milan, à Sforza.

— Un prince étranger! nouer des relations avec un prince qui n'est pas Venise, quand je suis Vénitien; vous ne connaissez donc pas la jalousie de la république?..... Vous ignorez donc...

— Je sais tout. Mais, me confiant à vous, je n'ai rien à craindre, bien que les Dix soient capables de payer cette lettre mille sequins au moins à celui qui la leur livrerait... Mais, voyez-vous, j'ai confiance; et puis, je demande à Ludovic Sforza, que mon père a tant de fois obligé, qu'il consente à intercéder pour moi près du grand conseil de Venise..... Voyons, pousserez-vous l'inhumanité jusqu'à me refuser de porter cette lettre à Milan?

Le marchand, dont les yeux s'étaient enflammés aux premières paroles de Jacopo et à l'énoncé de la somme brillante que donneraient les Dix aux délateurs, parut faire encore quelques difficultés; mais il se laissa convaincre en apparence, accepta la lettre que Jacopo écrivit aussitôt, et la serrant avec soin, il partit le soir même.

Jacopo le regardait s'éloigner avec un sombre sourire.

— Va, disait-il, va, traître, rapproche-toi peu à peu de Venise, et réjouis-toi d'avance, car ton infamie te sera payée chèrement, et si tu pouvais lire dans mon cœur, tu verrais que je t'absous et que je te remercie... Remets la lettre à mes ennemis... fournis-leur ce prétexte de me rappeler... Me rappeler à Venise!... pour y trouver la mort, je le sais bien; mais au moins pour y voir ma femme, mes fils; pour y embrasser mon père, et pour reposer sur le sol chéri de la patrie!

Jacopo ne s'était trompé dans aucun de ses calculs. L'honnête marchand fit voile pour Venise, où il livra dès son arrivée aux Dix la lettre qu'on lui avait confiée.

— Cette fois, s'écria Loredano palpitant de joie, voilà un crime d'état, et le coupable n'aura plus de recours à invoquer. Il y a complot, relations entamées avec un prince ennemi de la république.

Jacopo attendait chaque jour le résultat de sa triste négociation. Un jour, quatre sbires le saisirent dans sa promenade. Au lieu des cris de douleur qu'ils s'attendaient à le voir jeter, ils ne virent qu'un joyeux sourire et un empressement qui les rendit stupéfaits.

— Enfin, disait le malheureux, je vais revoir Venise!

Venise apparut en effet, belle et douce encore à l'œil de

l'exilé, bien qu'il pût distinguer dans la forêt des mâts, dans les colonnes des portiques, ces deux colonnes sinistres qui avaient encadré la mort de tant de prisonniers d'état.

Jacopo ne s'attendait qu'à la mort. Il fut jeté de nouveau en prison ; et le soir, quand ses juges et ses bourreaux furent convoqués, Loredano s'approchant de lui :

— Jacopo Foscari, dit-il, conspirateur infatigable, vous déshonorez le nom que vous portez. Vous venez de nouer une criminelle intrigue avec le duc de Milan. Avouez-nous tous les détours de cette mystérieuse affaire.

— C'est facile, répliqua Jacopo. J'ai écrit à Sforza, vous le savez.

— Nous avons votre lettre.

— Je l'avais prévu.

— Vous raillez?

— Pas le moins du monde. Je connaissais votre espion, et je lui ai confié ma lettre pour qu'il vous la remît. Vous la tenez, j'ai réussi.

— Réussi... à quoi?

— A voir encore une fois Venise.

— L'artifice est grossier. Vous n'espérez pas qu'il puisse convaincre des amis zélés de la république.

— J'ignore si vous vous laisserez convaincre ; je sais seulement que c'est la vérité. J'étais las de l'exil, et Venise m'attirait Vous m'éloigniez, j'ai trouvé moyen de revenir.

— Nous verrons si vous continuerez ces fanfaronnades, dit Loredano. Pour la troisième fois vous allez subir la question, et cette fois ce sera l'estrapade.

Jacopo ne résista pas ; ses yeux s'emplirent de larmes. Quelle horrible destinée ! fils de prince régnant, et traîné de supplices en supplices à une mort que personne n'osait avoir l'humanité de lui donner d'un seul coup !

On attacha ce malheureux dans une salle située près des Puits ; ses mains furent liées à une longue corde passée dans une poulie, qui balançait le condamné suspendu à ce câble et tiraillé jusqu'à la dislocation par le poids même de son corps.

Mais au milieu du balancement de ce corps dans l'espace, la corde, bien tendue, s'allongeait tout à coup par une secousse imprévue et terrible. On connaît le progrès des pesanteurs dans la chute ; le corps, ainsi secoué, pesait quatre cents livres, lesquelles, portées seulement par les poignets, arrachaient, pour ainsi dire, les bras de l'épaule, les poings du bras, et déchiraient dans l'estomac et la poitrine muscles et nerfs, brisés comme par la barre des bourreaux.

Jacopo essuya trente tours d'estrapade, c'est-à-dire que trente fois son corps fut secoué jusqu'à la dislocation de toutes les articulations. A la dernière secousse il s'évanouit en disant :

— Au moins je mourrai dans Venise.

Il se trompait. Lorsque ses chairs meurtries et pantelantes, recouvrant à peine ses os, ne laissèrent plus échapper le sang tari dans ses veines, Jacopo se réveilla tout surpris de vivre encore. Les Dix l'avaient condamné à un bannissement perpétuel, avec ce surcroît de peine que l'exilé serait tenu en prison.

Il s'étonna de tant de barbarie, se soumit en apparence, demandant à voir sa femme, ses enfants, son père et sa mère. La demande fut accordée, mais à condition que Jacopo recevrait les adieux de sa famille dans une des grandes salles du palais du-

cal, en présence d'un certain nombre de commissaires nommés pour assister à l'entrevue.

Avec la jeune femme et les quatre fils de Jacopo, le doge et la dogeresse, âgés l'un de quatre-vingts ans, l'autre de soixante et onze, vinrent à l'appel de leur malheureux fils pour mêler leurs larmes aux siennes. Jacopo était pâle, exténué, ne pouvant remuer sans des hurlements de douleur.

Quand il aperçut le doge son père :

— Monseigneur, s'écria-t-il en se laissant tomber à genoux et en tendant vers le vieillard des mains inertes et sanglantes, c'est assez de souffrances ; obtenez que je meure dans Venise... voilà tout ce que je demande. Moi mort, ils ne craindront plus rien. Demandez, monseigneur, demandez ! je vous en supplie.

La dogeresse tenait entre ses bras la tête de ce fils bien-aimé, dont les enfants baisaient les bras et les blessures ; elle suppliait aussi son vieil époux de se montrer supérieur à la crainte.

— Mon fis, dit Foscari, jetant un regard autour de lui, respectez l'arrêt qui a été rendu par les magistrats de votre pays, et obéissez sans murmurer à la république. Venez, madame, dit-il à sa femme ; le temps accordé pour l'entrevue est expiré.

En disant ces mots, François Foscari s'éloigna de son fils sans verser une seule larme, et le laissa aux mains des geôliers ou des bourreaux.

Jacopo fut embarqué sur-le-champ et envoyé à Candie.

Cependant, vers cette époque, un homme frappé de mort dans les rues de Venise par quelque assassin à gages, confessait avant d'expirer que Jacopo n'était pas coupable du meurtre

d'Almoro Donato, le chef du conseil des Dix, car le véritable assassin était lui, Nicolas Erizzo.

Il n'était plus temps de réparer l'injustice; Loredano avait pris ses mesures de façon à ce qu'il n'y eût rien à faire pour son ennemi. Jacopo était mort de douleur dans sa prison quand la nouvelle de la confession d'Erizzo y arriva.

Un historien, dont les études sur Venise décèlent un esprit nourri de saine philosophie et d'idées généreuses, s'écrie à propos de cette insensibilité du vieux Foscari :

« Comment concevoir la constance d'un père qui voit torturer trois fois son fils unique, qui l'entend condamner sans preuves, et qui n'éclate pas en plaintes; qui ne l'aborde que pour lui montrer un visage plus austère qu'attendri, et qui, au moment de s'en séparer pour jamais, lui interdit les murmures et jusqu'à l'espérance? Comment expliquer une si cruelle circonspection, si ce n'est en avouant, à notre honte, que la tyrannie peut obtenir de l'espèce humaine les mêmes efforts que la vertu? La servitude aurait-elle son héroïsme comme la liberté (1)? »

Terminons cette histoire de Foscari en disant que Loredano, qui avait forcé le doge à demeurer spectateur des tortures de son fils et à les sanctionner de son autorité, lui fit enlever la couronne ducale après la mort de son fils, sous prétexte qu'il était trop âgé pour servir la république.

Il est vrai que François Foscari, depuis la cruelle épreuve qu'on lui avait fait subir, s'était retiré dans le fond de son palais; et que, dévoré par la douleur, accablé d'années, il ne sortait plus ni pour se montrer au peuple ni pour assister aux conseils. Les Dix virent dans cette protestation muette du père une

insulte a leur pouvoir, et ratifièrent les volontés de Loredano. François Foscari fut déposé du dogat.

Le tribunal des Dix arrêta que les six conseillers de la seigneurie et les chefs du conseil des Dix se transporteraient auprès du doge pour lui signifier que l'excellentissime conseil avait jugé convenable qu'il abdiquât une dignité dont son âge ne lui permettait plus de remplir les fonctions. On lui donnait quinze cents ducats d'or pour son entretien et vingt-quatre heures pour se décider (2).

Foscari répliqua sur-le-champ qu'il tenait son autorité de la nation et ne la rendrait qu'à la nation; que deux fois déjà, c'était au premier exil de son fils et puis au second, il avait voulu se défaire de la suprême puissance, ce qu'on avait refusé de lui accorder. Qu'aujourd'hui c'était son tour de souhaiter; qu'il attendrait donc la volonté générale pour rendre une réponse définitive.

Les Dix lui avaient donné vingt-quatre heures. Ce délai expiré, ils se présentèrent. Et comme il ne voulait pas donner d'autre réponse, ils prononcèrent que le doge était relevé de son serment, déposé de sa dignité. On lui assigna la pension votée la veille, en lui enjoignant de sortir du palais dans huit jours, sous peine de voir ses biens confisqués.

Ce décret lui fut signifié par Jacques Loredan, son ennemi mortel, à qui les Dix accordèrent ce triomphe sur le vieillard.

Foscari fut noble et digne en son infortune. Il dépouilla la robe et le bonnet ducal, rendit l'anneau, qui fut brisé sur-le-champ. Et comme on l'engageait à passer les huit jours accordés dans le palais des doges :

— Pas un jour, pas une heure, dit-il.

Et il sortit sur-le-champ, appuyé sur sa béquille.

Un des secrétaires du conseil, observant qu'une foule considérable de peuple était rassemblée autour du palais, conseilla au veillard de sortir par une issue dérobée pour éviter les regards.

— Moi? dit-il, éviter les regards... et pourquoi? Je veux sortir de ce palais par où j'y suis entré il y a trente-cinq ans; car j'en sors sans honte et sans tache.

Il descendit donc, calme et seul, l'escalier des Géants, tandis qu'une affluence considérable se pressait autour de lui pour le voir. Alors, se retournant vers le palais :

— Mes services, dit-il, m'y avaient fait entrer; la noirceur de mes ennemis m'en fait sortir.

Le peuple s'ouvrait respectueusement sur son passage, et donnait des signes visibles d'admiration et d'attendrissement. Plus tard, il manifestait des regrets si vifs, que les Dix publièrent une proclamation qui prescrivait, sous peine de mort, le silence le plus absolu sur cette affaire.

Cependant ils procédaient à l'élection d'un successeur. Pascal Malipieri fut élu doge le 30 octobre 1457. Au son de la cloche de Saint-Marc qui annonce l'élection des doges, François Foscari fut saisi d'un tel accès de douleur qu'il mourut sur-le-champ.

On apporta cette nouvelle au conseil des Dix, et Jacques Loredano, saisissant son livre de comptes, écrivit aussitôt, à la suite du nom de Foscari qu'il avait porté comme son débiteur pour le meurtre de son oncle et de son père : *L'ha pagata* (il me l'a payé).

II

L'inquisition politique à Venise. — Composition et opérations du conseil des Dix. — Andréa Venier, fils du doge emprisonné. — Les cornes du patricien. — Fameuse conspiration espagnole. — Sanglantes exécutions à Venise. — Jacques Pierre et Renault. — Emprisonnement de Casanova sous les Plombs. — Son évasion. — Silvio Pollico. — L'incendie. — Les Plombs modernes

---

Un acte d'autorité tel que la déposition d'un doge, magistrature inamovible, aurait excité une sédition chez ce peuple jaloux de l'exécution de ses lois, si depuis trois ans n'eût été instituée cette terrible magistrature devant l'autorité de laquelle tout devait céder.

Nous voulons parler de l'Inquisition d'état.

« Dans ce tribunal tout était mystère, dit l'historien que nous avons déjà cité; son origine était inconnue comme ses règles et ses formes. Il existait sans qu'on sût précisément depuis quand, à quelle occasion, par quelle autorité, avec quels droits. On savait seulement qu'il voyait tout, ne pardonnait

rien, et l'on ne se permettait pas plus les recherches sur son origine que les observations sur ses actes. »

Toutefois ces lignes ne sont pas entièrement exactes. Le conseil des Dix, inquisition d'état, avait dû sa naissance à la conspiration contre l'état d'un certain Tiépolo Bajamonte au commencement du quatorzième siècle. Alors une commission extraordinaire de dix hommes, espèce de tribunal de police, avait été établie, à qui on accorda les pouvoir les plus étendus.

Instituée dès l'origine pour deux mois, cette magistrature fut successivement prorogée de deux en deux mois. Elle dura ainsi toute une année, puis devint annuelle; et en 1335, il fut décrété, par le grand conseil et le peuple assemblé, que cette commission était à jamais nécessaire à la république. Un papier d'état appelle ce redoutable conseil des Dix *Concordiæ et quietis publicæ tenacissimum vinculum* : le lien le plus solide de la concorde et de la paix publiques.

Les inquisiteurs étaient les membres du conseil des Dix que l'on chargeait des enquêtes. Plus tard leurs pouvoirs furent régularisés par un décret.

On arrêta : que ces inquisiteurs ne seraient assujettis à aucune formalité; qu'ils jouiraient d'une autorité sans limites, parce qu'on tenait pour certain qu'ils en useraient toujours conformément à la justice et dans l'intérêt de l'État.

Un seul inquisiteur pouvait ordonner les arrestations, sauf à en référer ensuite à ses collègues. Ils pouvaient disposer des fonds de la caisse des Dix sans avoir à en rendre aucun compte. Ils pouvaient correspondre avec les recteurs, gouverneurs, généraux de terre et de mer, ambassadeurs et autres, et leur donner des ordres. Enfin ils étaient autorisés à faire et à mo-

difier eux-mêmes leurs propres règlements, selon qu'ils le jugeraient convenable.

Ces règlements, ils les firent en effet. Écrits de la main d'un des inquisiteurs, inconnus mêmes à leurs secrétaires; on les gardait dans une cassette dont un des trois inquisiteurs avait la clef.

On nous dispensera de commentaires sur cette monstrueuse institution. Dans aucune époque, chez aucune nation le despotisme, vînt-il du droit divin, n'a imaginé pareilles absurdités, donné carrière à de pareilles licences.

Ces détails sur l'inquisition, qui sembleraient un hors-d'œuvre au lecteur dans l'histoire des *Plombs de Venise*, parce que la prison domine comme actrice principale tout le drame de cette histoire, ces détails sont pourtant jusqu'à cette époque le seul renseignement que nous puissions donner positif et saillant sur la prison elle-même.

Ainsi que ces règlements du terrible tribunal inquisiteur, dont on n'apercevait que la cassette, enveloppe mystérieuse, on ne peut voir de la prison des Plombs que leur torture et les lucarnes grillées, sans savoir ce qui s'est passé dans le fond de leurs antres.

« En effet, comme dit le savant historien Victorio Sandi : Le devoir d'un citoyen, d'un juge, est de garder un respect sacré pour cette illustre magistrature, sans chercher à pénétrer, et encore moins à divulguer des choses qui ne doivent être connues que de ceux qui sont appelés à y prendre part. »

Nous voyons cependant en 1390, dans une chambre des Plombs, le fils du doge Antonio Venier, dont le crime était une

infraction aux lois du pays, et une insulte faite à l'un des patriciens. La chronique scandaleuse raconte que le jeune homme, épris d'une femme de condition mariée à ce patricien, ayant mis tout en œuvre pour triompher de sa vertu, et se voyant courageusement repoussé, ne désespéra pas du succès de l'entreprise, et assiégea si obstinément la jeune patricienne, qu'il réussit par sa persévérance à la convaincre de la sincérité de son amour.

De l'attention d'une femme au sentiment d'amour qu'elle peut concevoir, il n'y a pas grande distance. Le jeune Andréa Venier le savait, et il continua le siége. Comme le mari était jaloux, mais sans soupçonner son rival, il fit essuyer à sa femme quelques mauvais traitements qui accélérèrent sa disgrâce. Vanina se sentit aimée par Venier, et se crut dédaignée par son époux; elle s'étaya de cet amour contre ce dédain, et finit par devenir assez éprise du jeune homme pour accorder à son amour le prix qu'il sollicitait depuis si longtemps.

Le bonheur des amants ne fut pas durable. Les remords de Vanina l'éteignirent bientôt; chose étrange, mais qui n'est pas sans exemple, elle revint plus soumise et plus attachée à son mari depuis qu'elle l'eut trompé. Venier s'en apercevait, et en mourait de désespoir.

Vanina, pressée par la honte, et accablée des sollicitations et des reproches d'Andréa, qu'elle aimait cependant toujours, ne put persuader au jeune homme que les remords vinssent de sa vertu. Il les attribua au refroidissement d'un cœur un moment échauffé par le caprice. Vanina rompit bientôt tout commerce avec son amant, et le mari sentant instinctivement qu'il avait reconpuis l'amour de sa femme, en triom-

pha si orgueilleusement que l'âme de Venier en fut ulcérée de colère et de douleur. Aveuglé, désespéré, il ne rêva plus que la vengeance

Un jour en sortant de chez lui, le patricien aperçut une foule considérable qui poussait des éclats de rire, et désignait avec des gestes insultants le balcon situé au-dessus de la porte de son palais; il fit écarter à grand'peine cette foule qui le couvrait de huées, et jetant les yeux sur l'objet qui attirait les regards de tous ces spectateurs, il aperçut une paire de cornes de dimension gigantesque attachées à la saillie de la porte même. Au-dessous on lisait ces mots : *Cornes du maître de la maison.* Puis, cette phrase qui résumait toute la vengeance :

— Demande à ta femme à qui tu dois ce beau présent.

Le patricien, pâle de fureur, rentra chez Vanina, que ces cris avaient émue, sans qu'elle pût en comprendre la cause. Mais voyant son époux dans l'accès de cette colère effrayante, elle fut saisie d'un pressentiment.

— Madame, dit le mari, venez donc avec moi, je vous prie.

Et il l'entraîna sur le balcon, au milieu des huées de la multitude, qui pourtant fit un grand silence en apercevant les deux époux, parce qu'elle attendait un dénoûment sinistre à la scène d'abord burlesque.

En effet, Vanina eut à peine considéré l'inscription, qu'elle jeta un cri d'indignation et s'évanouit.

Les gens du patricien chassèrent la foule, firent disparaître l'écriteau et les cornes infamantes, pendant que l'époux outragé disait à Vanina :

— C'est faux ou c'est vrai, madame; dans tous les cas, vous allez venir demander justice avec moi d'un outrage qui, s'il

n'est fondé sur rien, amènera la condamnation du calomniateur, et, s'il est mérité, la condamnation et la punition du lâche délateur.

— J'irai donc avec vous, seigneur, dit Vanina enflammée d'une sombre colère.

— Où allons-nous?

— Chez le doge.

Vanina conduisit en effet son époux chez Antonio Venier, que le bruit causé par cette affaire avait déjà prévenu de l'attentat.

— Altesse, dit Vanina en se courbant devant le prince, je viens vous demander justice d'un lâche qui a commis envers mon époux et envers moi l'outrage que voici.

Elle raconta en peu de mots et d'une voix altérée l'horrible insulte.

— Soupçonnez-vous quelqu'un, Vanina? dit le doge.

— Je connais le coupable, seigneur.

— Que dit-elle! s'écria le patricien.

— Ce calomniateur sera puni, dit le doge; nommez-le, qu'on le juge.

— Ce n'est pas un calomniateur, murmura Vanina suffoquée par les sanglots, ce n'est qu'un lâche.

— Grand Dieu! balbutia l'époux de Vanina.

— Je fus coupable, seigneurs, dit la malheureuse femme, et c'est parce que j'ai voulu sortir de la voie criminelle où j'étais engagée que le misérable, mon complice, s'est vengé de moi.....

— Nommez-le, dit le doge.

— Seigneur, c'est Andréa Venier, c'est votre fils.

Le doge se leva soudain, transporté de douleur, et arracha son bonnet ducal qui couvrait son front.

— Oh ! madame, s'écria-t-il, prenez-y garde, ne portez pas une pareille accusation contre le fils du doge de Venise, épargnez un malheureux père...

— Non, seigneur, car je me sacrifie, moi; car aujourd'hui même je me prosterne aux pieds de mon époux, et le supplie de me laisser entrer dans un couvent, où, jusqu'à ma mort, qui sera prochaine, je frapperai la terre de mon front en demandant pardon à Dieu.

— Alors c'est bien, dit le doge ému de pitié; alors le doge fera son devoir. Vous lui avez donné l'exemple de la résignation et de la vertu, madame.

Antonio Venier fit appeler son fils, lui ordonna de confesser le crime, ce que celui-ci, déchiré de remords, n'hésita pas à faire en se roulant aux pieds de Vanina. Puis, tandis que la malheureuse femme quittait Venise pour se renfermer dans un couvent de règle austère, le coupable jeune homme était enfermé, par ordre de son père, dans une chambre des Plombs, où il mourut peu de temps après avoir appris la nouvelle de la mort de Vanina.

Mais l'un des événements les plus importants de l'histoire de Venise, celui qui excite encore les méditations des annalistes, c'est la fameuse conspiration tentée contre Venise, en 1618, à l'époque où Marie de Médicis, régente de France, laissait peu à peu la corruption et la démoralisation s'introduire dans l'État. Alors passaient à l'extérieur des bandes d'hommes découragés et ruinés, depuis que les vastes projets du feu roi Henri IV sur l'Europe n'occupaient plus les imagi-

nations aventureuses des hommes de guerre de cette époque.

Plusieurs versions plus poétiques et plus conjecturales les unes que les autres circulent sur ce grand événement. La plus intelligente du caractère et de la politique de Venise, la plus logiquement déduite des événements et des négociations de ce siècle, est assurément celle que nous allons offrir à l'appréciation du lecteur.

«Vers le milieu de mai 1618, on vit plusieurs hommes inconnus pendus aux gibets de la place Saint-Marc. Le lendemain on en vit encore d'autres, et, en s'enquérant, on sut que presque tous étaient étrangers; on apprit aussi qu'il y avait beaucoup d'arrestations; on parlait de plusieurs centaines de personnes jetées dans les cachots du conseil des Dix, de procédures commencées, d'exécutions nocturnes; des indices certains ne permettaient pas de douter que beaucoup d'hommes n'eussent été noyés dans les canaux.

On racontait qu'il avait été fait des exécutions dans quelques places fortes; on parlait d'étrangers employés sur la flotte qui avaient été pendus ou jetés à la mer.

Tout à coup il se répandit un bruit que Venise avait été menacée d'un grand péril, qu'il avait existé depuis longtemps une conspiration pour livrer cette capitale aux flammes, pour exterminer la noblesse; enfin, pour renverser la république. Venise était dans l'indignation et la terreur, mais le conseil des Dix gardait le plus profond silence; on ne le vit nullement empressé de faire cesser la curiosité ni même l'inquiétude populaire. Impénétrable et muet, sûr de sa force, il ne daignait pas donner l'explication de tant de supplices, et laissait l'imagination en exagérer le nombre et chercher les causes.

Dans ces circonstances, l'ambassadeur d'Espagne fut menacé par la populace; il sortit de Venise avec quelque mystère, et le bruit s'accrédita que la conspiration qui venait d'être découverte avait été tramée par le ministre, de l'aveu du cabinet espagnol; le gouvernement vénitien ne fit rien, du moins ostensiblement, pour détruire cette opinion ni pour la confirmer. Il laissa soupçonner tout ce qu'on voulut, nommer qui on voulut, et, s'il dirigea les soupçons, ce fut par des moyens qu'on ignore. Aucune pièce authentique ne fut publiée, aucun événement antérieur ne fournit l'explication de cette affaire, aucun acte public, aucun fait postérieur n'en révèle les causes ni les circonstances. Cinq mois après, un décret du sénat ordonna des prières solennelles pour remercier Dieu d'avoir sauvé la république. »

Ce récit simple et profondément empreint de la connaissance des pouvoirs qui régissaient Venise, nous a paru plus propre que toutes les descriptions à donner une idée de l'événement terrible que le conseil des Dix avait étouffé entre l'eau de ses lagunes et le canon de ses vaisseaux. Toutefois, au milieu du mystère presque poétique de cette conspiration, quelques mots et quelques noms mis en évidence suffisent à faire luire quelques clartés sur le reste.

L'historien très-judicieux auquel nous avons dû emprunter ce récit a recherché lui-même la vérité sous les apparences, et voici à peu près quelle est son opinion sur le complot. Nous ne pouvons faire un meilleur commentaire.

Le duc d'Ossuna, vice-roi d'Espagne à Naples, mécontent de son gouvernement, cherchait à s'en affranchir et à se créer une royauté indépendante. Mais se détacher de l'Espagne alors

si puissante, et découper un royaume dans cette Italie toute aliénée à d'autres maîtres, c'était chercher une guerre longue, pour ne pas dire éternelle, car autrefois les Français avaient en vain tenté de se l'approprier, et nul doute que leurs anciennes prétentions ne se réveillassent aussitôt que la dissidence éclaterait entre l'Espagnol et ses compatriotes

Le duc résolut de se rendre la France favorable en faisant tous les sacrifices réels et toutes les promesses possibles. Il négocia également en Savoie, et voulant gagner la république de Venise, il tâcha de lui imposer d'abord par la terreur. Il chargea donc un capitaine, aventurier français, nommé Jacques Pierre, d'aller à Venise, et d'embaucher une grande quantité de soldats dans l'armée que la république entretenait contre l'Autriche. Ces soldats étaient pour la plupart des étrangers aventuriers, Français, Hollandais, Espagnols. Jacques Pierre, qui ne connaissait rien des projets du duc d'Ossuna, sinon qu'il voulait avoir une armée à lui, se livra ardemment à l'exécution de cette entreprise, et détacha du service de Venise un grand nombre de ses soldats.

Mais la chose alla plus loin que ne voulait l'Espagnol lui-même. Une fois que Jacques Pierre fut lancé, il ne s'arrêta pas en si beau chemin; les soldats devaient un jour servir le duc d'Ossuna; mais en attendant ils étaient à leur recruteur, à leur capitaine. Jacques Pierre se lia étroitement avec un autre aventurier français nommé Renault, et à deux ils se promirent de mettre le feu à la ville, d'incendier ou de démolir arsenaux, galeries, vaisseaux, d'égorger tous les notables, et de profiter d'un des plus riches pillages que jamais aventurier eût pu rêver dans une ville chrétienne.

Tout en formant ce plan, ils cherchaient à s'étayer d'une autorité imposante. Ils allèrent trouver le marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne, lui remontrèrent l'utilité que trouverait le royaume dans la destruction totale de Venise, et le marquis de Bedmar leur promit son appui s'ils réussissaient, sa neutralité s'ils échouaient.

Ce ne fut pas précisément ce que cherchaient les conspirateurs. Pour eux la partie la plus sûre était la première qu'ils dussent jouer. Ils réfléchirent, supputèrent le montant des bénéfices, les chances de revers, et ayant mûrement délibéré, décidèrent que le plus intéressé à cette affaire étant le sénat de Venise, c'était à lui qu'il fallait aller vendre le secret. Ils firent donc leur prix avec le conseil des Dix, et lui révélèrent toute la conspiration, le nom des complices, les ressources du duc d'Ossuna, le consentement de l'ambassadeur espagnol, et l'époque fixée pour l'exécution.

Les Dix, qui s'étaient vus à deux doigts de leur perte, ne marchandèrent pas. Ils accueillirent Jacques Pierre et Renault comme des sauveurs, les gorgèrent d'or, avec assez de promesses toutefois, et en les intéressant suffisamment pour qu'ils révélassent plus tard ce qu'ils apprendraient de nouveau. Puis, suivant du doigt et de l'œil dans l'ombre les fils de cette conspiration et la marche savante des conspirateurs, ils attendirent le moment le plus propre à assurer le succès complet de leur vengeance.

Ce moment arriva bientôt.

Neuf mois après, le duc d'Ossuna, n'ayant pu décider la France à entrer dans son plan d'une manière efficace, se déclara incapable d'agir seul, et remercia les conjurés en aban-

donnant toute entreprise. Rien n'avait transpiré; tout dormait dans la plus absolue sécurité, le peuple insoucieux et frivole comme d'habitude, les Dix calmes et résolus, le sénat occupé de sa politique quotidienne et de ses plaisirs.

D'Ossuna paya les aventuriers, leur prescrivit de s'en retourner les uns après les autres, soit en France, soit en Hollande, soit sous leurs anciens drapeaux, et délia du serment de fidélité ceux qui, engagés au service de Venise, avaient continué à servir pour aider plus activement au succès; et content d'avoir effacé jusqu'à la dernière trace de ses projets, il revint à Naples, souriant à l'Espagne, à la France, à la Savoie, comme si jamais il n'eût pensé qu'à gouverner en paix sa vice-royauté.

Alors les Dix s'éveillèrent.

Certains de n'avoir plus rien à apprendre, de tenir dans leurs mains tous les agents de la conspiration, et de les tenir isolés, affaiblis par l'abandon des chefs et démoralisés par la désertion du projet principal, ils commencèrent leur œuvre de vengeance avec toutes les forces dont ils pouvaient disposer.

Ce fut alors que les amiraux eurent ordre de faire pendre tous les marins suspects sur les flottes; les généraux de faire fusiller ou égorger les soldats désignés par Jacques Pierre et Renault; les commissaires civils de faire noyer dans les canaux, étrangler dans les prisons, enterrer dans les Plombs et les Puits tous les citoyens qui avaient trempé, si peu que ce fût, dans la grande conspiration.

Beaucoup de ces malheureux furent atteints hors de Venise, alors que, s'en retournant, ils ne pensaient plus à rien, et chantaient joyeusement la chanson nationale en l'accompagnant du son des piastres espagnoles.

Ainsi les Dix, sans rendre compte à personne de leurs exécutions, sans que les exécutions fussent nécessaires puisqu'on en ignorait la cause, avaient versé le sang de plusieurs milliers d'hommes. Jacques Pierre et Renault furent récompensés magnifiquement quoique en secret; leurs dépositions ne furent pas même communiquées au sénat, et ce grand corps politique fut appelé seulement à juger la conspiration et son résultat sanglant sur quelques aveux très-incomplets faits par le conspirateur Jaffier et par ses amis, aveux dont la stérilité devait servir à rehausser le zèle et la perspicacité des inquisiteurs.

Les Plombs jouèrent dans cette tragédie le rôle sanglant et mystérieux que jouèrent les canaux, les poignards et les cordes de potences pour le service de l'inquisition. On nous pardonnera de ne pas inventer là où personne n'a pu seulement deviner.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que M. Bruslart, alors ambassadeur de France à Venise, se procura l'original des dénonciations faites par Jacques Pierre et Renault, et l'envoya en France, où on le possède encore dans les archives. M. Bruslart fut donc aussi bien placé que les Dix eux-mêmes pour voir se dérouler tous les détails de l'horrible vengeance exercée par ce tribunal odieux, et c'est de lui qu'on sait qu'il n'y avait plus à cette époque pour la république ni véritable complot ni véritable danger.

On connaît maintenant les usages du redoutable tribunal qui a peuplé constamment la prison dont nous écrivons l'histoire. Ce que nous ajouterions de noms plus ou moins illustres ne ferait au lecteur que l'effet d'une galerie de tableaux histo-

riques. Il aimera mieux, sans aucun doute, la relation pittoresque et vivante d'une captivité intéressante.

Mais comment tourner la difficulté qui se présente? comment faire adopter au public comme de l'histoire le récit emprunté à un véritable héros de roman? comment espérer que l'attention excitée par d'illustres infortunes se soutiendra jusqu'au bout de ce roman que nous taillons dans des mémoires trop célèbres?

C'est une nécessité pourtant. La conscience du chroniqueur nous en fait une loi. Nous ne trouverions, c'est honteux pour les historiens de l'Italie, nous ne trouverions nulle autre part la centième partie des détails que nous fournit ce quasi-romancier, que nous devons traduire pour achever la description des Plombs de Venise.

Le nom du chroniqueur est ce qu'il y a de plus pénible à avouer; car si le lecteur entre une fois sans prévention dans le récit, la seule partie peut-être de ces Mémoires qui se fasse remarquer par la pureté des sentiments, le choix de l'expression, le naturel de la description, si, en un mot, l'on veut oublier de quel nom cette description est signée, le tableau paraîtra ce qu'il est, noble, fin, ressemblant et utile.

Notre but d'ailleurs est assez louable pour qu'on nous permette toute citation à l'appui de notre système, car, il faut le dire, notre conviction est qu'il n'y a de romanesque dans ces Mémoires que l'auteur et son luxe d'aventures, mais que la topographie en est exacte et la couleur locale saisissante de vérité.

Cela posé, entrons hardiment en matière et admettons le personnage.

Le Vénitien Casanova, signalé depuis quelque temps à l'Inquisition de Venise comme un homme de plaisir, grand joueur et joueur heureux, comme un coureur d'aventures, lié d'amitié avec plusieurs ministres étrangers résidant à Venise, avait été prévenu par quelques amis des mauvaises intentions du Conseil à son égard.

Un soir il rentre chez lui. Sa porte enfoncée, ses effets pêle-mêle au milieu de la chambre, son hôtesse épouvantée lui annoncent qu'un grave événement s'est passé en son absence.

Papiers fouillés, livres enlevés, armoires ouvertes; c'était une visite domiciliaire.

Casanova court chez un patricien de ses amis, le seigneur Bragadini, et lui demande d'appuyer une plainte contre le messer grande ou lieutenant de police qui a violé son domicile :

Bragadini effrayé lui répond :

— Vous ne connaissez pas Venise, ô Vénitien imprudent que vous êtes ! J'ai dix mois été inquisiteur. Toutes les fois que le Conseil veut prendre un homme, il le prend. Vous étiez absent quand le messer grande est venu chez vous, c'est qu'on ne voulait pas vous prendre, mais vous avertir. Allons, mon cher Casanova, partez sans perdre de temps pour Fusine... De Fusine, allez à Florence; le danger passera, et vous pourrez revenir.

Casanova rejeta ce conseil dicté par la prudence, et demeura chez lui. Le lendemain même, en juillet 1755, comme il était au lit, le messer grande entra dans sa chambre.

— Êtes-vous Jacques Casanova? dit-il.

— Oui.

— Levez-vous ; habillez-vous... Remettez-moi vos papiers et vos lettres, et suivez-moi.

— Qui vous envoie?

— Le tribunal des Dix.

Casanova fut frappé comme d'un coup de foudre, bien qu'il s'attendît à ce malheur. Le prétexte de son arrestation fut la sorcellerie. Un espion du tribunal s'était introduit chez lui sous prétexte de lui acheter des livres, parmi lesquels la Clavicule de Salomon, le Zecor-Ben et les Conjurations pour avoir des entretiens avec les démons. Casanova n'était pas fâché de passer parmi ses connaissances pour un grand magicien. C'est là-dessus que spécula le tribunal.

Tandis que messer grande faisait sa visite et enlevait livres et manuscrits, Casanova, la tête à moitié perdue, s'habillait machinalement de ses plus beaux habits comme s'il eût dû aller à la noce.

Quarante archers l'attendaient à la porte. Il admira ce luxe de précautions employé à Venise pour s'assurer d'un seul homme. Cette escorte le conduisit jusqu'à une gondole où le messer grande se plaça auprès de son prisonnier, flanqué de quatre archers. On alla droit chez messer grande, qui se mit à rédiger un procès-verbal pour le conseil, tandis que Casanova s'endormait de fatigue et de stupeur. A trois heures, un chef d'archers vint le prendre pour le conduire sous les Plombs.

Casanova suivit cet homme en gondole jusqu'au quai des Prisons, où ils débarquèrent. Après avoir monté plusieurs escaliers ils traversèrent le pont fermé par lequel communiquent les prisons au palais ducal. Au delà de ce pont était une galerie qu'ils traversèrent ; de là ils entrèrent dans une chambre

donnerez de l'argent, ainsi que pour votre dîner. Demandez en outre ce que voudrez.

Casanova demanda des rasoirs, des livres, un miroir, du papier, des plumes.

— Rayez ! rayez! dit le geôlier... tout cela est défendu. Je vous ai demandé de l'argent, vous savez.

Casanova avait trois sequins, il en donna un.

— Commandez tout de suite votre dîner de demain, dit le gardien, car je ne puis venir ici qu'une fois par jour au lever du soleil. J'ai sept prisonniers à garder, tous éloignés des uns autres, ce qui me fait une promenade de trois heures.

Cependant il revint vers midi pour apporter le lit, la table, le dîner et une cuiller d'ivoire. Les fourchettes et couteaux, de quelque matière qu'ils fussent, étaient défendus.

— L'illustrissime seigneur secrétaire vous enverra des livres de son choix.

— Remerciez-le pour moi, surtout de m'avoir mis seul en prison.

— Comment ! s'écria le gardien; êtes-vous fou?

— Fou ! de quoi?

— De le remercier pour un surcroît de punition.

— C'est donc bien terrible d'être seul?

— Vous verrez.

— Mais j'aime mieux être seul qu'en compagnie de brigands et de voleurs.

— Eh ! mon cher seigneur, il n'y a ici ni brigands ni voleurs; mais seulement d'honnêtes gens qu'il faut pourtant séparer de la société par des raisons que leurs excellences connaissent.

Casanova n'était pas convaincu que l'isolement fût une aggravation de châtiment. Demeuré seul, il plaça sa table près du trou de la porte, et s'assit pour dîner; mais il ne put, tout affamé qu'il se croyait, avaler que quelques cuillerées de soupe.

Il passa la journée dans son fauteuil, plus calme, et se macérant d'avance l'esprit pour s'accommoder à la lecture des livres, probablement fort pieux, qu'on lui promettait. Le sommeil le gagna, mais il ne put y céder; l'horloge de Saint-Marc vibrait avec un tel fracas dans sa tête, qu'il croyait l'avoir dans sa chambre. Les rats, dans le galetas voisin, faisaient un bruit d'armée qui donne un assaut à une place forte. Enfin, les puces dont nous avons parlé au début de cet ouvrage, les terribles et affamées puces des Plombs, commençaient à prendre par millions leur éternel repas sur la peau du prisonnier.

Au point du jour, Laurent, c'était le nom du geôlier, apporta les livres tant vantés. C'étaient : *La Cité mystique de sœur Marie de Jésus, appelée d'Agrada,* imprimé avec l'autorisation de la très-sainte Inquisition. Casanova n'eut pas plus tôt parcouru quelques pages de ce livre que le mysticisme obscur et les étranges folies de cette religion fanatique lui procurèrent un des désagréables moments qu'il eût passés en sa vie.

Cependant quelques jours s'écoulèrent. Le neuvième, les trois sequins étaient épuisés.

— Je n'ai plus d'argent, monsieur, dit Laurent.

— Je n'en ai plus non plus, répliqua le prisonnier.

— Ou faut-il que j'en prenne?

— Où vous voudrez.

Il partit, et le lendemain apprit à Casanova que le tribunal fixait sa pension à cinquante sols par jour.

— Je serai votre caissier, dit Laurent, et chaque mois, si vous faites des économies, je vous en rendrai compte.

— Soit. Apportez-moi deux fois par semaine *la Gazette de Leyde.*

— *La Gazette!* impossible, vous avez un livre.

— Oui, merci!

Casanova souffrit tellement de la chaleur sous les Plombs, que son plancher se mouillait de la sueur qui tombait de toutes les parties de son corps, même sans qu'il fît un mouvement, et quoiqu'il fût complétement nu dans cette étuve

Il tomba malade.

— Ah! monsieur, dit le geôlier, vous allez voir la magnificence du tribunal; on vous enverra un médecin sans qu'il vous en coûte un sol.

— Que c'est beau! répondit le malade.

En effet, un médecin arriva dans un des accès de fièvre ardente qui dévoraient le prisonnier.

— Il paraît que monsieur a trop chaud, dit le médecin.

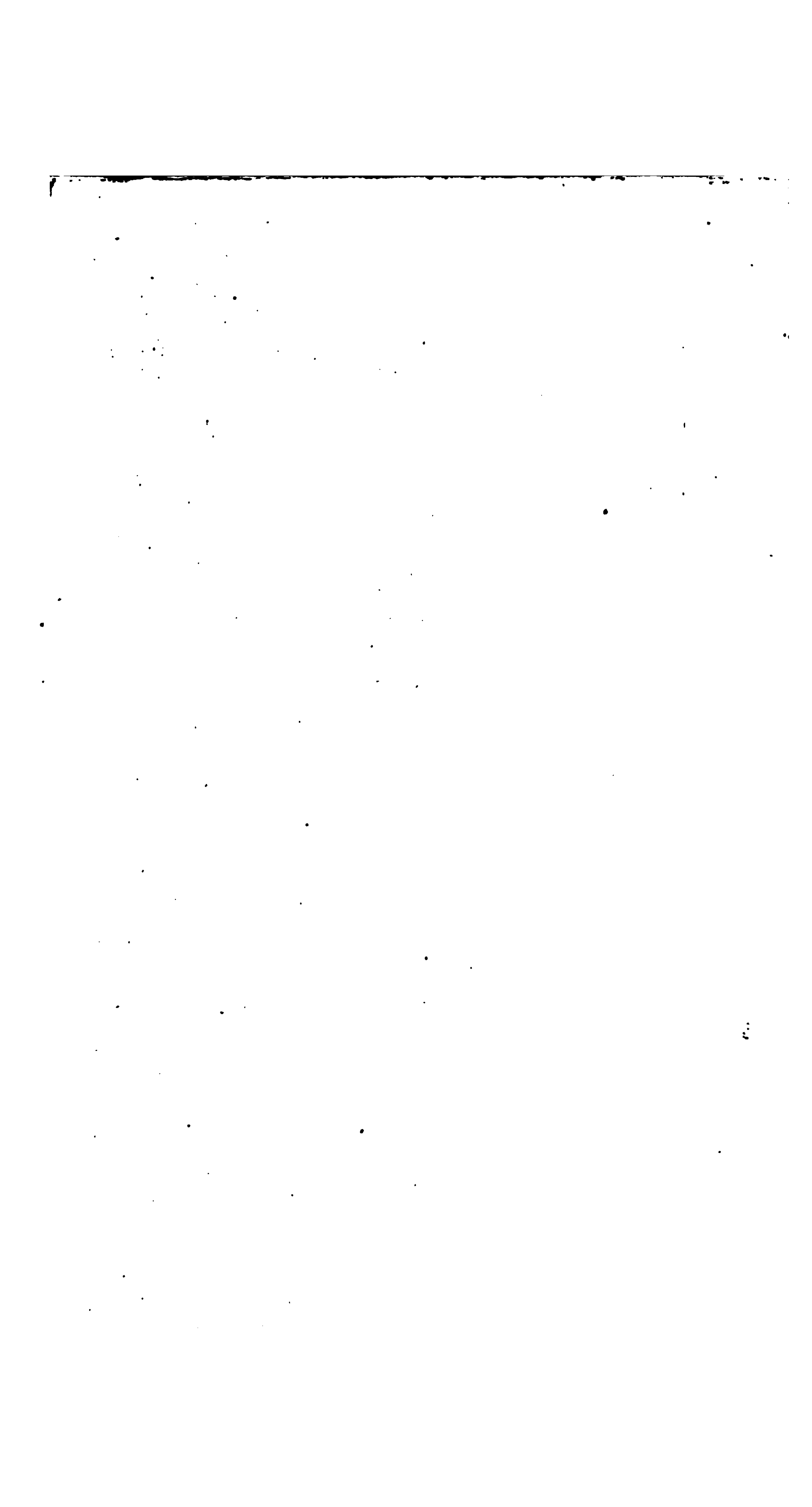
— J'ai obtenu de leurs excellences l'autorisation de transporter monsieur dans le galetas, c'est plus grand.

— Non pas! s'écria Casanova, qui entendit ce dialogue. Je ne veux pas que les rats me dévorent. J'aime mieux les puces.

— Mais ne lisez plus la *Cité mystique*, dit le médecin, car vous deviendriez fou; dans votre délire vous ne parlez que de visions et ardeurs religieuses.

— Je renverrai le livre à monsignor Cavalli.

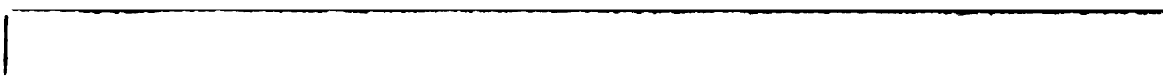
Casanova, dès qu'il entra en convalescence, obtint la permission de se promener dix minutes dans le galetas, pendant qu'on ferait son lit. C'était une telle faveur qu'il n'y pouvait

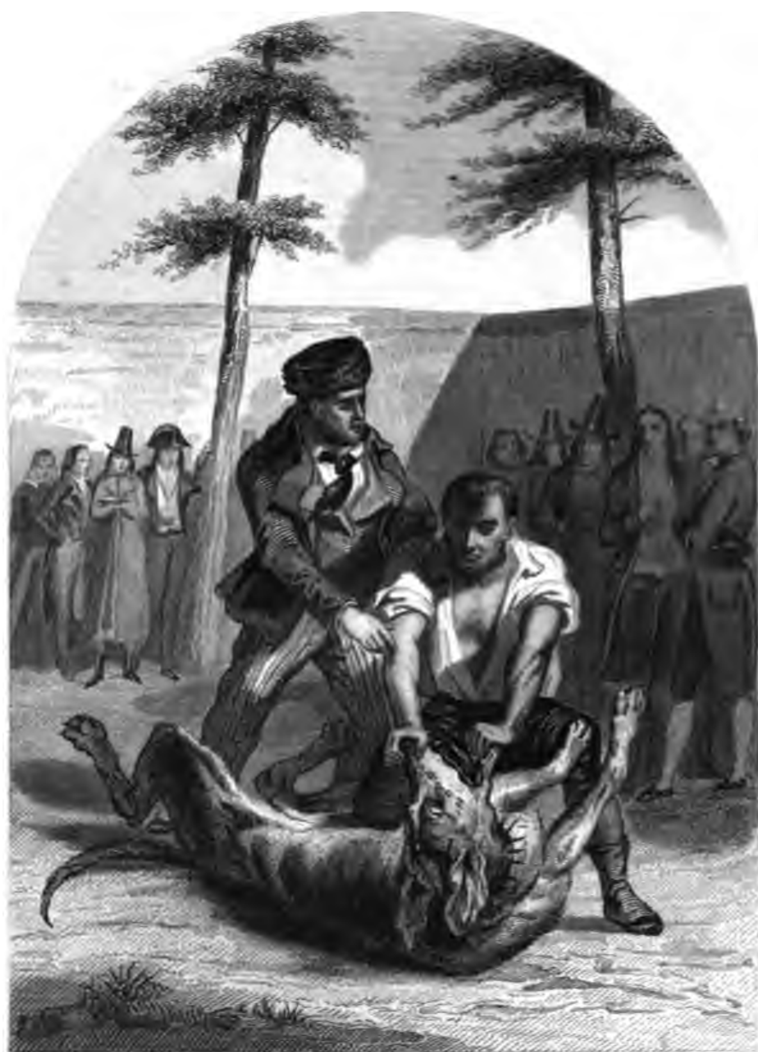




Morokl del. Nargeot sc.

LES ENFANS DE Mme KOLLY À LA FORCE.





LE CHIEN DE LA FORCE.

croire. Toutefois il fut forcé de courir et de battre des pieds avec fracas pour faire peur aux rats, qui, sans cela, fussent accourus en troupes, attirés par la nouveauté du spectacle et l'odeur de la proie.

Cette petite promenade, ou plutôt cette course, fit du bien aux jambes de Casanova, puis aux vertèbres de son cou, car il put se redresser un peu, tandis que dans sa prison, haute seulement de cinq pieds six pouces, il était forcé de marcher courbé, ce qui brise les hommes les plus vigoureux.

Il comptait sortir de prison au mois d'octobre, à l'époque où les nouveaux inquisiteurs entrent en charge. Il attendit donc impatiemment le bienheureux jour; mais ce fut vainement, rien ne vint, sinon les dîners maigres, les rats, les puces, et Laurent.

Cependant un événement étrange donna au prisonnier l'espoir d'une liberté achetée au prix de sa vie; mais ce n'était pas trop cher.

Tandis qu'il méditait en son cachot, regardant le plafond et une grosse poutre qui soutenait le comble, il vit soudain cette poutre incliner de droite à gauche, et, par un mouvement lent et calculé, se remettre à sa place ordinaire.

Aussitôt, sans qu'il eût le temps de crier pour manifester sa surprise, il perdit l'équilibre; le plancher venait de faire le même mouvement que la poutre.

Bientôt les cris dans le corridor, les pas précipités des geôliers, lui apprirent qu'il s'était passé quelque chose d'inusité; c'était purement et simplement une secousse du tremblement de terre qui détruisit Lisbonne.

Casanova espérait qu'une autre secousse renverserait le pa-

lais ducal sur la place de Saint-Marc, et que les Plombs en descendant le porteraient en pleine liberté, sain et sauf, ou tué sous les décombres. Cette alternative ne l'effrayait pas.

Il fallait que cette prison fût bien rude pour annihiler ainsi les instincts de la conservation.

Ce fut alors qu'une autre promenade dans le galetas donna au prisonnier les premières idées de se procurer la liberté.

On ne pouvait monter aux Plombs qu'en traversant la salle où s'assemblent les inquisiteurs; le secrétaire seul en a la clef, qu'il ne confie au geôlier que pendant le temps nécessaire pour ses visites aux cachots. Ces visites, on le sait, se font le matin dès que le soleil se lève, parce que, plus tard, les guichetiers allant et venant troubleraient dans leurs travaux les Dix qui se réunissent, et les affidés qui viennent les trouver. Cette salle des séances s'appelle la Bussola.

Ces prisons des Plombs sont divisées sous les combles des deux faces du Palais. Trois sont au couchant, quatre au levant. Des subdivisions praticables se font lorsque le nombre des prisonniers le commande.

La gouttière du toit du côté du couchant tombe dans la cour du palais, l'autre donne perpendiculairement sur le canal appelé Rio di Palazzo. De ce côté les cachots sont clairs, et l'on peut s'y tenir debout. Quelques-uns ont été habités par les personnages les plus illustres. C'est le quartier aristocratique des Plombs.

Casanova étudia convenablement les localités, les habitudes des inquisiteurs, dont l'uniformité rend cette connaissance facile à acquérir. Il songea que le seul moyen de s'enfuir des Plombs serait de percer le plancher de sa prison, qui était

précisément située au-dessus de la salle des séances du conseil des inquisiteurs.

Mais comment percer le plancher sans instruments, et avec l'impossibilité absolue de se procurer seulement une aiguille? Il eût fallu corrompre un archer à prix d'or, et Casanova n'avait plus un sol. Pour sortir du cachot par la porte, il fallait étrangler le guichetier et un archer qui l'accompagne toujours. C'était praticable; mais le deuxième archer attendait son camarade à la porte fermée de la galerie, et n'ouvrait cette porte qu'en entendant le mot de passe.

Cependant Casanova avait résolu de s'enfuir. Un jour, dans une de ses promenades au fond du galetas, il aperçut des paperasses, des bassinoires, une pelle à feu, des pincettes, des pots de terre entassés sans ordre et abandonnés, parce qu'on savait bien que nul n'oserait les ramasser, ne pouvant les cacher dans son cachot. Mais ce qui intéressa surtout Casanova, ce fut un verrou de fer tout droit, gros comme le pouce, et long d'un pied et demi. La tentation de prendre ce verrou le saisit; il y résista toutefois, voyant que le temps n'était pas arrivé de mettre en œuvre un projet quelconque.

Enfin, à force de fouiller dans la poussière et les paperasses, Casanova découvrit un petit fragment de marbre noir épais d'un pouce et large de six; il le cacha dans sa prison, sous ses chemises.

Depuis ce moment jusqu'au jour où Casanova s'empara du bienheureux verrou, les inquisiteurs lui donnèrent deux compagnons de captivité : l'un était un pauvre berger qui avait jeté les yeux sur la fille de son propriétaire et s'en était fait aimer; l'autre était un usurier qui, pour avoir réclamé de l'ar-

gent dû à un patricien, avait été condamné à une forte amende, et en attendant le payement, conduit sous les Plombs.

Mais l'usurier ayant payé, le berger ayant été conduit dans une prison moins *noble*, qu'on appelle les *Quatre* et qui fait partie des prisons civiles, Casanova se trouva seul encore une fois. Alors il s'appropria le verrou de fer, dont il fit, à l'aide de son morceau de marbre, un outil fort pointu, grâce à huit facettes pyramidales qui l'affilaient sans lui faire perdre rien de sa force et de sa solidité.

Mais ce n'était rien que d'avoir volé ce verrou, d'en avoir fait un stylet aux dépens de ses mains, gonflées d'ampoules : il fallait le dérober à l'œil vigilant du geôlier. Casanova le cacha dans la doublure de son fauteuil; puis, ne le trouvant pas encore en sûreté, il résolut de faire un trou au plancher de sa chambre et d'y cacher l'instrument.

Pour cela, il fallait obtenir que Laurent ne balayât plus sous le lit, comme il le faisait depuis que le prisonnier l'en avait supplié pour chasser les puces. Demander le contraire de ce qu'on avait exigé, c'était se rendre suspect. Les prisonniers n'ont pas le droit d'être capricieux sans motifs.

Cependant la nécessité l'emporta sur le danger.

— Comment, dit Laurent, vous ne voulez plus qu'on balaye?

— Cela m'incommode, mon cher monsieur Laurent, et la poussière me fait tousser si violemment, qu'un jour ou l'autre il m'arrivera quelque accident.

— Eh bien, mon cher monsieur, au lieu de balayer j'arroserai.

— Ce serait bien pis : l'humidité me donnerait des rhumatismes.

Laurent céda. Il faut dire que Casanova, au lieu de recevoir le montant des économies que faisait Laurent sur la pension de soixante-quinze livres par mois, l'avait abandonné au geôlier pour en obtenir des messes. Cette générosité avait un peu amolli la fibre coriace de l'homme. Il patienta donc huit jours; mais le neuvième il voulut balayer.

Il avait conçu des soupçons.

Il fit enlever le lit dans le galetas, alluma une chandelle et fouilla jusque dans les rainures du plancher. Casanova, qui n'avait, par prudence, commencé aucune excavation, feignit de ne pas s'apercevoir des soupçons du guichetier; il resta dans son fauteuil pendant la visite.

Mais alors il se mit à tousser, comme si la poussière l'étouffait, et, s'étant piqué le doigt avec son stylet, il ensanglanta tout son mouchoir pendant la nuit, et, le lendemain :

— Voyez, Laurent, dit-il, ce que vous m'avez valu. Je vous disais bien que la poussière me tuerait.

— Quoi donc, monsieur? fit le geôlier, effrayé en voyant tout ce sang.

— Il y a que j'ai toussé à me rompre la poitrine, et que j'ai craché le sang. Vous voulez me tuer, à ce qu'il paraît? faites.

Laurent, effarouché, fit venir le médecin, à qui Casanova raconta la cause de cette irritation de poitrine. Le médecin donna aussi dans le panneau et cita bon nombre d'exemples de maladies mortelles causées par l'aspiration de la poussière.

Laurent jura ses grands dieux qu'il ne balayerait plus que les chambres des prisonniers récalcitrants auxquels il voudrait faire un mauvais tour.

L'hiver était venu. Casanova frémissait à l'idée de passer dix-

neuf heures de suite dans les ténèbres, car jamais il n'entre de feu dans les Plombs, ni pour le chauffage ni pour la lumière. Il s'occupa de fabriquer une lampe, et y réussit en amassant l'huile de ses salades, en faisant des mèches de sa courtepointe de coton ; la lampe servait de vase où on lui faisait cuire ses œufs.

Il possédait donc lampe, huile, mèche ; le feu seul manquait. Il feignit d'avoir mal aux dents et demanda à Laurent une pierre ponce.

— Qu'est-ce que cela? dit-il.

— Une pierre tendre qu'on applique sur les gencives.

— Je n'en ai pas ; mais si toute autre pierre...

— Eh ! mon Dieu, oui... une pierre à fusil suffirait; trempée dans du bon vinaigre, elle s'amollirait aisément.

— Alors, monsieur, le vinaigre de vos salades est exquis ; quant aux pierres à fusil, en voici ; choisissez.

Il tira de sa poche trois ou quatre silex, qu'il offrit au prisonnier ; le briquet devait être une forte boucle de culotte ; mais il manquait de l'amadou et du soufre.

Le soufre, Casanova l'obtint en se faisant faire une ordonnance par le médecin pour guérir des démangeaisons résultant d'une petite rougeole ; l'amadou, il le trouva dans les doublures de son bel habit, car il avait recommandé au tailleur d'en placer à l'endroit des aisselles, pour boire la transpiration, qui eût gâté le satin, de couleur tendre.

Ce fut un beau moment pour le prisonnier que celui où la lumière acquise si péniblement jaillit enfin du sein de ses ténèbres. Il ne s'agissait plus que de travailler assez courageusement pour percer avec la pointe de fer un plancher qui pou-

vait être double ou triple; car qui connaît à fond l'architecture mystérieuse des palais vénitiens, et surtout de celui du doge?

Dans l'intervalle, Casanova reçut une visite : l'Inquisition lui envoyait un jésuite pour examiner cette conscience. Le jésuite fut charmé de la politesse du prisonnier, et lui prédit qu'il deviendrait libre le jour de la fête du saint dont il portait le nom.

Cette révélation fit rêver Casanova.

— Je m'appelle Jacques, dit-il, ce sera donc le jour de Saint-Jacques? Tous les Vénitiens s'appellent Marc, puisque saint Marc est leur patron; je serai donc libéré le jour de Saint-Marc.

En attendant, pensa-t-il, libérons-nous par nous-même; le patron y aidera s'il lui convient.

Il commença de percer le plancher avec l'esponton, tenant une serviette pour y enfermer chaque parcelle de la planche entamée; les morceaux d'abord n'étaient pas plus gros que des grains de blé; peu à peu ils augmentèrent de volume.

Après sa besogne, il alla jeter les débris de bois derrière les paperasses du bienheureux galetas qu'il avait tant maudit, et il invoqua les rats pour qu'ils dévorassent ces miettes fraîches. Autrefois il trouvait qu'il y avait trop de rats dans le grenier; aujourd'hui il n'en trouvait plus assez.

La première planche enlevée, il en rencontra une seconde; après la seconde, une troisième; sous cette dernière, une plaque de mastic dur comme le marbre, connue à Venise sous le nom de *terrazo marmorino*. C'est le pavé habituel des maisons riches.

O douleur! l'esponton ne mordait plus sur ce ciment. Casa-

nova prétend s'être souvenu du procédé employé par Annibal pour dissoudre les rochers alpestres, procédé qu'on a tant raillé, peut-être avec raison ; il prétend avoir versé de son vinaigre sur le mastic et l'avoir assez attendri pour que l'esponton réussît à l'entamer, puis à le pulvériser, sans détriment de l'outil précieux. En quatre jours il eut détruit un espace suffisant de la mosaïque.

Enfin, sous le pavé de marbre gisait la dernière planche, celle qui devait être la première du comble dans l'appartement inférieur. La difficulté était de creuser cette planche, située au fond d'un trou énorme, et que l'esponton atteignait à peine.

Casanova y travaillait avec ardeur, malgré les obstacles, quand tout à coup le bruit du verrou retentit dans le galetas. Vite, il souffle sa lampe, repousse le lit, cache l'esponton et va se précipiter, tremblant de terreur, au-devant de la porte, qui déjà s'ouvre.

Laurent paraît.

— Ah ! quelle chaleur !... quelle puanteur !... quel gouffre !...

— Oui... oui... murmure Casanova, j'étouffe, en effet.

Laurent jette autour de lui un regard inquisiteur.

— Cela sent l'huile brûlée, dit-il.

— Oh ! comment... l'huile ?... mais c'est impossible.

Laurent pouvait chercher, trouver la lampe, la mèche encore fumante ; il se contenta de faire un hum ! qui parut au prisonnier plus éloquent que tous les mots sublimes de clémence attribués aux grands empereurs de la terre.

— Je vous amenais une compagnie, dit-il à Casanova ; venez la recevoir dans le grenier.

Casanova passa dans le grenier. Il vit un homme occupé à écrire au crayon le menu de son dîner.

— Signor, dit le geôlier, voici votre compagnon futur.

Le nouveau venu lève la tête.

— Ah! Jésus! s'écrie-t-il; Casanova!

— Vous, comte Fenarolo! répond Casanova en l'embrassant.

C'était en effet l'abbé comte Fenarolo de Bresse, homme d'une cinquantaine d'années, aimable et chéri de la bonne compagnie.

— Nous voilà donc prisonniers ensemble, dit l'abbé, après avoir été tant de fois compagnons de plaisir... Ah! quel supplice! et comment peut-on vivre ici?

— Mais qu'avez-vous fait pour y être amené? dit Casanova.

— Voici le fait. Hier je suis allé à l'Opéra. J'ai eu le malheur d'être abordé par le comte de Rosemberg, ambassadeur de Vienne, et madame Ruzini, femme du nouvel ambassadeur de Venise en Autriche. Je ne pouvais me sauver de leur conversation comme un voleur ou un malotru; je restai. Nous causâmes cinq minutes des sujets les plus frivoles, mais à voix basse, comme il convient entre gens du monde.

Au sortir de l'Opéra, j'ai trouvé deux sbires qui me prévinrent que M. le secrétaire du conseil des Dix voulait m'entretenir. Je suivis les sbires malgré la répugnance que m'inspirait cette visite, et M. le secrétaire, en me voyant, ne m'a pas dit autre chose, sinon : « C'est lui; mettez-le au dépôt. » On m'a conduit ici, où si je pouvais modérer mon indignation et ma douleur, je le ferais uniquement parce que je suis avec vous.

— Eh bien, mon cher abbé, ne vous désolez pas. Encore

huit jours de captivité ici, et l'on vous enverra passer six mois dans le Brescian, votre patrie.

— Croyez-vous ?

— Oui, l'Inquisition veut engager les gens à trembler toujours, mais elle n'exagère pas la sévérité envers des hommes aussi doux et aussi connus que vous.

— Dieu vous entende, Casanova! Mais ou me coucherai-je? je suis harassé de fatigue. Ah! voici le lit.

— Diable! approchez-vous avec précaution.

— Au moins permettez que j'appelle, que je fasse balayer...

— Oh! gardez-vous-en bien, cher abbé, si vous ne voulez pas que votre ami Casanova soit transporté dans un autre cachot et étranglé peut-être par l'ordre de leurs excellences.

— Étranglé!... Êtes-vous fou?... Qu'avez-vous donc fait?

— Venez.

Casanova prit l'abbé par la main, et lui fit sonder le trou déjà immense pratiqué sous le lit.

— C'est admirable! dit l'abbé; je vous en fais mon compliment, cher ami. Mais comment passerez-vous là-dedans?

— Rien de plus aisé. De mes draps je fais une corde; je ne perce le plafond des inquisiteurs que juste au moment de passer; j'attache la corde au pied du lit par une baguette attachée avec une ficelle; je me laisse glisser jusqu'au plancher de la chambre du conseil, et comme la ficelle pend avec les draps, je tire la baguette, et les draps viennent me servir de corde pour une deuxième descente.

— C'est sublime!

— Le cœur vous en dit-il?... nous pouvons voyager deux par ma voiture aérienne.

— Mon cher Casanova, mon affaire est une babiole, je ne veux pas l'empirer par une évasion.

— Je crois que vous raisonnez juste.

Casanova avait raison. Le huitième jour on délivra l'abbé, qui se sépara fort joyeux, mais fort attendri du compagnon moins fortuné que le hasard lui avait donné en sa prison.

L'abbé partit, Casanova reprit sa tâche, et en vint à percer un petit trou dans le plafond des inquisiteurs, formé de poutrelles juxta-posées selon l'usage des architectes du douzième siècle.

Pour agrandir ce petit trou et en faire une ouverture capable de donner passage à un homme, le prisonnier, grâce à ses préparations, n'avait plus besoin que de quelques heures. Il avait choisi pour le jour de son évasion la veille de Saint-Augustin, parce que, à l'occasion de cette fête, le grand conseil s'assemblait dans la chambre contiguë à la Bussola, laquelle, par conséquent, serait vide tout le jour : encore douze heures et il allait s'évader.

Mais le 27, un affreux malheur vint déranger tout à coup cette ingénieuse et énergique combinaison, ouvrage de tant de labeurs.

Il était midi. Laurent s'élance tout joyeux dans sa chambre.

— Qu'y a-t-il donc? s'écrie Casanova.

— Bonne, excellente nouvelle!

— Ma liberté?

— Oh! non pas, signor; mais quelque chose d'aussi heureux que les circonstances peuvent le permettre.

— Parlez donc.

— Vous changez de chambre..... on vous transporte au levant...

Casanova sentit son cœur manquer, ses forces s'éteindre ; il faillit s'évanouir.

— Vous êtes bien joyeux, n'est-ce pas? dit Laurent. Allons, venez.

Casanova essaya de se tenir sur ses jambes, mais il n'y put parvenir qu'à grand'peine.

— Dites, s'écria-t-il, à M. le secrétaire que je lui suis fort obligé de sa faveur, mais que j'aime mon cachot et que je le prie de m'y laisser.

— Vous perdez la tête, répliqua Laurent; vous ne connaissez pas les chambres du levant... claires, nettes, avec une vue! Venez donc!

Casanova comprit que la résistance serait inutile. Il fut un peu consolé lorsqu'il entendit Laurent dire aux archers :

— Allons, emportez le fauteuil et la table de monsieur.

Il fit un geste d'adieu à son cher cachot, qui pour lui n'était que l'antichambre de la liberté, à cette alcôve où il laissait son plus cher trésor.

On le conduisit dans une belle chambre de l'est; belle en comparaison du sale taudis qu'il venait de quitter! Cependant cette chambre avait une fenêtre par laquelle on jouissait de la vue si gaie et si majestueuse du Lido.

— Maintenant, dit Laurent, le lit de monsieur... vite!

A ces mots, nouvelle faiblesse de Casanova; car en remuant le lit on allait découvrir le trou, et, cette découverte faite, adieu les faveurs de son excellence le secrétaire. Au lieu de la belle chambre, au lieu de la liberté, les Puits, cloaque infect,

toujours plein d'eau de mer à la profondeur de deux pieds, et de rats d'eau beaucoup plus dangereux et plus affamés que ceux du gâletas aux puces.

Deux heures se passèrent dans des transes que nul ne pourrait décrire, mais que l'on comprendra facilement. Dans les Plombs, avec une justice distributive comme celle de MM. les inquisiteurs, la découverte du trou au plancher devenait une question de vie ou de mort.

Enfin, après les deux heures, un grand fracas se fit entendre, et Casanova vit arriver Laurent, l'œil en feu, les traits bouleversés, pâle de cette colère qui, de la part d'un geôlier, maître de votre sort, devient aussi insultante qu'elle est terrible.

Laurent commença par soulager son cœur en blasphémant Dieu et tous les saints du paradis.

— Remettez-moi, dit-il, votre hache et vos outils.

— Quelle hache, monsieur Laurent?

— Celle qui vous a servi à faire cet effroyable trou dans le plancher. Ce n'est pas tout; nommez-moi le sbire que vous avez corrompu et qui vous les a fournis.

— Je ne sais pas du tout ce que vous voulez dire.

— Bien! reprit Laurent écumant de rage, on va vous fouiller.

— Faites votre métier, reprit Casanova en se déshabillant; mais si l'un de vous me touche, je l'étends par terre.

On visita ses matelats, on vida la paillasse, on sonda les coussins du fauteuil et l'on ne trouva rien.

—Vous ne voulez pas avouer?

— Avouer quoi?... que j'ai fait un trou?... oui, je l'ai fait.

— Avouez avec quoi et par l'assistance de qui. Si vous re-

fusez, nous avons sous les Plombs des machines qui font parle les hommes.

— Oh ! je parlerai bien sans torture, reprit Casanova, et je dirai d'abord que c'est vous qui m'avez fourni les outils, mais que je vous les ai rendus.

Cette menace terrible fit pâlir Laurent, qui en connaissait toute la portée auprès de gens comme les inquisiteurs, toujours prêts à soupçonner leurs agents.

Laurent jeta un regard désespéré sur les sbires qui l'entouraient, et qui, en qualité de subordonnés, riaient beaucoup du désappointement de leur chef. Alors il versa un torrent de larmes, s'arracha les cheveux, trépigna comme un fou, et sortit de la chambre en la fermant avec une violence qui arracha un sourire au prisonnier, malgré la vive douleur que lui causaient les événements de la matinée.

— N'importe ! se dit-il ; j'ai trouvé le secret de faire peur à ce brave Laurent.

C'était vrai. Mais il y avait à redouter la vengeance de Laurent furieux. Cette vengeance se traduisit en petites tortures qu'il infligea quotidiennement à son prisonnier. La viande était pourrie, les œufs vivants, les légumes brûlés, le vin aigre.

Casanova jugea qu'il fallait se révolter, sous peine de mourir de faim.

— Voulez-vous me donner de quoi écrire aux inquisiteurs ? dit-il.

Laurent se mit à rire.

— Eh bien ! vous avez raison, Laurent ; je n'écrirai pas ; mais je vais cesser de manger ; je tomberai malade, et quand le médecin viendra...

— Que lui direz-vous ?

— Vous verrez.

Laurent haussa les épaules.

Casanova attendit que les archers fussent présents comme ils en avaient l'habitude à chaque visite du matin.

— Monsieur Laurent, dit-il alors au geôlier, vous me devez trente livres par mois; veuillez me les rendre, s'il vous plaît.

Laurent rougit, balbutia une réponse... et ferma la porte tout effrayé; mais à la visite suivante, il eut soin de se trouver seul avec le prisonnier.

— Monsieur, dit-il, avant que je ne vous rende vos comptes, voici un panier de citrons que M. de Bragadini vous envoie; j'y ai joint de l'eau, la meilleure qu'on ait à Venise, du sucre, et de plus un beau poulet.

— Ah ! ah !

— Maintenant, si monsieur veut son compte...

— Merci, je laisse le reste à votre femme; j'en excepte toutefois un sequin que vous donnerez à ces honnêtes archers, pour la peine qu'ils ont dû ressentir de vous voir dans votre grande colère.

— Ah ! monsieur est généreux. Maintenant nous voilà réconciliés. Dites-moi qui vous a donné la hache.

— C'est vous.

— Moi ! oh ! par exemple...

— Vous ! ainsi que le feu, l'huile, la lampe, etc.

— Alors, monsieur, prouvez-le-moi.

— Très-volontiers, menez-moi à M. l'inquisiteur ou au secrétaire, et devant lui je dirai tout.

Laurent fut frappé d'une telle peur, qu'il sortit sans dire un

mot de plus. Casanova l'avait ainsi dompté pour longtemps.

— Je m'ennuie, dit un jour le prisonnier ; Laurent, il faut me procurer des livres.

— Je le veux bien, monsieur; mais faites un échange des vôtres avec les livres d'un de vos compagnons de captivité... Cela ne vous coûtera rien ni à l'un ni à l'autre.

— En effet, l'idée est bonne; mais vous vous chargerez de ces commissions.

— Très-volontiers.

Casanova envoya donc un livre à son compagnon inconnu, et Laurent lui en apporta un autre. Dans le dossier de ce livre relié en parchemin, Casanova remarqua une poche, comme en ont tous les volumes reliés de la sorte, et il y glissa un billet. Mais pour écrire ce billet sans plume et sans encre, voici comment il avait fait.

Son ongle du petit doigt étant suffisamment long, il l'avait taillé en forme de plume, et avec du jus de mûres il s'était fait de l'encre.

Aux questions adressées à l'inconnu il trouva une réponse dans le volume suivant. Ce prisonnier était Marino Balbi, noble vénitien, régulier Somasque; il habitait une chambre des Plombs avec le comte Asquin d'Udine. Le motif de sa détention était une infraction assez grave aux règles de l'ordre monastique dont il faisait partie.

Casanova, de son côté, donna les explications nécessaires, et, en quelques jours de correspondance, il découvrit que le religieux ne désirait pas la liberté moins ardemment que lui. Le moyen de se la procurer n'était pas facile à trouver. Cependant Casanova ne désespéra pas, et malgré les objections sans

nombre de ses nouveaux amis, il dressa tout un plan de campagne, avec autant d'espoir que ses correspondants en avaient peu, parce qu'il savait parfaitement de quelles ressources disposer pour l'événement.

Ainsi, chaque jour Laurent faisant l'échange d'une chambre à l'autre des livres que ses prisonniers dévoraient avec une ardeur étonnante, apportait à l'un les avis de l'autre, comme il avait apporté à Casanova huile, mèche, feu et soufre. Casanova étudiait les localités ainsi disposées.

Ses nouveaux amis étaient logés plus haut que lui, grâce à une élévation des combles à cet endroit. Mais pour arriver au-dessus de sa tête, il fallait percer un gros mur qui limitait le cachot de Balbi. Cette double difficulté effrayait le révérend père, homme de trente-huit ans, vigoureux, et avide du grand air. Casanova ayant bien étudié son caractère, se décida enfin à lui confier qu'il possédait un esponton de vingt pouces de longueur, instrument miraculeux à l'aide duquel il avait déjà opéré sa première tentative d'évasion.

— Faites-moi passer l'esponton, dit le correspondant.

— Je le veux bien, répondit Casanova, parce que vous percerez votre plafond, puis le gros mur qui vous sépare de mon toit, puis mon plafond à moi-même, et alors ne vous inquiétez pas du reste.

— C'est convenu, récrivit Balbi, l'esponton!

— Je m'inquiète d'abord de voir comment je vous le ferai passer.

— Vous n'avez guère d'imagination, répondit le moine. Envoyez-moi cette excellente pelisse de renard qui vous sert à

braver le froid des nuits d'hiver. Laurent l'apportera toute roulée, sans rien découvrir.

Casanova voulut donner une leçon de prudence à ce fanfaron qui ne doutait de rien. Il envoya la pelisse.

— Oh! malheur! écrivit le moine le lendemain; Laurent m'a remis la pelisse, mais toute déployée; il a découvert, saisi l'esponton. Je suis cause de cette perte irréparable; pardonnez-moi.

— Heureusement, répondit Casanova courrier par courrier, j'ai eu plus d'imagination que vous, mon révérend, et je n'ai pas mis l'esponton dans la pelisse, sentant bien ce qui devait arriver. Je vous le ferai parvenir par un moyen plus sûr.

Il ordonna effectivement à Laurent de lui acheter une de ces bibles in-folio dont la nouvelle édition venait de paraître. Il espérait que dans la couverture se cacherait facilement l'esponton; mais, hélas! cet in-folio n'avait que dix-huit pouces, et le fer dépassait d'un pouce à droite et à gauche. Le moyen que Laurent ne s'en aperçût pas?

Casanova recourut à un autre expédient.

— Ces messieurs, dit-il, sont si bons pour moi que je veux les régaler pour la fête prochaine d'un plat de mon métier. Je sais une recette d'accommoder le macaroni... Vous y goûterez, Laurent... recette unique. Mais il me faut beaucoup de beurre, vous me retiendrez un sequin sur le mois, et j'aurai le droit de cuire moi-même ce mets national.

— Tout ce que vous voudrez, dit Laurent.

— Donc, du beurre, des épices, du parmesan, et le fameux macaroni.

Laurent vit sortir des mains de son prisonnier le plus

exquis, le plus doré, le plus parfumé macaroni qui eût encore fumé de Milan à Naples.

— Un grand plat, mon cher Laurent! vite! le plus grand que vous ayez, pour que le beurre ne se perde pas...

Et Laurent de courir.

Alors Casanova glisse l'esponton dans le dos de la Bible, malgré la fatale saillie d'un pouce qui décelait le manche et la pointe de l'instrument.

Laurent arrive apportant le plat, Casanova lui recommande de le venir chercher dans une heure, quand il aura suffisamment rôti et formé la croûte. Pendant ce temps il prend la Bible, pose dessus le plat, qui dépasse de quatre pouces, et lorsque le geôlier revient :

— Tenez! dit-il; de cette façon vous ne vous brûlerez pas. Courez vite! mais ne répandez pas le beurre. — A propos, laissez le livre à ces messieurs, c'est ma Bible, et rapportez-moi un volume de Maffei en échange. — Ne répandez pas le beurre, mon cher Laurent.

Laurent, le plat bouillant sur ses deux mains, s'avance avec circonspection dans le corridor, attentif à ne pas renverser le beurre liquide, plus attentif encore à humer les délicieux parfums qui caressent son odorat pendant le trajet. Livre, esponton, macaroni, il dépose tout sur les mains de Balbi, tandis que le comte Asquin fait disparaître sous ses couvertures l'instrument tiré de la Bible.

Ce petit épisode manque réellement à l'histoire des tours de force exécutés par Latude et le baron de Trenck.

Muni de l'esponton, Balbi se met à l'ouvrage, et Casanova attend impatiemment que le travail soit terminé. Il a recom-

mandé au moine de se faire acheter à l'avance des images de piété pour en tapisser sa chambre, et le trou qu'il creuse à son plafond est caché tous les soirs par le bienheureux saint Laurent occupé à rôtir sur son gril.

Balbi réussit à dissimuler son travail, qui avançait rapidement. Il perça d'abord son plafond sous le saint Laurent; puis le gros mur, dont il détacha trente-six briques. Enfin, il arriva au plafond de Casanova, laissant l'ouvrage inachevé, parce que la prudence l'exigeait ainsi, mais sûr que le trou pourrait être percé de part en part en moins d'un quart d'heure.

— J'ai fini, écrivit-il à Casanova, qui d'ailleurs l'entendait distinctement travailler au-dessus de sa tête. — Maintenant quel est votre plan d'évasion?

Le fait est que Casanova avoue n'avoir eu aucun plan. Par ces trous il espérait monter presque sur le toit du palais ducal, et, de là, au moyen d'une longue corde, se laisser couler jusqu'en bas.

Mais à ce moment de leurs travaux, un compagnon lui fut donné dans son cachot. C'était un ancien perruquier, un misérable espion nommé Soradaci, dont l'ignoble caractère inspira bientôt des soupçons à Casanova. Cet homme commença par aller dénoncer certaines confidences que son compagnon lui avait faites exprès pour l'éprouver; ce qui força les deux conspirateurs à user de la plus grande circonspection. Heureusement dans le caractère vénitien domine la superstition, et Soradaci était dévoué à un grand nombre de saints, que Casanova savait habilement faire intervenir quand il en avait besoin pour contenir son affreux camarade de chambre.

Il lui persuada qu'un ange avec lequel il était familier se

présenterait un de ces jours à la porte du cachot pour leur procurer à tous deux la liberté. Soradaci était enchanté, croyant que l'ange les traiterait comme on avait traité le prophète Habacuc, c'est-à-dire les transporterait sans risque sur la place Saint-Marc, ou même en Allemagne. Mais quand, le jour de l'exécution venu, il vit paraître le moine Balbi au trou du plafond, quand il reconnut un homme fort barbu au lieu du Gabriel qu'il espérait, quand le même moine lui demanda trop naturellement de lui couper la barbe, Soradaci vit que l'évasion aurait lieu par des moyens hasardeux, il réfléchit que le dôme du palais était haut, le pavé de la place dur, et qu'un faux pas suffisait à lui faire mesurer cette hauteur par sa propre pesanteur. Il aima mieux rester prisonnier.

Cependant Balbi et Casanova s'étaient fait couper la barbe; ils avaient fait un paquet de leurs hardes; encore le dernier trou à percer dans les Plombs même, et ils respiraient le grand air sur les toits. Casanova perça ce trou, et s'aperçut alors que la lune éclairait tellement le dôme, qu'il y avait tant de promeneurs sur la place Saint-Marc, qu'à moins de vouloir se faire prendre, il ne fallait pas songer à sortir encore.

Pendant ce temps, Casanova coupa en lanières ses draps, couvertures, matelas et paillasse, pour en faire des cordes qu'il noua de distance en distance; il en avait à peu près cent brasses.

Le moine, apercevant pour la première fois la déclivité rapide du toit sur lequel il faudrait marcher, se mit à pousser des hélas! et à entrer dans des récriminations qui eussent découragé tout autre que Casanova. Mais il sentait bien qu'après tous les dégâts faits en la prison, il n'avait plus de ressources que la mort ou la fuite pour échapper à une plus dure capti-

vité Aussi persévéra-t-il, répondant à chaque objection de Balbi par une offre de marcher en avant aussitôt que l'obscurité serait venue.

La position était réellement difficile, pour ne pas dire effrayante. Une fois sur les Plombs, impossible de lier une corde à quelque chose de solide; il fallait que l'un des fugitifs descendît son compagnon en l'attachant sous ses aisselles, et se résignât à rentrer dans son cachot. En admettant qu'on eût pu attacher la corde, de quel côté descendre? Sur la place? on serait vu des passants. Du côté de l'église? on serait enfermé dans la cour? les *arsenalotti*, ou gardiens des arsenaux, qui font la ronde à chaque minute, surprendraient les fuyards et découvriraient leur corde. Il restait le canal; mais à cette heure comment trouver un bateau, une gondole? Se sauver à la nage était la seule ressource, et quelle ressource! il faut sortir de l'eau quand on y entre, et dans quel état sort-on de l'eau avec ses habits?

Autre difficulté : on était au 31 octobre; un brouillard épais tombait sur les Plombs et les rendait glissants. Une chute dans le canal était mortelle de cette hauteur, parce que quatre pieds d'eau ne sauraient amortir l'effet de la pesanteur d'un corps précipité de cent pieds au moins.

Rien de cela ne rebuta les fugitifs. Ils sortirent par le trou quand la lune fut cachée, et Casanova, l'esponton à la main, soulevant les lames de plomb aux jointures, en empoignait le bord vigoureusement, et se hissait ainsi vers le haut du toit, remorquant son compagnon, qui s'était accroché à la ceinture de sa culotte. Tous deux avaient au cou un paquet de cordes, et leurs habits roulés en porte-manteau. Ils arrivèrent pénible-

ment à l'arête supérieure, sur laquelle ils se mirent à califourchon.

De là on voyait tout Venise... Derrière eux la petite île Saint-Georges Majeur; en face, les nombreuses coupoles de l'église Saint-Marc. C'était beau; mais ils eussent préféré quelques pieds de terre à trente toises plus bas. Casanova aperçut enfin sur la pente du toit une lucarne presque à l'extrémité des gouttières de marbre qui bordent ce toit. Il se laissa glisser doucement jusque sur le sommet de cette lucarne, et, placé à plat ventre, allongea le bras, jusqu'à ce qu'il sentît une petite fenêtre vitrée derrière une grille. Il conjectura que cette fenêtre éclairait quelque grenier du palais, assez loin des prisons pour qu'on ne rencontrât là que des serviteurs du doge, et non pas des geôliers. Or, l'Inquisition était si généralement abhorrée qu'il n'était pas douteux qu'on ne favorisât l'évasion des prisonniers. A l'aide de son esponton, il descella la grille de la lucarne, puis revint avertir Balbi de l'heureuse découverte. Le moine se hâta de descendre, attaché par une corde à la ceinture, et Casanova le glissa ainsi dans le grenier; puis, s'étant procuré une échelle abandonnée par les couvreurs sur une terrasse voisine, il introduisit cette échelle dans la lucarne, au risque de se rompre le col, car il roula presque en dehors de la gouttière de marbre; mais enfin l'échelle étant entrée, il descendit à son tour dans le grenier obscur.

Une fois là, ils tinrent conseil; le plan d'une descente avec les cordes par l'extérieur était impraticable; mieux valait essayer d'un voyage par le palais, en forçant les portes, en franchissant les galeries, les escaliers. C'était plus risquer, car on pouvait être reconnu, mais du moins la vie était sauve.

avec tant de magnificence et qui a des genouillères de chiffons ensanglantés, avec un outil de fer à la main; cet autre, vêtu comme un paysan, sont des énigmes vivantes qui déroutent sa logique ordinaire. Avant que ce concierge ait rassemblé deux idées un peu saines, Casanova, plus calme d'allures, bien que jamais son cœur n'eût battu aussi vite, franchit avec dignité le grand portique du palais ducal, et traverse aussitôt la Piazzetta. Balbi le suit toujours.

Les voilà au bord du canal. Une gondole est là, ils s'y jettent.

— Barcarol! à Fusine!

Le barcarol appelle un aide, saisit l'aviron, et déjà la gondole est partie. Bientôt elle entre dans les eaux de la Giudecca, le palais ducal fuit peu à peu... Il disparaît tout à fait. Deux heures après, les fugitifs débarquaient à Mestre. Là, prenant la poste, ils quittaient le territoire de la république, échappés par ce miracle de vigueur et de bonheur aux griffes de la terrible Inquisition.

Le dénoûment curieux de cette histoire, c'est l'accueil fait en France à Casanova par madame de Pompadour, qui, se plaisant à faire raconter aux Vénitiens son évasion des Plombs oubliait ce malheureux Latude qu'elle tenait captif dans la Bastille, et qui, pour sa liberté, avait accompli des prodiges bien plus étonnants. Mais la courtisane de Louis XV ne pouvait admirer les efforts tentés par sa victime pour se soustraire à sa tyrannie. Peut-être Latude eût-il reçu les sourires et les caresses des Dix en leur racontant la façon dont il était sorti de la Bastille. — Nul n'est prophète en son pays.

Maintenant, comme nous l'avons dit, que les aventures

soient romanesques, nous ne nous chargerons pas d'en garantir l'authenticité, bien que le prince de Ligne ait reconnu vrais la plupart des événements de la vie de Casanova. Ce qu'il nous importait de savoir, c'est le détail intérieur du régime de cette prison des Plombs à la fin du dix-huitième siècle, époque sur laquelle on n'a pas d'autres renseignements que ceux qu'il fournit.

C'est à lui qu'on est redevable de savoir que la pension du prisonnier de bas étage se payait dix sols par jour; celle de l'homme sans importance, cinquante sols; celle d'un citoyen, trois francs; celle d'un gentilhomme, quatre francs; celle d'un comte étranger, six à sept francs.

Franchissons encore un siècle pour en arriver à la description des Plombs tels qu'ils sont depuis la restauration, c'est-à-dire depuis l'occupation de l'Italie par l'Autriche.

Les Plombs ont continué d'être prison d'État. Ils ont servi toutes les rancunes de l'Autriche à chaque soulèvement tenté par les Italiens pour l'affranchissement de leur patrie. Les Autrichiens ont trouvé admirable ce système d'inquisition; et, comme il était tout organisé, ils l'ont pris pour leur usage.

Nous retrouvons là ces prisonniers politiques pour qui les Plombs n'ont été qu'une halte sur la route du Spielberg : Sylvio Pellico, Confalonieri, Pietro Borsieri, Maroncelli.

Sylvio Pellico y fut enfermé le 20 février 1821.

Le régime était plus que médiocre. La commission inquisitoriale fatiguait les prisonniers par de nombreux interrogatoires, et leur refusait tout moyen de communication avec leurs amis et leurs familles. Quand par hasard elle accordait à un détenu l'usage des plumes et du papier, les feuilles étaient

comptées, et le prisonnier forcé de les rendre toutes au geôlier sous des peines sévères. Sylvio raconte qu'il suppléait au papier en écrivant sur la table, qu'il grattait lorsqu'elle avait éte couverte d'écriture, et qu'il avait tout appris par cœur.

Sylvio avait obtenu de recevoir toutes les trois semaines une lettre de ses parents; mais cette lettre passait par les mains de la commission avant d'arriver jusqu'à lui. Une fois, il trouva que les commissaires avaient raturé les quatre pages de la lettre avec une encre très-noire, en sorte qu'il ne restait plus que ces mots lisibles : Très-cher Sylvio, — et, — nous t'embrassons tous de cœur.

Pendant le séjour de Sylvio sous les Plombs, le feu prit une nuit fort près du palais ducal, et les flammes arrivèrent jusqu'aux prisonniers, qui se crurent destinés à périr dans leurs cachots. Un moment les geôliers s'apprêtèrent à ouvrir la prison, ou plutôt à aller demander l'autorisation de la commission. Mais le feu s'éteignit, et tout rentra dans l'ombre et le silence

Le régime alimentaire des Plombs serait supportable, si la température et la disposition des cachots ne changeaient en supplice les plus favorables conditions d'existence.

Les Plombs n'ont pas changé depuis trois cents ans. En vain les temps et l'esprit des hommes ont marché, l'antique manoir dans lequel ont souffert les doges et leurs victimes, continue à gêner quelques malheureux, selon les traditions du moyen âge. C'est un vieil habit de pierre et de plomb, dans lequel l'Italie enferme violemment, malgré la disproportion de leur taille, tous ceux qui étouffent, même au grand air de sa prétendue liberté.

L'ABBAYE.

L'Abbaye, prison militaire dès l'origine. — Maison de correction à l'usage des jeunes gens de famille. — Le neveu du général Wurmser. — Tragique événement. — Réflexions sur la démoralisation des anciennes armées françaises. — Preuves à l'appui. — Rébellion du vicomte d'Harembure. — Les gendarmes Dessaignes et Desforges. — Double tentative d'évasion. — Le supplice. — Querelle de deux détenus à l'Abbaye au sujet d'un portrait de femme. — Sanglant dénoûment. — Période révolutionnaire. — La révolution commence à l'Abbaye. — Les gardes françaises mis en liberté. — Le marquis de Favras. — Les députés de l'assemblée nationale. — Cazotte. — Sombreuil. — Reding. — D'Éprémenil. — Beaumarchais. — Massacre dans cette prison. — Récit de Journiac Saint-Méard. — Circonspection, impartialité du tribunal des massacreurs. — Maussabré. — Montmorin. — Chiffre exact des victimes. — Madame Roland. — Charlotte Corday. — L'Abbaye pendant la terreur. — La réaction thermidorienne. — L'Abbaye sous l'empire. — L'Abbaye moderne.

A l'endroit où se dressait encore au seizième siècle le gibet de l'Abbaye de Saint-Germain, s'élève un édifice de forme irrégulière, de proportions mesquines, sorte de quadrilatère sans hauteur, sans largeur, sans caractère précis d'architecture, reconnaissable entre tous aux yeux des passants par les deux

petites tourelles appliquées à l'une de ses faces, et dont le nom réveille depuis 1792 les plus sombres souvenirs dans l'esprit d'un Parisien.

L'Abbaye, disent les historiens de Paris, est la prison destinée aux soldats du régiment des gardes françaises. Un philanthrope, dont nous avons cité souvent avec plaisir le nom et les écrits, John Howard, traça les lignes suivantes, en 1784, après avoir visité l'Abbaye :

« C'est une prison pour les gardes françaises et les débiteurs d'un certain rang. Dans les chambres de ceux-ci, il y a une cloison faite de lattes et de plâtre, détachée du mur; précaution utile pour empêcher les évasions, car si les prisonniers font un trou, quelque petit qu'il puisse être, on s'en aperçoit par le mortier qui tombe entre la cloison et le mur, espace qu'on laisse ouvert, afin que ce mortier tombe dans la cour du geôlier... On y trouve dix petits cachots dans lesquels on entasse quelquefois jusqu'à cinquante hommes. »

Mais l'Abbaye n'était pas spécialement la prison des gardes françaises. Elle était en quelque sorte la prison militaire, et nous y voyons avant 89 des soldats et des officiers de toute arme renfermés pour délit d'insubordination. Il y avait aussi des jeunes gens de famille recommandés au ministre pour des égarements de jeunesse; mais l'Abbaye n'était pour eux qu'un dépôt provisoire; ils étaient de là transférés dans une prison d'Etat.

Les antécédents de cette prison n'offrent rien de bien remarquable. Quelquefois cependant la chronique s'y est écrite en lettres de sang.

Vers le mois de juin 1782, quelques soldats de police, de

ceux qu'on appelait énergiquement des *pousse-culs*, amenèrent un matin dans une petite voiture un jeune homme pâle, silencieux, et dont les lèvres pincées, le regard fixe, n'annonçaient pas la moindre résignation chrétienne au sort qu'on le forçait de subir.

Dès qu'il fut arrivé au guichet :

— Allons, mon gentilhomme, dit un des alguazils, faites contre fortune bon cœur, morbleu! L'on ne meurt pas pour être un peu renfermé.

— Un si joli jeune homme! dit un autre, en le laissant admirer aux commères attirées par l'arrivée du modeste véhicule et les baïonnettes des sbires.

Le prisonnier ne sourcilla pas.

— Comme il est pâle! dirent des femmes, et comme ses beaux yeux bleus sont cerclés de noir... Il est malade.

— S'il est malade, reprit brutalement un des sbires, il aura le temps de se guérir; sa maladie c'est d'avoir trop rondement mené la vie; aussi la vie sera-t-elle plus courte pour lui que pour les autres.

— Qu'a-t-il donc fait? demanda une des commères.

— Il a fait sauter les écus de son oncle; voilà tout.

— Pauvre jeune homme! dit le chœur compatissant.

Et les portes se refermèrent. La prison venait de dévorer sa proie. Arrivé dans le cabinet du directeur, le jeune homme donna ses nom et prénoms, se laissa fouiller sans opposer la moindre résistance, bien que l'on eût vu plus d'une fois la colère étinceler dans ses yeux.

— Les formalités sont-elles remplies? dit-il.

— Oui, monsieur, lui répondit-on, et vous allez être conduit à votre cellule.

— Alors décidément on m'enferme.

— Mais, comme vous voyez.

— Voulez-vous me dire pourquoi, s'il vous plaît? continua le jeune homme avec le plus grand calme.

— Monsieur, c'est sur la demande de votre oncle, M. le baron de Wurmser, lieutenant général des armées du roi.

— Très-bien. Je voudrais écrire à mon oncle.

Les assistants se regardèrent. Ce n'était pas chose nouvelle qu'une demande de ce genre; le règlement devait y avoir pourvu; mais le ton de politesse avec lequel le prisonnier s'était adressé aux employés, la douceur répandue sur ses traits, avaient intéressé en sa faveur. On lui donna ce qu'il fallait pour écrire, en le prévenant toutefois que sa lettre passerait par le bureau d'inspection de la prison avant d'être cachetée.

— Soit, dit-il; je ne veux rien écrire de secret à mon oncle.

Et il se mit devant la petite table de son cachot pour écrire la lettre suivante :

« Monsieur,

» J'ai vingt ans, j'ai perdu ma mère de bonne heure; mon père était au service, et ne s'est jamais occupé de moi. Il est mort quand j'avais à peine l'âge de raison, et m'a laissé une grande fortune. Vous craignez, me voyant joueur, ami du plaisir, et prodigue, que je ne dissipe bientôt mon patrimoine. Mais, raisonnons s'il vous plaît... A qui ferai-je tort?

» Vous craignez, me sachant amoureux, que je ne me mésallie; mais vous n'en êtes pas certain.

» Vous craignez, me voyant oisif, que je ne déshonore mon nom par quelque action indigne d'un gentilhomme; mais cette pensée, monsieur, est un outrage dont je m'offenserais si je n'avais l'honneur de parler à mon plus proche parent. Et je n'ai pas donné lieu à ce que l'on m'offense.

» Il résulte de tout ceci que la prison ne peut me corriger, puisque des privations aiguiseront mes désirs; puisque je pourrais, avec un mauvais naturel, concevoir de la haine pour ceux qui me persécutent; puisque enfin la société si mauvaise des prisons ne peut que ne corrompre davantage.

» Or, vous ferez bien, monsieur, de me faire mettre en liberté. J'ajouterai que si vous m'accordez cette faveur, je vous en serai éternellement reconnaissant, et que je me corrigerai bien mieux en écoutant les bons sentiments que la reconnaissance éveille dans un cœur honnête.

» Je vous demande humblement la liberté, qui est un bien fort précieux pour un jeune homme, et votre responsabilité de tuteur sera mise à couvert par la manifestation de sévérité que vous avez faite.

» Je puis vous protester qu'un excès de rigueur vous causerait un sérieux repentir. »

Cette lettre si mesurée, si logique, et de laquelle le prisonnier attendait les plus merveilleux effets, reçut bientôt après une réponse.

Ce fut le guichetier qui l'apporta cachetée au détenu.

— Ah! la réponse de mon oncle? dit-il. Je ne m'étais pas encore déshabillé, j'ai bien fait; car je suis sûr que M. de Wurmser se sera laissé persuader; j'ai ma liberté, n'est-ce pas?

— Hum! fit le guichetier en secouant la tête; voilà bien des lettres que j'apporte aux prisonniers, jamais je n'ai eu la chance de leur apporter la liberté sous enveloppe. La liberté! c'est un si beau cadeau, mon jeune monsieur, que ceux qui la donnent viennent toujours l'apporter eux-mêmes.

Le jeune homme s'approcha de ses barreaux, et lut la lettre de son oncle.

— Vous avez raison, ajouta-t-il en pâlissant... mon oncle refuse.

— C'était sûr, dit le geôlier tout consolé du mal par la certitude du mal.

— Et j'en ai pour longtemps? dit le jeune homme.

— Ici, non pas; mais là-bas, oui.

— Où donc là-bas?

— Eh! mais dans la forteresse où l'on vous conduira... A Pierre-Encise, Ham, n'importe! L'Abbaye n'est qu'un dépôt, une antichambre, comme on dit.

Le jeune homme passa une main sur son front.

— Quitter Paris! dit-il... jamais!

Un sourire de dédain effleura ses lèvres tremblantes.

— Je veux répondre à M. de Wurmser, dit-il.

— Oh! pour cette fois, impossible.

— Comment impossible?

— Oui, mon jeune monsieur; il y a ordre formel... vous n'écrirez pas plus que vous ne recevrez de lettres.

— En effet, murmura le détenu; M. de Wurmser m'en avertit dans sa lettre.

« Ne cherchez plus à m'écrire, ce serait inutile : j'ai donné

ordre qu'on ne vous permette aucune correspondance avec qui que ce soit. »

— Fort bien, murmura-t-il.

— Et même, ajouta le guichetier, je dois vous prévenir, pour que cela ne vous offusque pas...

— De quoi?

— Vous serez au secret jusqu'à ce qu'on soit rassuré sur votre caractère, qui, on le prétend, est des plus fougueux, et amènerait de grands malheurs.

— Moi! dit le jeune homme en riant d'un air lugubre; moi fougueux! moi dangereux! quelle folie! J'espère bien que vous n'en croyez pas un mot; et d'abord voilà pour vous persuader.

— Un louis d'or!

— Ma foi, oui! le dernier; ces imbéciles l'ont oublié dans ma poche, je suis charmé qu'il vous profite.

— Ah! merci! merci, mon jeune monsieur! Je vais vous apprêter un bon dîner. Vous goûterez mon petit vin d'Arbois, celui que je donne aux richards ou à mes favoris.

— A merveille! j'attends.

— Eh! murmura le geôlier en s'en allant, que disent-ils donc que ce jeune homme est féroce comme un tigre? jamais je n'ai vu d'agneau pareil. Pourquoi n'en ai-je pas cent comme celui-là de tigres dans ma ménagerie! ajouta-t-il en faisant danser le louis dans sa large main.

Une heure après, il rentra dans le cachot du jeune homme avec une collection de plats de terre, dans lesquels plusieurs mets grossiers, mais d'une odeur et d'une mine appétissantes, devaient éveiller l'appétit d'un estomac de vingt ans.

— Eh bien, dit le jeune homme, rien de nouveau ?

— De nouveau ?... quoi donc ?

— Au sujet de ma liberté.

— Ah ! je n'y pensais plus, moi. Non, mon jeune monsieur, rien de nouveau. Si fait, si... la forteresse est désignée... c'est Pierre-Encise.

— En vérité ? dit le jeune homme. Et la durée de l'emprisonnement ?

— Jusqu'à ce que vous soyez raisonnable ?

— A merveille.

— Mais, voyez-vous, je vous conseille de ne pas vous occuper de cela. Vous êtes un joli garçon, un garçon d'esprit, un bon prisonnier, ce qui s'appelle ; vous serez bien traité partout... Et puis, foi de Baudry, je vous recommanderai à mon confrère de Pierre-Encise, un bon compère ; vous vivrez heureux comme le poisson dans l'eau. Tenez, ne parlons plus de ces bêtises-là. Voilà la fameuse bouteille ; buvez-moi cela ; vous serez gai comme pinson quand je reviendrai faire ma ronde... Je parie qu'on vous entendra chanter de la rue. Pas de folie, au moins ; n'allez pas être trop gai, vous me feriez mettre à l'amende.

— Ne craignez rien, dit le prisonnier.

— Dînez, pendant que c'est chaud... Vous avez là une côtelette, ici une truite bien fraîche, et des petits pois, en voilà du luxe !

— Merci, honnête Baudry, merci.

— Là !... vous avez tout ce qu'il vous faut... Bon appétit.

— Pardon, mais... vous oubliez quelque chose, dit le jeune homme.

Le guichetier jeta un coup d'œil sur la petite table.

— Quoi donc? de l'eau... Ah! n'allez pas mettre d'eau dans mon vin d'Arbois.

— Ce n'est pas cela, mon cher Baudry; vous m'apportez de la viande; avec quoi voulez-vous que je la coupe?

— Avec vos dents, pardieu!

— Paresseux! il a oublié la fourchette et le couteau, et ne veut pas redescendre.

— Oh! ce n'est pas la paresse, ce n'est pas non plus l'oubli. Il n'y a pas de couteau parce qu'à l'Abbaye ce n'est pas dans le règlement.

Le jeune homme témoigna un vif déplaisir de cette mesure.

— Au diable votre dîner! dit-il; que voulez-vous que je fasse? Je ne suis pas élevé à déchiqueter les viandes avec mes doigts...

— Mon cher monsieur, puisque je vous dis que ce n'est pas la règle; les couteaux et les fourchettes sont prohibés.

— Alors je ne dînerai pas... Ce n'est pas votre faute, mon cher Baudry; mais j'aime mieux me contenter de pain sec que de manger comme un sapajou...

— Ne vous fâchez pas, voyons.

— Mais c'est indigne; on me prend donc pour un brigand? On me traite donc comme un condamné à la roue?

— Que voulez-vous que j'y fasse?

— Je voudrais que vous fussiez moins bête que le règlement, et que, m'ayant apporté un si bon dîner, qui me fait tant d'envie, vous me le fissiez manger avec plaisir.

— Au fait, c'est juste; vous êtes doux comme un agneau,

vous, et vous ne me feriez pas de peine. Tenez, voilà mon eustache; ne le cassez pas, j'y tiens!

— Oh! merci, dit le jeune homme; Baudry, vous êtes un brave garçon... Je regrette bien de n'avoir pas un second louis à ma disposition. Vous allez voir comme je vais faire honneur à vos provisions... La belle côtelette! la fine truite! la jolie couleur de vin!

— Bon! le voilà en train! Ah! si M. votre oncle voyait comme on se corrige en prison!

Un nuage passa sur le front du jeune homme.

— Ne chantez pas trop fort, dit le prudent Baudry; mon petit vin casse la tête, voyez-vous!

— N'ayez pas peur; je ne ferai pas de bruit, et bientôt l'on ne m'entendra plus!

Baudry sortit en riant et en disant :

— Que c'est beau, la jeunesse! on est tout de suite consolé.

Deux heures après, le guichetier, allant chercher la vaisselle chez son prisonnier, écouta devant la porte s'il chantait fort ou s'il ronflait déjà.

— Il dort; c'est sûr, pensa-t-il.

Et il ouvrit. Rien ne bougea. Les yeux du guichetier se portèrent d'abord sur la table; elle était couverte des plats encore intacts qu'il avait apportés au prisonnier. Ce dernier était couché sur son lit, mais si pâle, si raide, que Baudry courut épouvanté vers l'alcôve.

Le jeune homme, à son approche, ouvrit un œil mourant, et, se découvrant la poitrine, lui montra les trous saignants de trois blessures qu'il s'était faites. Le couteau était demeuré dans la dernière, et les mains glacées du mourant ne pouvaient

l'en arracher, malgré ses efforts.. Cependant il y parvint, et le rendant à Baudry :

— Merci, lui dit-il avec un triste sourire, tu m'as sauvé; merci. Reprends et cache ton couteau, pour qu'on ne t'accuse pas de négligence. Vois-tu que je ne quitterai pas Paris?

Et il expira.

Baudry, glacé d'horreur, jette le couteau sanglant sur le carreau. Il crie, il appelle; on accourt. Avant de se frapper de l'arme fatale, le pauvre jeune homme avait écrit sur le mur :

« Vous voulez me ramener au bien, mon oncle; vous aurez réussi, car vous me conduisez à Dieu, qui nous jugera l'un et l'autre; en attendant, faites meilleur usage que moi de ma fortune. Je vous la laisse. »

On essaya, mais en vain, de le ramener à la vie. Il s'était enfoncé trois fois le couteau dans la poitrine, et le dernier coup avait traversé le cœur.

L'Abbaye avait été le théâtre de plus d'un complot formé par les militaires en état d'arrestation. Cette prison était défendue par un poste nombreux, insuffisant trop de fois à réprimer les scènes de violence qui se passaient à l'intérieur. Une de ces scènes éclata le 5 octobre 1783.

A la suite d'une querelle particulière dans laquelle il s'était conduit avec une obstination qui touchait à la férocité, un officier supérieur, le maréchal de camp, vicomte d'Harembure, avait été mandé par le tribunal des maréchaux de France. Le tribunal était présidé par le vieux maréchal de Richelieu, chez qui, par déférence, s'assemblaient les juges.

M. d'Harembure comparut, non pas en accusé ordinaire, mais en triomphateur. Il se fit parer de son uniforme de

grande tenue, monta son plus beau cheval, et, suivi de quelques amis qui l'attendaient à la porte de l'hôtel, il entra chez le maréchal.

Interrogé, convaincu d'avoir mal agi, le vicomte se laissa emporter à des réponses impertinentes, qui trouvèrent froids et dédaigneux ces vieux soutiens de l'honneur français. Mais ils le condamnèrent à quinze jours de prison en l'Abbaye.

Le tribunal ayant proclamé sa sentence :

— Messieurs, dit le vicomte, je ne reconnais pour juge en matière d'honneur que moi-même, et certainement je n'obéirai pas à vos arrêts. Ainsi, adieu, messeigneurs du point d'honneur.

Et tout ironique, le jeune homme alla retrouver son cheval qui l'attendait dans la cour.

Le maréchal de Richelieu, se levant tranquillement, ouvrit une fenêtre et dit aux gardes qui occupaient la cour :

— Fermez la porte de l'hôtel.

On ferma la porte.

— Monsieur est condamné à la prison ; il doit aller en prison; arrêtez monsieur.

Et il referma la fenêtre avec la même impassibilité.

— C'est ce que nous allons voir, s'écrie le jeune homme furieux. Passage ! ou je mets l'épée à la main.

Un vieux sergent s'approcha du vicomte et lui dit :

— Faites bien attention, monsieur ; vous êtes militaire, et vous connaissez les lois militaires. Vous désobéissez à un maréchal de France ; prenez garde.

— Passage, vous dis-je !

— Nous emploierons donc la force, dit le sergent, et mordieu! mon gentilhomme, tenez-vous bien.

Le vicomte tira l'épée, poussa son cheval, et s'élança en avant.

— Croisez baïonnette, cria le sergent à ses hommes.

Un des soldats poussa subitement sa baïonnette dans la garde de l'épée du vicomte et la fit sauter à dix pas de lui; aussitôt l'on s'empara de la bride du cheval; mais M. d'Harembure, saisissant un pistolet dans l'arçon, menaça de brûler la cervelle à quiconque porterait la main sur lui.

— C'est un enragé, dit un soldat; il va nous tuer, tuons-le.

— Bah! répondit le sergent, où serait l'adresse? si je voulais le tuer, je lui aurais déjà tiré un coup de fusil. Allons! occupez-le à la tête, moi je me charge du reste.

En effet, tandis que le vicomte contenait avec son pistolet deux soldats qui faisaient mine de faire reculer le cheval, le sergent s'était jeté sur une sangle qu'il avait coupée; le cavalier roula aussitôt, et les hommes s'élancèrent sur lui au milieu des huées; mais il était terrible encore, et pour enchaîner son bras armé, il fallut que deux hommes le tinssent renversé la face contre terre.

Une fois désarmé, il continua la même résistance. On ne l'arrêta pas, on l'emporta; ses habits furent mis en pièces, et comme il avait blessé plusieurs hommes, la colère s'empara du sergent, qui traîna le rebelle par les cheveux jusqu'à une voiture de place qu'on avait fait entrer dans la cour.

Quatre soldats y montèrent avec lui, et le conduisirent à l'Abbaye, pendant que les maréchaux assemblés pour ce nouveau grief renvoyaient l'affaire à un conseil de guerre.

Le vicomte fut condamné à vingt ans et un jour d'emprisonnement dans une prison d'État.

On ne s'étonnera pas de voir se renouveler ces scènes de désordre. L'armée n'était pas moralisée comme elle l'est depuis 89. Encore, voit-on diminuer de jour en jour cette précieuse autorité que donnait à nos troupes la nécessité pour tous les citoyens de faire partie de l'armée française. Le pays qui temporairement enrôlera sans distinction de fortune, de talent, de naissance, tous ses enfants sous son drapeau, possédera la première armée du monde, et cette armée ne commettra jamais de désordres, ne causera jamais de scandales à l'intérieur, ne méprisera jamais l'habit bourgeois, sachant que les citoyens rentrés dans l'inaction ont été soldats et connaissent la discipline militaire.

Mais revenons : avant 89, l'armée se recrutait parmi les malheureux qui n'avaient trouvé nulle part du pain ou de l'ouvrage. Achetés par un recruteur, ou entraînés par ce qu'on appelait *la presse*, ils étaient plutôt des victimes que des soldats. Leurs officiers, connaissant leur ignorance, leur abjection, leur isolement, n'avaient pas pour eux le respect que l'homme doit à l'homme, car alors le préjugé de la caste dominait le privilége du grade, et tel capitaine gentilhomme, duc et pair, avait en mainte circonstance le pas sur le colonel, officier de fortune; à plus forte raison le capitaine méprisait-il le simple soldat, rabaissé au-dessous de lui de toute la hauteur qu'ajoutait le grade à la supériorité déjà colossale du gentilhomme sur le plébéien. Autre degré d'anarchie : le soldat libéré, fier d'être devenu libre, méprisait le soldat resté esclave; de là ces perpétuelles luttes entre le bourgeois et le militaire, entre l'officier

et ses soldats, chacun ayant la conscience de l'infériorité de l'armée, et cherchant par un coup de main à ressaisir l'avantage dans une circonstance donnée. L'autorité de la force militaire est bien plus dans le respect qu'elle inspire que dans la vigueur qu'elle possède.

On ne voit plus de nos jours, ou du moins on voit rarement, le perturbateur qu'on arrête chercher à se soustraire aux soldats entre lesquels il marche. Cette abnégation vient d'un sentiment profond de l'honneur national; le citoyen même pervers et pris en faute ne veut pas jeter le ridicule ou la déconsidération sur la première puissance de son pays. En Angleterre, le caporal et les quatre hommes sont une superfétation inutile; un simple constable avec sa baguette, dont il touche le délinquant, le rend souple et docile. Cet officier de police arrêterait ainsi un régiment tout entier.

En Italie, au contraire, et en France, avant la révolution de 89, on envoyait quelquefois quarante sbires ou quarante archers pour arrêter un débiteur insolvable ou un libertin attardé en quelque mauvais lieu.

C'était dans l'année 1784. Deux prisonniers renfermés à l'Abbaye, dans une chambre du premier étage, venaient de finir leur maigre repas, et causaient vis-à-vis l'un de l'autre, les coudes appuyés sur la table.

— Oui, disait l'un, homme de trente-cinq ans environ, et vêtu de l'uniforme, usé en prison, de gendarme royal, oui, Desforges, regarde bien l'Abbaye; car demain tu ne la verras plus; demain tu quittes Paris; nous quittons Paris, mon cher; demain on te mène au château Trompette; moi à Valenciennes; nous ne nous reverrons jamais.

— Cependant, mon cher Dessaignes, nous espérions finir ensemble, répondit Desforges, jeune homme de vingt-deux ans, d'une figure charmante, et revêtu aussi de l'uniforme des gendarmes ; ensemble nous avons commis le délit qui a entraîné notre condamnation; ensemble nous avons mangé le pain dur de l'Abbaye ; ensemble nous devrions user les dalles de notre cachot pendant les vingt ans de fers qui nous attendent.

— Et qu'avons-nous fait pour mériter ce malheur ?... Une misère, un rien, une querelle avec l'officier, qui est un drôle, un croquant, convaincu d'avoir gagné l'épaulette par son mérite... Son mérite... Mauvaise plaisanterie ; on ne parle plus que comme cela aujourd'hui; c'est stupide !

— Tu as eu tort de lui jeter son chapeau par terre, Dessaignes ; tu as eu tort de lui donner un soufflet et de refuser de te battre avec lui.

— Mon cher, je suis gentilhomme, et je ne me bats pas avec un manant. Je le bats, à la bonne heure !

— Oui, et tu passes devant un conseil de guerre; tu es condamné à mort, et ta peine commuée...

— Plaisanterie ! crois-tu que je passerai ces vingt ans comme ils l'entendent ?

— Que feras-tu donc ?

— Et toi ?

— Moi, je souffrirai cet horrible exil... Je me sens coupable de t'avoir aidé quand l'officier t'a terrassé.

— Écoute, Desforges, tu es jeune, et la vie doit être pour toi toute autre chose que ce que ces messieurs pensent. Demain on nous conduit dans une forteresse d'où ne nous échapperons jamais. Demain, avant le départ, on nous fouille, on

nous déshabille; on nous ôte tout moyen de fuir; n'attendons pas demain.

— Comment cela?

— Regarde le beau temps! Comme il fait chaud! Comme les feuillages doivent être doux et parfumés!... C'est dimanche aujourd'hui, jour de liberté, de repos; nos geôliers se reposent et boivent; veux-tu que nous nous sauvions aujourd'hui, dis, Desforges, le veux-tu?

— Tu es fou, mon pauvre chevalier. La porte de la chambre a quatre verrous. Au fond du corridor il y a une autre porte; dans le corridor la garde veille toute la journée.

— Qui te parle de la journée? Qui te parle de forcer les portes de la chambre et du corridor?

— Pour sortir, cependant... Et puis, j'oublie le concierge qui est dans son guichet, derrière une grille de fer!

— Oui, celui-là seul m'occupe... Aussi ai-je pensé à lui. Tiens! voici mon plan..... Écoute-le, exécute-le, et ce soir nous sommes libres. A quelle heure nous accorde-t-on la promenade?

— A six heures, comme toujours.

— Que se passe-t-il pour nous pendant cette promenade?

— C'est le seul moment de la journée où nous sommes seuls, libres et enfermés par une seule porte, cette porte grillée qui ferme le préau.

— Ah! fort bien, je n'en voulais pas davantage. Ainsi tu avoues qu'à six heures nous n'avons qu'une porte à ouvrir pour être libres?

— Oui, mais il faut l'ouvrir; et le moyen?...

— Le voici, dit Dessaignes en courant à son lit, dont il secoua en un clin d'œil le matelas et la paillasse.

Desforges le regardait faire avec une curiosité bien naturelle; car à son agitation, au feu de ses yeux, il avait pu le prendre pour un fou. Que devint-il quand il le vit tirer de la paillasse une paire de pistolets d'arçon et un long poignard?

— Des armes! s'écria-t-il; où te les es-tu procurées?

— Cet avocat qui est venu l'autre jour, et avec qui j'ai eu un entretien d'une demi-heure, cachait cet arsenal dans sa robe.

— Fort bien; mais de la poudre, des balles?

— C'est la moindre des choses : fouille dans ton matelas, car c'est là que j'ai mis la boîte qui les renferme.

En effet, Desforges trouva la boîte que lui indiquait Dessaignes.

— Tu vois que j'ai pris mes précautions. Conviens-tu qu'avec de pareilles clefs on puisse ouvrir toutes les portes?

— J'en conviens.

— Tu n'hésites plus?

— Non, si tu me promets que nous ne tuerons personne.

— Cela va sans dire.

— Alors explique-toi; que faudra-t-il faire?

— Nous allons descendre bien armés; l'un de nous amusera le concierge ou l'attirera près de la grille; l'autre le couchera en joue en le menaçant de le tuer s'il n'ouvre pas. Il aura peur de deux hommes déterminés, et ouvrira.

— Tu crois?

— J'en suis sûr.

Six heures sonnèrent. C'était aux plus beaux jours d'août.

Un guichetier vint ouvrir la porte de la chambre, et aussitôt les deux amis, munis de leurs armes, descendirent dans le préau. Dessaignes ne voulait pas perdre de temps ; il engagea Desforges à parler amicalement au concierge.

Cet homme s'approcha sans défiance. Aussitôt Dessaignes, voyant qu'il n'y avait personne aux environs, profita de l'occasion et saisit le concierge par le collet de son habit. Cela se passait à travers les barreaux de la grille. Le concierge, surpris, comme on le peut penser, se préparait à crier ; Dessaignes ne lui en laissa pas le temps : il lui appliqua un pistolet sur le front.

— Si tu parles, dit-il à voix basse, tu es mort. Allons, sois aimable, et procure la liberté à de bons garçons, qui t'en seront reconnaissants. Tu as tes clefs? donne-les.

— Mes clefs! s'écria le concierge ; jamais.

— Alors tu vas mourir ; recommande ton âme à Dieu.

Le concierge sentit le tube glacé se coller sur son front, il vit luire le regard désespéré de Dessaignes ; il se sentit perdu.

— Encore une seconde, dit le prisonnier, et je fais feu. Réfléchis.

Le concierge ouvrait la bouche pour dire je consens, et déjà il allongeait une main vers ses clefs, quand le collet de l'habit que tenait Dessaignes, céda, trop mûr qu'il était, à la violence de la pression, il se déchira, et le concierge tomba, pour ainsi dire, à la renverse. Dessaignes crut que son homme lui échappait, il fit feu involontairement.

Les cris du concierge et le coup de pistolet attirèrent à l'instant une nuée de soldats et de guichetiers.

— Alerte! alerte! dit Dessaignes. J'ai fait une sottise, et je

ne veux pas qu'elle soit entièrement perdue pour nous; remontons vivement à la chambre, et tu vas voir.

En un clin d'œil les deux amis étaient chez eux; Dessaignes ferma la porte, poussa devant sa table, son lit, les chaises, se mit à démolir la cheminée, comme Leprévôt de Beaumont, pour entasser les matériaux devant la fenêtre.

Desforges l'imitait avec ardeur, comprenant le plan à mesure qu'il s'ébauchait dans l'esprit de Dessaignes. Cependant les gardes étaient arrivés et frappaient à la porte; le porte-clefs avait essayé d'ouvrir, mais en vain; néanmoins, la résistance ne pouvait être bien longue : vingt hommes et vingt cognées devaient avoir promptement raison d'une mauvaise porte.

— Nous sommes perdus, dit Desforges; les planches craquent.

— Attends, dit Dessaignes; tu vas voir l'effet de ma proclamation.

Et frappant trois coups à la porte, qui vacillait déjà sur ses gonds, il obtint un moment de répit et de silence.

— Messieurs, dit-il, nous ne nous rendrons que moyennant une capitulation.—Or, sachez-le bien, nous sommes imprenables.

Un cri de joie railleuse l'interrompit.

— Vous ignorez donc, continua Dessaignes, qu'avant de nous laisser prendre nous ferons sauter l'Abbaye? Vous l'ignorez, n'est-ce pas? apprenez-le donc.

Cette fois ce ne fut plus un silence de la part des assaillants, mais bien un murmure d'indignation et d'effroi.

— Ils ont peur; vois-tu l'effet? dit Dessaignes à son ami.

Les soldats, émus d'abord, se rapprochèrent

— Ah ! vous y revenez? dit Dessaignes; tant mieux; au premier coup dans la porte, feu ! mon cher Desforges.

— Diable ! fit le commandant de la force armée, ces gaillards-là ont peut-être beaucoup de poudre, et nous feraient sauter, en effet.

— J'en ai peur, dit un autre.

— Reculons-nous, ce sera prudent.

— Eh bien, s'écria le commandant, quand ils feraient sauter l'Abbaye, il ne sera pas dit que deux hommes se sont moqués de cinquante. Holà ! qu'on fasse déménager les prisonniers du second, qu'on débarrasse le rez-de-chaussée, qu'on appelle les pompiers, et après cela s'ils veulent se faire sauter, nous verrons.

Tout allait bien jusque-là : ces dispositions de leurs ennemis leur avaient échappé ; ils se croyaient inattaquables, grâce à la terreur qu'ils inspiraient ; mais l'assaillant, en tacticien habile, avait renoncé à l'emploi de la force brutale, car il ne voulait pas risquer la vie de plusieurs hommes. Nos prisonniers s'aperçurent dès le soir que leurs ennemis avaient changé de plan de campagne.

En effet, le soir il y avait blocus complet et disette générale dans l'intérieur de la place. Les soldats campaient au dehors, et l'on sentait dans la chambre des prisonniers les fumées savoureuses de certaines grillades faites à la hâte par les assiégeants dans le corridor.

Le lendemain se passa également sans vivres ; le blocus continuait ; le surlendemain ne vit entrer dans la place aucun convoi, si faible qu'il pût être. Dessaignes et Desforges s'aperçurent qu'ils s'étaient trompés.

— Si vous ne nous donnez pas à manger, dirent-ils, plutôt que de mourir de faim nous ferons sauter la chambre.

— Vous l'avez déjà dit, répliqua le commandant, et nous attendons le jeu de vos mines.

— Vous allez sacrifier tant de prisonniers innocents?

— Pas du tout, mes jeunes messieurs : l'étage supérieur est déménagé, le rez-de-chaussée est vide; on n'attend plus que votre explosion; les pompiers même ont apprêté leurs pompes. Vous pouvez dégrader comme il vous plaira les moellons du roi.

Dessaignes se tourna vers son ami, et leurs visages désappointés exprimèrent le même découragement.

— Notre estomac bat la chamade, dit Dessaignes; faisons comme lui.

— Soit, dit Desforges; aussi bien s'ils donnaient l'assaut en ce moment, nous serions battus; je ne puis plus me tenir sur mes jambes.

— Parlementons, alors.

Dessaignes s'approcha de la porte et dit :

— Messieurs, la guerre est finie : du pain, s'il vous plaît, du vin et de la viande, voilà nos conditions pour ouvrir la porte.

Aussitôt ils démolirent leur barricade et laissèrent entrer chez eux l'escouade, satisfaite de la capitulation.

Un substitut du procureur général, avec son greffier, vint dresser procès-verbal de cet événement.

Comme le coup de pistolet tiré sur le concierge n'avait pas eu de résultat fâcheux, comme aussi l'esprit de modération avec lequel les prisonniers avaient fait cette petite guerre leur

avait concilié la plupart des magistrats, ils ne furent condamnés à aucune aggravation de peine, et furent seulement transférés à la Conciergerie, où ils jouirent de la même liberté qu'à l'Abbaye. Ils donnaient des repas, recevaient leurs amis et menaient bonne vie avec l'argent dont leurs familles ne les laissaient pas manquer.

Mais pour Dessaignes la bonne chère, la société de joyeux amis, ne compensaient pas la captivité. Il roulait toujours quelque plan d'évasion dans sa tête. Desforges subissait l'influence de cet homme actif, et selon qu'il est d'usage parmi les militaires associés, il regardait la complaisance envers son compagnon comme un devoir; — il s'en faisait un point d'honneur.

On les croyait guéris de toute envie de fuir. C'était vers la fin de septembre : Dessaignes et Desforges avaient payé un somptueux dîner aux prisonniers admis à leur tenir compagnie, à quelques amis du dehors et aux guichetiers eux-mêmes, pour qui le vin avait coulé à flots pendant plusieurs heures.

Tous dormaient, ivres ou fatigués du service. Les deux jeunes gens se présentent tout à coup au premier guichet; le geôlier dormait sur sa chaise; Dessaignes lui prend sa clef, ouvre le guichet, et les voilà qui font crier les verrous de la serrure. Le geôlier se réveille tout à coup, comprend la trahison, ouvre la bouche pour crier; mais le cri meurt sur ses lèvres : un coup de poignard, appliqué par Dessaignes, a fait passer le guichetier du sommeil à la mort.

— A l'autre! s'écrie le jeune homme encore pâle de son crime.

Ce guichetier ne dormait pas; il reconnaît les deux fugitifs ;

Dessaignes s'élance sur lui, l'atteint d'un coup terrible, qui le renverse, et le second guichet est franchi.

Mais tout à coup ils ne voient plus personne : le troisième geôlier est en dehors de son guichet, et les défie derrière sa grille; ils veulent retourner en arrière; le guichetier blessé a donné l'alarme; on est accouru, on a fermé le guichet. Pris entre deux portes, n'ayant pas même la liberté du mouvement, ils se consument en impuissants efforts.

— Rendez-vous, leur crie-t-on.

Ils continuent à assiéger l'une des deux portes. Aussitôt du plafond s'élance le tuyau d'une pompe, qui verse sur eux des torrents d'eau glacée. Les portes, hermétiquement fermées, ne donnent point passage aux flots, qui montent et enveloppent peu à peu les rebelles. On profite de leur stupeur, de leur désespoir; on s'élance sur eux, on les garrotte, au moment où Desforges voulait se faire sauter la cervelle avec l'arme qu'il avait gardée; on les jette séparément dans les cachots noirs, sous les tours.

Dès l'instant même l'affaire fut portée au bailliage du palais, qui instruisit. On découvrit qu'un détenu de leur corridor, nommé Jacquin, avait fait boire en leur nom le premier guichetier, celui qu'on avait tué. Ce Jacquin assistait à l'assassinat du second guichetier, lequel, en se défendant, l'avait poussé sous le couteau de Dessaignes et l'avait fait blesser.

Tous trois, convaincus de récidive, furent condamnés, par la police sévère du palais, à être rompus vifs. L'arrêt, prononcé le 1er octobre 1784, fut confirmé par la chambre des vacations. Comme on ne pouvait croire qu'ils eussent exécuté une pareille tentative à eux seuls, et que d'ailleurs ils avaient reçu des

armes de quelqu'un, ils furent appliqués à la question. Dessaignes, regardé comme le principal coupable, dut subir la torture le premier; mais à l'aspect seul des instruments il déclara qu'il tenait la poudre et les armes d'une femme, maîtresse d'un Anglais détenu à la Conciergerie.

On espérait que leur peine serait commuée; mais MM. de Vergennes et de Castries, ministres de Louis XVI, obtinrent du roi que la justice aurait son cours. Les condamnés furent donc menés au supplice au milieu d'une foule immense.

Les femmes plaignaient surtout Desforges, jeune homme doux et charmant, qui n'avait cédé qu'aux instances de son ami, et qui, livré à son libre arbitre, eût évité l'échafaud, car il voulait, on le sait, se tuer au moment où on lui arracha les armes. Quant à Jacquin, sa blessure avait empiré dans la prison, et il était à moitié mort.

Arrivés à la place de Grève, ils demandèrent à recevoir les adieux de quelques personnes qu'ils aimaient, et se plaignirent de la sévérité dont on usait envers eux. Ils disaient que pour recouvrer sa liberté un homme n'est pas aussi coupable lorsqu'il tue que pour voler ou pour satisfaire une vengeance.

Voyant qu'on les écoutait sans pitié, que le supplice s'apprêtait, que rien n'annonçait l'arrivée de la grâce, ils se livrèrent à un désespoir qui les fit renvoyer les confesseurs appelés près d'eux.

— C'est au bourreau seulement que nous avons affaire, s'écrièrent-ils; et ils expirèrent dans d'affreux tourments, en maudissant Dieu, qui les abandonnait dans cette cruelle position.

Quelque temps après, le frère de l'un des condamnés, habitant la province, fut nommé à une place qu'il briguait avant le

jugement de son frère. Pour combattre le préjugé qui fait remonter aux membres d'une famille la honte d'un de ses membres, l'intendant de la province invita le jeune titulaire de la place à dîner dans sa maison. Il n'est pas hors de propos de rappeler que cette même année la Société royale de Metz ayant mis au concours la discussion du préjugé que nous citions, le discours couronné par l'académie fut l'œuvre d'un jeune homme de vingt-cinq ans, avocat d'Arras, nommé Maximilien Robespierre.

En 1784, à l'Abbaye, s'éleva entre deux prisonniers une querelle qui peut donner un aperçu des mœurs de l'époque.

L'Abbaye étant une maison de correction pour les jeunes gens de famille, le régime n'en était pas aussi sévère que celui des autres prisons d'état. Il y avait entre certains prisonniers des relations autorisées par le directeur et même par les règlements; car à différentes heures de la journée les prisonniers privilégiés pouvaient se réunir dans des salles communes et s'occuper à lire, à écrire, à travailler ou à causer, selon leur fantaisie.

Dans l'une de ces salles, un jeune détenu, fils d'un horloger de Reims, renfermé pour quelques dissipations, dessinait attentivement, sur une feuille de vélin, un portrait de femme, au crayon.

Un autre détenu entre dans cette chambre, et après avoir bien tourné, bien regardé le ciel, comme un homme ennuyé, bien feuilleté les quelques livres épars sur la table, finit par s'approcher du dessinateur.

Ce jeune homme était le vicomte d'Yzet, officier, emprisonné à l'Abbaye pour une légère infraction au service.

—Eh pardieu, monsieur, dit-il, vous dessinez fort joliment, et le portrait, je crois?

— Oui, monsieur.

— Ah! mon Dieu! s'écrie le vicomte; mais c'est excessivement ressemblant.

— En vérité, dit le dessinateur, vous trouvez que c'est ressemblant? vous connaissez donc la personne que je dessine?

— Diable m'emporte, mon cher monsieur, si ce n'est pas une fille de ma connaissance : la d'Argent.

— Je ne sais pas si elle s'appelle la d'Argent; je ne la connais que par son prénom.

— Enfin, dit l'officier, d'argent ou d'or, comme vous voudrez; c'est la fameuse fille à qui est arrivée cette aventure dont tout Paris a parlé... Savez-vous?

— Je ne sais pas, dit le dessinateur; mais racontez, vous me ferez plaisir.

— Voilà en deux mots : Elle avait chez elle un M. de... je ne sais plus le nom, fermier général, et millionnaire; son amant, qu'elle n'attendait pas, revient de l'armée, et la trouve soupant avec ce monsieur; il entre en fureur, et injurie le vieux monsieur. Celui-ci se lève, rouge de colère. Alors l'officier le saisit par les épaules, et le jette dehors... si rudement que le pauvre homme n'a pas descendu l'escalier sur ses pieds; mais sur sa tête... Il en est mort.

— Diable! est-ce vrai? dit le dessinateur.

— Eh! fort vrai, répliqua le vicomte.

— N'importe, reprit le dessinateur; elle est charmante, et puisque vous le reconnaissez ici, mon dessin doit être joli.

— Charmant, monsieur; toutefois je me permettrai de vous donner un conseil.

— Donnez, monsieur.

— Vous placez un peu bas la gorge d'albâtre de cette divinité.

— Mais, non pas, les proportions...

— Trop bas, vous dis-je, mon cher monsieur, trop bas.

— Je vous assure que je connais l'original, et que le portrait est ressemblant.

— Ah! monsieur, je vous réponds que vous vous trompez.

— En tout cas, monsieur, comme le portrait est pour moi, pourvu que je le trouve bien...

— D'accord; mais ce ne sera plus un portrait.

— Qu'en savez-vous?

— Pardieu! je le sais aussi bien que vous, et si je vous en ai fait l'objection, c'est que je savais à quoi m'en tenir.

— Alors, il y a longtemps que vous avez perdu de vue les mesures.

— Il y a moins longtemps que vous ne pensez; ma mémoire est fraîche d'hier.

— Monsieur, il y a huit jours que vous êtes en prison.

Le vicomte était battu sur ce point; mais beaucoup de gens ne veulent pas avoir tort impunément. M. d'Yzet répondit à ces paroles de son adversaire en lui crachant au visage.

Aussitôt rumeur parmi les prisonniers. Le jeune homme outragé s'élance sur son agresseur et le frappe rudement. On les sépare. M. d'Yzet promet de donner réparation de son injure, et voilà les deux hommes privés d'armes qui imaginent de s'égorger par le moyen le plus ingénieux possible.

Ils prennent leur couteau de table, l'aiguisent, l'emmanchent au bout d'une canne, et se mettent à croiser les cannes en guise d'épées; déjà ils espadonnaient, en présence de la galerie formée de leurs compagnons, quand les guichetiers les séparèrent.

Le lendemain, l'affaire était portée par le directeur de la maison devant le tribunal des maréchaux de France, qui, après avoir cité les deux antagonistes, leur montraient la futilité de la querelle, et leur enjoignaient de s'embrasser sur-le-champ, et de ne pas donner suite à une provocation fondée sur de si ridicules griefs.

M. d'Yzet sortit de prison huit jours après. Le jeune dessinateur obtint sa liberté dans la quinzaine.

Mais l'affront vivait dans le cœur de ce dernier, l'affront, et peut-être aussi la jalousie, née des imprudentes bravades de l'officier. Le faiseur de portraits avait un amour-propre très-pointilleux à l'égard de certaines critiques. Il retrouva donc le vicomte dans une promenade où certainement il l'avait bien cherché.

— Monsieur, lui dit-il, nous avons commencé un cours de dessin en prison. Ne trouvez-vous pas qu'il nous faudrait l'achever? MM. les maréchaux sont de mauvais artistes; qu'en pensez-vous?

— Je penserais comme vous, monsieur, répliqua l'officier, si nous étions encore à l'Abbaye, vous armé du crayon à la main, et moi du compas.

— Mais il me semble, monsieur, qu'ici nous avons des épées plus commodes que celles qu'on se fait avec des cannes à l'Abbaye.

— Oui, sans doute, monsieur; mais en prison on peut croiser une canne avec le premier venu; ici un gentilhomme ne croise pas le fer avec le fils d'un horloger.

— Ainsi, dit le jeune homme, pâle de colère, vous refusez de vous battre avec moi?

— Positivement.

— Mais si je vous crachais à la figure?

— Je vous ferais bâtonner par mes gens, jusqu'à ce que votre sang eût effacé votre salive.

— Très-bien; je saurai prendre mieux mon temps... Vos gens dont vous parlez sont peut-être aux écoutes, et vous m'avez tout l'air d'un homme qui me ferait tuer pour n'avoir pas à se battre avec moi. Adieu, monsieur; je vous retrouverai.

Il salua ironiquement le vicomte et s'en alla.

Huit jours après, M. d'Yzet se trouvait dans un salon de l'hôtel d'Angleterre, fameuse maison de jeu où se ruinait, âme, corps et bourse, la jeunesse dorée de cette époque. M. d'Yzet tenait les cartes, il fallait jouer contre lui.

— Oh! je me retire, dit une voix railleuse, voilà monsieur qui est trop malheureux à se connaître en femmes pour n'être pas trop heureux à se connaître en cartes.

Le vicomte avait joüi toute la soirée d'un bonheur insolent; la saillie de ce persifleur fit éclore un rire soupçonneux sur plus d'une bouche.

— Que veut dire ce drôle? demanda le vicomte enflammé de colère, en cherchant à reconnaître la voix qui l'avait provoqué.

— Je veux dire, répliqua le fils de l'horloger en se montrant

tout à coup au vicomte, que vous êtes assez riche ce soir pour payer vos dettes, n'est-ce pas?

Et d'un revers de main appliqué vigoureusement, il étourdit l'officier, au milieu des spectateurs accourus pour contempler la querelle :

— Séparez-les! criaient plusieurs voix conciliatrices.

— Pourquoi faire? dit le jeune homme; monsieur le vicomte ne se bat pas contre les plébéiens; il ne me fera pas de mal, je vous jure.

— Je vous tuerai! s'écria l'officier, dont le visage tout entier semblait taché de sang, tant la honte l'avait empourpré.

— Voyons cela, bien vite, pendant que votre sang est chaud, répliqua le jeune homme en saisissant la main de son adversaire, et en l'attirant vers l'escalier qui conduisait au jardin.

Derrière eux accouraient femmes, joueurs, valets empressés. Ils entrèrent dans le jardin de l'hôtel, jardin dépouillé par l'automne, et dont les allées jonchées de feuilles mortes, craquaient sous leurs pas précipités.

— Nous sommes fort bien ici, dit l'officier... Mais, monsieur le bravache, vous n'avez pas d'épée, les manants ne portent que des bâtons.

— Dans ces bâtons il y a des épées, répliqua le jeune homme en dégaînant une épée assez courte de sa canne de bambou.

— J'ai un sabre, les armes ne sont pas égales.

— Bah! je vous tuerai bien tout de même; croisons le fer avant qu'on ne nous sépare.

Ils se ruèrent l'un sur l'autre avec une incroyable frénésie; l'épée glissait comme une couleuvre sur la lame du sabre,

les éclairs couraient des yeux aux mains des combattants.

L'officier entama d'un coup de pointe la poitrine du jeune homme, qui répandit un large flot de sang; le blessé, se fendant avec impétuosité, troua si furieusement le ventre de l'officier, que le bois même de la canne entra dans la blessure.

M. d'Yzet tomba mort. Le fils de l'horloger tomba évanoui. Ainsi fut jugée en dernier ressort la question, soulevée dans la salle de l'Abbaye, des proportions linéaires.

Ce fut un incident relatif à l'Abbaye qui fit naître la première manifestation populaire en 1789. — C'est l'Abbaye qui en fut le théâtre.

Le 30 juin, jour même où la réunion des ordres avait eu lieu à l'assemblée nationale par ordre exprès du roi, la foule assemblée commentait les nouvelles arrivées de Versailles, et pressentait, avec cet admirable instinct des masses, le danger que la cour faisait planer sur la capitale en rapprochant tous les régiments, Salis-Samade, Diesback, Rœiner, Royal-Suisse, Royal-Allemand, Berchigny, Esterhazy, dont les noms étrangers sonnaient mal aux oreilles françaises.

Les groupes réunis au Palais-Royal, dans le jardin et les cafés, bourdonnaient, murmuraient, s'agitaient, quand à sept heures dix minutes un commissionnaire, se frayant un passage dans la foule, entra au café de Foi, où beaucoup de gens étaient rassemblés, et remit au premier venu une lettre, ou plutôt la jeta dans le groupe et disparut.

La lettre est rapidement enlevée, lue à haute voix, et les clameurs de la foule y répondent; à toutes ces vagues terreurs, à ces colères sans motifs prévus, on venait faire un appel qui ne pouvait manquer d'être compris.

Onze soldats du régiment des gardes françaises, faisant partie d'une société secrète ayant pour but de refuser d'exécuter tous les ordres qui leur seraient donnés, contraires aux intérêts de l'assemblée nationale, avaient été, quelques jours auparavant, conduits aux prisons de l'Abbaye, par ordre de leurs officiers, comme membres de cette société.

C'était de leur prison qu'ils demandaient à leurs concitoyens la ratification, ou plutôt la nullité, de l'acte qui les frappait. Ils s'annonçaient comme les victimes de leur amour pour leurs concitoyens, de leur respect pour les représentants de la nation, et terminaient en disant qu'ils devaient être transférés cette nuit même à Bicêtre, ainsi que de vils scélérats.

Ces derniers mots soulevèrent dans la foule un murmure d'indignation unanime.

Un jeune homme, s'élançant à travers la foule qui remplissait le café, monta sur une chaise, dans le jardin, et agitant avec la main la lettre qui venait d'être lue :

— Messieurs, s'écria-t-il, les braves soldats qui ont épargné à Versailles le sang de nos concitoyens sont détenus à l'Abbaye; allons les délivrer. A l'Abbaye!

— A l'Abbaye!... à l'Abbaye!... cria d'une seule voix la foule.

Et deux cents hommes environ, se serrant les uns contre les autres et s'organisant en bataillon improvisé, sortirent du jardin aux acclamations de tous.

Des soldats qui étaient présents offraient de se joindre à cette troupe; on les remercia : les citoyens ne voulurent devoir qu'à eux-mêmes la délivrance de ceux qu'ils regardaient comme les victimes de leur cause. Cette petite armée appartenait en en-

tier à la bourgeoisie; le peuple n'était pas encore descendu sur la place publique; nous l'y verrons bientôt.

Il partit deux cents hommes du Palais-Royal; arrivés aux portes de l'Abbaye, les assaillants étaient plus de quatre mille.

Des ouvriers se joignirent à eux et allèrent se munir d'instruments dans la cour de l'Abbaye, chez un ferrailleur.

A sept heures trente-cinq minutes le premier guichet était enfoncé; les portes intérieures furent brisées à coups de maillets, de haches et de barres de fer. A huit heures il était déjà sorti neuf soldats aux gardes, cinq à six soldats de la garde de Paris, et quelques officiers détenus par divers motifs; à huit heures trente-cinq minutes les prisonniers délivrés étaient conduits en triomphe au Palais-Royal, ainsi que d'autres soldats renfermés pour cause de discipline. Parmi ces derniers était un vieux soldat, écroué depuis plusieurs années à l'Abbaye. Ce malheureux montrait à la foule qui l'entourait ses jambes enflées et les marques des fers.

Il ne pouvait marcher.

— Il faut le porter, s'écrièrent quelques voix.

Et sur-le-champ le vieillard fut mis sur un brancard et porté en triomphe par les bourgeois, pendant qu'il s'écriait, les larmes aux yeux et profondément ému de cette scène, au dire d'un écrivain royaliste, qui rapporte ce fait :

— Ah! messieurs, je mourrai de tant de bontés.

Parmi les prisonniers, le premier mouvement d'enthousiasme et d'entraînement passé, l'un d'eux fut reconnu comme prévenu d'un délit grave. Il fut sur-le-champ reconduit en prison et remis aux geôliers, à qui l'on disait que le peuple était venu protéger le malheur, mais non le crime.

Les soldats passèrent la nuit au Palais-Royal, sur des lits de camp dressés dans la salle du spectacle des Variétés, et le lendemain furent logés à l'hôtel de Genève, où chacun venait leur apporter l'offrande qui devait leur tenir lieu de solde.

A la suite d'une députation de l'assemblée au roi sur cette affaire, le roi annonça, par une lettre du 2 juillet, que la liberté des soldats suivrait le rétablissement de l'ordre.

En effet, réintégrés à l'Abbaye dans la nuit du 4 au 5, ils furent graciés le 5.

Après la prise de la Bastille, les mouvements tumultueux ne s'apaisèrent pas sur-le-champ. Le meurtre de Delaunay et de quelques-uns des officiers avait mis en appétit la populace altérée de sang. On sait comment Foulon et Berthier furent, à leur tour, massacrés par un peuple furieux, à l'hôtel de ville.

L'assemblée des électeurs de la ville de Paris, qui avait vu égorger sous ses yeux ces deux coupables appartenant à la loi, prit, pour soustraire au premier mouvement des vengeances populaires les personnes arrêtées sur soupçon, un arrêté, dont voici les principales dispositions :

« Toutes les personnes soupçonnées du crime de lèse-nation, accusées et saisies à la clameur publique, ou qui pourront l'être par la suite, seront conduites et renfermées dans les prisons de l'Abbaye Saint-Germain, et messieurs Carra et Duport Dutertre (tous deux depuis guillotinés en 1793), électeurs, seront chargés de porter le présent arrêté à l'Assemblée nationale, pour être par elle prononcé sur la nature ou l'espèce du tribunal qu'elle voudra bien constituer pour juger les personnes déjà arrêtées, ou qui pourront l'être.

» Les scellés seront apposés sur leurs papiers, et ceux saisis sur elles seront déposés au greffe de la ville.

» Arrête en outre qu'il sera mis sur la prison de l'Abbaye Saint-Germain une inscription portant ces mots : Prisonniers mis sous la main de la nation ;

» Que M. le commandant général de la garde nationale parisienne donnera les ordres pour la conservation des prisonniérs, et que le présent arrêté sera lu, publié et affiché partout où besoin sera. »

La prison de l'Abbaye fut donc réservée aux criminels de lèse-nation ; le Châtelet devait les juger. Cela dura jusqu'au moment de l'érection de la haute cour nationale, à Orléans, après que la juridiction du Châtelet eut été abolie. Les accusés de délits ordinaires furent envoyés aux autres prisons et notamment à la Force. Cette dernière prison reçut plus particulièrement les individus arrêtés par les administrateurs chargés de la police de Paris.

L'Abbaye fut en outre affectée a servir d'arrêts aux membres de l'assemblée qui manqueraient à leurs collègues, quand toutefois on ne leur imposait pas les arrêts chez eux pendant un certain nombre de jours.

Le marquis de Favras, dont nous avons conté la mort dans Bicêtre, passa quatorze jours à l'Abbaye, d'où il fut transféré dans les prisons du Châtelet.

Bonne Savardin, accusé de conspiration et envoyé à l'Abbaye, parvint à s'échapper le 13 juillet 1790, à neuf heures du matin.

Il avait été arrêté par ordre du comité des recherches.

Deux individus, se prétendant aides de camp du général La-

fayette, se présentèrent au greffe de la prison avec un faux arrêté du comité qui ordonnait au concierge de faire remise du prisonnier.

Bonne Savardin alla demander asile à un membre de l'Assemblée, nommé Perrotin, ci-devant abbé de Barmont; celui-ci l'accueillit et le conduisit, dans sa voiture, hors Paris. Lorsqu'ils furent dans la campagne, le fugitif, ne sachant où aller chercher une retraite, préféra rentrer dans Paris : l'abbé Perrotin le ramena et le cacha chez lui; puis, quelques jours après, ayant obtenu de l'Assemblée un congé pour cause de maladie, le député prit un passe-port pour lui et deux domestiques. Le 26 juillet il quitta Paris avec Bonne Savardin. Une dénonciation anonyme donna l'éveil à l'autorité, et les fugitifs furent arrêtés et conduits à Paris.

Le 18 août, l'abbé Perrotin exposa le récit de sa conduite à l'Assemblée, qui, après discussion, renvoya l'affaire devant le comité des recherches, et maintint l'abbé Perrotin en état d'arrestation.

Après avoir entendu l'abbé Maury, Mirabeau et Barnave, l'Assemblée décréta, le 23 août, sur la proposition de ce dernier, qu'il y avait lieu à accusation contre l'abbé Perrotin.

Quant à l'affaire de Bonne Savardin, Guignard de Saint-Priest, ministre, et Maillebois, elle fut renvoyée au Châtelet.

Maillebois et Bonne Savardin furent décrétés de prise de corps, sur l'accusation principale. Sur la plainte relative à l'évasion, deux *quidams*, dit Marat dans son journal de *l'Ami du Peuple*, prévenus de l'avoir favorisée, sont décrétés d'ajournement personnel. Le sieur Gentil, concierge de la prison de l'Abbaye, et sa femme, sont décrétés d'ajournement personnel. La

sieur abbé de Barmont est décrété d'*assigné pour être ouï*, et il a été ordonné que la garde établie chez lui serait tenue de se retirer. Il n'a été rien statué à l'égard des sieurs Eggo et Guignard de Saint-Priest.

Lors des événements qui eurent lieu au Champ de Mars, le 17 juillet 1791, on fit de nombreuses arrestations; plus de deux cents personnes furent envoyées à l'Abbaye. On sait que le peuple s'étant rassemblé pour signer au Champ de Mars, sur l'autel de la patrie, une pétition contre le roi arrêté dans sa fuite à Varennes, cette manifestation devint le prétexte d'une émeute; la garde nationale, commandée par le général Lafayette, fit main basse sur les pétitionnaires, en vertu de la loi martiale; le drapeau rouge fut déployé par ordre de Bailly. Plus tard cet ordre devint le principal chef de l'accusation qui l'envoya à l'échafaud.

Avant de passer à une description de l'Abbaye telle qu'elle était à cette époque même, nous devons rapporter un incident auquel donna lieu un prisonnier renfermé à l'Abbaye.

C'est un témoignage bien remarquable des principes élevés de morale et de justice de l'Assemblée législative sur une question délicate; nous voulons parler du secret des lettres.

A la séance du 10 décembre 1791, un secrétaire donna lecture à l'Assemblée d'une lettre écrite par un individu qui racontait qu'étant allé la veille à l'Abbaye, un prisonnier l'avait chargé de mettre à la poste une lettre adressée à son frère, pour lui demander des secours. Après avoir promis de s'acquitter de la commission, un scrupule le saisit. « J'allais à la poste, dit-il, un repentir m'arrêta; une force invincible me détermina à décacheter la lettre. »

A ce passage, la lecture fut interrompue par un mouvement universel d'indignation; on demanda l'ordre du jour, et Vergniaud se leva, en proposant de décréter la suppression et le brûlement de la lettre.

Bazire fit observer qu'il fallait examiner si les faits contenus dans la lettre du prisonnier étaient vrais, et par suite demanda le renvoi au comité de surveillance dont il était membre.

— La lettre du prisonnier est sa propriété, interrompit Cambon avec son impétuosité méridionale, elle doit lui être renvoyée.

Garan de Coulon ajouta quelques mots; l'Assemblée ferma la discussion, et décréta que son procès-verbal énoncerait que l'Assemblée nationale, indignée, avait passé à l'ordre du jour, après avoir ordonné la suppression et le brûlement de la lettre.

Maintenant nous allons emprunter à un mémoire sur l'état des prisons, lu à la séance publique de la Société de médecine, du 30 août 1791, quelques lignes donnant la situation de l'Abbaye à cette époque :

« ..... On y voit trois corps de logis très-élevés, au milieu desquels est une petite cour où le soleil ne pénètre jamais. Presque toute cette prison se trouve divisée en un grand nombre de logements ou de chambres, dont les dimensions sont inégales et la salubrité encore plus différente. En général, dans tous les lieux habités de cette prison la pureté de l'air qu'on y respire y est en raison directe du prix de la location, et pour faire connaître les deux extrêmes, il suffit de dire qu'il s'y trouve des appartements très-sains et très-commodes pour les pensionnaires de la première classe, tandis que ceux qui sont absolument hors d'état de payer sont entassés dans des

chambres de paille, où l'on voit se réunir tout ce qui peut répandre et multiplier dans l'atmosphère des germes de corruption; ce sont quatre pièces plus basses que le sol, dont les dimensions sont très-petites, et qui, outre l'air corrompu de la cour, reçoivent les exhalaisons d'une espèce de cloaque qui leur sert de vestibule. »

Après avoir indiqué le mal, l'auteur du mémoire dit qu'on pourrait facilement rendre cette prison salubre en l'agrandissant par l'acquisition de quelques maisons voisines, et aux dépens d'une partie du jardin de l'Abbaye.

Puis il ajoute :

« Ce qu'il nous a paru urgent de demander, c'est la destruction des chambres de paille, qui sont d'autant plus dangereuses pour les prisonniers qui les occupent, que l'air humide et stagnant de la cour qu'ils habitent pendant le jour est incapable d'en corriger les mauvais effets. »

Après la suppression du Châtelet, comme juridiction, et l'établissement de la haute cour nationale pour connaître des crimes de lèse-nation, les prisonniers d'état furent envoyés à Orléans, où le nouveau tribunal devait siéger. L'Abbaye demeura le lieu de détention des députés qui manquaient à l'Assemblée.

Là on y vit successivement envoyés les membres les plus fougueux de la gauche et de la droite.

En avril 1792, deux députés royalistes, nommés Calvet et Froudières, y furent envoyés pour avoir insulté l'Assemblée, et s'être permis une conduite qui rappelait les excentricités insolentes de l'abbé Maury dans l'Assemblée constituante.

Un autre député, nommé Jouneau, officier de gendarmerie,

fut condamné par l'Assemblée à tenir prison à l'Abbaye, pour avoir donné dans une querelle un soufflet à son collègue Grangeneuve.

Mais il ne fut envoyé à l'Abbaye qu'après le 10 août; le juge de paix chargé de lancer le mandat d'arrêt n'avait osé le faire, craignant le sort de Henri Larivière, juge de paix, qui, dans une circonstance semblable, avait été décrété d'accusation, et renvoyé devant la haute cour nationale d'Orléans. Aux journées de septembre dont nous allons parler, Jouneau était encore à l'Abbaye; nous dirons comment il fut sauvé.

Une des conséquences de la journée du 10 août fut l'arrestation des partisans du régime vaincu : des Suisses, pris les armes à la main, et des prêtres, furent envoyés à l'Abbaye.

Les visites domiciliaires qui eurent lieu vers la fin de ce même mois envoyèrent à la même prison des hommes connus : ainsi, le fougueux parlementaire d'Eprémenil, Beaumarchais, le jeune Maussabré, aide de camp du vieux duc de Brissac, commandant la garde constitutionnelle du roi, licenciée quelques mois avant : on l'avait arrêté chez madame du Barry, à Luciennes; le vieux Cazotte, et sa fille Élisabeth; Sombreuil, gouverneur des Invalides, dont l'un des fils était dans l'armée prussienne et portait les armes contre son pays; Delaporte, intendant de la liste civile; Durozoy, pamphlétaire royaliste, et Journiac de Saint-Méard, furent successivement conduits à l'Abbaye pendant les derniers jours d'août, et s'y trouvaient au moment des massacres de septembre.

C'est à cette époque que nous devons reprendre l'histoire détaillée de l'Abbaye. La Bastille! tel est le mot glorieux que prononcent avec orgueil les amis de la révolution : à ce nom,

les détracteurs de l'émancipation française répondent par ce nom sinistre : l'Abbaye !

Nous avons décrit dans l'histoire de Bicêtre le massacre des prêtres condamnés à la déportation, qui furent rencontrés par les fédérés marseillais et bretons au moment où ils partaient pour l'Abbaye. Parmi eux se trouvait l'abbé Sicard, instituteur des sourds-muets, qu'un horloger, nommé Monnot, sauva de la mort en arrêtant les sabres et les piques dirigés sur la tête de l'abbé. On sait les circonstances qui donnèrent la cause ou le prétexte de ces exécutions sanglantes. La patrie venait d'être déclarée en danger par l'invasion des armées étrangères.

C'était un dimanche. La veille, trois détenus de l'Abbaye avaient été mis en liberté. Cependant, depuis quelques jours, un grand nombre de prévenus étaient amenés en voiture à la prison, et répartis dans les chambres sans aucun ordre particulier.

Le guichetier servit le dîner à ses prisonniers plus tôt que d'habitude, et ses yeux hagards, son air affairé, faisaient présager quelque chose de sinistre. Il s'était répandu parmi les prisonniers quelque bruit des événements du dehors ; mais en vain interrogeaient-ils le guichetier; celui-ci, sourd à toute demande, emporta les couteaux que les détenus plaçaient habituellement dans leurs serviettes, et se retira brusquement.

A deux heures et demie, la foule était considérable autour de la prison et faisait un bruit effroyable, augmenté encore par le son des tambours qui battaient la générale, par les trois coups du canon d'alarme placé, comme on sait, au pont Neuf, et par le tocsin qui sonnait de toutes parts.

A quatre heures, les prisonniers furent attirés à la fenêtre par des cris déchirants. Ils virent un groupe d'hommes armés qui frappaient des coups acharnés sur quelque chose qu'on ne distinguait pas. Le groupe se dissipa, et il ne resta plus qu'un cadavre étendu sur le pavé.

Cette scène se passait devant le guichet de l'Abbaye. Un autre homme fut massacré l'instant d'après, puis un autre; et les prisonniers purent entendre prononcer ces mots par la foule:

— Il faut que pas un n'échappe!

A cinq heures, on appela fortement dans les corridors M. Cazotte.

Le vieillard sortit à cet appel. On ne lui expliqua pas ce que signifiait ce mandat; mais le massacre de la rue, les menaces de la foule en disaient assez; chacun des prisonniers comprit bientôt que sortir de sa chambre c'était aller à la mort.

Il y avait à l'Abbaye un capitaine du régiment suisse blessé à l'affaire du 10 août. Ce malheureux, nommé Reding, était couché dans son lit et ne pouvait remuer. Deux hommes, conduits par le guichetier, vinrent l'enlever à six heures, et l'emportèrent dans la rue, où il fut tué.

Cependant la nuit venait. Les geôliers entrèrent dans la grand'chambre, où tous les prisonniers étaient rassemblés, leur enjoignirent de se placer chacun au pied de son lit, et leur dirent que si un seul cherchait à s'échapper, tous seraient massacrés avant d'avoir été entendus par M. le président!

M. le président! ce mot leur rendit le courage. Ils seraient donc entendus, jugés; ce n'était donc pas un massacre aveugle comme tout le leur faisait croire.

Toute la nuit les cris des victimes égorgées au guichet portè-

rent la terreur dans l'âme des détenus. A trois heures du matin, de grands cris retentirent dans le corridor; une porte fut enfoncée : c'était celle d'un cachot où plusieurs prisonniers s'étaient barricadés. Ils furent tués sans exception.

A dix heures, la catastrophe paraissait de plus en plus imminente; l'abbé Lenfant, confesseur du roi, et l'abbé Chapt de Rastignac, prisonnier aussi, entrèrent dans la chambre commune, et vinrent donner la bénédiction à tous les détenus, qui attendaient la mort. Une demi-heure, après ces deux prêtres furent égorgés.

L'occupation principale des malheureux qui attendaient d'être appelés consistait à commenter la façon dont ils se présenteraient aux massacreurs. Ceux des prisonniers qui avaient le plus de courage regardaient à la fenêtre les exécutions incessantes du guichet, et rapportaient à leurs compagnons que pour souffrir moins il fallait se jeter hardiment, les bras derrière le dos, dans les rangs des bourreaux, et se bien garder d'étendre les bras en avant, parce que les coups de sabre les plus furieux, au lieu de donner soudainement la mort, tranchaient les membres avec mille tortures, et n'étant pas mortels, ne faisaient qu'augmenter la somme de souffrances.

Ils apprirent alors par les voix de la foule que le vieux Cazotte avait dû la vie aux larmes de sa fille, qui avait supplié les bourreaux avec tant d'instances et de si touchantes paroles, que la plupart s'étaient attendris.

Les prisonniers cependant n'avaient pas eu de vivres depuis la veille, et une soif ardente les consumait. Un fédéré, introduit dans leur prison pour en vérifier la situation, s'indigna de cette négligence du guichetier, et déclara qu'il allait le tuer

sur l'heure. Il fallut que les détenus intercédassent en sa faveur.

Enfin, ils apprirent qu'il y avait un tribunal constitué dans le greffe de l'Abbaye; que chaque détenu était amené à ce tribunal, interrogé, puis envoyé soit à la mort, soit à la liberté.

Aussitôt les uns se mettent à faire leur testament, les autres rassemblent à la hâte les certificats de civisme, et les papiers dont ils peuvent avoir besoin pour prouver leur innocence ou affaiblir les charges accablantes portées contre eux.

L'un d'eux, celui auquel nous emprunterons un récit des plus attachants, et qui, comme tous les documents officiels recueillis sur cette affaire de septembre, révèle un ordre parfait établi dans l'opération, au lieu de cette furie aveugle que certains historiens ont attribuée au caractère révolutionnaire de cette époque, Journiac de Saint-Méard, capitaine commandant des chasseurs du roi, infanterie légère, fut appelé par une demi-douzaine d'hommes armés de sabres et de pistolets qui envahissaient les corridors.

Il obtint d'un garde compatissant la faveur d'entrer dans un guichet attenant à la salle où siégeait le redoutable tribunal, et en étudia ainsi les opérations avant de comparaître. Il vit condamner *à la Force*, c'est-à-dire à la mort, le fournisseur de la bouche du roi, accusé d'être du complot du 10 août. Un détenu, qui ne pouvait que pleurer et supplier, et que déjà l'on emmenait au guichet, fut reconnu par un ouvrier pour n'être pas celui dont on lui attribuait le nom. Le tribunal le proclama innocent et le renvoya.

Journiac de Saint-Méard, en attendant son tour, entra dans la chapelle, où bonne escorte l'attendait, et demanda un verre de vin. Le chef des gardes du tribunal, Provençal en belle hu-

meur, lui apporta une bouteille toute pleine, dont le prisonnier but avidement un grand verre.

— Comme tu y vas! dit le Provençal; laisse-m'en; que diable!

— Trinquons! dit Journiac Saint-Méard en lui offrant le reste de la bouteille.

— Tu me parais bon garçon, dit le Provençal; et je vais te dire la vérité : si tu es prêtre, ou conspirateur du château de M. Véto, tu es flambé; mais si tu n'es pas un traître, n'aie pas peur, ne te déroute pas, et je réponds de toi.

— Mon ami, dit Journiac, je ne suis ni prêtre ni conspirateur; mais je passe pour être un peu aristocrate : suis-je flambé?

— Pas du tout. Le président est un garçon d'esprit. Il sait qu'il y a d'honnêtes gens partout.

— Alors, mon ami, fais-moi le plaisir de prier les juges de m'écouter; voilà tout ce que je demande.

— Si ce n'est que cela, on t'écoutera; je te le promets. Du courage! je vais tâcher que ton tour arrive le plus tôt possible.

Ce brave homme embrassa Journiac Saint-Méard et sortit. La nuit du lundi, 3, se passa ainsi. Le mardi, avant le jour, Journiac entendit son nom retentir sous les voûtes. Avant lui, à une heure du matin, le garde du corps Defontaine et deux autres détenus venaient d'être massacrés au guichet.

Journiac reconnut le tribunal à la lueur de deux torches portées par des gardes nationaux. Le président, en habit gris, le sabre au côté, était appuyé à une table sur laquelle on voyait des papiers, une écritoire, des pipes et des bouteilles. Autour de cette table se tenaient dix personnes, assises ou debout,

dont deux en veste et en tablier; d'autres dormaient étendues sur des bancs. La porte du guichet était gardée par deux hommes en chemise teinte de sang, qui tenaient à la main le sabre nu.

Trois hommes amenèrent devant le président un prisonnier âgé de soixante ans.

Pendant ce temps, on faisait placer Journiac dans un coin du guichet, et les gardiens croisaient le fer sur sa poitrine, l'avertissant qu'au moindre mouvement il était mort. Il vit juger et condamner le vieillard, qui était le duc de Maillé. La porte du guichet s'ouvrit, et le prisonnier fut massacré aussitôt à l'extérieur.

Cependant le président écrivait en marge du registre d'écrou cette phrase sacramentelle : *Livré à la justice du peuple*, et quand il eut fini d'écrire, il dit :

— A un autre.

Journiac fut amené devant la table; deux hommes lui tenaient chacun une main, un troisième l'avait saisi au collet.

— Votre nom? dit le président.

Un des juges l'interrompit pour dire au prévenu :

— Songez que le moindre mensonge vous perd.

— Je me nomme Journiac Saint-Méard; j'ai servi vingt-cinq ans en qualité d'officier, et je parais devant vous avec l'assurance d'un homme qui n'a rien à se reprocher et qui ne mentira pas.

— C'est ce que nous allons voir, dit le président. Un moment.

Il regarda les écrous et les dénonciations, qu'il fit ensuite passer aux juges. Ceux-ci étaient quelquefois distraits par des gens

qui leur parlaient à l'oreille ou leur apportaient des lettres.

— Savez-vous, dit le président à Journiac Saint-Méard, quelle est la cause de votre arrestation?

— Je m'en doute : on m'accuse d'être rédacteur d'un journal contre-révolutionnaire *de la Cour et de la Ville*. Le fait est que cela n'est pas; le rédacteur est un nommé Gautier, dont le signalement ressemble si peu au mien, qu'il faut avoir usé de méchanceté pour nous confondre... et si je pouvais fouiller dans ma poche...

Il fit un mouvement pour atteindre son portefeuille; mais les deux hommes lui tenaient toujours les bras.

— Lâchez monsieur, dit un des juges.

Alors l'accusé posa sur la table des attestations, renseignements et certificats des propriétaires de maisons dans lesquelles ce Gautier avait logé, et qui prouvaient qu'il était rédacteur et seul propriétaire du journal contre-révolutionnaire. Les juges examinèrent le tout fort attentivement.

— C'est fort bien, dit l'un d'eux; mais comme il n'y a pas de feu sans fumée, il y a une cause à cette accusation; dites-la.

— Voici le fait, messieurs : ce journal était une sorte de tronc dans lequel on déposait les calembours, quolibets, épigrammes de Paris et des départements. Je pourrais vous dire que je n'y ai jamais participé, puisqu'on ne saurait me représenter aucun manuscrit de ma main; pourtant je dois vous avouer que ma gaieté naturelle me fournissait quelquefois des idées plaisantes que j'envoyais au sieur Gautier; mais il y a une autre accusation contre moi, et celle-là est plus grave : j'aurais été sur les frontières recruter des soldats pour les conduire aux émigrés.....

Ici un murmure de mauvais présage s'éleva des bancs du tribunal.

— Eh! messieurs, interrompit Journiac d'une voix forte, laissez-moi la parole; jamais elle ne m'a été plus nécessaire.

— C'est juste, dirent-ils pour la plupart en riant.

— Or, messieurs, comment prouverai-je mieux que je n'ai pas été aux frontières, sinon en établissant que je n'ai pas sorti de Paris depuis vingt-trois mois? et voici les déclarations des maîtres de maisons chez qui j'ai logé depuis cette époque.

Les juges se mirent à compulser ces certificats. A ce moment la porte s'ouvrit, et quelques hommes du peuple traînèrent devant le tribunal un prêtre qu'ils avaient, dirent-ils, *déniché* dans la chapelle.

Le président l'interrogea brièvement et l'envoya *à la Force*. Le prêtre jeta son bréviaire sur la table. On l'emmena au guichet, où il fut massacré.

Journiac fut rappelé.

— Nous ne disons pas que ces certificats soient faux, dit un des juges; mais qui nous prouve qu'ils sont vrais?

— Veuillez, messieurs, me faire reconduire en prison et nommer des commissaires qui éclaircissent ce point.

Cependant un des juges disait à son voisin à demi-voix :

— Un coupable ne parlerait pas avec cette assurance.

— De quelle section êtes-vous? demanda un autre.

— De la Halle au blé.

— C'est ma section, s'écria un garde national présent à la séance.

— Chez qui logez-vous? continua le juge, s'adressant toujours à Journiac.

— Chez M. Tessier, rue Croix des Petits-Champs.

— Je le connais, dit le garde national; nous sommes en relation d'affaires.

— Alors, dit le juge, déclarez si la signature de ce certificat est celle du citoyen Tessier.

— Oui, je le certifie, répondit le garde national.

« Avec quel plaisir, écrit Journiac, j'eusse sauté au cou de cet ange tutélaire! »

— Messieurs, dit-il alors, d'après la déposition de ce brave homme, vous pouvez apprécier la dénonciation portée contre moi; que pensez-vous du dénonciateur?

— C'est un gueux, s'écria un des juges, et s'il était ici, nous en ferions justice; mais, pour en revenir à vous, en admettant que vous n'ayez été ni journaliste ni recruteur pour les émigrés, que direz-vous de certains propos aristocrates tenus par vous chez un libraire du Palais-Royal?

— Messieurs, j'ai parlé de la révolution en homme qui aime son pays, mais qui dit franchement sa pensée sur les hommes. J'ai flétri, quand j'ai pu le faire, les intrigants et les poltrons... les charlatans surtout...

A ce moment, nouvelle interruption : le concierge de l'Abbaye entre tout effaré.

— Citoyen président, s'écrie-t-il, un prisonnier se sauve par la cheminée. Comment faire?

— Qui est-ce? dit le président.

— C'est le nommé Maussabré, un jeune homme, aide de camp du sieur Brissac, arrêté à Louvecienne, chez la femme du Barry. Il a été saisi d'une telle épouvante au commencement des exécutions, qu'il s'est sauvé dans la grande cheminée

et qu'on l'entend essayer de briser avec sa tête les barres de fer intérieures.

— Fais tirer des coups de pistolet dans la cheminée, répliqua le président, et s'il échappe, tu en réponds sur ta tête.

Bientôt, en effet, on entendit plusieurs coups de feu; puis un grand cri : le malheureux avait eu le bras cassé par une balle; mais il se cramponnait encore; le concierge fit allumer un feu de paille dont la fumée, l'étouffant à moitié, le fit tomber. On l'emporta devant le guichet, où il fut achevé à coups de sabre.

Ces sortes d'intermèdes n'étaient guère faits pour rassurer l'accusé; cependant il continua son discours.

— Personne, dit-il, n'a désiré plus vivement que moi la réforme des abus; je ne suis ni jacobin ni feuillant.

— Eh! s'écria un juge, vous nous dites toujours je ne suis ni ceci ni cela; qu'êtes-vous donc?

— J'étais franc royaliste, répondit bravement l'accusé.

A ces mots, un terrible murmure s'éleva autour de Journiac, et l'orage allait se déchaîner.

— Silence! fit un juge; ce n'est pas pour juger les opinions que nous sommes ici; c'est pour en juger les résultats.

Ces paroles, d'une impartialité presque héroïque en un pareil moment, ranimèrent le courage de l'accusé. Il se mit plus que jamais à parler en homme loyal et vrai, rappelant ses services dans les armées du roi, l'affection des gens qui étaient ses vassaux, l'éloignement que son caractère enjoué lui inspirait pour toute entreprise politique sérieuse.

Le président se recueillit un moment, et ôtant son chapeau :

— Je ne vois rien, dit-il, qui doive faire suspecter monsieur; je lui accorde la liberté. Est-ce votre avis?

— Oui, répondirent unanimement les juges.

Aussitôt tous les assistants vinrent se jeter au cou de Journiac et l'embrassèrent cordialement. Il entendit crier bravo et applaudir derrière le soupirail grillé du guichet; c'étaient les spectateurs dont les murmures l'avaient plus d'une fois interrompu dans sa défense.

— Citoyens! dit le président, qu'une députation de trois hommes aille annoncer au peuple le jugement que nous venons de rendre.

Il désigna ces trois membres.

— Monsieur, dit-il à Journiac, vous êtes décoré de l'ordre militaire de Saint-Louis? pourquoi ne portez-vous pas votre croix?

— Citoyen président, mes compagnons de captivité m'avaient engagé à la cacher, et j'ai cru...

— Vous avez eu tort. L'Assemblée nationale n'a pas défendu encore le port de cette décoration, et vous paraîtriez suspect en ne la portant pas.

Les trois députés qui étaient allés prévenir le peuple, selon l'ordre du président, revinrent alors, firent mettre le chapeau sur la tête de Journiac et le conduisirent hors du guichet.

Il faisait nuit. La flamme de quatre torches se jouait sur les visages expressifs des égorgeurs, et courait en sanglants reflets sur leurs armes. Ils gardaient un silence terrible.

— Citoyens, cria l'un des députés, chapeau bas! Voilà celui pour lequel vos juges demandent aide et secours.

A ces mots, Journiac fut enlevé par ces hommes, qui, poussant de grands éclats de joie, l'embrassèrent et lui firent tra-

verser leurs rangs, tandis que les assistants criaient vive la nation!

Les trois députés étaient un maçon, établi dans le faubourg Saint-Germain, un apprenti perruquier et un fédéré. Chemin faisant le maçon voulut savoir si Journiac avait peur.

— Pas plus que vous, dit celui-ci.

— Vous auriez tort, dit le maçon; car actuellement vous êtes sacré, et si quelqu'un vous frappait, il périrait sur-le-champ. Je voyais bien que vous n'étiez pas une de ces chenilles de la liste civile; mais j'ai tremblé pour vous quand vous avez dit que vous étiez officier du roi. Vous rappelez-vous que quelqu'un vous a marché sur le pied à ce moment? c'était moi, pour vous avertir de prendre garde à vous embarrasser.

Journiac prit un fiacre avec ses trois guides et se fit conduire chez son hôte, qui le croyait mort, et dans sa joie offrit son portefeuille à ces trois hommes. Ils refusèrent en disant :

— Nous ne faisons pas ce métier pour de l'argent. Voici votre ami; il nous a promis de boire avec nous un verre d'eau-de-vie; nous le boirons et nous retournerons à notre poste.

Le lendemain, un des commissaires apporta à Journiac un certificat ainsi conçu :

« Nous, commissaires nommés par le peuple pour faire justice des traîtres détenus dans la prison de l'Abbaye, avons fait comparaître, le 4 septembre, le citoyen Journiac Saint-Méard, ancien officier décoré, lequel a prouvé que les accusations portées contre lui étaient fausses, et qu'il n'avait jamais trempé dans aucun complot contre les patriotes. Nous l'avons fait proclamer innocent en présence du peuple, qui a applaudi à la liberté que nous lui avons donnée. En foi de quoi, nous

lui avons délivré le présent certificat à sa demande. Nous invitons tous les citoyens à lui porter aide et secours.

» *Signé :* POIR... BER...

» A l'Abbaye, l'an IVe de la liberté et le 1er de l'égalité. »

Rien de plus dramatique et de plus impartial que le récit de Journiac de Saint-Méard, échappé à la mort, non pas miraculeusement comme on le dit par habitude, mais en vertu du libre arbitre de ses juges. Le lecteur aura remarqué, sans doute, l'étonnante aisance et les paroles vraiment libérales du président de ce tribunal. Certes, si jamais acte fut accompli avec discernement, c'est la délivrance d'un homme qui prêtait le flanc, par des aveux compromettants, à une condamnation si facile à prononcer.

Journiac se conduisit devant le tribunal en homme de cœur, et il dut peut-être la vie à cette noblesse qui frappa ses juges. Il ne démentit pas son beau caractère dans le récit de cet événement, qu'il publia, franc et signé de son nom, *quelques jours après les massacres.*

Il fit plus ; il alla trouver Marat, l'un des membres du terrible comité de surveillance, et le principal organisateur de ces journées, pour lui remettre des exemplaires de sa brochure intitulée : *Mon agonie de trente-huit heures.*

— Je serai heureux d'avoir votre avis sur ma relation, lui dit-il.

— Je la lirai, répliqua Marat ; et si vous voulez prendre la peine de revenir me voir, je vous dirai franchement ce que j'en pense.

Journiac retourna, en effet, chez Marat. L'ami du peuple lui fit le plus gracieux accueil.

— Votre relation est pleine d'intérêt, lui dit-il, et m'a vivement ému. Je regrette seulement que vous ayez cherché à apitoyer le public sur le sort de ce mercenaire suisse, de ce Reding, justement mis à mort en punition de sa conduite au 10 août; mais c'était votre opinion, vous avez bien fait de la dire. Il y a encore un passage de votre récit qui m'a douloureusement affecté: je veux parler de la bénédiction donnée aux prisonniers de l'Abbaye par l'abbé Lenfant. Ce prêtre était un brave homme que la commission de surveillance voulait sauver; mais on s'y est pris un peu tard, et quand on l'a fait demander au guichet, il venait d'être tué... C'était une méprise, nous la déplorons.

Cette entrevue de Marat et Journiac est historique. Elle éclaire d'une lumière nouvelle cette époque d'abus de pouvoir et de vengeance aveugle. Elle prouve que la liberté n'était pas morte au sein des plus horribles excès, et qu'un homme courageux et loyal savait se faire respecter encore, même des plus fougueux agitateurs de la révolution.

Journiac Saint-Méard survécut plus de vingt ans à cette cruelle agonie.

Outre les victimes que nous avons annoncées, fut tué le procureur au parlement Féron, qui, reveillé en sursaut lors de la visite domiciliaire ordonnée par l'Assemblée législative, prit de l'humeur, et se plaignit si bruyamment qu'on le conduisit à l'Abbaye. Il y fut égorgé.

Nous avons vu dans *Bicêtre* que les massacres avaient commencé par les prêtres; on rechercha ensuite les Suisses, qui étaient devenus, depuis le 10 août, des objets d'exécration pour le peuple.

Maillard, ancien huissier, homme de sang-froid, de résolution, avait été nommé président du tribunal improvisé. Il condamna les Suisses en masse, en convenant avec ses collègues qu'au lieu de dire : *condamnés à mort*, on dirait *à la Force*, pour éviter des lamentations et les prières des condamnés.

Maillard va trouver les Suisses dans la prison. Ils avaient entendu le cri du peuple et tremblaient de peur.

— Allons, leur dit-il, vous avez assassiné les citoyens au 10 août, le peuple veut se venger ; il vous envoie à la Force.

— Grâce ! grâce ! s'écrient-ils en tombant à genoux.

— Mais, reprit Maillard, on vous fera peut-être grâce. Pour le moment, il ne s'agit que d'aller à Force : décidez-vous.

— Nous voyons bien qu'on veut nous tuer... grâce !

Alors deux hommes du dehors, l'un boulanger, l'autre Marseillais, arrivent, et, plus énergiques, somment les prisonniers de sortir.

— Voyons ! quel est celui qui sortira le premier ?

Et la porte du guichet était ouverte, et les malheureux voyaient leurs ennemis, brandissant des armes, les appeler par des hurlements de colère.

Tous de s'enfoncer dans la prison, de se serrer mutuellement, et de se cramponner les uns aux autres, s'embrassant, et poussant des cris lamentables. Tout à coup l'un d'eux se détache du groupe et se présente avec intrépidité. Sa taille était au-dessus de l'ordinaire ; sa physionomie noble et martiale.

— C'est moi ! dit-il, qui vais passer le premier ! Pourtant, nous, soldats, nous ne sommes pas coupables ; nos chefs seuls le sont ; on les sauve, et nous périssons ; mais il le faut. Adieu, mes amis ! dit-il à ses compagnons.



Marckl del. *Pigeot sc.*

MASSACRE DES SUISSES À L'ABBAYE

3 Septembre 1792.



Et, lançant son chapeau derrière sa tête, il crie à ceux qui occupaient la porte.

— Le chemin! montrez-moi donc le chemin.

On lui ouvre les deux portes; il est annoncé à la multitude par ceux qui étaient venus avec Maillard; il s'avance prompt et fier. Alors les bourreaux se forment sur une double haie fermée en forme de fer à cheval; les piques, les haches, les baïonnettes s'abaissent. Le Suisse considère tranquillement ces terribles préparatifs, croise ses bras sur sa poitrine et demeure un instant immobile; puis, voyant que tout est disposé, il s'élance sur les armes et tombe percé de mille coups.

Ses derniers soupirs sont entendus des autres prisonniers, qui, en proie à la terreur, se cachent sous des tas de paille, dans une salle de la prison; mais douze des massacreurs les viennent arracher un à un de cette cachette et les tuent comme le premier. Un seul fut sauvé par un Marseillais, qui certifia le reconnaître pour un bon patriote, et obtint sa délivrance de la foule enthousiasmée pour le bien comme elle l'était pour le mal.

Après la mort de plusieurs fabricants de faux assignats, on amena devant Maillard M. de Montmorin, l'ex-ministre des affaires étrangères, l'une des têtes les plus odieuses au peuple. Le président procédait à son interrogatoire, lorsqu'il répondit fièrement :

— Je ne reconnais pas les membres de cette commission pour des juges; un tribunal légal retient en ce moment l'affaire pour laquelle je suis emprisonné. L'arrêt de ce tribunal dessillera les yeux du public, qui m'a pris à tort en grande haine; là j'obtiendrai réparation, et, de plus, dommages-intérêts.

— Monsieur le président, s'écria un des juges, les actions de M. de Montmorin sont connues, et puisque son affaire ne nous regarde pas, je demande qu'il soit envoyé à la Force.

— Oui, oui, à la Force, répliquèrent les autres juges.

— Vous allez donc être transféré à la Force, dit le président.

— M. le président, puisqu'on vous appelle ainsi, dit M. de Montmorin du ton le plus ironique, je vous prie de me faire avancer une voiture.

— Vous allez l'avoir, répond flegmatiquement Maillard. — Allez donc chercher une voiture à monsieur.

Un des assistants sort, et revient quelques instants après dire à Montmorin que la voiture est à la porte, qu'il faut partir promptement.

— Mais, dit le ministre, je laisse ici différents effets, une montre, un nécessaire. Ces objets sont dans ma chambre; je voudrais les emporter.

— On vous les enverra; partez, monsieur.

Il se décide à sortir. Il est égorgé en un clin d'œil derrière le guichet.

Le valet de chambre du roi, Thierry, les juges de paix Bocquillon et Buos furent mis à mort de la même façon.

Le comte de Sombreuil était prisonnier à l'Abbaye; sa fille demanda grâce pour lui, comme mademoiselle Cazotte avait supplié pour son père, et elle obtint la vie de M. de Sombreuil. Le récit du verre de sang offert par un des massacreurs est entièrement controuvé. Pas un des historiens de l'époque, même parmi les plus fougueux royalistes, ne fait mention de cet épisode, qui, certes, n'eût pas échappé aux adversaires de la révolution. Mademoiselle de Sombreuil, en sauvant son

père, fut traitée certainement comme tous les privilégiés de la justice populaire; on lui offrit de boire à la santé de la nation, et elle dut accepter le verre de vin qu'on lui présentait. Mais de cette libation, si antipathique qu'elle fût à une jeune fille d'éducation aristocratique, au hideux toast que certaines imaginations ont inventé; il y a toute la différence du possible à l'impossible, du probable à la fiction. Il nous faut entrer dans le détail de cette scène ignoble, pour la réfuter détail par détail; il faut prendre corps à corps ce mensonge grossier pour l'étouffer une bonne fois.

L'égorgeur principal aurait dit à mademoiselle de Sombreuil :

— Tiens! citoyenne, tu me fais l'effet d'une bonne fille; fais ce que je te dirai, je sauve ton père.

Et enfonçant son sabre dans un cadavre, il en aurait fait jaillir du sang, rempli de ce sang un verre, et offert ce verre à la jeune fille, en lui disant :

— Bois, et ton père vivra.

Mademoiselle de Sombreuil aurait bu...

Eh bien! la science prouve mathématiquement la fausseté de cette version. Dans un corps humain assommé de cette façon, le sang afflue au cœur et se glace dans les vaisseaux. La blessure faite à l'individu vivant émet un sang liquide; mais un cadavre n'en rend plus. Que si le massacreur, au lieu de tirer du sang des cadavres — ce qui est matériellement impossible — a recueilli le verre de sang dans le ruisseau, comme le dit un commentaire de la version principale, nous prouverons encore l'absurdité de cette assertion. Rien ne se coagule plus rapidement que le sang. On ne ramasserait pas dans un

ruisseau, fût-ce une minute après le coup fatal, un verre de sang liquide et potable... Or, le chroniqueur prétend que la malheureuse jeune fille a bu !

Qu'on nous pardonne cet horrible commentaire, qu'on nous remercie d'avoir osé l'écrire, car il détruira dans les plus récalcitrants esprits, comme dans les plus envenimés, l'absurde et odieux préjugé qui, depuis un demi-siècle, ameute les badauds contre les massacres de septembre, comme si la stupide exagération était nécessaire en pareille circonstance, comme si ce n'était pas assez de verser le sang humain, sans le donner à boire !

Ne nous arrêtons pas plus longtemps à ces horribles scènes. Le tribunal des massacreurs se transporta de l'Abbaye aux Carmes, puis revint à l'Abbaye. Billaud-Varennes, substitut du procureur de la Commune, avait en quelque sorte inauguré ces exécutions, par l'attitude qu'il prit vis-à-vis du peuple au commencement du massacre.

Il avait son écharpe, un habit puce, et une perruque noire; monté sur des cadavres, il haranguait ainsi la multitude :

— Peuple, tu immoles tes ennemis; tu fais ton devoir.

Journiac de Saint-Méard rapporte que les massacreurs actifs n'excédaient pas le nombre de trente à quarante. Il signale parmi ces hommes un adolescent d'environ dix-huit ans, qui, monté sur une borne à côté du guichet de l'Abbaye, paraissait singulièrement acharné à frapper les victimes. Il disait qu'il avait perdu ses deux frères dans la journée du 10 août, et qu'il les vengeait, se glorifiant d'avoir tué cinquante personnes de sa propre main.

Un Marseillais se vantait d'en avoir égorgé deux cents.

Le nombre des prisonniers égorgés à l'Abbaye varie suivant les historiens.

Sans parler du chiffre donné par Berville et Barrière, dans leur *Collection des Mémoires relatifs à la révolution française*, et qui s'élève à 1594, nous nous bornerons à citer Maton de la Varenne, qui a donné une liste nominative de toutes les victimes de ces exécutions, qui porte le nombre des tués à l'Abbaye à 155.

Peltier, dans son *Histoire du 10 août*, en porte le nombre à 180.

L'auteur du *Château des Tuileries* donne le même chiffre.

Dans un autre ouvrage que ce même auteur publia en 1815, sous le pseudonyme de *Proussinalle*, il ne compte plus que 131 victimes, et l'on verra, par un état des lieux cité plus bas, que l'Abbaye ne pouvait contenir plus de 150 prisonniers.

Buchez et Roux, dans leur remarquable *Histoire parlementaire*, après examen des registres, constatent le résultat suivant :

Mis à mort :	
En masse, Suisses.	38
En masse, gardes du roi.	25
Divers, après jugement.	32
En masse, prêtres ou autres.	27
Total.	122
Mis en liberté :	
Par jugement.	
— Hommes.	40
— Femmes.	3
A reporter.	43

	Report. . . .	43
Par ordre de la Commune.		
— Hommes.	. . . .	2
	Total.	45

A cette liste, il faut ajouter deux personnes portées sur les listes comme incertaines.

Au nombre des victimes, il se trouva un des massacreurs; c'était un Allemand; il fut tué par méprise; le lendemain on lui fit un service funèbre dans l'église de l'Abbaye.

Les prisons, un instant vidées par les massacres, reçurent bientôt de nouveaux hôtes. Dès le mois d'octobre, la Convention nationale, dont la susceptibilité s'était éveillée au bruit des arrestations nombreuses opérées par les ordres de la fameuse Commune du 10 août, envoyait des commissaires pris dans son sein visiter les prisons, pour lui faire un rapport à ce sujet. Dans l'histoire de la Conciergerie, nous avons dit quel en fut le résultat, et les mesures prises par Roland, alors ministre de l'intérieur, et par le procureur de la Commune lui-même, pour légaliser les écrous des prisonniers.

Parmi les prisonniers échappés au massacre de septembre, plusieurs furent repris et réintégrés dans les prisons; ce fut là le sujet d'une discussion qui ne manquait pas d'importance : il s'agissait en effet de savoir si ces malheureux, placés pendant deux jours et deux nuits dans les angoisses de la mort et d'une mort terrible, entourés de cadavres sanglants, n'avaient pas suffisamment expié le crime ou le délit pour lequel ils étaient retenus dans les fers, et si, après avoir échappé aux massues du peuple souverain, ils devaient être replacés sous le fer de

la justice : Garat parla longtemps sur ce sujet; mais aucune solution définitive ne fut donnée à la question. Dans le nombre plusieurs furent oubliés; quelques autres, dont les crimes étaient trop graves, subirent leur peine; et l'attention publique, absorbée par les graves événements qui surgissaient chaque jour, se détourna de ces questions privées.

Nous avons dit ailleurs que ni l'Assemblée constituante ni l'Assemblée législative ne s'occupèrent beaucoup de l'amélioration matérielle des prisons; cependant le directoire du département de Paris avait, dès 1791, chargé le citoyen Giraud, architecte, de faire une visite générale des prisons, d'en lever tous les plans, d'en examiner tous les vices, et de proposer des moyens d'amélioration; il dut de plus présenter des modèles pour trois prisons, notamment : l'Abbaye, la Force, et Sainte-Pélagie.

Il ne fut pas donné suite à ces projets; cependant, Giraud, dans des observations sur les prisons de Paris, publiées en février 1793, donne sur la situation de l'Abbaye à cette époque des détails que nous croyons devoir recueillir.

Resserrée dans un espace étroit, sans possibilité d'être agrandie, l'Abbaye ne pouvait contenir plus de 150 prisonniers.

Il n'y avait qu'un seul préau de vingt-sept pieds sur dix-huit pieds huit pouces; et pour y faire pénétrer un air moins insalubre, on dut réduire à dix-huit pieds seulement de hauteur le mur de clôture.

Le quart de la prison était occupé par la chapelle et le logement du concierge; c'est un guichet qui servait de greffe; toutes les chambres y étaient très-humides; les cachots souter-

rains étaient tellement dangereux qu'on dut renoncer à en faire usage

A la suite de ces détails, Giraud propose diverses améliorations auxquelles il ne fut donné aucune suite, car nous verrons plus tard, dans une description de cette prison pendant le règne de Napoléon, et jusqu'en 1814, que les cachots offraient les mêmes vices et les mêmes imperfections.

L'Abbaye continua sous la Convention d'être la prison affectée aux membres de l'Assemblée qui manqueraient à leurs collègues, et plus d'une fois, le côté droit, alors composé des mêmes membres qui, dans l'Assemblée législative, siégeaient à gauche, et qui demeurèrent célèbres dans l'histoire sous le nom de Girondins, interrompit les excentricités de Marat par les cris de : « A l'Abbaye! » Lorsqu'ils parvinrent à le faire décréter d'accusation et à le faire envoyer au tribunal révolutionnaire, c'est encore à l'Abbaye qu'il dut aller attendre le moment de son jugement; mais il se déroba par la fuite à cette captivité préventive, et il ne sortit de sa retraite que pour comparaître au tribunal, qui, comme on le sait, l'acquitta, et le renvoya à la Convention humilier ses ennemis de son triomphe populaire.

La commission des Douze avait fait arrêter et conduire à l'Abbaye le substitut du procureur de la Commune, Hébert, plus connu sous le nom du Père Duchesne. C'était quelques mois après la mort de Louis XVI; la lutte entre la Gironde et la Montagne était à son plus grand degré d'animosité; la nouvelle de l'arrestation d'Hébert produisit dans Paris un effet terrible; les sections s'agitèrent; de tous côtés on incrimina la tyrannie des Douze; et le procureur de la Commune, Anaxa-

goras Chaumette, alla lui-même visiter dans sa prison son substitut Hébert, et vint raconter gravement au conseil de la Commune, rassemblé tout exprès pour cette communication, qu'il avait trouvé Hébert couché sur une botte de paille, et dormant du sommeil de l'innocence.

En même temps que lui, avaient été arrêtés d'Obsent et Varlet, deux fougueux clubistes. Dès le 26 mai, seize sections avaient décidé de demander à la Convention la liberté d'Hébert. Bientôt elle fut prononcée. Les journées du 31 mai et du 2 juin arrivèrent; la commission des Douze fut cassée, sur la proposition de Barrère, qui avait lui-même, peu de temps auparavant, demandé sa création, et les chefs de la Gironde ayant été mis en état d'arrestation chez eux, cette arrestation fut bientôt convertie en un décret d'accusation. La Montagne demeura triomphante.

Alors l'Abbaye reçut à leur tour les prisonniers du parti vaincu. Parmi ses hôtes les plus célèbres, il faut citer madame Roland; son mari, à la suite des événements du 31 mai, s'était échappé; à son défaut, on se saisit de sa femme, ce qui fit dire aux plaisants de l'époque : « On a laissé échapper le corps, et on a pris l'esprit. »

Quelques mots d'explication deviennent nécessaires depuis que nous avons prononcé ce nom illustre. Madame Roland est une des sommités de la révolution française. Née d'un graveur nommé Phlipon, qui n'était pas un artiste sans talent, Manon Phlipon fut élevée dans l'amour du travail et des arts. Douée merveilleusement, avide de connaissances, éteignant le feu d'une ardente imagination par les études les plus sérieuses, à quinze ans elle avait lu Voltaire, Malebranche, Helvétius, Pascal et Diderot; elle avait appris la poésie dans la

Bible, creusé cet abîme sans fond des sciences mathématiques, et étudié le blason. Grande, souple, et fascinant les regards avec ses beaux yeux noirs, fière de sa main aristocratique, de sa poitrine « large et superbement meublée, » elle ne pouvait sortir à dix-sept ans avec sa mère sans entendre murmurer : « Qu'elle est belle ! »

Cependant ces dons de la nature parurent insuffisants à son ambition. Plaire, briller comme une fleur, qu'est cela? Elle choisit les grandes luttes qui conviennent aux hommes robustes; elle choisit les grands dangers, pour obtenir les glorieux triomphes.

C'était l'époque où tous les esprits rêvaient la liberté, non plus comme une chimère, mais comme un fruit dont une soif ardente fait désirer la maturité. Manon Phlipon, ayant la conscience d'être un des esprits les mieux préparés de son temps, se choisit une carrière avec cette sagacité profonde qui, à l'état d'instinct chez les femmes vulgaires, devient le génie distinctif des femmes supérieures. Elle épousa un homme sévère, de mœurs antiques, d'une instruction solide, Roland de la Platière, âgé de vingt ans plus qu'elle, mais qui avait su apprécier toute la valeur de la compagne qu'il donnait à ses vieux jours.

Les premières années de ce mariage, madame Roland les passa à Paris, où Roland travaillait pour l'Encyclopédie. La jeune femme lui servait de secrétaire, et corrigeait ses épreuves. A Lyon, en 1790, elle rendit compte, dans un article anonyme envoyé au *Courrier de Lyon*, de la fête de la fédération, article qui fut tiré à soixante mille exemplaires, tant il obtint de succès par sa mâle et chaleureuse éloquence.

Lyon députa Roland auprès de la Constituante. Et quand la cour se vit attaquer trop violemment par la révolution, et qu'elle chercha un ministre dans les rangs de l'opposition, Roland se trouva le premier désigné à son choix; il fut le collègue de Dumouriez; mais bientôt la cour le trouva trop républicain, et il fut disgracié. Le 10 août rendit à Roland son portefeuille. Ce qu'on lui reprocha dès ce moment, ce fut l'influence de sa femme sur la gestion de son département.

Madame Roland avait écrit elle-même cette fameuse lettre d'avis au roi qui souleva l'enthousiasme des républicains avant la catastrophe, fit disgracier le ministère, et décréter par l'Assemblée que ce ministère emportait l'estime et les regrets de la nation. Une fois réinstallé au pouvoir, Roland, homme trop civilisé pour n'être pas un peu femme, eu égard aux circonstances, madame Roland, trop lettrée, trop fougueuse, pour n'être pas un peu homme, menèrent à mal, par ces deux défauts de leur nature individuelle, le parti de la modération qu'ils avaient embrassé avec la ferveur d'une probité incontestable. Mais la modération, pratiquée maladroitement, devenait en son genre un fanatisme dangereux pour les intérêts de la nation. Les Girondins, sur qui s'appuyait ce ministère, tombèrent au 31 mai. Le ministère s'écroula. Perdre l'autorité en ce terrible temps, c'était perdre la vie. Depuis longtemps, madame Roland, initiée au secret de la politique du siècle, avait dû faire le sacrifice de sa tête. Elle était d'ailleurs de ces natures aventureuses, qui, plutôt que de manquer d'émotions, feraient naître le danger, et creuseraient des abîmes pour avoir la jouissance du vertige.

Une fois tombée, elle devient pour nous, qui apprécions sé-

vèrement sa politique et ses théories, elle devient, disons-nous, respectable et même glorieuse. Elle se trouve alors dans le sens le plus brillant de son développement naturel. Le courage, l'enthousiasme, le talent, sont des ornements qui vont bien aux puissances déchues.

Elle répond courageusement aux gens qui viennent arrêter son mari, accepte avec enthousiasme d'aller en prison à sa place, et prépare avec talent une défense qui puisse être un triomphe pour son parti contre leurs ennemis communs.

Madame Roland fut conduite à l'Abbaye, « ce théâtre de scènes sanglantes, dont les jacobins depuis quelque temps prêchent le renouvellement avec tant de ferveur. Cinq à six lits de camp, occupés par autant d'hommes, dans une chambre obscure, furent les premiers objets qui s'offrirent à ma vue. Après avoir passé le guichet, on se lève, on s'agite, et mes guides me font monter un escalier étroit et sale. »

Telle fut, d'après madame Roland elle-même, son entrée dans cette prison, la première des trois qu'elle dut habiter avant d'être conduite à l'échafaud.

Le concierge de cette prison se nommait Lavacquerie; il eut pour elle tous les égards compatibles avec sa position. Elle fut placée dans une petite chambre qu'elle ornait de fleurs, et où elle recevait les visites de quelques amis qui lui restèrent fidèles; c'étaient Bosc, l'un des intendants du Jardin des Plantes; Champagneux, alors secrétaire général du ministre de l'intérieur Garat, et Grandpré, inspecteur des prisons.

De sa fenêtre, elle pouvait entendre les bruits de la rue et les clameurs populaires, ainsi que la voix des crieurs du *Père Duchesne*, qui venaient hurler à ses oreilles :

« La grande visite du Père Duchesne à la femme Roland; la découverte de ses liaisons avec les Brissotins et les brigands de la Vendée. » Dans ses feuilles, Hébert l'appelait une vieille édentée, et l'engageait à pleurer ses vieux péchés, en attendant qu'on les lui fît expier sur l'échafaud.

S'il faut cependant en croire ses mémoires, le temps de sa captivité fut pour elle une époque de calme et de recueillement; on voit avec quelle affectation elle se pose et se drape dans sa petite chambre, la tête haute et le regard assuré, à la façon du gladiateur mourant.

Voici comme elle parle des jours qui suivirent son arrestation :

« Je ne donnerais pas les moments qui suivirent pour ceux que d'autres estiment les plus doux de ma vie. Je ne perdrai jamais leur souvenir. Ils m'ont fait goûter dans ma situation critique, avec un avenir orageux, incertain devant les yeux, tout le prix de la force et de l'honnêteté dans la sincérité d'une bonne conscience et d'un grand courage. Je me consacrai, pour ainsi dire, volontairement à ma destinée, telle qu'elle pût être; je défiai ses rigueurs, et m'établis dans cette disposition où l'on ne cherche plus que le bon emploi du temps, sans inquiétude ultérieure. »

Aussi nous la voyons s'occuper de musique, de lectures et d'études; mais, hélas! quand parfois le souvenir de sa fille Eudora venait à sa pensée, toute cette fermeté d'apparat l'abandonnait, et c'était avec des yeux rougis de larmes, mal déguisés par un sourire vague, qu'elle accueillait la visite et les consolations de ses amis.

Déjà les journaux lui avaient appris l'arrestation de ses Gi-

rondins; la fuite imprudente des uns, et les menées audacieuses et plus maladroites encore des autres; elle crut voir la liberté et la république perdues, et elle ne songea pas un instant qu'à elle, en grande partie, on pouvait attribuer les fautes et les défaites du parti de la Gironde. N'était-ce pas elle qui, par ses excitations, par ses craintes soupçonneuses, ses haines d'amour-propre et de vanité, et ses défiances sans motif, avait poussé dans la voie fatale où ils s'étaient si follement engagés, pour eux-mêmes et pour le pays, tant d'esprits nobles et ardents?

Dans cette foule brillante d'orateurs éloquents qu'elle réunissait à sa table et dans ses salons, il y en avait un qu'elle avoue ne pas aimer, tout en rendant justice à ses talents et à ses vertus, et, chose remarquable, cet homme était celui qui subissait le moins son influence; c'était Vergniaud, dont le caractère indolent s'accommodait mal de ses antipathies et de ses défiances féminines.

Il y avait vingt-quatre jours qu'elle était prisonnière à l'Abbaye, quand on l'appela chez le concierge. Elle y descend, incertaine de la nouvelle qui l'attend.

— Vous êtes libre, lui dit-on.

« Je ne sais pourquoi, dit-elle dans ses mémoires, cette annonce me toucha très-faiblement. »

Elle voulait même rester encore jusqu'après son dîner, et ne sortir que le soir; mais sa chambre ne lui appartenait en quelque sorte déjà plus; un nouveau prisonnier l'attendait; et ce prisonnier, ce ne fut que plus tard qu'elle connut son nom.

C'était Brissot, chef avoué du parti girondin.

Elle se décide donc à partir; le fiacre l'emmène rapidement rue de la Harpe, à son ancien logement; elle descend de voiture en sautant comme un oiseau, c'était son habitude, passe devant la loge du portier, en lui jetant gaiement ces deux mots : « Bonjour, Lamarre, » et se hâte de monter l'escalier.

Un bruit de pas résonne derrière elle; elle s'arrête, et avant même qu'elle se soit retournée, la voix d'un homme se fait entendre :

— Citoyenne Roland?

— Que voulez-vous? répond-elle.

— De par la loi nous vous arrêtons.

Elle se retourne alors, et voit deux hommes revêtus d'écharpes tricolores, qui lui montrent un mandat d'arrêt. On lui explique que sa première arrestation étant irrégulière, on ne l'avait mise en liberté que pour l'arrêter définitivement et d'après les formes légales.

On comprend l'effet que dut produire un pareil coup de théâtre.

Elle ne fut pas ramenée à l'Abbaye; elle fut conduite à Sainte-Pélagie; et dans l'histoire de cette maison, nous avons donné les détails qui se rattachent au séjour qu'elle y fit. Elle ne la quitta que pour la Conciergerie et le tribunal révolutionnaire, où elle comparut le 10 octobre 1793, c'est-à-dire une semaine environ après le supplice des vingt-deux Girondins. Comme eux, elle fut condamnée à mort, et subit le même jour son arrêt, en compagnie de Lamarche, directeur de la fabrique d'assignats. Elle mourut avec courage, à l'âge de trente-neuf ans.

Dans sa prison, elle avait eu l'intention d'écrire à Robes

pierre; elle avait composé une lettre à cet effet, mais elle ne l'envoya pas.

Remarquons en passant que la femme de Camille Desmoulins, dans une position semblable, eut également l'intention d'écrire à Robespierre, et que, comme madame Roland, elle ne crut pas devoir lui envoyer cette lettre. Cette démarche leur aurait-elle servi?... Nous n'avons rien à affirmer ni à nier à cet égard: nous nous bornerons seulement à constater ce fait, qu'au moment suprême, ces deux femmes, victimes des circonstances extraordinaires au milieu desquelles elles se trouvèrent entraînées, l'une par son cœur, l'autre par son esprit, crurent devoir adresser leur dernier appel à Robespierre seul parmi tous les puissants du moment. Elles le croyaient donc meilleur que les autres, car il ne pouvait pas plus qu'eux.

Madame Roland avait souvent répété que son mari ne lui survivrait pas. En apprenant sa mort, ce dernier quitte l'asile qu'il avait trouvé à Rouen chez un ami, se rend sur la grand' route et s'y perce de son épée, laissant un billet trouvé sur son cadavre pour annoncer sa résolution de ne pas survivre à sa femme. Ce fut le député Legendre, alors en mission à Rouen, qui fit procéder à l'enlèvement du corps. Il avait été son boucher, et madame Roland fait observer, quelque part dans ses Mémoires, que le dissentiment d'opinion entre le député et le ministre n'empêcha pas ce dernier de lui conserver sa pratique.

Le 10 juin 1793, Brissot, qui, après les événements du 31 mai, était parvenu à s'échapper de Paris, fut arrêté à Moulins, porteur d'un passe-port délivré sous un faux nom.

Après une légère discussion dans la Convention à ce sujet,

un décret, en date du 17 juin, ordonna la translation à Paris de Brissot. Il fut conduit à l'Abbaye, où il remplaça madame Roland, comme on vient de le dire; mais il n'y resta que peu de temps, car quelques semaines plus tard, Charlotte Corday, transférée aussi à l'Abbaye après le meurtre de Marat, datait sa lettre à Barbaroux de la chambre de Brissot.

Ainsi, par un hasard singulier, dans un court espace de temps, une même chambre de cette prison reçut les trois personnes dont l'histoire est en quelque sorte celle du parti girondin tout entier : Madame Roland d'abord, celle que Marat appelait la *Circé* du parti, et qui eut, comme nous venons de le dire, à se reprocher d'avoir poussé ses amis à une lutte inégale et maladroite; Brissot ensuite, que l'on représentait comme l'un des principaux meneurs de la faction, et qui, lors de sa comparution au tribunal révolutionnaire en compagnie de vingt et un de ses co-accusés, occupa le fauteuil de fer réservé au principal accusé; et enfin Charlotte Corday, l'assassin de Marat, qui, poussée à ce crime par un fol désir de paraître, vint précipiter la chute de ce parti déjà vaincu, et acheva sa perte en voulant le faire triompher.

Ce fut le 13 juillet 1793, à sept heures du soir, que Marat fut assassiné dans son bain par une jeune fille de vingt-cinq ans moins quinze jours. A cette même heure, ainsi que nous l'avons dit dans l'*Histoire de la Conciergerie*, les sœurs de Léonard Bourdon se présentaient à la Convention pour demander la grâce de plusieurs habitants d'Orléans, condamnés pour assassinat commis sur la personne de ce député.

Quand, après les événements du 31 mai au 2 juin, les principaux députés du parti de la Gironde crurent devoir aban-

donner Paris pour soulever les départements contre la Convention, c'est-à-dire contre la république, plusieurs des plus marquants se réfugièrent à Caen : c'étaient Pétion, Buzot, Barbaroux, Louvet, Salles et quelques autres. Par leurs discours et leurs prédications, ils étaient parvenus à former, sous le commandement de Félix Wimpfen, une petite armée fédéraliste qui se disposait à marcher sur Paris.

A cette époque vivait à Caen, rue Saint-Jean, n° 148, dans une maison au fond d'une petite cour étroite, chez madame de Bretteville-Gonville, sa tante, une jeune fille parvenue déjà à l'âge de vingt-cinq ans, d'un caractère fier et réservé, d'une tristesse quelque peu dédaigneuse, et dont l'existence, commencée au cloître, semblait en garder la froideur et l'isolement. Mais sous cette enveloppe trompeuse, se cachait une âme ardente, avide des impressions exagérées. Plutarque, Jean-Jacques, et *son cher* Raynal, telles étaient ses lectures ; ajoutez-y le journal rédigé par Girey-Dupré, sous l'inspiration de Brissot, *le Patriote français*, principal organe du parti girondin, et l'on comprendra l'effet produit sur elle par la présence et les discours de Buzot, de Barbaroux et de Louvet, proscrits.

Elle ne les connaissait que par leur réputation ; elle les vit de près, se fit remarquer d'eux, et son enthousiasme devint du fanatisme quand elle put craindre, sur un mot de Pétion, que ces brillants orateurs ne prissent pas au sérieux ses déclamations.

« Je me promettais bien, écrit-elle à Barbaroux, de faire repentir Pétion du soupçon qu'il manifesta sur mes sentiments. »

Et lors d'un entretien qu'elle eut avec Barbaroux, Pétion étant survenu, et ayant dit en riant :

— Voici la belle aristocrate qui vient voir des républicains.

— Vous me jugez aujourd'hui sans me connaître, citoyen Pétion, répondit-elle avec l'accent de l'orgueil blessé; un jour vous saurez ce que je suis.

Elle obtint de Barbaroux une lettre insignifiante pour Duperret, député, et partit pour Paris dans l'intention de sacrifier non pas Marat, mais Danton.

L'opinion émise par le général Wimpfen, dans sa Notice sur ces événements, c'est que Charlotte Corday était fanatique royaliste. Ayant vu dans les lettres qui lui avaient été remises que Danton y était accusé de vouloir placer le petit dauphin sur le trône, elle changea d'avis, et se décida à frapper Marat, dont les journaux et les récits par toute la France faisaient un portrait effroyable. Sans vouloir accorder à cette version une confiance entière, nous ferons observer que Wimpfen était bien placé pour connaître les détails de l'événement, et que, dans tous les cas, il était acteur désintéressé dans cette question, puisque lui-même au fond était plutôt royaliste que girondin.

Arrivée à Paris, à midi, le 11 juillet 1793, après avoir abusé son père par un mensonge, Charlotte Corday descendit rue des Vieux-Augustins, 17, à l'hôtel de la Providence. Elle voulait frapper Marat au milieu de la Convention; mais une maladie inflammatoire, qui augmentait chaque jour, le retenait au lit, et le forçait de passer dans des bains une partie de la journée. Charlotte achète, le 12 juillet, un couteau à gaine chez un marchand du Palais-Royal, le paye trois francs, et le cache sous son fichu. Puis, rentrée chez elle, après avoir bien réfléchi, elle écrit à Marat pour obtenir une audience.

Sans parvenir à être reçue, elle envoie une nouvelle de-

mande d'audience sans plus de succès. Dans ses lettres, elle implorait sa pitié et faisait appel à sa sensibilité.

« Je suis persécutée pour la cause de la liberté, écrivait-elle en dernier lieu; je suis malheureuse; il suffit que je le sois pour avoir droit à votre protection. »

Marat demeurait rue des Cordeliers, aujourd'hui rue de l'École de Médecine. Charlotte, après avoir écrit cette lettre perfide, fait une toilette plus élégante, et le 13 juillet, à sept heures du soir, s'achemine vers la demeure de *l'Ami du peuple*.

« Un large ruban vert soutenait ses cheveux châtains et le chignon d'où s'échappaient leurs boucles parfumées. »

La portière, Marie-Barbe Aubin, fit quelques difficultés pour la laisser monter; mais elle insiste; et alors une jeune femme nommée Catherine Évrard, maîtresse de Marat, vient déclarer à Charlotte qu'elle ne peut pas entrer. Celle-ci redouble de prières et d'instances; elle parle si haut, que Marat l'entend se nommer de la baignoire où il travaillait.

— Bien! bien! crie-t-il; laisse entrer cette dame, je veux la voir.

Charlotte est introduite; Catherine Évrard se retire.

— Ah! dit Marat, vous m'avez annoncé que vous arrivez de Caen. Quels sont les députés proscrits qui s'y sont réfugiés?

Charlotte avait, en effet, dans sa première lettre à Marat, promis des renseignements sur ce sujet. Elle nomme les députés. Marat les écrit au fur et à mesure avec un crayon. Quand il a terminé :

— C'est bon, dit-il, je les enverrai tous à la guillotine.

Ces mots achèvent de décider Charlotte. Elle tire son cou-

teau, le plonge tout entier dans le cœur de Marat, qui n'a que le temps de crier :

— A moi, chère amie ! à moi !

Charlotte espérait s'échapper, fuir et passer en Angleterre ; mais au cri de Marat, Catherine Évrard accourt, suivie de la portière ; un homme qui pliait les feuilles de *l'Ami du peuple*, le colporteur Laurent Basse, accourt aussi. Charlotte est saisie par les femmes ; le colporteur lui barre le passage, la frappe d'une chaise à la tête et la renverse ; Catherine Évrard la foule aux pieds.

— A la garde ! crie la portière.

A ce bruit, les habitants de la maison arrivent tumultueusement, puis les voisins et une escouade de gardes nationaux du Théâtre-Français.

Charlotte Corday s'était relevée ; autour d'elle les menaces du peuple furieux lui promettaient la mort et une mort effroyable. Elle parut désirer d'être livrée au peuple.

Les députés Chabot et Drouet, appelés par le commissaire de la section, la firent monter dans un fiacre pour la soustraire à la rage populaire. Les cris et les menaces redoublaient à un tel point, que Charlotte s'évanouit dans la voiture. On la conduisit à l'Abbaye ; c'était la prison la plus proche de la maison de Marat.

Chabot et Drouet lui firent subir un interrogatoire qui dura une partie de la nuit.

Lorsque l'interrogatoire de Charlotte fut terminé, Chabot, placé près d'elle, la regardait avec une impudence extrême ; il aperçut un papier plié dans son sein et fit un geste pour l'en arracher.

Il paraît que le souvenir de ce billet n'était plus présent à Charlotte, car on vit en ce moment qu'elle attribuait à Chabot une toute autre intention que celle de se saisir du billet.

Elle se retira avec tant de vivacité et rejeta si brusquement ses épaules en arrière dans la crainte de l'outrage dont elle se croyait menacée, que les épingles de son fichu s'échappèrent, que les cordons du haut de sa robe se rompirent et laissèrent la gorge à découvert. Elle fut aussi prompte à se baisser qu'elle l'avait été à fuir les attouchements de Chabot.

Elle fut déposée dans la chambre qui avait, ainsi qu'on l'a dit plus haut, reçu déjà madame Roland et Brissot. C'est de là qu'elle écrivit au girondin Barbaroux une lettre, dans laquelle elle lui raconte le voyage à Paris et son terrible dénoûment. Cette lettre est précédée de ces mots :

« Aux prisons de l'Abbaye, dans la ci-devant chambre de Brissot, le second jour de la préparation à la paix. »

Rien ne saurait mieux peindre l'esprit de vanité et d'orgueil personnel qui poussait cette jeune fille que cette lettre elle-même. Elle y plaisante, fait tour à tour en caricature le portrait des voyageurs qui faisaient route avec elle, des députés qui l'ont interrogée, et se pose en héroïne prête à aller *converser aux Champs-Élysées avec Brutus et quelques anciens.*

Cette lettre, commencée à l'Abbaye le 15 juillet, fut achevée le 16 à la Conciergerie, où elle fut transférée pour paraître au tribunal révolutionnaire.

On lui représenta le couteau dont elle s'était servie. Il était encore taché de sang. Une émotion d'horreur se peignit sur le visage de Charlotte; elle fit un geste pour le repousser en disant :

— Oui, je le reconnais !



Elle reprit sa sérénité, répondit fermement aux questions qui lui furent adressées, et demanda que la lettre dont nous venons de parler fût envoyée à Barbaroux, ce qui lui fut accordé. Le président résuma ensuite les débats; Fouquier-Tinville fit son réquisitoire et conclut à la peine de mort.

Charlotte avait choisi pour défenseur Chauveau-Lagarde, qui avait défendu Marie-Antoinette. Les paroles de cet avocat furent nobles, mesurées, et Charlotte en parut contente. L'arrêt de mort fut prononcé. Il portait que Marie-Anne-Charlotte Corday serait conduite au lieu de l'exécution revêtue d'une chemise rouge, que ses biens seraient acquis à la république, etc.

Charlotte demeura la même. Le religieux silence qui accueillit l'arrêt ne produisit aucune impression sur ce cœur décidé à l'impassibilité. Seulement elle se fit conduire par les gendarmes à son défenseur, qu'elle remercia en termes chaleureux : elle s'excusa d'être forcée, par la confiscation, de ne pas lui témoigner une reconnaissance proportionnée à son talent; mais, voulant lui donner un témoignage éclatant de l'estime qu'elle avait pour lui, elle le pria d'acquitter les dettes qu'elle avait faites en prison, qui s'élevaient à trente-six francs.

Reconduite à la Conciergerie, elle dîna de bon appétit, gaiement, et écrivit à Doulcet de Pontecoulant, qu'elle avait d'abord fait prier de la défendre :

« Doulcet de Pontecoulant est un lâche d'avoir refusé de me défendre quand la tâche est si facile. »

Ces dures et peu chrétiennes paroles n'étaient pas méritées. M. de Pontecoulant ne se trouvait pas chez lui au moment où la lettre de Charlotte y fut remise.

On lui lia les bras, on lui coupa les cheveux.

— Voilà, dit-elle, une toilette à laquelle je suis peu accoutumée.

Au moment où elle monta dans la charrette, le temps était sombre, un violent orage éclata; autour d'elle une foule immense reprochait à Charlotte, avec des rugissements terribles, son crime et son audacieuse bravade.

« Elle était riante, dit Retif de la Bretonne, sans être rieuse. Elle parut belle encore avec ses cheveux courts sous un bonnet très-simple, et la hideuse chemise rouge. Du Palais à la place de la Révolution, elle conserva la même sérénité. Seulement elle rougit légèrement à l'aspect de l'échafaud, dont elle gravit les degrés aussi vite que pouvaient le lui permettre ses mains liées derrière le dos. L'exécuteur arracha le fichu qui couvrait son sein, et elle lui lança un regard de colère; mais aussitôt elle tomba sur la planche fatale. Une seconde après le couperet s'abattit. »

On sait que l'un des aides exécuteurs, nommé Legros, ayant saisi la tête par les cheveux pour la montrer au peuple, eut l'infamie de souffleter l'une des joues, ce qui occasionna des murmures, et Legros fut puni par la prison de cette lâche insulte.

Outre la lettre à Barbaroux, Charlotte écrivit à son père quelques lignes pour lui demander pardon d'avoir disposé de sa vie sans sa permission. Elle le priait de l'oublier ou plutôt de se réjouir de son sort; puis elle terminait en citant ce vers de Corneille, dont elle descendait, dit-on, par les femmes :

« Le crime fait la honte et non pas l'échafaud. »

Dans tout cela pas un mot du cœur; tout est donné à l'exté-

rieur et à la représentation. Ajoutons, comme un dernier trait, qu'elle refusa les consolations et la compagnie du prêtre envoyé pour l'assister à ses derniers moments.

Terminons ce récit par cette appréciation impartiale de l'acte de Charlotte Corday (1) :

« L'assassinat est un crime ; voilà la règle, et nul ne doit être admis dans aucun cas possible à prouver qu'il est une action louable, car des règles de cette espèce ne comportent pas la moindre exception devant la justice des hommes : Dieu seul connaît et discerne les exceptions. Celui donc qui commet un assassinat politique se rend coupable d'un scandale, qu'il ne répare personnellement aux yeux de la société qu'en reconnaissant son forfait et qu'en invoquant la peine attachée à ce forfait, qu'en se donnant ou en recevant la mort. Alors la question est portée au tribunal de Dieu entre celui qui a frappé et celui a été frappé. Là l'assassin ne peut encore se présenter qu'avec effroi; car, en supposant que son dévouement ait été absolu, c'est-à-dire qu'il ait sacrifié son honneur et sa vie, reste encore à savoir s'il n'a pas été un ignorant et un présomptueux, s'il n'a pas mal jugé l'opinion qu'il a condamnée, le pouvoir qu'il a voulu détruire, la circonstance où il a agi, le résultat de son acte pour l'opinion qu'il professe lui-même. Que sera-ce donc si un assassin vante son crime, s'il élève des prétentions à la reconnaissance publique et à la gloire, s'il n'a renoncé dans le fond de son cœur ni à sa réputation ni à sa vie ? »

Or, telle se montra Charlotte Corday.

Par un passage de la lettre de Charlotte Corday, on voit qu'elle n'eut qu'à se louer des bons soins du concierge de l'Abbaye ; madame Roland avait parlé dans le même sens. Voici

maintenant un prisonnier qui, conduit un mois plus tard dans cette maison, se répand contre le concierge, et surtout contre sa femme, en imprécations que leur exagération finit par rendre risibles.

Joseph Paris de l'Épinard, né à Genève, et établi depuis plusieurs années à Lille, où il rédigeait un journal, fut arrêté avec sa femme dans la nuit du 5 au 6 août 1793, et conduit dans la maison d'arrêt des Bons-Fils, où il resta vingt jours environ; sa femme fut relaxée, et lui envoyé à Paris au comité de sûreté générale, par les représentants Bentabolle et Levasseur, alors en mission.

Là, on le fit attendre, dit-il, dans une salle de ce comité, pendant trois jours et deux nuits de suite, « sans seulement lui faire offrir la plus légère subsistance; » son impatience, doublée par la faim, l'ayant fait se plaindre trop haut, Chabot et Bazire, alors membres de ce comité, donnèrent l'ordre de l'envoyer à l'Abbaye.

Les gendarmes l'avaient fait descendre dans la cour du comité, et se disposaient à le conduire à cette prison, quand arriva Duhem, représentant du peuple; l'Épinard s'adresse à lui, et lui fait des observations sur sa captivité. Il montre le mandat d'arrêt; Duhem le prend des mains des gendarmes et monte au comité; l'Épinard respire, et pense qu'enfin il va pouvoir souper ce soir-là. Déjà peut-être il passait en revue dans son idée les noms des traiteurs à la mode, Méot ou Février.

Quand le mandat d'arrêt est renvoyé avec une apostille ordonnant de mettre le prisonnier *au secret*, le malheureux prisonnier se récrie de plus belle de ce surcroît de peine dû à la trop efficace intervention de Duhem; il veut résister, mais

il est jeté dans un fiacre et conduit à l'Abbaye, sans avoir le temps de reprendre son paquet laissé chez le concierge; c'est seulement trois semaines après qu'il lui fut rendu avec le linge qu'il contenait; encore y manquait-il une chemise, fait observer l'économe l'Épinard dans le récit qu'il a laissé de sa captivité.

Le voilà aux portes de l'Abbaye; il entre, on le fouille soigneusement, et on le précipite (suivant ses expressions) dans un cachot qui semblait avoir été le réceptacle de la peste, dont tout l'ameublement consistait en une table des plus malpropres, un tas de vieille paille hachée et en morceaux, un méchant grabat composé d'une sangle toute déchirée.

Vingt-quatre heures se passent, pendant lesquelles Paris fait connaissance avec son logement et les meubles qui le garnissent; au bout de ce temps, un guichetier lui apporte une cruche d'eau et un morceau de pain « qui *semblait avoir* été traîné dans les égouts. »

En sortant de l'Abbaye, il fut conduit à la Conciergerie, et de là à l'hospice de l'évêché, puis il fut transféré au Plessis.

Il fut mis en liberté après le 9 thermidor, par les représentants du peuple Legendre et Bourdon de l'Oise.

Ce fut alors qu'il publia le récit de sa captivité sous ce titre :

« Mon retour à la vie, après quinze mois d'agonie, agonie » qui peut servir à la connaissance de l'homme. » (Brochure in-8° de 92 pages.)

Nougaret la fit entrer en partie dans sa collection, mais avec des suppressions et des changements; il crut devoir aussi y ajouter ce titre nouveau :

« L'humanité méconnue, ou les horribles souffrances d'un » prisonnier. »

Tout dans cette relation porte le cachet de l'exagération la plus outrée, nous allions dire la plus ridicule; ainsi tour à tour, chacune des prisons qu'il habite devient la plus horrible et la plus affreuse de Paris; rien de ce qui l'entoure n'échappe à ses plaintes et à ses reproches. Nous avons vu plus haut le geôlier de l'Abbaye, dont madame Roland et Charlotte Corday ont loué la sensibilité et l'humanité, transformé en tigre vis-à-vis de Paris; à la Conciergerie il parle de même de Richard et de sa femme, et se trouve de même à cet égard démenti par les relations d'autres prisonniers, qui tous se plaisent à vanter les bons soins du guichetier et de sa femme.

A l'hospice de l'évêché et au Plessis, c'est encore la même chose.

Enfin, nous devons ajouter que son mémoire, publié après le 9 thermidor et dans le feu de la réaction contre la terreur et ses agents, renferme tous les éléments d'accusations exagérées et stupides de mode à cette époque.

Pour ce M. de l'Épinard, tout revêtait une forme surnaturelle. La viande se changeait en chair humaine; et il raconte gravement qu'on égorgeait, la nuit, des prisonniers pour nourrir les autres. Toute sa brochure est de même force.

La Convention avait déjà envoyé au tribunal révolutionnaire des généraux traîtres ou incapables, lorsque Custine, général de l'armée du Nord, rappelé par les ordres du comité de salut public, et qui se trouvait à Paris, où il affectait de se montrer dans tous les lieux publics, et notamment au Palais-Royal, où quelques émeutiers lui avaient fait une ovation, fut décrété

d'accusation le 28 juillet, arrêté et conduit à l'Abbaye; il n'y resta que trois jours; transféré à la Conciergerie, il fut traduit au tribunal révolutionnaire, et condamné à mort après des débats qui durèrent près de quinze jours.

Sous-lieutenant à sept ans, il avait fait à huit ans sa première campagne sous le maréchal de Saxe, en 1748. A dix-huit ans il commandait une avant-garde, et montra des talents militaires qui lui valurent d'être cité par le grand Frédéric dans ses mémoires. A l'époque de la révolution, il fut député à la Constituante par la noblesse, et vota avec la minorité qui se réunit au tiers-état; il s'était trouvé en concurrence avec Lafayette pour la place de commandant général de la garde parisienne. Il échoua, et cet échec le poussa dans les rangs des ennemis de ce général. Plus tard, il fut choisi pour remplacer Dumouriez à l'armée du Nord, lors de la trahison de ce dernier, et justifia d'abord le choix qu'on avait fait de lui par des faits d'armes remarquables. Il s'empara de Mayence; mais bientôt les événements qui se passaient à Paris parurent influencer sa conduite militaire. Attaché au parti girondin, il ne put voir sa chute sans se livrer à des déclamations imprudentes contre le parti triomphant; ces paroles furent répétées; des actes d'une sévérité excessive contre des volontaires achevèrent de le compromettre dans l'esprit public; ses lenteurs inexplicables, et la prise par les Prussiens de Mayence, qu'on l'accusa de ne pas avoir sauvé à temps, décidèrent de sa perte.

Son exécution fut un avertissement terrible pour les généraux, qui, dans l'état de crise où se trouvait alors la république, durent comprendre qu'il s'agissait désormais de vaincre ou de mourir.

Comme toutes les autres prisons à cette époque, l'abbaye renfermait pêle-mêle des patriotes et des royalistes. Parmi ces derniers se trouvait un licencié en droit nommé Carrel; il avait été arrêté en plein jour dans le jardin du Palais-Royal, par Henriot, à la tête de cinquante hommes. Il fut successivement transféré de l'Abbaye à la Conciergerie, à Sainte-Pélagie, à la maison des Orties, et deux fois au Temple. Cependant il eut une fin plus heureuse qu'un grand nombre de ses co-détenus; car après tous ses malheurs, il épousa une femme qui lui apporta 25,000 livres de rente. Le seul fait curieux qui se rattache à sa détention à l'Abbaye, et qui donne une idée de la confusion de toute administration à cette époque, c'est que dans cette dernière prison les prisonniers durent jeûner pendant trente-six heures. Le pain manquait.

Parmi les détenus qui habitèrent cette prison, nous citerons Codron, maire de Cambray, et Baco, maire de Nantes; appelé à la Convention pour donner des explications, ce dernirr engagea une discussion, et se permit de donner un démenti public à un député qui lui faisait des observations. Il fut conduit pour ce fait à l'Abbaye, comme ayant manqué à la représentation nationale. Au mois de novembre 1793, un général, qui n'avait pas encore la réputation qu'il devait conquérir plus tard, sous l'empire, Kellermann, fut envoyé à l'Abbaye; après une détention de plusieurs mois, on demanda sa mise en jugement à plusieurs reprises; et chaque fois Fouquier-Tinville s'y refusa, objectant qu'il n'avait pas des pièces suffisantes pour dresser l'acte d'accusation. On lui reprochait sa conduite équivoque devant Lyon.

Arriva le 9 thermidor, sans pour cela qu'il fût mis en li-

berté; il fut traduit au tribunal révolutionnaire, et acquitté le 8 novembre 1794.

Comme on l'a vu, à l'exception de quelques personnages connus, la prison de l'Abbaye ne fournit pendant la terreur qu'un faible contingent au tribunal révolutionnaire.

Philippe-Égalité y fut détenu quelque temps avant d'être envoyé à Marseille; sous le Directoire, des royalistes y furent envoyés en grand nombre. C'étaient des émigrés rentrés en France au mépris des lois, des Vendéens et des chouans, où des militaires qui avaient combattu à Lyon, sous Précy. Il en fut de même sous le consulat.

La détention dans cette prison n'était pas aussi rigoureuse qu'à la Force et à la Conciergerie. Les prisonniers pouvaient moins difficilement communiquer avec leurs amis; ils avaient la distraction de voir à travers leurs fenêtres grillées les passants des rues qui avoisinent l'Abbaye.

Cependant, de même qu'à la Conciergerie, les cachots souterrains et malsains dont nous avons parlé plus haut existaient toujours en 1814. Voici ce qu'un auteur en écrivait :

« Le cachot principal y est presque aussi terrible que les plus affreux de Bicêtre; creusé à trente pieds de profondeur, la voûte en est si basse qu'un homme de moyenne taille ne peut s'y tenir debout, et l'humidité en est si grande que l'eau soulève la paille qui sert de lit aux malheureux. D'après l'avis du médecin, ils n'y peuvent demeurer plus de vingt-quatre heures sans être exposés à périr. »

Mais déjà sous le Directoire, cette prison n'était plus qu'une sorte de dépôt où les détenus ne faisaient que passer en attendant qu'ils fussent conduits à la Force, à Bicêtre, ou au Temple.

On y vit successivement les prévenus de la conspiration du camp de Grenelle, de Babœuf, et de Malet.

Drouet avait été compromis dans la conspiration de Babœuf; il fut mis en prison à l'Abbaye; mais, plus heureux cette fois qu'au Spielberg, il parvint à s'échapper; on pensa que le Directoire avait favorisé son évasion.

Ailleurs, nous avons donné des détails sur les victimes de ces tentatives avortées; nous ne faisons ici que constater leur présence à l'Abbaye, qui, fidèle à sa destination première, les reçut en partie à titre de prison militaire.

C'était en quelque sorte la Conciergerie des commissions militaires; c'est de là qu'étaient amenés devant leurs juges les militaires prévenus de crimes ou de délits; ils étaient conduits au conseil de guerre ou à la commission militaire, qui tenaient leurs audiences à l'hôtel de Toulouse, rue du Cherche-Midi. Après leur condamnation aux fers ou à la mort, ils revenaient à l'Abbaye, les uns pour être envoyés à la chaîne, et les autres pour être fusillés quarante-huit heures après leur jugement, dans la plaine de Grenelle.

Parmi différentes anecdotes se rattachant à des prisonniers de l'Abbaye sous l'empire, nous citerons les deux suivantes :

« Un royaliste, prévenu d'émigration, avait été arrêté en 1803, et conduit à l'Abbaye; traduit devant une commission militaire, il allait être condamné; la loi était formelle; et le président se disposait à prononcer le jugement, quand l'avocat de l'accusé se lève, et s'adressant non aux juges, mais à son client, lui dit avec chaleur :

« Infortuné, je n'ai pas besoin de te défendre : je lis d'a-

vance ton arrêt dans les yeux de tes juges. Demain, tu dois mourir; demain je t'accompagnerai au lieu du supplice; je saisirai ta tête sanglante, j'irai la présenter au premier consul, et je lui dirai : Voici la tête du fils d'Arm... du fils unique d'un vieux guerrier qui t'a sauvé la vie dans une bataille! »

» Les juges, frappés de ces paroles, acquittèrent l'accusé. »

L'autre anecdote eut un dénoûment plus triste :

Vers le commencement de ce siècle vivait à Paris un jeune Polonais qui se faisait appeler le comte P....ki. La police, le soupçonnant d'espionnage, le fit arrêter. Il fut jeté de prison en prison, habita longtemps Bicêtre, et finit par être conduit hors des frontières, de brigade en brigade.

Depuis un an il habitait en Allemagne, quand il fut arrêté de nouveau, ramené à Paris, et traduit devant une commission militaire, comme prévenu d'intrigue et de propos contre le gouvernement.

Des circonstances mystérieuses ajoutaient à l'intérêt qu'inspirait l'accusé; on disait que le nom qu'il portait n'était pas le sien, et que le prétendu comte n'était qu'un aventurier qui avait déjà subi à Bicêtre un emprisonnement de deux ans pour escroqueries.

Malgré sa jeunesse, la défense habile de son avocat, surtout malgré le peu de précision des charges qui s'élevèrent contre lui lors de son jugement, il fut condamné à mort par la commission militaire.

La seule grâce que le condamné demanda, ce fut d'être accompagné au lieu du supplice par son avocat.

Jusqu'au dernier moment, le condamné protesta qu'il était bien réellement le fils du comte P....ki et de la princesse

M. J. C..., qu'unissait un mariage secret. Il avait épousé une femme qui l'avait abandonné avec son enfant.

Sous l'empire, époque essentiellement militaire, l'Abbaye fut une prison souvent encombrée. On remarque cependant par les écrous, que nous ne citerons pas pour éviter la monotonie, que les cas de désertion et de rébellion sont plus rares en ce temps que sous la restauration, malgré l'abus fait par l'empire de l'enrôlement et du service à l'étranger.

L'Abbaye est redevenue prison militaire. Tous les délits excédant la juridiction de la caserne sont enregistrés sur le livre d'écrou de l'Abbaye, et de là partent pour les conseils de guerre les militaires accusés de violences envers leurs supérieurs, de rébellion envers la force armée, de désertion, de vols, et de graves infractions au service.

Les élèves des écoles militaires, ceux de l'École Polytechnique sont écroués à l'Abbaye dans les cas d'insubordination grave. Ceux-ci obtiennent les livres nécessaires pour que leurs études ne soient pas interrompues; mais le régime d'une prison détraque, pour la plupart du temps, ces jeunes cerveaux avides d'air libre, et pour eux, comme pour le simple et ignorant soldat, la cellule de l'Abbaye est un séjour sombre, enfumé, peu moralisateur.

La nourriture des prisonniers militaires est à peu près celle des soldats libres; c'est une laide compagnie que celle des prisonniers de l'Abbaye, gens dangereux pour la plupart, une fois qu'ils ont secoué le joug de la discipline militaire, dont s'accommodaient mal leurs instincts.

Nous devons ajouter, pour terminer l'histoire de cette prison, que le système pénitentiaire de l'armée se perfectionne peu

à peu, de même que peu à peu s'adoucit la rigueur de son code vraiment draconien. L'intelligence des officiers atténue sans la rompre cette sévérité, qui, appliquée dans sa rigoureuse acception, forcerait les conseils de guerre à prononcer une fois par jour la peine de mort.

Les accusés, traduits devant les conseils, sont défendus avec le même soin que s'ils étaient appelés devant un tribunal civil. Des officiers rapporteurs, savants dans la matière et d'une expérience consommée, sont chargés des accusations.

Beaucoup de punitions usitées dans l'ancien code, et nous appelons ancien code celui de l'empire, voire même de la restauration, la prison, la dégradation, les fers à temps, les fers à perpétuité, la mort, sont les peines invoquées contre tous les délits, depuis l'injure jusqu'à l'assassinat.

Les militaires condamnés à mort sont encore enfermés à l'Abbaye, d'où ils partent pour la plaine de Grenelle, où un peloton les fusille. Les dégradations n'ont plus lieu devant la colonne de la place Vendôme, mais devant l'école Militaire. Les condamnés aux fers sont dirigés sur nos bagnes ou dans des colonies disciplinaires. Souvent ils obtiennent des commutations : la circonstance atténuante et le recours en grâce sont les moyens les plus efficaces employés par les conseils de guerre pour tempérer la rigueur de la loi sans l'abroger, ce que défendent impérieusement les nombreux délits enfantés par le relâchement sensible de la discipline.

SAINT-LAZARE.

I

Saint-Lazarre couvent. — Hôpital. — Maison de correction. — Prison révolutionnaire, — Registres d'écrous. — Causes générales d'emprisonnement. — Nombre des prisonniers entrés jusqu'au 12 pluviôse. — Liste des soixante-et-onze prisonniers transférés de Sainte-Pélagie. — Dix condamnés à mort. — Quarante-six mis en liberté. — Détails sur le transfert. — Transférés de Bicêtre. — Révolte. — Harangue d'Henriot. — Description de la prison. — Régime. — Cange, commissionnaire de Saint-Lazare. — Ronsin. — Deffieux. — Vincent. — Anacharsis Clootz. — Conspiration des prisons. — Mesures de rigueur. — Commissions populaires. — Tables communes. — Perinal, traiteur. — Complot de Saint-Lazare. — Joubert, Manini, Coquery, Pepin Desgrouettes, Robinet, dénonciateurs. — Première fournée. — Vingt-six personnes. — Seconde fournée. — Vingt-huit personnes. — Constant. — Créqui Montmorency. — Goësman. — Le baron de Trenck. — Roucher. — Sa correspondance. — Ses derniers vers. — André Chénier. — La vérité sur sa captivité et sa mort. — Troisième fournée. — Vingt-huit personnes. — Les frères Trudaine. — Madame de Maillé. — Loizerolles. — Explication de l'erreur du père et du fils. — 9 thermidor. — Personnes rayées des listes. — Fin de la prison révolutionnaire.

Le couvent de Saint-Lazare, établi où existe encore aujourd'hui la prison de ce nom, dans le haut du faubourg Saint-Denis, servait à la fois d'hôpital et d'école pour les pauvres malades, de maison de correction pour les fils de famille, et de retraite pour les personnes pieuses. Tout ce qui forme aujour-

d'hui ce beau quartier neuf qui s'élève place Lafayette, dans le haut de la rue Hauteville, cet immense espace qui conserve encore le nom de *clos Saint-Lazare*, dépendait de cette riche communauté.

Le 13 juillet 1789, jour où le peuple de Paris força quelques prisons pour chercher des combattants parmi les détenus politiques ou arrêtés pour dettes, il se porta aussi au couvent des lazaristes pour demander du blé. Les religieux lui en refusèrent, prétendant qu'ils n'avaient juste que ce qu'il leur fallait pour leur consommation; mais le peuple, insistant, envahit cette immense demeure, trouva de vastes magasins, et fit conduire cinquante-deux voitures de grains aux halles. En même temps, excité par la résistance des religieux, il pilla les caves, bien garnies, des bons pères, s'adonna à l'ivresse et incendia leur grange. Le feu fut bientôt éteint; mais dès ce jour les lazaristes, tremblants, commencèrent à déserter leur couvent, et attendirent que la lutte engagée entre la royauté et le peuple triomphât d'un côté ou de l'autre. Ils ne restèrent pourtant point spectateurs entièrement impassibles; ils continuèrent même de vivre en communauté, malgré le décret du 13 février 1790, car nous voyons dans le journal de Prudhomme, *les Révolutions de Paris*, au n° 142, daté du 24 au 31 mars 1792, l'article suivant :

ARISTOCRATIE PERMANENTE DES LAZARISTES DE PARIS.

« Nous nous faisons un devoir de dénoncer à l'indignation publique les frapparts lazaristes du faubourg Saint-Denis : la maison bénite est un bouge d'aristocrates. Dernièrement ces bons pères mirent à la porte, à minuit, plusieurs jeunes prêtres

de leur congrégation, pour les punir d'avoir lu en commun le journal des *Révolutions de Paris*, et de s'être intitulés amis de la constitution, à l'instar des membres du club des jacobins. Les expulsés, presque nus, sans asile et sans ressource aucune, trouvèrent pourtant un gîte chez un aubergiste de la rue Bourg-l'Abbé ; mais celui-ci se comporta mal à leur égard : il les adressa le lendemain à un feuillant, fonctionnaire public subalterne, qui refusa de faire droit à leur réclamation. »

Plus tard cependant les lazaristes se virent contraints de vider le couvent. La nation s'en empara, et après plusieurs réparations faites à la hâte, la commune l'érigea en prison. Cet édifice avait déjà les principales conditions voulues pour un établissement de cette nature. Cellules, réfectoire, préau, tout existait déjà ; il y avait même des cachots pour la punition des détenus à la maison de correction, de sorte que l'édifice ne subit pas grands changements.

Nous ne nous occuperons pas de Saint-Lazare comme maison de correction. Sa véritable origine, comme prison, ne remonte qu'à l'époque révolutionnaire, 29 nivôse an II, et c'est la partie par laquelle nous allons commencer.

Il existe aux archives de la préfecture de police deux registres complets pour la prison révolutionnaire de Saint-Lazare.

Le premier, petit et sans indication de colonnes, mentionne le prisonnier, son signalement, la date de son entrée, celle de sa sortie et l'ordre en vertu duquel il est écroué, sans aucune autre indication. Chaque écrou porte un numéro d'ordre. Ce registre commence à la date du 29 nivôse an II, par le numéro 1, et finit au numéro 875. A ce même numéro d'ordre d'écrous s'ouvre le grand registre, contenant toutes les indica-

tions ordinaires des colonnes imprimées; il est coté et paraphé, et, de plus que les autres, arrêté tous les soirs, avec la récapitulation des prisonniers présents, jusqu'à la date du 24 frimaire an III, où cette prison reçut une destination particulière.

Si donc nous n'avons pas trouvé dans les écrous du premier registre, qui n'a duré, du reste, que deux mois, autant de renseignements que sur le second, nous n'avons du moins pas à regretter de lacune, et nous avons pu nous rendre parfaitement compte du nombre des prisonniers et de leur sort pendant la période révolutionnaire.

Les motifs généraux d'emprisonnement, sur le grand registre, sont ceux-ci : *suspect*, — *très-suspect*, — *parent d'émigré*, — *mesure de sûreté générale*, — *cause non expliquée*, — *jusqu'à nouvel ordre*.

Ces motifs ont servi de texte à beaucoup de gens qui ont écrit sur la prison de Saint-Lazare, pour accuser l'arbitraire de cette époque et la facilité d'emprisonner.

Nous ne prétendons en rien justifier l'extrême rigueur de ces temps de lutte acharnée, mais nous devons faire observer que si la colonne des motifs était remplie ainsi que nous venons de le dire, celle des ordres ne l'était pas de même. Tous les prisonniers étaient écroués en vertu de mandats légaux, contenant pour la plupart la longue énumération des causes de l'arrestation, que le concierge résumait par ces mots : *suspect*, *parent d'émigré*, etc., et lorsque la mention de la *cause non expliquée* était exprimée, c'est que le temps ayant manqué pour l'inscrire sur le mandat, on y suppléait en faisant signifier au plus tôt l'acte d'accusation ou en mettant en liberté.

Le premier registre ne contient que les motifs de l'arrestation; mais presque tous les prisonniers qui y sont inscrits étaient transférés d'autres prisons à Saint-Lazare, et on se bornait à mentionner le transfert et à renvoyer à l'écrou de la prison d'où ils sortaient.

Voici maintenant, par ordre de dates, la manière dont la prison de Saint-Lazare s'est remplie, depuis le jour de son établissement jusqu'au 12 pluviôse, jour où elle reçut le plus grand nombre de prisonniers, sur lesquels nous allons nous étendre.

Le 29 nivôse elle en reçut. . . .	49
Le 30 idem.	20
Le 1er pluviôse.	2
Le 2 idem.	10
Le 3 idem.	29
Le 4 idem.	18
Le 5 idem.	14
Le 6 idem.	8
Le 7 idem.	3
Le 8 idem.	4
Le 9 idem.	14
Le 10 idem.	39
Le 11 idem.	24
Le 12 idem.	391
Total.	625

Le chiffre des trois derniers jours et celui du quatrième surtout ne paraîtront pas étonnant quand on saura que tous ces prisonniers étaient transférés de diverses prisons à Saint-La-

zare. La Force, les Madelonnettes, le Plessis, fournirent leur contingent; mais ce fut surtout Sainte-Pélagie et Bicêtre qu'on dégorgea. Ce nombre de 625 prisonniers qui forma le noyau de la prison, augmenta peu dans la suite, comme nous le verrons.

Nous avons copié sur le registre les noms et les qualités de tous ceux qui furent transférés de Sainte-Pélagie à Saint-Lazare le 12 pluviôse, afin qu'on pût juger de la composition de cette prison; et en outre, pour donner une idée juste des résultats de cette époque, nous avons aussi consigné quel fut le sort de ces prisonniers, que nous avons choisis de préférence parce qu'ils sont les plus nombreux et portent les noms les plus connus. Voici cette liste, qui sera toujours curieuse à consulter :

Philippe Adams, cultivateur, 40 ans, mis en liberté.

Hubert Vallée, adjudicataire des travaux de Saint-Lazare, 32 ans, idem.

Isaac Bidou, médecin, 62 ans, idem.

Joly fils, danseur de l'Opéra, 22 ans, idem.

Joseph Audrand, directeur des Gobelins, 55 ans, idem.

Jacques Ballin, professeur, 60 ans, idem.

Louis Maillet, imprimeur en taille-douce, 61 ans, idem.

Louis Delon, marchand de soie, 35 ans, idem.

Jacques Delavigne, juge, 49 ans, idem.

Gabriel Bergelé, premier commis à la Monnaie, 46 ans, idem.

François Perrée, cavalier de la réquisition, 23 ans, idem.

Honivet, domestique, 46 ans, idem.

Mognat, défenseur officieux, 34 ans, idem.

Charles Chabroud, juge de cassation, 44 ans, idem.

Jean Plaisant, homme de loi, 57 ans, mis en liberté.
Michel Van-Rotterdam, étranger, 33 ans, idem.
Frédéric Rombert, négociant, 33 ans, idem.
François Van-Harroun, commerçant étranger, 35 ans, idem.
Michel Boudat, domestique, 37 ans, idem.
Pierre Gilibert, marchand de vins, 37 ans, idem.
Charles Deparc, citoyen, 40 ans, idem.
François Feraud, organiste, 64 ans, idem.
Ambroise Dusautoy, épicier, 78 ans, idem.
Benjamin Delamothe, citoyen, 49 ans, idem.
Charles Roux, mathématicien, 24 ans, idem.
François Jourdain, ancien officier d'infanterie, 72 ans, id.
André Rutaut, militaire, 25 ans, idem.
Édouard Coulle, négociant, 26 ans, idem.
Marie Pons, homme de loi, 42 ans, idem.
Louis Peilli, 32 ans, idem.
Nicolas Maurome, employé au trésor, 26 ans, idem.
François Hédé, épicier, 45 ans, idem.
Pierre Denis, liquidateur, 52 ans, idem.
Simon Ringard, homme de loi, 50 ans, idem.
Louis Martin, épicier, 36 ans, idem.
Gaspard Seymandy, 33 ans, idem.
Hubert Robert, peintre, 60 ans, idem.
Gabriel Laroque, ancien militaire, 50 ans, idem.
Louis Milin, homme de lettres, 33 ans, idem.
Charles Defour, citoyen, 50 ans, idem.
Antoine Biesse, marchand de vins, 50 ans, idem.
Henri Saint-Pierre, agriculteur, 33 ans, idem.
Jean David, homme de loi, 43 ans, idem.

Jacques Deletre, prévenu d'accaparement, mis en liberté.

Jacques Senateur Verdure, idem.

Rémy Cochepin, idem.

Joseph Botemane, travaillant dans les cuirs, 36 ans, transféré aux Madelonnettes.

Thomas Robinet, écrivain, réfugié du département de Bruxelles, 31 ans, idem.

Horace Molin, négociant, 44 ans, transféré au Luxembourg.

Auguste Harin, étudiant en philosophie, 20 ans, idem.

Maxime Desammettes, transféré à la Force.

Alexandre Salbart, idem.

Charles Jaubert, militaire, 37 ans, transféré au Plessis.

François Protais, transféré aux Anglaises.

Vertujolé, transféré à Port-Libre.

Michel Martin, transféré aux Écossaises.

Philippe Desvogels, transféré à Bicêtre.

François Gremont, transféré à la Bourbe.

Louis d'Hervilly, épicier, 43 ans, transféré à la Conciergerie.

Charles Créquy de Montmorency, 60 ans, idem.

Jacob Pereira, manufacturier de tabac, idem.

François Deffieux, marchand de vins, 36 ans, idem.

Jean Boucher, homme de loi, 36 ans, idem.

Henri Reuville, ex-curé, 44 ans, idem.

Jean-Antoine Roucher, homme de lettres, idem.

Eudève, dit Estaing, citoyen, 65 ans, idem.

Pierre Joseaux, défenseur populaire, 44 ans, idem.

Jean Flavigny, cultivateur, 30 ans, idem.

Baptiste Detchegarai, faussaire, traduit au tribunal criminel.

Jean-Claude Étienne, suicidé le 30 pluviôse.

Christophe Richard, évadé dans la nuit du 6 au 7 ventôse par une croisée.

Ainsi, sur les soixante et onze prisonniers de Sainte-Pélagie, dix ont été transférés à la Conciergerie et sont morts sur l'échafaud, un s'est suicidé, un a été traduit devant le tribunal criminel, pour faux ; douze ont été transférés dans diverses prisons, quarante-six ont été mis en liberté, et un s'est évadé. Ces chiffres répondent victorieusement à tous les écrits exagérés publiés sur le grand nombre des détenus de Saint-Lazare, victimes de la hache révolutionnaire.

Or, voici la manière dont s'opéra le transfert que nous copions dans la correspondance de Roucher, dont nous avons déjà donné des fragments à Sainte-Pélagie :

« — L'appel va commencer, s'écrie l'officier municipal.

» A ces mots, je prends mon portefeuille sous le bras, je jette sur ma tête embéguinée de ma coiffe de nuit ce vieux chapeau dont la poussière, la crasse et les trous sont à l'ordre du jour, et, enveloppé de ma houppelande, je sors de ma cellule, dont je ferme les verrous. Ce ne fut pas sans lui donner un regret.

» — Je sais ce que je quitte, me disais-je, j'ignore ce que je vais chercher.

» Mon excellent voisin était seul et tristement debout, auprès du poêle, sur sa porte; je l'embrasse, lui remets le petit billet par lequel j'annonçais à maman notre translation; et, après avoir reçu l'assurance de ce brave homme que mon petit mot sera envoyé de très-bonne heure à son adresse, je vais me réunir aux soixante-dix-neuf détenus (1) qu'on allait transférer. Ils étaient tous en tumulte, mêlés, confondus, empilés dans la partie de ce long et étroit corridor, qu'éclairaient,

d'une lumière lugubre, la lampe attachée au-dessus de la porte et deux flambeaux de résine allumés qu'on voyait brûler au-delà des barreaux du premier guichet, d'où l'œil enfile la longueur du corridor.

» — Citoyens, reprend le magistrat du peuple décoré de son écharpe, que chacun de vous, au fur et à mesure que je l'appellerai, aille se ranger les uns d'un côté, les autres de l'autre, le long des murailles du corridor, les deux premiers près de la porte, et ainsi de suite. Silence! silence!

» On se tait : l'appel commence. Vingt individus sont à leur place. J. A. Roucher est appelé le vingt et unième, et le voilà déjà plaqué au mur. M.... me suit; il était triste, rêveur; je cherche à l'égayer.

» — Voilà, lui dis-je, le bon pasteur qui compte son bétail.

» Le bétail reconnu, on nous ordonne d'enfiler, de deux en deux, par huitaine, des corridors entre les deux guichets, où l'on nous compte encore.

» — En voilà huit, pour le sûr, disent les guichetiers numérateurs.

» Et l'on nous ouvre la troisième galerie donnant sur la cour; là j'aperçois le citoyen Bouchotte, debout, triste, et nous regardant passer.

» — Adieu, citoyen concierge! Grand merci du ton doux et honnête que vous avez toujours eu avec moi.

» En lui parlant, je lui tends la main; il me tend la sienne, que je presse, et je suis mes compagnons. Nous voilà arrivés au dernier guichet, donnant sur la rue. On nous compte encore, et nous franchissons le seuil de notre premier enfer pour en aller chercher un second.

» Ici, je ne saurais peindre le genre de pensées et de sentiments que produisit sur moi la vue de la scène qui, à la lueur de deux ou trois flambeaux ténébreux (il était cinq heures environ du matin), se déployait devant nous jusqu'aux bouts de la rue de la Clef. C'était une espèce de charrette ou de chariot vide auquel étaient attachés quatre chevaux, précédés de deux autres qui avaient déjà leur charge, et suivis de sept autres qui attendaient la leur. Une chaise branlante nous sert de marchepied pour monter sur ce char de sinistre augure. M.... me suit; B... suit M....; j'aide à B..., chargé de soixante années et plus, à monter sans danger. Nulle chaise, nulle planche pour s'asseoir; quelques brins de paille mouillée et salie par l'épais brouillard qui tombait jonchent cette infâme voiture. Il faut s'asseoir sur les ridelles, et prendre soin de se plier en deux, l'un vers l'autre, de peur que le moindre choc ne nous jette à la renverse. Un garde, *brave sans-culotte*, monte en neuvième, et l'on crie aux conducteurs :

» — Avancez !

» Les deux premiers chariots s'ébranlent; le nôtre roule aussi. Nous laissons la place libre au quatrième, et au bout de dix pas tout le cortége supérieur s'arrête. Nous voilà en face d'une rue qui donne dans celle de la Clef, exposés au froid, au brouillard et au vent qui souffle. Je me tourne vers Sainte-Pélagie pour connaître l'extérieur du manoir que je laisse; car je ne n'avais pas pu l'examiner dans la triste nuit où l'on m'avait incarcéré, il y a aujourd'hui quatre mois. Je vois à loisir cette masse énorme de murailles exhaussées, que percent à peine quelques ouvertures rares, basses et étroites, enfoncées encore au-dessous du pavé.

» — Tel serait, me disais-je, le frontispice de l'enfer; voilà bien qui l'annonce.

» Cependant quelques gendarmes à cheval tenaient à la main des flambeaux, allaient, venaient, et nous donnaient, sur le terrain incliné de cette rue étroite, la facilité de découvrir toute l'étendue de la procession affreuse qui se préparait, Après que chaque chariot est rempli, nous avançons de quelques pas pour nous arrêter encore, jusqu'à ce qu'enfin nous voilà tous hors de Sainte-Pélagie, sur nos voitures rangées à la file. Elles roulent ensemble. Nous tournons dans la rue Copeau, à droite, pour aller prendre la rue Saint-Victor. Arrivés devant la rue Neuve-Saint-Étienne, je me rappelle les jours de la belle saison où, tous les matins, ma chère Minette (sa fille) et moi, nous nous rendions avec tant de plaisir, par ce même chemin, à nos agréables leçons de botanique. J'étais libre alors ! j'étais heureux ! Ma fille était avec moi, et nous respirions ensemble l'air pur et bienfaisant du jardin des Plantes. Aujourd'hui, je suis captif; je ne vois plus ma fille, et je sors de l'air infect d'une prison de quatre mois, pour aller respirer, à une lieue des miens, une atmosphère peut-être non moins infecte. J'avoue, ma chère Minette, que cette pensée me donne un sentiment pénible, déchirant; mes yeux s'humectent de quelques larmes : je m'affaiblissais... Je m'en aperçois; à l'instant j'appelle toute ma philosophie pour te chasser de ma pensée. Mais, arrivé dans la rue Saint-Victor, mon esprit, avec une rapidité inconcevable, me présente toutes les circonstances de ma vie qui ont laissé dans ma mémoire l'image de cette rue. Devant la maison de Perrin :

» — C'est là, me disais-je, que pendant deux jours d'a-

larmes publiques, mes enfants, ma femme et moi, nous sommes venus chercher un asile. Un peu plus bas, je me dis : Ici, dans les premiers jours de mon arrivée à Paris, il y a trente années, je me laissai conduire à la promesse d'une foire amusante, et je ne trouvai que des baraques à pain d'épice. Plus bas encore : J'étais là, dans le cabriolet de Laignet, pour aller ensemble au Coudrai voir les miens, et le heurt d'une voiture brisa la nôtre.

» En face de la rue des Noyers, je porte les yeux vers l'endroit où est située notre maison :

» — Elles dorment peut-être en ce moment. Si près d'elles et ne pouvoir les embrasser !

» Cependant les ridelles m'incommodaient autant que la posture gênante que j'avais et qui me brisait en deux. Je prends le parti de me tenir debout. D'abord, je m'attache d'une main au collet de M...., et de l'autre à celui de B... Bientôt après, je me tiens ferme sur mes jambes et ne quitte plus cette attitude.

» Nous avançons. La nuit s'éclaircissait insensiblement ; les rues sont déjà fréquentées : les yeux des passants s'attachent sur nous. Je les observe à mon tour, et je ne découvre rien que de la curiosité. En effet, n'est-ce pas une chose curieuse que quatre-vingts prisonniers détenus comme suspects, conduits par cinq ou six gendarmes seulement, qui, sans fers, sans liens, se laissent ainsi mener comme des agneaux, où l'on veut et comme l'on veut, sans se plaindre, sans nulle intention de s'échapper, dociles à la loi, parce qu'elle est la loi, et la respectant dans ses rigueurs? Si jamais l'histoire se charge de tracer ce tableau, on aura peine à croire la vérité de ce ré-

cit, ou plutôt on dira : « Non, ils ne méritaient pas, ces infortunés, la qualification dont on les a flétris ! »

» Dans la rue Saint-Martin (il était jour), une vieille revendeuse de fruits, accroupie contre une borne, nous a salués d'un mot que le genre de nos voitures a dû lui inspirer, aussi bien que la vue de nos gendarmes à cheval et tenant toujours leurs flambeaux allumés :

» — Qu'on les f... tous à la guillotine! tous à la guillotine!

» Grand merci, ma bonne; il serait possible d'être patriote, républicaine, et pourtant moins féroce.

» Enfin voilà le grand jour; sept heures sonnent. Nous arrivons à Saint-Lazare. Le premier guichet s'ouvre pour nous recevoir. Au delà du second, le même officier municipal, un grand papier à la main, fait un dernier appel. Nulle tête ne manque. Nous défilons sous ses yeux l'un après l'autre. Enfin voilà le bétail parqué, et la claie d'entrée déjà fermée bien et dûment sur nous. Une immense pièce servant jadis de réfectoire et ayant au moins soixante à soixante-dix pas de longueur, nous reçoit tous. Là, nous restons l'espace d'une heure, nous parlant les uns aux autres, en tumulte, du nouveau genre de triomphe qu'on nous a fait savourer longuement pendant toute la traversée de Paris. On nous annonce enfin qu'il faut quitter le rez-de-chaussée et monter au troisième, où nos logements nous attendent. Un premier guichet s'ouvre. Nous voilà dans un grand escalier. Au-dessus de trente marches, au premier étage, trois guichets; au second étage, trois guichets; au troisième étage, encore trois guichets. Tu vois, ma chère Minette, que l'art a épuisé son génie pour espacer sur notre liberté les instruments de l'esclavage, de peur, sans doute, que nous ou-

bliassions notre captivité : il est bon, en effet, de frapper toujours par les yeux l'imagination du malheureux, ne fût-ce que pour la tenir sans cesse en haleine; il ne faut pas que l'infortune chôme. Jamais artiste n'atteignit mieux son but.

» Parvenus au troisième étage, un long, large et lugubre corridor, bien éclairé, nouvellement blanchi, se présente à nous. Toutes les chambres sont ouvertes, et un chiffre, tracé à la craie sur toutes les portes, indique le nombre des détenus que chaque logement doit contenir. Le chiffre 1 n'est écrit nulle part; 2 est très-rare; celui de 3 est le plus souvent répété; 4, 6, 7 se voient par-ci, par-là.

» — Aucun de ces derniers, me disais-je, ne sera le mien.

» Je vais, je viens, je cherche; mais Chabroud s'était déjà emparé d'une chambre à 3, à grand air, à belle vue, donnant sur la cour intérieure, le jardin, la ville et la campagne. Je m'attache à lui; M... s'attache à nous : notre demeure est fixée. C'est celle, ma chère Minette, d'où je t'écris, et que je ne quitterai jamais que pour sortir de Saint-Lazare.

» On t'a très-bien informée, ma chère Minette: point de barreaux aux fenêtres, mais de belles et grandes croisées; point de verrous aux portes, mais des serrures intérieures dont on a la libre disposition. Point d'heures fixes de retraite, mais liberté de voisiner toute la nuit dans le même corridor; durant tout le jour, communication permise entre tous les étages, et, dans peu, jouissance d'une grande et vaste cour qu'on bat en ce moment et qu'on sable.

» Je m'arrête ici, ma lettre est déjà bien longue; mais je n'ai voulu négliger aucune circonstance, persuadé que ta tendresse pour moi trouverait à toutes le même intérêt.

» Adieu ! bonjour ! je t'embrasse. »

A ce premier envoi de prisonniers, s'en joignirent beaucoup d'autres venant de la Force, des Madelonnettes, du Plessis, etc.; mais le plus nombreux fut celui de Bicêtre. Il excita même dans la maison un certain trouble, et nous allons encore emprunter à Roucher le récit qu'il en fait, et dont nous avons vérifié la scrupuleuse exactitude :

« Tandis que nous étions ici dans notre corridor germinal, à crier la faim, la soif, le froid et la fatigue, nous entendons le bruit d'un grand nombre de chariots à la suite les uns des autres, dans cette même cour où nous étions descendus nous-mêmes quelques jours auparavant. On court aux fenêtres, on regarde, et l'on voit un renfort de malheureux destinés à gémir avec nous. D'où viennent-ils? Des Madelonnettes. Ils ont traversé tout Paris, le long des anciens boulevards; ils ont vu, comme nous, sur leur route des visages immobiles. Était-ce d'indifférence ou d'effroi? Vaste champ ouvert aux conjectures. Les voilà, ces hommes suspects, répandus parmi nous, et choisissant leur demeure dans les chambres dont les pélagiens n'avaient pas voulu.

» Ils étaient à peine casés, qu'un nouveau cortége arrive. Oh ! pour ceux-là, ils présentent un spectable bien plus affligeant. Liés deux à deux par le corps et par les bras aux ridelles de leurs chariots, ils ont toute l'apparence de grands criminels; c'est ainsi qu'on traite les voleurs, les assassins, les incendiaires. Le sont-ils? d'où sortent-ils? De Bicêtre. Ils descendent. On en fait le triage. Les uns, fléau de la société par leurs forfaits, sont jetés pêle-mêle sur la paille, au rez-de-chaussée; les autres, ci-devant nobles, ci-devant prêtres, viennent se

joindre à nous. J'en reconnais plusieurs qui avaient précédemment habité à Sainte-Pélagie. Je leur serre la main, je les embrasse; je leur demande l'histoire de leur translation. La voici telle que je l'ai recueillie de leur bouche :

» On les a d'abord réunis tous dans le vaisseau qui servait autrefois d'église. Là, ils attendirent ce qu'on allait ordonner d'eux, car on ne leur avait pas dit qu'ils dussent être transférés. Tandis qu'ils se livraient ainsi au cours de leur imagination, remplie du souvenir du fameux 2 septembre, des gendarmes à cheval, le sabre à la main, entrent : l'officier tire de sa ceinture deux pistolets qu'il arme. Bientôt, soit des gendarmes, soit des guichetiers, appareillent les malheureux par le moyen d'une corde. Au fur et à mesure que les détenus sont ainsi accouplés, on les emmène dans la cour, on les place sur des chariots, où d'autres cordes les attachent. Voilà tous les chariots chargés qui traversent toutes les cours. Arrivés à la grande porte extérieure, *le convoi* aperçoit une vingtaine d'hommes à figure peu rassurante. Sont-ils là à dessein ou par hasard? Chacun se le demande, et libre à chacun de répondre, suivant le tour de son imagination. Ces *curieux*, ou vrais ou prétendus, suivent, accompagnant le cortége qui marche vers Paris. Il n'en serait pas autrement s'il y avait un projet à mettre à exécution et qu'ils attendissent le signal convenu. Heureusement point de signal. S'il devait y en avoir un, qui donc l'a fait manquer? Devine qui pourra ou parle qui saura. Mais enfin, à la barrière, ces beaux suivants cessent de faire suite. Un instant après, on ne les voit plus. Mais c'est en plein jour qu'on montre à tout Paris, dans la plus longue traversée, des prisonniers dont un très-grand nombre est souillé de

crimes, que la société, dans tous les gouvernements, dévoue à la mort. Tout Paris saura donc que Saint-Lazare est une des grandes sentines de la république.

» Quoi qu'il en soit, le jour s'écoule, la nuit arrive, et un grand nombre d'entre nous la passe dans un dénûment complet de matelas, de lits, de couvertures.

» Cependant, au rez-de-chaussée, ces hommes, qu'en termes de prisons on appelle *pailleux*, parce que, selon une autre expression du même genre, on les *gerbe*, ces hommes travaillent des pieds, des mains à percer les murs, à mettre le feu aux boiseries de la grande pièce où ils sont déposés. Ils s'ouvrent une issue, et quelques-uns parviennent à s'échapper à la barbe des sentinelles qu'ils trompent. On s'aperçoit enfin de leur évasion. Grand bruit, grand tumulte. On court après eux : on parvient à les arrêter presque tous. On éteint, d'autre part, l'incendie, et le lendemain on répand parmi le peuple, à la commune, que Saint-Lazare est entré en insurrection. Nulle distinction n'est faite des personnes dans ce beau narré. Midi sonne; la garde montante arrive; le commandant général est dans la cour aussi; les deux gardes s'y rangent en bataille *Henriot* les harangue, et son éloquence s'applique à nous désigner tous comme des hommes ennemis de la république

» — Ils tenteront, dit-il, de s'échapper encore. Eh bien! je vais vous faire distribuer des cartouches, des balles : au moindre mouvement, tirez! donnez-leur la mort, car la mort les attend!

» Nous étions aux fenêtres; nous entendions distinctement la voix du général, et tu peux aisément, ma chère fille, te figurer l'effet de ce discours sur les auditeurs prisonniers. Le

plus profond silence régnait. Peut-être Henriot en fut-il effrayé, car, amendant tout à coup la généralité de sa proposition, il ajouta qu'il pouvait y avoir parmi nous quelques patriotes victimes de l'erreur ou de la haine, mais que les vrais républicains savaient endurer, sans se plaindre, des rigueurs passagères, et faire à l'affermissement de la liberté publique le sacrifice de leur liberté individuelle. Oh! il avait grandement raison le commandant général. Oui, il y en a parmi nous de ces hommes de bien, et même en grand nombre : je m'honore d'être de cette classe. La loi le veut, je courbe la tête, et je te déclare que les portes de Saint-Lazare s'ouvriraient à l'instant devant nous, contre le vœu du législateur, que je n'en profiterais pas. L'autorité me captive, il faut que l'autorité me délivre; sinon, j'achève ma vie loin de toi. »

Les prisonniers de Bicêtre furent renvoyés le soir même, et le calme se rétablit dans la prison; ils furent immédiatement remplacés par d'autres transférés des diverses prisons ou nouvellement arrêtés, et la moyenne du chiffre, jusqu'au moment où l'on voulut vider les prisons, fut toujours à peu près ce qu'elle avait été le 12 pluviôse.

A la date du 25 ventôse, jour de l'ouverture du grand registre, on lit au premier feuillet :

Récapitulation des prisonniers, cejourd'hui 25 *ventôse, huit heures du soir.*

Hier il y avait.	602
Entrés depuis hier.	11
Sortis idem.	3
Total actuel. . .	613

Au 30 ventôse, il y en avait en tout 632; au 29 germi-

nal, 648; au 30 floréal, 683; au 30 prairial, 684; au 30 messidor, 721; ce dernier chiffre est le plus élevé.

On a déjà vu, dans la correspondance de Roucher, quelques détails sur la distribution intérieure de la prison; en voici le complément : elle se divisait en trois étages, formant chacun trois immenses corridors, dans lesquels aboutissaient les chambres. Le premier étage, consacré aux femmes, s'appelait le corridor de prairial; le second, consacré aux hommes, vendémiaire, et le troisième, pour les hommes aussi, germinal. Tous les prisonniers avaient le droit de faire venir du dehors leur nourriture et de se meubler comme ils le voulaient; ils avaient en outre des livres et même les journaux qu'ils désiraient. A chaque instant du jour les communications, directes ou indirectes, mais ostensibles et permises, avaient lieu entre les prisonniers et les gens du dehors; on autorisa même quelques-uns à avoir auprès d'eux des personnes pour les servir, et Roucher put faire venir à demeure dans la prison son fils Émile, âgé de cinq ans, dont il se plaisait à faire l'éducation. Le concierge, nommé Naudé, était humain, complaisant et aimable, donnant toujours de l'espérance aux prisonniers et cherchant à adoucir leur sort.

« L'humanité avec laquelle nous fûmes traités, tant par Naudé et sa femme que par ses porte-clefs, dit un détenu (2), l'empressement que mirent ses garçons de service à nous procurer les objets de première nécessité, nous firent croire que nous passions des enfers aux Champs-Élysées; et s'il nous eût été permis de voir facilement nos parents et nos amis, notre détention eût été préférable à la liberté dont on jouissait alors dans Paris. »

Mais si les visites, comme dans toutes les maisons de ce genre, avaient des heures fixes, du moins la correspondance n'éprouvait-elle aucune gêne, aucun retard.

« La petite poste, dit Roucher dans sa correspondance, se charge de nos lettres, cachetées après que nous les avons fait viser chez le concierge; elle nous apporte les réponses, cachetées de même, et nous les recevons à l'instant de leur arrivée, quand elles ont passé par le même examen. »

C'est ici le lieu de parler du brave et digne Cange, commissionnaire de Saint-Lazare. Il n'est pas de services que n'ait rendu cet homme à tous les prisonniers qui avaient besoin de lui. Plein d'égards, d'humanité, de prévenances, comprenant toutes les douleurs de la captivité, il cherchait à les pallier dans toutes les circonstances, en apportant aux détenus l'espoir et les consolations résultant des divers messages dont il était chargé. Un jour, un prisonnier est écroué à Saint-Lazare. Contre l'habitude de ces temps-là, il manifeste le plus violent désespoir, fait venir Cange, lui donne son adresse, et le prie d'aller auprès de sa femme et de ses enfants pour leur annoncer son sort et lui porter de ses nouvelles. Cange vole au domicile indiqué, et avant d'entrer, s'informe de cette famille. Il apprend que le prisonnier soutient seul, par son travail, sa femme et ses trois enfants, plongés dans la misère par sa captivité. Il s'explique alors le désespoir du père de famille. Il entre chez lui, voit la femme et les enfants dans les larmes, attendant avec anxiété le retour du père et de l'époux, qui manquait depuis un jour et une nuit, et l'attendant pour avoir du pain. Aussitôt Cange s'avance, et de l'air le plus naturel et le plus indifférent du monde, annonce l'arres-

tation du père de famille. A ces mots les sanglots redoublent.

— Qu'allons-nous devenir? s'écrie la mère; lui seul pouvait subvenir à notre existence; il nous a laissés sans argent; lui-même n'en a pas.

— Vous vous trompez, répond Cange : un de ses compagnons de captivité lui a prêté de l'argent, et il m'a remis pour vous ces cinquante francs que je vous apporte. Tranquillisez-vous sur son sort ; il ne peut rien lui arriver de fâcheux. Vous ne sauriez le voir; mais chaque jour je viendrai vous donner de ses nouvelles.

Il repart aussitôt, retourne à Saint-Lazare, et dit au prisonnier :

— Votre femme, ayant appris votre arrestation, s'est adressée à un voisin, qui lui a prêté cent francs ; elle vous en envoie la moitié, et vous prie d'être tranquille sur elle et sur ses enfants.

Et il lui remet aussi cinquante francs.

L'arrestation de ce prisonnier avait eu lieu quelques jours avant le 9 thermidor, et à cette époque les prisonniers ne pouvaient plus recevoir de visites du dehors, de sorte que le mari et la femme ne se virent que lorsque ce dernier fut mis en liberté. Alors seulement ils se questionnèrent sur les cinquante francs que chacun avait reçus. Ne pouvant en avoir l'explication, ils coururent vers Cange, qu'ils trouvèrent tranquillement assis sur son banc, et qui, les évitant d'abord, refusa plus tard de les reconnaître. Pressé pourtant par les questions et l'insistance des deux époux, il leur répondit :

— Eh bien, j'avais cent francs d'économies; j'ai voulu les placer d'une manière sûre : je vous les ai prêtés ; vous me les rendrez quand vous voudrez.

Ce trait de Cange a été mis en vers par Sedaine (3), et on en a fait deux pièces de théâtre.

Dans la première période que nous venons de tracer, le régime intérieur de la prison de Saint-Lazare fut plein d'humanité et d'indulgence; la seconde période ne fut pas de même; mais avant d'y arriver, les prisonniers passèrent par des alternatives d'espérance et d'effroi mille fois renouvelées.

Deux partis cherchaient à enlever au comité de salut public le pouvoir pour s'en emparer à leur tour : c'étaient les modérés et les enragés.

Les premiers, par l'organe de Camille Desmoulins, qui depuis deux mois publiait son *Vieux Cordelir*, disait que le moment était venu où la révolution pouvait se montrer indulgente, et réclamait un comité de clémence.

Les seconds, qui avaient pour chefs Ronsin, général de l'armée révolutionnaire, Hébert, dit le père Duchesne, Grammont, l'ancien acteur du Théâtre-Français, que nous connaissons déjà, Vincent, secrétaire des comités de la guerre, Anacharsis Clootz, qui signait ses lettres de ce titre : *Ennemi personnel de Jésus-Christ*, etc., ne parlaient que de violence et de mouvements populaires. On avait vu plusieurs fois Ronsin entrer pendant la nuit dans les vastes couloirs de Saint-Lazare, en uniforme de général révolutionnaire, la houppe rouge au chapeau, le grand sabre traînant. Il n'avait à la bouche que des menaces terribles, et demandait au geôlier des listes qu'il emportait soigneusement. Ces visites faisaient craindre aux prisonniers qu'on ne voulût renouveler les massacres de septembre; mais le même soir ils étaient rassurés par la lecture des journaux, qui annonçaient la lutte énergiquement soutenue

par Danton et Camille Desmoulins. Leurs espérances semblèrent même se réaliser lorsqu'on mit en état d'arrestation les chefs des enragés, dont on conduisit une partie à Saint-Lazare. Ce furent ce même Ronsin, Clootz, Vincent et Deffieux. La joie fut générale dans la prison quand ces compagnons de captivité furent donnés à ceux qui avaient été persécutés par eux. Toutefois, on respecta leur infortune, et eux seuls continuèrent leurs menaces jusqu'au dernier moment. Peu de jours après ils furent conduits au tribunal, et exécutés sur la place de la Révolution. Dès lors le parti des modérés, au dedans et au dehors des prisons, crut sont triomphe assuré. Les détenus et leurs parents se félicitaient et croyaient à une prochaine liberté, lorsque le comité de salut public prit tout à coup des mesures sévères. Toute communication au dehors fut interdite, le concierge Naudé fut destitué et remplacé par un inspecteur de police nommé Semé; en même temps, Gagnant, administrateur de Saint-Lazare, tenant au parti des enragés, fut détenu à son tour dans cette même prison où il avait jeté tant de terreur, et en butte cette fois à la haine de ses compagnons d'infortune, qu'il affrontait avec audace. Son successeur était Bergot, qui se montra jaloux de veiller au bien-être des prisonniers.

Cependant le jour même du jugement de Danton on dénonçait à la Convention l'existence d'une conspiration tramée au Luxembourg, entre les prisonniers, pour s'évader et s'armer contre le gouvernement. Ce fut la première accusation de ce genre, qui bientôt s'étendit à une partie des prisons de Paris, et fournit une ample curée au tribunal révolutionnaire, et par suite à l'échafaud. Une des conséquences immédiates de ces

projets, faux ou simulés, de quelques détenus, fut une sévérité croissante contre les prisonniers. Les communications devinrent plus difficiles; une alternative de douceur et de rigueur, se succédant d'un jour à l'autre, fut pour eux une source d'espérance et d'effroi, une sorte de thermomètre des événements politiques qui se préparaient ou s'accomplissaient au dehors. Chaque jour amenait une variante, et souvent même l'imprudence des détenus fournissait aux administrateurs de police une raison plausible de défiance et de rigueur.

Un détenu de Saint-Lazare avait écrit à un autre détenu du Luxembourg une longue lettre sur les événements du moment; cette lettre fut saisie, et dès lors il fut défendu aux prisonniers même de correspondre avec leurs familles.

Ce fut alors que les parents des détenus se rendirent tour à tour dans la rue de Paradis, d'où ils pouvaient être aperçus par une grande fenêtre de la prison, donnant de ce côté; triste et seule consolation qui leur était laissée, et dont ils furent bientôt privés, car on s'aperçut de ce manége et on prit des mesures pour y mettre obstacle.

Cependant on annonçait comme une nouvelle certaine un grand nombre de mises en liberté très-prochaines, et par suite, pour en préparer l'exécution, un décret de la Convention établit des commissions populaires qui devaient examiner les causes d'emprisonnement des détenus, et renvoyer en liberté ceux contre lesquels ne s'élevaient pas de charges sérieuses.

Ce fut un jour de bonheur et d'espérance à Saint-Lazare; chacun prépara son mémoire justificatif et s'occupa de ses moyens de défense, et vers le milieu de floréal on annonça

dans la prison la visite de la commission populaire; mais elle fut précédée d'actes de rigueur inconnus jusqu'alors. Dès le 17 toute communication fut de nouveau interdite avec l'extérieur et même de corridor en corridor; des verrous furent mis à toutes les portes des chambres; les détenus y furent renfermés; l'horloge fut arrêtée, comme si l'on craignait qu'elle ne marquât l'heure de la révolte; des soldats se répandirent dans toute la maison, et les administrateurs de police commencèrent les visites particulières. C'était l'exécution de la mesure dont nous avons parlé dans le cours de cet ouvrage, et qui consistait à enlever aux détenus toutes leurs armes, tous leurs bijoux et tout leur argent s'élevant au-dessus de cinquante livres. Cette visite dura deux jours, et, au dire de Roucher, dans sa corréspondance, s'accomplit avec douceur et humanité. Elle fut suivie de l'exécution du décret concernant les tables communes, dont nous avons aussi déjà fait l'histoire; mais il paraît qu'à Saint-Lazare, plus qu'ailleurs, les soins des aliments furent fort négligés, et que la nourriture devint très-mauvaise.

Cependant la commission populaire, établie au Muséum, avait commencé ses opérations : déjà des listes de détenus, condamnés par elle à la déportation, avaient été sanctionnées par le comité de salut public et de sûreté générale; d'autres prisonniers avaient été renvoyés devant le tribunal révolutionnaire, et un assez grand nombre, plus heureux, avait été mis en liberté. Pendant ce temps, le régime de la prison avait changé, selon le bon ou mauvais vouloir du concierge et de l'administration de police. Tantôt les communications avaient été permises, tantôt elles avaient été interdites. Un arrêté de l'administration de police avait enjoint de renvoyer

toutes les personnes non détenues; les enfants étaient dans cette catégorie. Roucher, qui avait auprès de lui son fils Émile, jouissant dans la prison d'une entière liberté, obtint cependant qu'il restât auprès de lui, sur une demande écrite qu'il en fit à l'administration de police. Le 26 prairial il fut défendu d'avoir de la lumière dans les chambres; il fallut se coucher dans le ténèbres; mais s'il faut en croire Roucher, cet arrêté ne fut pas exactement observé par les détenus. Il s'y soumit lui-même avec la plus grande rigueur, craignant le danger d'attirer l'attention des administrateurs sur lui. « Cache ta vie, écrivait-il tristement, est un mot qui aurait dû être fait pour les maisons de détention. » Peu de temps après on placarda dans les corridors la défense de recevoir les journaux; depuis longtemps, il est vrai, on ne pouvait se procurer que le journal du soir; mais c'était quelque chose.

« Nous savions au moins, écrivait Roucher, la marche de la Convention et du tribunal révolutionnaire. » Puis il ajoute que cette mesure lui épargnait tous les calculs et toutes les combinaisons de la peur. « Patience, c'était le mot de tous les prisonniers, ajoutait-il; mais, comme le dit un proverbe anglais, la patience est une plante qui ne pousse pas dans le jardin de tout le monde. »

Il y avait, en effet, à Saint-Lazare nombre de prisonniers impatients qui se répandaient imprudemment en plaintes et en menaces; en tête était le fameux baron de Trenck, qui courait de chambre en chambre colporter en assez mauvais français ses griefs contre les gouvernants, et qui ne devait pas tarder à payer de sa tête ces propos de vieillard qu'on aurait dû oublier. Parmi les détenus eux-mêmes étaient toujours

quelques misérables prêts à spéculer sur le désespoir des autres, et qui travestissaient en complots ces discours imprudents. Des listes étaient dressées, des dénonciations adressées, et bientôt, comme le Luxembourg, les Carmes et Bicêtre, Saint-Lazare allait avoir sa conspiration et ses conspirateurs. Aux griefs réels des détenus sur la sévérité des mesures prises contre eux par la brutale importance d'un concierge avide ou d'un administrateur de police ignorant, se joignait la colère d'une espérance déçue lors de la reconnaissance de l'Être suprême, et de la fête mémorable qui en devint la manifestation officielle à la face de la nation et du monde entier. Le bruit avait couru dans les prisons que le gouvernement, qui avait envoyé à l'échafaud les modérés quelques mois auparavant pour avoir demandé que le règne de la clémence succédât à celui de la terreur, croyait maintenant le moment venu de pouvoir sans danger montrer plus de douceur, et inaugurer par l'ouverture des prisons le règne nouveau de la morale et de la vertu sous la protection de l'Être suprême. On s'attendait donc à une délivrance prochaine. Aussi combien fut grande la surprise, combien fut terrible l'effroi des prisonniers et de leurs familles, quand, deux jours après la fête à l'Être suprême, Couthon fit décréter par la Convention cette fameuse loi du 22 prairial que nous avons déjà expliquée.

Comme on le voit, lorsque cette loi fut présentée, le champ était vaste pour travestir en conspirateurs des malheureux aigris par une captivité qui n'avait souvent pour cause ou pour prétexte que de vagues soupçons. Après avoir fait des listes et marqué des victimes, les dénonciateurs, à la tête desquels étaient Jaubert, Belge, Manini et Coquery, quittèrent Saint-

Lazare et se firent transférer dans d'autres prisons. Semé fut remplacé, comme trop indulgent, par un nommé Verney, premier porte-clefs du Luxembourg. A son arrivée, tous les guichets furent fermés, la communication des divers corridors fut sévèrement interdite, et l'avis suivant fut placardé dans toute la prison :

« *Avis.* — Les citoyens et citoyennes sont avertis qu'à compter du quintidi, 5 thermidor, les paquets de linge n'entreront et ne sortiront que depuis neuf du matin jusqu'à midi, et que passé cette heure il n'entrera rien ; et les jours de décade rien du tout.

Signé · VERNEY, concierge. »

Ce même jour commencèrent à Saint-Lazare les grandes fournées.

Telles furent les diverses alternatives par lesquelles passèrent les détenus de cette prison jusqu'à cette époque. Les deux événements les plus remarquables furent l'établisement des tables communes et la dénonciation de la conspiration.

Quant aux tables communes, tous les mémoires du temps s'accordent à dire que la nourriture n'était pas supportable. C'étaient tous les jours de nouvelles plaintes. Les administrateurs de police intervenaient, goûtaient le vin et les aliments, donnaient raison aux prisonniers et ne prenaient aucune mesure pour faire cesser cet abus. Les détenus formulaient alors de nouvelles plaintes, chacun suivant son caractère.

Le traiteur qui avait l'entreprise de la nourriture de Saint-Lazare était un nommé Périnal. Son nom était dans toutes les bouches, tantôt avec des imprécations, tantôt avec des sar-

casmes. Un prisonnier parodia ces vers de Boileau, qui bientôt furent écrits dans tous les couloirs de la prison :

Périnal, c'est tout dire, et dans le monde entier
Jamais empoisonneur ne sut mieux son métier.

D'autres ne prirent pas si gaiement la chose. Le jeune Maillé, âgé de seize ans, jeta au nez du concierge un hareng pourri; il fut sévèrement puni d'abord, et, compris plus tard sur la liste des conspirateurs, il fut guillotiné, comme nous l'avons déjà dit à la Conciergerie. Cependant un accident fit améliorer la nourriture des tables communes. Un jour, le 12 thermidor, une charrette chargée de deux tonneaux pénétra dans la cour de Saint-Lazare. Ces tonneaux contenaient le vin que Périnal destinait à la consommation des prisonniers. Un d'eux se défonça pendant qu'on les roulait à terre, et répandit aux yeux des prisonniers l'eau la plus limpide au lieu de vin. Aussitôt les cris s'élevèrent de toutes parts; deux administrateurs de police présents à cette scène firent sur-le-champ arrêter Périnal, et à dater de ce jour les repas devinrent convenables.

Quant à la conspiration, il paraît, d'après les écrits et les témoignages des acteurs eux-mêmes, qu'elle n'exista jamais, et qu'elle fut dénoncée par des détenus qui espéraient par là obtenir leur liberté. Parmi les nombreuses publications que nous avons lues, et dont les unes accusent et les autres justifient (4), voici ce que nous avons recueilli et qui paraît être la vérité, car elle est attestée par des témoins oculaires.

Jaubert, Belge réfugié, Manini, Italien, et Coquery, furent les trois dénonciateurs de ce complot; ils s'adjoignirent Pépin

Desgrouettes, président du tribunal criminel du 17 août 1793, qu'une faction, si fréquente en ce temps-là, avait renversé et fait emprisonner. Le complot qu'ils dénoncèrent devait être exécuté de cette manière. Coquery était serrurier; il avait reçu la proposition d'une récompense de neuf mille livres s'il voulait scier les barreaux d'une fenêtre donnant sur une espèce de terrasse du jardin de la ferme. Cette terrasse était séparée de la fenêtre de vingt-cinq pieds environ; on devait y descendre par une planche, s'évader, et de là courir chez Robespierre et les principaux membres du comité de salut public et les égorger. Les dénonciateurs avaient présenté comme chef de ce complot un jeune homme nommé Allain, fils d'une fruitière, instituteur, qui passait dans la prison tout son temps à lire. Allain ressemblait beaucoup physiquement, disent les mémoires du temps, à l'abbé Delille. Doué d'une excellente mémoire, qu'il exerçait sans cesse, il savait par cœur les morceaux les plus remarquables de l'antiquité.

Sur l'avis que donnèrent les quatre dénonciateurs, le ministre de la justice Herman se transporta lui-même à Saint-Lazare et y fit une espèce d'enquête. Bientôt aux quatre dénonciateurs s'en joignit un cinquième nommé Robinet. Cette affaire, en tout semblable à celle du Luxembourg, et ayant l'air de s'y lier aux yeux des gouvernants, devait avoir la même issue. Peu de jours après, un nommé Lane, commissaire des administrations civiles et des tribunaux, vint à Saint-Lazare pour interroger Jaubert et ses collègues. Il s'adressa d'abord au concierge Semé, et lui demanda si tout était tranquille; sur sa réponse affirmative, il lui dit : « Je viens de faire mettre en prison le concierge et les gardiens de la mai-

son d'arrêt des Anglaises pour m'en avoir dit autant. » Peu de temps après, en effet, Semé fut remplacé par Verney, mais ne cessa pas pour cela d'appartenir à la maison, seulement de chef il devint subordonné. L'enquête et les interrogatoires continuèrent. Les dénonciateurs furent transférés au Plessis, dans la crainte qu'on leur fît un mauvais parti, et, ainsi que nous l'avons dit, sur les listes fournies par ces hommes-là, les grandes fournées commencèrent.

Le 5 thermidor, en effet, dans la matinée, soit d'après les nouvelles données aux prisonniers par les commissionnaires du dehors, soit par quelques mots échappés aux geôliers, les prisonniers étaient dans une attente cruelle. Vers quatre heures, ils virent entrer dans la cour deux charrettes sous l'escorte de quatorze gendarmes; un huissier se transporta au greffe, et immédiatement les porte-clefs parcoururent les couloirs des listes à la main, appelant les prisonniers.

Voici l'ordre dans lequel ils sont inscrits pour leurs transferts sur le registre de Saint-Lazare, que nous avons copié; nous y avons ajouté seulement l'âge et la qualité mentionnés sur leur écrou, afin qu'on connaisse mieux les personnes.

« Charles-Michel Allain, âgé de 28 ans, né à Paris, instituteur, rue Éloi.

» Louis Dessinard, âgé de 23 ans, né à Versailles, commis-banquier chez Mezières.

» Louis Selle, âgé de 44 ans, entrepreneur de farine, inspecteur général des effets militaires de l'armée de l'intérieur.

» François Maillé, âgé de 17 ans, fils de l'ex-vicomte de ce nom, rue du Bac.

» Alexandre Maillé, âgé de 37 ans, né à Virlante, ex-noble, ex-prêtre (cousin du précédent), rue Caumartin.

» Laurent Champigny, âgé de 59 ans, né à Dulau, ex-curé de Villejuif.

» Gustave Graindorge, dit de Menil-Durand, âgé de 34 ans, ex-comte, ex-adjudant-général, rue de la Loi.

» Louis Flavigny, âgé de 31 ans, né et demeurant à Charme, lieutenant en second au ci-devant régiment des gardes françaises.

» Henriette-Louise Flavigny, femme Desvieux, âgée de 28 ans, ex-comtesse, rue Neuve Saint-Augustin.

» Louise-Sylvain Soyecourt, veuve d'Hinisdal, âgée de 35 ans, ex-baronne, rue du Petit-Vaugirard.

» Élisabeth-Pierrette-Hippolyte Dubois, femme Joly de Fleury, âgée de 36 ans, rue de Valois.

» Isabelle Pigrai, femme divorcée de Mursin, directeur des ci-devant Fermes, âgée de 21 ans, rue de la Loi.

» Jean Gravier, dit Vergennes, âgé de 75 ans, ex-comte, rue Neuve Saint-Eustache.

» Charles Gravier, dit Vergennes, âgé de 42 ans, ex-noble, ex-maître des requêtes, ex-capitaine de chasseurs, ex-officier municipal (fils du précédent).

» Marie-Louise Laval de Montmorency, âgée de 72 ans, ex-abbesse de Montmartre, retirée à Franciade.

» François-Thibaut Lagarde, âgé de 31 ans, officier au ci-devant régiment des gardes françaises, ex-noble, à Rouen.

» Charleval, âgé de 46 ans, né à Aix, ex-noble, ex-lieutenant de la garde du tyran, à Colomb.

» Jacques Dagieux, âgé de 43 ans, ex-officier de la même garde, rue du Petit-Bourbon.

» Albert de Berulle, âgé de 39 ans, premier président au ci-devant parlement de Grenoble, à Sens.

» Marie-Victor Beauvilliers, dit Saint-Agnan, âgé de 27 ans, ex-duc, à Saint-Agnan.

» Camille Berenger, femme de Beauvilliers, dit Saint-Agnan, âgée de 29 ans, rue de Grenelle Saint-Germain.

» Claude Coppin de Villepreux, âgé de 45 ans, ex-chevalier, capitaine à la suite de la cavalerie, rue du Four.

» Jean-Henri Laboulbenne, dit Montesquiou, âgé de 43 ans, né à Agen, ex-noble, ex-prêtre de Saint-Roch, ex-grand vicaire, rue Favart.

» François Gigot, dit Bois-Bernier, âgé de 58 ans, ex-chanoine et grand vicaire de Sens, rue Poissonnière.

» Philippe Ducontent, âgé de 56 ans, né à la Côte-André, ex-prêtre.

» Pierre Gauthière, âgé de 24 ans, né à Moissac, ex-page du tyran. »

En marge de l'écrou est écrit : « Le nommé Gauthière a été envoyé par erreur au tribunal, et a été réintégré le 6, avant dîner. »

Puis au bas de la page cette autre chose :

« Mouvement de quintidi 5 thermidor l'an II de la république. — Récapitulation :

Hier il y avait.	720
Entrés depuis.	000
Sortis.	26
Total actuel. . .	694

A l'exception de Gauthière et de madame de Saint-Agnan, qui se déclara enceinte et fut sauvée, tous ceux dont nous ve

nons d'écrire les noms furent condamnés à mort et périrent sur l'échafaud. Jaubert, Manini, Coquery et Pépin comparurent comme témoins aux débats et chargèrent les prisonniers.

Nous n'avons pas à nous appesantir sur cette liste, dont les noms et les qualités en disent assez. Le terrible niveau révolutionnaire se promena sur l'enfant de dix-sept ans, l'homme de vingt-huit, la femme de vingt et un, et le vieillard de soixante et quinze. On compte dans cette fournée un enfant du peuple, Allain, désigné comme chef de la conspiration, des nobles du nom de Maillé et de Vergennes, un duc de Saint-Agnan, un premier président, la femme d'un célèbre avocat général, un ancien ministre, sept militaires, cinq prêtres, et l'abbesse de Montmartre. Quoique jeune encore, la dame Mursin était paralysée.

« Le lendemain, 6, dit l'auteur du Tableau historique de Saint-Lazare, nos âmes, tristes et abattues, ne voyaient plus que la mort. Un voile funèbre entoura la maison ; un morne silence la jeta dans un abattement affreux ; les jeux et la promenade furent bannis du préau ; nos figures cadavéreuses peignaient l'anxiété dans laquelle nous étions. Le réfectoire, autrefois très-gai, ne fut plus qu'un lieu de rassemblement de spectres ambulants, qui se quittaient sans s'être parlé. Les chariots annoncés reparurent à trois heures et demie ; leur entrée nous frappa d'un coup de foudre, et nous perdîmes, pendant plus de trois heures qu'ils restèrent dans la cour, et qui furent pour chacun de nous trois heures d'agonie, l'usage de la parole et de nos sens. »

L'huissier arriva enfin, et l'appel commença. Cette liste est

plus remarquable que la première. Nous allons la donner, en suivant le même mode :

« Jean-Antoine Roucher, âgé de 49 ans, né à Montpellier, homme de lettres, rue des Noyers.

» André Chénier, âgé de 31 ans, né à Constantinople, homme de lettres, rue de Cléry.

» Louise-Élisabeth Simon, âgée de 48 ans, veuve Maillet, lieutenant des maréchaux de France, ex-noble.

» Frédéric Trenck, âgé de 70 ans, né à Kœnisberg, ex-baron, rue de Cléry.

» Gratien Montalembert, âgé de 63 ans, né à Limoges, ex-marquis, capitaine au ci-devant régiment du roi, rue Neuve-Égalité.

» Henri-Charles Peser Houdetot, âgé de 40 ans, né à Saint-Laurent de Brederent, cultivateur, rue de Bondy.

» Charles-Henri-Louis Gastel, âgé de 51 ans, né à Beaune, ex-noble, lieutenant des mousquetaires, rue Louis, au Marais.

» Claude-François Montcrif, âgé de 42 ans, né à Stigni, ex-noble, garde du corps, rue des Pères.

» François-Rose-Barthélemy Bessejouls de Roquelaure, âgé de 46 ans, né à Toulouse, ex-marquis, colonel du ci-devant régiment de Beauce, rue Dominique.

» Charles-Alexandre Créqui de Montmorency, âgé de 60 ans, né au château de Chutzembourg, en Allemagne, ex-noble, rue Cocatrix.

» Charles Dobey, âgé de 50 ans, né à Florence, ex-vicomte, sous-lieutenant au ci-devant régiment de l'Alsace, rue Verdelet.

» Louis Sers, âgé de 50 ans, né à Castres, officier de l'état-

major de l'armée de Bussy, ex-commandant de Chandernagor, officier d'infanterie, rue Grenelle Honoré.

» Henri-Joseph Bourdeilles, âgé de 46 ans, né à Paris, ex-comte, mestre de camp à la suite de la cavalerie, à Bois-Guillaume.

» Valentin Goësman, âgé de 64 ans, né à Laudser, conseiller au ci-devant parlement Meaupou, employé par l'ancien gouvernement en Angleterre, rue des Bons-Enfants.

» Joseph-Marie Cooterel, âgé de 32 ans, né à Plouvie, ex-noble, rue du Bouloi.

» Joseph Raoulx, âgé de 36 ans, né à Graveson, ex-prêtre de la doctrine dite chrétienne, marchand mercier, rue des Lombards.

» Marie-Marthe-Charlotte Dartigue, âgée de 46 ans, née à Coulommiers, veuve Moreau, ex-noble.

» Jeanne-Marie Pomme, âgée de 48 ans, née à Marseille, veuve de Gauthier Saint-Priest, avocat au ci-devant parlement, cloître Saint-Étienne des Grès.

» Pierre Hébert, âgé de 52 ans, né à Bréville, ex-curé de Courbevoie, près Paris, rue de la Fraternité

» Pierre-Étienne Constant, âgé de 65 ans, ex-minimie, né à Paris, cloître Saint-Jacques l'Hôpital.

» Jean-Charles d'Assy, âgé de 36 ans, né à Paris, ex-bénéficier de l'église de Paris, parvis ci-devant Notre-Dame.

» Jean-Baptiste Maldague, âgé de 58 ans, né à Plaisance, ex-curé du Louvre.

» François Buquet, âgé de 46 ans, né à Couches, ex-curé de Paris.

» François Auphant, âgé de 60 ans, né à Roussillon, ex-prêtre, rue Saint-Denis.

» Toussaint Magnier, âgé de 65 ans, né au Buès, ex-prêtre et chantre de l'Hôtel-Dieu de Paris, cloître Opportune.

» Jean-Nicolas Voyot, âgé de 37 ans, né à Tendou, département des Vosges, ex-curé de Bouqueval, maître de langues.

» Léonard Sellos, âgé de 29 ans, né à Roux-Perrou, ex-prêtre, rue d'Ormesson. »

Au bas de la page on lit encore cette récapitulation effrayante :

Hier.	694
Entrés.	2
Sortis.	28
Total actuel. . . .	668

Les deux prisonniers entrés étaient d'abord Gauthière et le vicaire Constant, qui fut également reconduit à Saint-Lazare. Sur les vingt-six qui restèrent, un seul fut acquitté : ce fut le prêtre Auphant; tous les autres furent condamnés à mort et subirent leur peine le 7 thermidor.

La manière dont Constant fut reconstitué à Saint-Lazare est remarquable pour le tribunal révolutionnaire, que l'on a taxé du plus grand désordre et souvent d'erreurs volontaires. On lit dans le jugement :

« Le tribunal, sur le réquisitoire de l'accusateur public;

» Attendu que, d'après les dépositions des témoins, Pierre-Étienne Constant, présent aux débats, n'est pas celui dont ils ont entendu parler et qui est porté en l'acte d'accusation; ordonne que ledit Pierre-Étienne Constant sera mis hors des dé-

bats et qu'il sera réintégré en la maison de Saint-Lazare. »

Les deux premiers noms de cette liste, Roucher et André Chénier, sont ceux qui excitent le plus de regrets; mais avant d'en venir à leur histoire, nous croyons devoir parler de quelques autres personnes.

Le Créqui Montmorency dont il est question ici est le même que la marquise de Créqui signale dans ses mémoires comme un imposteur paré de son vieux nom. Si l'on devait chercher autre chose dans ces mémoires qu'une parfaite connaissance du temps et infiniment d'esprit, on répondrait à l'auteur que si ce malheureux avait usurpé son nom, il est plus que probable qu'il l'aurait franchement répudié, alors qu'il devenait si dangereux pour lui.

Le nom de Goësman est rendu plus fameux par son procès avec Beaumarchais que par sa mort. C'est lui que cet auteur avait voulu peindre dans Bridoison. Enfin le nom du baron Frédéric de Trenck ne peut passer inaperçu.

Nous ferons, dans les prisons étrangères qui nous restent, l'histoire de ce célèbre prisonnier, tant persécuté par les rois, qui vint succomber sous la hache républicaine. Nous l'avons déjà vu à la Force, où nous avons consigné sa conduite. Il n'en changea pas à Saint-Lazare; mais là il fut réellement malheureux, et les imprécations qu'il ne cessait de vomir contre ses persécuteurs paraissaient légitimes. Réduit à la dernière des misères, il serait mort de faim, si d'autres détenus n'étaient venus à son secours. Le comte d'Estaing surtout lui fit tout le bien possible; il fit dresser dans la chambre du baron un lit complet, sans que celui-ci pût se douter d'où lui venait cette offrande. Le comte d'Estaing paya en outre au traiteur les quarante sous par jour

pour sa nourriture. Le baron de Trenck était souvent malade de la goutte, et ne trouvait pour le soigner que son compagnon de chambre. Tous les prisonniers fuyaient sa société, à cause des propos qu'il tenait sans cesse et qui pouvaient les compromettre. Lorsque la première fournée fut partie, il présuma qu il serait d'une des suivantes, et dès ce jour il sembl : rappeler son courage et sa noblesse d'autrefois. Il écrivit à sa femme une lettre qui nous a été conservée (5), et la remit à son camarade de chambre, en le priant de la lui faire parvenir ou de la lui porter lui-même. Voici cette lettre :

« Ma digne et chérie épouse, je marche à la mort avec le seul regret de vous avoir quittée. C'est Cobourg qui m'a forcé de me retirer en France. Je meurs innocent ; vengez ma mort contre les scélérats qui me sacrifient; oubliez, s'il se peut, chérie épouse, les malheurs que je vous ai causés pendant ma déplorable vie, ainsi qu'à nos enfants, à qui je vous recommande de partager également vos tendresses. Adieu, ma digne épouse; adieu, mes chers enfants; que Dieu vous serve de père! Je vous donne ma bénédiction Honorez ma cendre dans la personne du bon vieillard qui vous remettra cette lettre, il fut mon compagnon dans ma prison en France et le soutien de ma vieillesse. Adieu pour jamais, ma chérie et digne épouse; adieu! adieu!

» FRÉDÉRIC, baron de TRENCK. »

Le baron de Trenck marcha à la mort avec sang-froid et courage. En allant à l'échafaud, il promenait sur la foule des regards assurés, et s'écriait de temps en temps :

— Eh bien! eh bien! de quoi vous étonnez-vous? c'est une comédie à la Robespierre.

Nous avons dit dans Sainte-Pélagie les motifs pour lesquels Roucher avait été arrêté. Ce prisonnier éprouva une longue et cruelle captivité, qu'il sut tempérer par une résignation admirable et une grande philosophie. Poëte, époux et père, il vécut constamment de cette vie sous les verrous. Poëte et chantre des fleurs, il fit des vers et continua ses études en botanique dans sa correspondance avec sa fille, à laquelle il donnait des leçons; époux, il envoya chaque jour des marques de tendresse à sa femme; père, il garda auprès de lui son fils Émile, qui abrégeait les heures de la captivité. Ces diverses nuances respirent toutes dans les deux volumes de ses lettres, publiées en 1797 par son gendre; ce sont celles qu'il écrivait de Sainte-Pélagie ou de Saint-Lazare, toutes chaudes des impressions du moment, et qui, mieux que nous ne pourrions le faire, souvent par le style, toujours par la vérité, reproduisent les diverses impressions qui agitèrent l'âme de l'auteur des *Mois*.

Ainsi il écrit à sa fille, le 9 germinal :

« Pendant que je laisse courir ainsi ma plume pour toi, ma chère fille, notre Émile est là, à ma gauche, dormant profondément sur son matelas, mis en double, entre les six feuilles de mon paravent, disposé sur trois rangs. Comme le sommeil va bien à l'air de son visage! L'Albane, qui a rempli ses charmants tableaux de belles femmes et de jolis enfants, s'il était vivant aujourd'hui et prisonnier à Saint-Lazare, l'Albane aurait déjà copié la couche, l'attitude, les alentours de ton frère. Mon sage et moi, hier, avant de nous coucher, nous sommes restés, la lumière à la main, debout longtemps devant lui et regrettant l'un et l'autre d'ignorer l'art de peindre ou de dessiner. L'enfant dormait, étendu sur le dos, ayant une main hors du

lit et l'autre sous sa joue gauche. Il était impossible d'avoir plus de roses et de lis ensemble. »

C'est le père dans tout son joyeux orgueil.

Le 14 il écrit à sa femme :

« Mais, ma bonne amie, tout ce découragement, tout ce désespoir que tu me montres, loin d'adoucir mes maux, ne fait que les aggraver. Il n'y a pour toi et pour moi, dans ce moment, rien de plus essentiel que de vivre pour nos enfants. Ils ont besoin de leurs parents. Pourquoi, par le chagrin, par la déraison, vouloir les en priver? Il faudra bien que les jours de bonheur arrivent. Que deviendraient-ils, ces pauvres et chers enfants, si tu leur manquais? Ils ont plus besoin de toi que de leur père. Tout roule, tout repose sur toi. N'est-ce pas une chose bien étrange que la consolation sorte de la prison où je languis depuis six mois, quand elle devrait m'arriver de ta part? Quel bien espères-tu donc, de me livrer ainsi à de noires pensées? Sachons souffrir. Il y a encore dans la république des gens plus malheureux que nous. »

Le lendemain, 15, il écrit de nouveau à sa fille :

« Ta maman perd courage, ma chère fille; elle que j'ai trouvée depuis si longtemps telle que je la désirais pour se mesurer avec l'infortune, la voilà maintenant à la veille de descendre au-dessous d'elle-même et en danger de tomber pour ne plus se relever. Prends-y garde, ma bonne Minette; combats de tous les soins de ta tendresse ce fatal découragement; moi, je ne puis que bien peu de choses contre ce malheur. Des paroles qu'on ne peut qu'écrire sont d'un bien mince effet. D'ailleurs que dirai-je que ta maman n'ait lu vingt et cent fois dans mes lettres précédentes? Le papier est un si faible consolateur! mais

les soins assidus, empressés d'une fille tendre ; mais les entretiens intimes de tous les jours, de tous les instants; mais tout ce que l'on peut recueillir d'espoir, soit dans les circonstances dont on se trouve environné, soit dans une raison éclairée et dans le désir bien senti d'éloigner les idées chagrines et quelquefois exagérées par un excès de sensibilité ; oh ! tous ces remèdes sont à ta disposition ; tu es placée pour les appliquer heureusement. Allons, ma bien-aimée Minette, entreprends cette cure ; je suis sûr pour toi du succès. Dis, répète et persuade bien à maman qu'il ne s'agit que d'aller encore avec le temps ; que ce temps sera le réparateur de lui-même ; que, devenu libre, car il faudra bien que je le devienne, nous trouverons immanquablement des ressources qui répareront les maux d'aujourd'hui. *Il faut*, dit mon ami Sénèque, *il faut s'accoutumer à son sort, l'endurer sans se plaindre, et s'il laisse quelque avantage, tâcher de se l'approprier par l'espérance.* »

C'est bien l'époux dans toute sa tendre sollicitude. Mais souvent, malgré lui, le désespoir prenait le dessus, et le prisonnier apparaissait avec toutes ses souffrances, comme dans cette lettre du 1er floréal à sa femme : « Bientôt quarante-huit heures que je n'ai reçu signe de vie de toi ou de mes enfants. Les jours de décade sont bien longs ; je leur trouve une étendue que les heures passées ne diminuent pas; au contraire, elles l'augmentent. Et puis j'en viens à mes sentiments habituels depuis que le printemps est de retour. Le passer en prison ! ne pouvoir pas aller courir les champs, étudier, recueillir et dessécher les plantes ! Si on a eu l'intention de me réduire à me dévorer moi-même, oh ! le coup n'a pas été manqué. Cependant je tâche d'endormir de mon mieux l'inquiétude

qui me travaille. Je fais de l'anglais et du français, et même de l'italien à la journée; je suis toujours au lit avant onze heures du soir, et toujours à mon bureau avant six heures du matin. C'est tout ce que je puis pour tromper l'ennuyeuse longueur de la journée. »

Un peu plus tard, le 6 prairial, il écrivait encore à sa fille : « Quel long voyage et quelle courte entrevue! Traverser tout Paris pour n'obtenir qu'une apparence aussi rapide que la pensée! Oh! ma chère enfant, je n'ai jamais mieux senti (mieux veut dire plus cruellement) l'ennui de ma détention. C'est être dans la perfection de la captivité que de savoir là, près de soi, les objets les plus chers, et de ne pouvoir leur adresser qu'un geste aussitôt fini que commencé. Pauvres infortunés! vous croyez vous donner quelque soulagement lorsque vous entreprenez ce pèlerinage, vous croyez me faire du bien à moi-même; hélas! vous êtes loin, très-loin d'obtenir un pareil succès. Il me reste derrière cette porte, qui se ferme si vite entre nous, il me reste un malaise d'âme et de corps, une tristesse qui me fait retomber de tout mon poids sur moi-même, et vous-mêmes n'emportez pas des pensées et des sentiments plus doux. »

Puis, comme craignant d'en avoir trop dit et d'avoir affligé sa famille, il reprend dans cette même lettre : « Je m'applique à tenir toujours mon âme debout, et j'ai un bon moyen pour y réussir: ma chère Minette, devine; ce n'est pas la mer à boire. Est-ce que ton cœur ne t'a pas déjà dit le mot de l'énigme? Il te l'a déjà dit, j'en suis sûr. Eh bien, oui! je pense à toi, aux bons effets de ma captivité sur ton âme et ton esprit. Minette a trouvé la véritable richesse dans mon malheur, qui est aussi le

sien. Elle se forme de jour en jour à l'école de l'infortune. Un jour, sans doute, un jour, nous nous retrouverons, père, mère, enfants, tous ensemble, et j'aurai alors la plus douce jouissance. »

Nous avons dit que Roucher était à la fois poëte et botaniste, et cela apparaît en effet à chaque page de sa correspondance. Il écrit, le 16 germinal à cinq heures et demie du matin, à sa fille : « Voilà l'heure à laquelle nous partions ordinairement l'année dernière pour aller, toi et moi, comme *Jeannot Lapin*,

> Faire à l'aurore notre cour,
> Parmi le thym et la rosée.

» *Aurore*, *thym* et *rosée* signifient ici *botanique*. Comme nous étions heureux alors ! combien peu nous le sommes aujourd'hui ! Le voilà ce printemps que je m'étais promis de mettre si bien à profit pour ton instruction et pour la mienne ; le voilà ce beau soleil que nous avions tant de plaisir à saluer à son réveil.

» L'étude de la nature végétale est d'autant plus attrayante qu'elle rapproche l'homme de sa destination primitive :

> Il naquit dans les champs, c'est aux champs qu'il doit vivre.

» Et lorsque des circonstances impérieuses le retiennent au milieu de la fange physique et morale des villes, il doit, s'il le peut, y échapper par l'imagination, en appliquant son esprit aux études qui conviennent le mieux à des mœurs pures, à des goûts innocents. »

Le 30 prairial, il lui dit : « Le rosier choisi par toi la semaine dernière m'est enfin arrivé. Il était temps que je le visse, car déjà je le croyais perdu sans ressource. Le voilà maintenant

placé sur ma fenêtre, où il passera les nuits et les matinées à la fraîche, mais pour rentrer dans ma cellule à l'heure où le soleil le visite, et où il faut par conséquent fermer et vitres et rideaux. Grand merci, ma chère enfant, de cet échantillon du printemps. Je suis tenté d'avertir par une inscription tous ceux qui viennent me voir qu'ils doivent se garder d'y toucher.

Vous qui, de votre ami visitez la retraite,
Respectez-moi, je suis un présent de Minette.

» Qu'ils y prennent garde ; car pour peu qu'ils le tourmentent de leurs doigts, ce distique les fera rentrer dans le devoir. Je l'écrirai en grands et gros caractères, j'en entourerai le vase, et à ce nom de *Minette*, qui jouit ici d'une réputation qui en impose, les doigts des amateurs resteront dans une immobilité respectueuse.

» C'est donc demain que le cours de botanique doit s'ouvrir. Il commencera sans doute, comme l'année dernière, par un discours préparatoire sur la naissance, les progrès et l'utilité de cette science. Je n'ai pas besoin de te recommander d'aller l'écouter, et pour cela de te placer en face du professeur, s'il est possible. Tu t'appliqueras à en tirer profit, ne fût-ce que pour m'en faire parvenir quelque chose dans ta prochaine quintidienne. C'est de toi, ma chère enfant, que quelques gouttes de miel de cette science charmante doivent venir corriger l'amertume d'une captivité de huit mois, etc. »

Cet amant des fleurs ne se contentait pas de celles que lui envoyait sa fille et de l'espèce de cours qu'il lui faisait dans ses lettres; il voulait posséder à Saint-Lazare un herbier complet pour charmer sa captivité. A propos de cela, il écrivait à sa

fille le 28 prairial des détails qui nous font voir les dispositions qu'il avait faites dans sa chambre : « Tu me demandes, ma chère enfant, où je trouve dans ma cellulle la place pour les plantes que je dessèche. Oh! avec un peu d'ordre et d'intelligence on s'arrange à merveille. J'ai fait faire ici deux planches épaisses de chêne et une pierre de lierre, chacune de dix-huit pouces de long sur quinze de large; c'est juste la mesure de ma table de piquet repliée. Sous cette table, j'établis par terre une première planche; sur celle-ci, je place mes belles, chacune entre deux feuilles de papier blanc, dans toute leur étendue; sur chaque planche, je dispose, à droite et à gauche, un matelas, et quand ma pile est achevé, je pose dessus ma deuxième planche, que je charge ensuite de ma pierre du poids de quarante-cinq livres. Est-ce bien, mon maître, et croyez-vous pouvoir trouver à reprendre? En vérité, en vérité, je vous le dis, vous pâlirez de jalousie en voyant mes *lazaristes*, ou si vous ne trouvez pas la jalousie digne de vous, croyez-moi, vous baisserez respectueusement la tête devant cet assemblage de perfections. Je veux surtout suivre des yeux les vôtres quand vous les porterez sur une certaine *veronica sybirica* ainsi que sur un *ostrantia major*. Nous verrons si vous serez susceptible d'admiration, d'acclamation, d'enthousiasme pour le bien. Je ne vous parle pas encore de deux lis qui ne sont là que depuis hier huit heures du soir; chacun a coûté plus d'une heure et demie de travail, etc.

» Je suis un grand bavard qui ne sait pas finir. A demain encore le reste de mes écus; j'en ai grande provision à t'envoyer. Bonjour, ma bonne Minette; devine comme je t'aime, et tu sauras comme je t'embrasse. »

Enfin le 2 messidor, un mois avant sa mort, il écrivait encore :

« Je veux me mettre en prières devant le soleil, ma chère enfant, pour qu'il donne un jour demi-voilé quand vous irez, maman, l'archange et toi, herboriser dans les prairies de Gentilly, le long de la rivière et sur la lisière de ce petit bois où finit l'herborisation. C'est une charmante excursion que feront là mes trois belles abeilles sur les dernières fleurs du printemps et les premières fleurs de l'été. Vous ne passerez pas devant cette fraîche fontaine que je vois encore, sans en saluer de ma part la naïade qui habite au fond de son bassin, et sans lui faire en mon nom une libation de sa propre liqueur; et vous inclinant devant la divinité rafraîchissante, vous direz chacune trois fois :

Salut, ornement de ces bords,
Belle nymphe, dont l'onde pure
Sur des cailloux roule et murmure,
Et court épancher ses trésors
Sur de frais tapis de verdure.
Salut; ton cristal argenté,
Pressé d'errer à l'aventure
Dans un labyrinte enchanthé,
Y jouit de la liberté;
Et celui qui t'offre en hommage
Des vers pleins de ta douce image
Gémit dans la captivité. »

Il est cent autres lettres dans ce genre que nous pourrions citer et qui jettent un touchant intérêt sur le poëte détenu; mais l'espace nous manque pour cela. Pourtant on sera peut-être bien aise d'apprendre comment, lorsque toute correspondance fut interdite, il y suppléa.

« Ma dernière décadienne, écrivait-il le 26 germinal, n'a pu

obtenir le timbre du greffe auquel je l'avais présentée. Le concierge a été effrayé de ces huit pages mêlées de proses et de vers, qui sont bien loin de tous projets, de toute pensée de conspiration. Quand Virgile écrivait le début de ses *Géorgiennes*, il était loin de penser qu'il existerait un jour un pays dans les Gaules où la traduction de ses vers, en vers bons ou mauvais, n'aurait pas la permission de passer d'un père à sa fille.

» Cet excès de rigueur paraissait, il y a deux jours, sur le point de s'adoucir; mais voilà qu'un de nos co-détenus écrit hier une longue lettre sur les événements du jour à l'un des détenus du Luxembourg. Cette lettre, qui porte *sans doute* avec elle ou quelque preuve ou quelque indice qui rend deux personnes à la fois à craindre, a été arrêtée au passage, et les rigueurs contre toute communication recommencent de plus belle. On nous a annoncé que nous ne pourrions plus envoyer et recevoir que des chiffons de papier, chargés uniquement de la demande de l'envoi de nos besoins. Il faut donc, ma chère Minette, aviser à quelque moyen sûr et secret de continuer sans embargo notre tant douce correspondance morale et littéraire. Pour cela, achetez des boîtes d'écaille ou de corne, ou de bois, les plus plates possible, fermant bien, sans couleur ni vernis, et d'une capacité suffisante pour contenir trois ou quatre feuilles de papier pliées du format de mes lettres. Toutes les fois que vous m'enverrez des provisions, vous placerez l'une des boîtes au fond de l'un des vases qui contiendront ou lentilles, ou épinards, ou pommes de terre, en un mot, tout ce qui ne sera pas liquide. Nous continuerons à ne nous parler qu'amitié, morale, science et littérature. Quand la seconde de ces boîtes m'arrivera, je te renverrai la première remplie de

ma façon, et arrangée, sans qu'on s'en doute, parmi toutes les poteries qui encombrent mon panier de renvoi. »

Roucher, dans sa correspondance, fait part à sa famille de quelques anecdotes de prison ; nous croyons devoir faire connaître celle-ci ; elle s'applique à une dame Dervieux, dont le luxe faisait proverbe à Paris quelques années avant la révolution.

« Il nous est arrivé, dit-il, pour commensale de notre corridor germinal, une femme, danseuse autrefois de l'Opéra, et riche aujourd'hui d'une fortune qui ne sera jamais celle d'une beauté innocente. *Dervieux*, c'est le nom de la nymphe, a des restes de charmes, de beaux yeux, une taille élégante, de la vivacité, de l'enjouement et même de la décence. Elle passait la soirée dans une chambre en face de la mienne, et dans laquelle j'étais le soir où tu m'entendis te parler. Robert et moi nous nous réunissons là un certain nombre d'amis ; la curiosité nous conduisait. La conversation s'engage sur des objets qui nous frappent désagréablement tous les matins, sur la soupe, ou plutôt sur la pâtée qu'on promène dans les corridors, au fond d'une sale marmite, et qu'on distribue à ceux qui n'ont que la charité nationale pour vivre. Je raconte alors ce que j'ai vu. L'ex-bénédictin Malitourne, homme respectable, âgé de soixante-sept ou soixante-huit ans, ci-devant procureur général de la riche congrégation de Saint-Maur, c'est-à-dire administrateur d'une immense fortune ; je l'avais vu sortir de sa chambre à pas de vieillard, portant entre ses mains, sur sa poitrine, une mauvaise assiette, comme un diacre porte une patène, et aller à la marmite recevoir sa subsistance, que j'appelle son *viatique*. Je fais passer dans toutes les âmes, plus sans

doute par ma physionomie que par mes paroles, le sentiment dont j'étais affecté encore, quand Dervieux s'écrie :

» — Eh bien, allons au secours de ce brave homme ; qu'on passe dans la chambre voisine, qu'on revienne l'un ici après l'autre ; chacun m'apportera son offrande ; j'ajouterai ensuite ce qu'il faudra pour compléter un assignat de cent livres.

» Et zeste ! elle éteint les lumières qui sont devant elle. On se retire dans la chambre voisine pour fouiller dans les portefeuilles. Chacun apporte son tribut dans l'obscurité ; ce qu'il donne n'est pas connu ; l'amour-propre est à l'aise. On rallume, on compte, et il se trouve dans le giron de la belle cinquante-cinq livres ; elle ajoute à l'instant quarante-cinq livres. Il n'est plus question que de faire porter cette somme à son adresse sans blesser d'aucune manière la délicatesse du vieillard. Dervieux s'en charge encore : elle dit son projet. C'est le génie de la bienfaisance qui l'inspire. »

Voici la dernière lettre de Roucher ; elle est adressée à sa femme, à la date du 21 messidor, onze heures du matin :

« Et moi aussi, ma bonne amie, je remarque tous les pas du temps. Voilà le onzième mois commencé depuis neuf ou dix heures. Ne te décourage pas. Nous aurons lieu l'un et l'autre de faire encore mémoire de cette triste date. Patience ! la liberté est un fruit qui, comme les autres, veut du temps pour mûrir. A la vérité, comme je suis en serre chaude, il semble que le temps et la récolte devaient arriver plus vite ; mais malheureusement rien n'est hâtif. Il faut donc attendre. Ainsi fais-je ; imite-moi.

» Émile a eu toutes les peines du monde à endosser la jaquette de fille que tu lui as envoyée en attendant que le tail-

leur ait raccommodé tous ses habits. Il se croit *dessexuellisé*. Il se promenait hier matin dans la cour, le front baissé et d'un air honteux, à côté de Chabroud, qu'il tenait par le pan de la redingote. Tous les passants lui disaient :

» — Bonjour, mademoiselle Minette !

» Et lui disait au *weimann* :

» — Tout le monde m'insulte ! »

Cet fut, comme nous l'avons dit, la dernière lettre de Roucher à sa famille ; mais ce ne fut pas le seul souvenir qu'il lui envoya avant sa mort. Le 5 thermidor il apprit qu'il était inscrit sur les listes des conspirateurs comme un des chefs. Cette nouvelle, à laquelle il était loin de s'attendre, le trouva pourtant calme et résigné. Il renvoya son fils Émile à sa femme, n'osant cette fois lui donner une espérance, et se bornant à le charger d'un message verbal, parce qu'il se défiait de sa plume. Roucher fut courageux surtout en se séparant de cet enfant, qu'il savait voir pour la dernière fois. Aucune larme n'obscurcit ses yeux, aucune trace de douleur ne parut sur ses traits; il dit adieu à son fils le sourire sur les lèvres. Ce qu'il aurait le plus redouté, dit-il ensuite, c'étaient les pleurs de cet enfant. Immédiatement il se retira dans sa chambre et passa le reste de la journée à brûler ses papiers inutiles et à mettre en ordre ces plantes qu'il faisait dessécher et qui étaient devenues sa consolation. Il fit ensuite un paquet des lettres de sa chère Minette et les confia à un de ses compagnons de captivité, pour qu'il les fît passer à sa famille après sa mort. Le lendemain, 6 thermidor, craignant à chaque instant d'être transféré à la Conciergerie, il profita de l'offre d'un prisonnier, le sieur Leroy, élève de Suvée, de faire son portrait. Dès

le matin il commença à donner cette pénible séance pour laisser ce souvenir à sa famille et à ses amis. Lorsque le portrait fut achevé, il écrivit lui-même au bas le quatrain suivant :

A MA FEMME, A MES AMIS, A MES ENFANTS.

Ne vous étonnez pas, objets charmants et doux,
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage ;
Quand un savant crayon dessinait mon image,
J'attendais l'échafaud et je pensais à vous !

Peu de temps après avoir écrit ces vers, il fut appelé au greffe et transféré à la Conciergerie. Le lendemain, à onze heures, il comparut, avec ses compagnons, devant le tribunal révolutionnaire. A cinq heures il n'existait plus.

Roucher fut condamné comme chef de la conspiration de Saint-Lazare ; comme tel, il fut appelé le premier dans la prison ; comme tel il fut exécuté le dernier, suivant la loi. Ce fut la trente-huitième tête qui tomba dans cette journée.

Nous avons copié l'écrou de ce prisonnier sur le registre de Saint-Lazare. Le voici :

« N° 294. — Du 12 pluviôse an II. — Jean-Antoine Roucher, homme de lettres, 48 ans, natif de Montpellier, département de l'Hérault, demeurant rue des Noyers, n° 24 ; taille de cinq pieds quatre pouces, cheveux et sourcils noirs, front découvert, nez moyen, yeux bruns, bouche grande, menton arrondi, visage ovale ; — transféré de Sainte-Pélagie. »

André-Marie Chénier naquit le 30 octobre 1762, à Constantinople, où son père, Louis de Chénier, était consul général de France ; il eut pour mère une Grecque célèbre par son esprit et sa beauté.

« Ainsi, par un heureux hasard, dit un biographe (6), celui qui devait apparaître aux modernes comme un élève des muses

grecques, ses plus chères amours, naquit en face du célèbre rivage où Homère avait chanté ses ouvrages immortels, et sous un climat pareil à celui qui inspira Théocrite. A seize ans il était habile helléniste, et fit, élève encore, la traduction d'une ode de Sapho; traduction pleine de sentiment et d'intentions poétiques. L'amour des arts, le goût prononcé d'André Chénier pour l'étude, le charme d'une âme candide et pure, lui attirèrent l'estime et l'affection de Palissot, de David, le peintre des Horaces, et de Lebrun, qui pressentait en lui un poëte. Excité par leurs suffrages, il se livra au travail avec excès et ne tarda pas à tomber malade. Les frères Trudaine, ses amis, l'emmenèrent voyager en Suisse. Chénier avait alors vingt-deux ans. Au retour de cette contrée pittoresque dont les bautés, tantôt riantes, tantôt sauvages et sublimes, avaient exalté son imagination, il s'attacha au comte de la Luzerne, ambassadeur en Angleterre. Mécontent des occupations diplomatiques, qui ne s'accommodaient pas avec les rêves de son imagination, il quitta la Grande-Bretagne et revint à Paris en 1790, au moment où la révolution commençait. La liberté et la poésie s'emparèrent à la fois de lui, comme deux génies familiers; c'est alors qu'il commença sérieusement à bâtir l'édifice de sa réputation. Différents poëmes, esquissés par lui sur des sujets élevés ou gracieux, attestent ses efforts pour mériter la gloire. Quand il est réellement inspiré, ses vers sont d'une mélodie qui donne de l'enchantement; on croit entendre la voix d'une jeune vierge qui chante avec un cœur et une voix d'ange.»

Nous n'en dirons pas davantage sur André Chénier comme poëte : ses ouvrages sont dans toutes les mains; on travaille même à en faire en ce moment une édition complète, et dans le

cadre que nous nous sommes imposé, André ne nous appartient que comme prisonnier. En cette qualité, c'est sans contredit le plus intéressant qui vienne se placer sous notre plume, à Saint-Lazare. Jeune, plein de talent, de sentiment et de verve, il avait déjà donné les gages certains d'un avenir qui promettait un grand poëte à la France. Sa mort fut fatale par deux circonstances : il périt deux jours avant le 9 thermidor, et ce furent, dit-on, les sollicitations de son père pour le sauver qui perdirent celui qu'on avait l'espoir de faire oublier. Outre l'intérêt réel qui s'attache à cette catastrophe, ces circonstances toutes dramatiques devaient faire éclore sous la plume des écrivains des récits de toute espèce. C'est ce qui est arrivé : on a fait d'André Chénier le héros d'une pièce de théâtre et le héros d'un roman. Dans *Madame Roland* et dans *Stello* André paraît, en violation de l'histoire contemporaine, tout autre qu'il n'a été; dans *Madame Roland*, on le réunit à cette femme dans la même prison, qu'ils n'ont jamais habitée; on lui met au cœur pour elle un amour que certes il n'eût pas ressenti pour une *virago*, lui, l'amant de Délie. Dans *Stello*, c'est sa famille entière qu'on travestit, c'est son père révéré qu'on ne craint pas d'habiller en laquais. Enfin, dans quelques écrits plus sérieux, des erreurs involontaires ont été commises. Un homme, seul héritier des Chénier, le fils du général Sauveur, le neveu d André et de Marie-Joseph, a élevé la voix dans ce conflit, et, pièces en main, a rétabli la vérité des faits(7). C'est à son écrit, aux renseignements que, dans son culte pieux pour son oncle et pour sa famille, il a bien voulu nous donner, et aux découvertes que nous avons faites nous-mêmes, que nous devons le récit que nous allons faire :

La famille de Chénier se composait, à la révolution, du père, ancien consul général de France à Constantinople, vieillard respectable, âgé de soixante et douze ans, et de trois enfants, Sauveur, Marie-Joseph et André, dont chacun a joué un rôle.

Sauveur, après avoir servi avec distinction en qualité d'adjudant général à l'armée du Nord, commandée par Custine, avait été dénoncé comme noble et destitué. Il s'était retiré à Breteuil, où il put rendre un service à un nommé Doby, en le prévenant du projet d'André Dumon, représentant du peuple, en mission dans l'Oise, de le faire arrêter. Doby se sauva à Paris, auprès de madame Landais, sa sœur, jeune veuve, qui, liée dès l'enfance avec la femme du représentant Isoré, parvint à opposer ce dernier à André Dumon. Dès ce jour, les deux représentants furent en lutte ouverte, protégèrent leurs adhérents et poursuivirent les partisans l'un de l'autre. Isoré se rendit à Breteuil pour contrôler la conduite de Dumon, et chargea Sauveur Chénier et la municipalité de lui faire un rapport sur les persécutions dont on se plaignait. Sauveur Chénier rédigea ce rapport et l'envoya à Paris. André Dumon le vit et parvint à faire arrêter Sauveur, sous la prévention, porte l'écrou, *d'avoir dit que Dumon et Isoré ne tarderaient pas à monter sur l'échafaud*; propos menteur quant à ce dernier du moins, qui était son protecteur. Sauveur fut incarcéré dans la prison de Beauvais.

Marie-Joseph, poëte national de l'époque, pour qui les applaudissements avaient souvent retenti dans les théâtres et sur les places publiques, et dont le chant de départ faisait presque pendant à la Marseillaise, était lui-même représentant du peuple et siégeait à la Convention.

Nous avons esquissé la vie d'André jusqu'au moment où

nous sommes. Amant de la liberté, mais toujours poëte dans ses sentiments et poëte comme Catulle, son guide, il ne put approuver le grand acte de la Convention qui condamna un monarque. Ardent et généreux, il offrit de coopérer à la défense de Louis XVI, qui, comme homme, excitait sa sympathie et sa pitié, et rédigea la lettre par laquelle ce roi en appela au peuple du jugement de la Convention. Après la mort de ce monarque, soit qu'il désespérât des efforts qu'il pouvait tenter dans la politique, soit que la prudence lui suggérât cette conduite, il vécut obscur et retiré, se livrant à l'étude avec un tel excès, que de nouveau sa santé en fut altérée. Il se rendit à Versailles pour se rétablir, et à peine en convalescence, revint à Paris, où il habitait avec son père. A peine était-il de retour, qu'il apprend l'arrestation de M. de Pastoret; il vole à Passy, où était la femme de son ami, lui apporter des consolations et lui offrir tout son dévouement. Pendant cette visite, un nommé Guénot, porteur d'ordres du comité de sûreté générale, se présente avec un mandat d'arrêt concernant madame de Pastoret. Il veut le mettre sur l'heure à exécution. André cherche à l'en détourner; il prend la défense de cette dame; il la prend peut-être avec une chaleur qui devenait imprudente dans ces temps-là. Guénot l'arrête lui-même, prétendant avoir du comité les pouvoirs nécessaires pour arrêter toutes les personnes qui lui paraîtraient suspectes dans la maison Pastoret. Il lui fait subir un interrogatoire, que Chénier refuse de signer, y reconnaissant plusieurs inexactitudes; puis Guénot obtient un ordre du comité révolutionnaire de Passy et fait conduire le prisonnier au Luxembourg, sous la garde d'un nommé Duchesnes. Quoi qu'il en fût des divers ordres desquels excipait

Guénot, ils ne parurent pas suffisants au concierge de cette prison, qui refuse de recevoir André. Duchesnes alors le ramène à Guénot, qui le fait conduire à Saint-Lazare, où il est reçu, mais non écroué.

Ici se place un fait étrange et qui est le premier chaînon de cette fatalité qui a pesé sur la destinée du prisonnier. M. de Chénier père, apprenant l'arrestation de son fils, vole à Saint-Lazare et demande à le voir ; mais le geôlier lui répond :

— Je n'ai point ce nom-là parmi ceux qu'on a amenés hier.

M. de Chénier, plein d'espérance à ces paroles, court au comité de salut public révéler cette circonstance qui accuse la légèreté de l'arrestation, et demande la mise en liberté de son fils. Il trouve Barrère, auquel il s'adresse ; celui-ci le reçoit avec sa politesse devenue proverbiale, et lui promet la sortie d'André. Deux jours après, M. de Chénier retourne à Saint-Lazare ; en l'apercevant, le concierge, qui le reconnaît, lui dit ces paroles cruelles :

— C'est votre fils ? vous avez fait un beau coup : je viens de recevoir l'ordre d'inscrire son écrou.

M. de Chénier reste anéanti. Les choses en effet avaient changé de face : un jugement seul du tribunal révolutionnaire pouvait faire lever cet écrou, dont la trace était ineffaçable par tout autre moyen.

A ce récit, puisé dans la brochure de M. de Chénier neveu, nous joignons des preuves à l'appui : c'est l'écrou d'André, que nous avons relevé. Il n'est, en effet, rédigé qu'à la date du 19 ventôse, au lieu du 17, jour de son arrestation. Cet écrou est ainsi inscrit sur le petit registre :

« 19 ventôse an II. — 787. — André Chénier, 31 ans, natif

de Constantinople, citoyen, demeurant rue de Cléry, n° 37; taille de cinq pieds deux pouces, cheveux et sourcils noirs, front large, yeux gris bleus, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage carré; amené céans en vertu d'ordres du comité révolutionnaire de la commune de Passy, pour y être détenu par mesure de sûreté générale.

» *Signé :* BOUDON, CRAMOISIN, et GUÉNOT, commissaire, porteur d'ordres du comité de sûreté générale. »

Sur ces entrefaites, Doby, qui devait tant à Sauveur, paya la dette de la reconnaissance en se transportant sur-le-champ à Paris, auprès de sa sœur, madame Landais, pour l'intéresser, par le moyen d'Isoré, à la captivité qu'il éprouvait à Beauvais. Madame Landais, Isoré et Marie-Joseph s'étaient déjà réunis pour s'occuper des deux frères. Marie-Joseph avait annoncé l'intention de son père de faire des démarches auprès des membres du comité, malgré son avis. Tous trois se rendirent sur l'heure auprès du vieillard, afin de le détourner de nouveau d'un moyen qu'ils regardaient comme dangereux, et l'engager à prendre des mesures plus efficaces; ils le trouvèrent dans la désolation. C'était la veille qu'il avait appris à Saint-Lazare la fatale nouvelle de l'écrou. Sa femme, la mère des deux fils emprisonnés, cherchait à le consoler de toute son affection. Les trois personnes qui arrivaient renouvelèrent leurs instances pour qu'il ne fût fait aucune démarche ostensible. Collot d'Herbois était l'ennemi d'André, et par l'influence qu'il excerçait, devait tout paralyser dans le sein du comité.

— Sauveur a provoqué la haine d'André Dumon, qui m'en veut personnellement autant qu'à mon frère, disait Marie-Jo-

seph. Isoré le sait. Je crois donc que toute démarche auprès du gouvernement ne peut avoir pour effet que de tout perdre.

— Mais que faut-il faire? répondait M. de Chénier père.

— Rien, répondaient Marie-Joseph et Isoré.

— Rien, reprenait le père; mais c'est désespérant. Il n'y a donc plus ni honneur ni justice au monde! Il n'y a pas de pays civilisé où il ne soit pas possible à un accusé de défendre et de prouver son innocence devant un tribunal; quel que soit ce tribunal, il ne pourra pas se refuser de se rendre à l'évidence; il y aura la conscience des jurés, et lors même que les membres du comité de salut public poursuivraient mes enfants de leur haine, ils ne pourront pas commander à l'opinion des juges. Il n'y a donc aucun inconvénient à les solliciter, parce qu'en mettant les choses au pire, leur haine même n'aurait pour effet que de hâter le jugement, et puisqu'il n'y a plus d'autre moyen de recouvrer la liberté que celui d'une lutte judiciaire, il n'y a aucun danger d'en accélérer le moment.

— Cette lutte, s'écriaient ensemble Marie-Joseph et Isoré, est ce qu'il faut éviter à tout prix (8).

Le père insistait toujours. Dans son âme droite et loyale, la conviction de l'innocence de ses enfants lui donnait le courage d'affronter le tribunal révolutionnaire, dont les jurés étaient pour lui une garantie suffisante. Madame de Chénier, au contraire, dans sa tendresse craintive pour ses enfants, adoptait et fit adopter à son époux l'opinion de Marie-Joseph et d'Isoré. Il fut convenu dans cette entrevue que tous les efforts tendraient à faire retarder l'instruction des deux procès. Pour cela, Marie-Joseph et Isoré devaient faire une démarche personnelle auprès de Fouquier Tinville, et on devait en outre

gagner quelques employés du parquet, afin que les dossiers des deux frères fussent toujours placés en dessous des liasses. Mais pendant ce temps les deux prisonniers, qui tenaient de la franchise et du courage de leur père, demandaient leur comparution au tribunal. André, par des propos violents qu'excusait son état, ne cessait de s'emporter, avec l'énergie de l'indépendance, contre ceux qui gouvernaient. Sauveur, de sa prison de Beauvais, demandait son transférement à la Conciergerie. « Si je suis coupable, écrivait-il, il faut me punir; si je suis innocent, on ne doit pas me retenir en prison. »

Ce vœu manifesté par Sauveur ne tarda pas à être exaucé : le 3 prairial il était écroué à la Conciergerie.

Il est à supposer qu'à cette époque, malgré les intelligences secrètes de la famille avec les employés subalternes du parquet, la procédure des deux frères fut instruite, et celle d'André fut particulièrement régularisée. En effet, nous trouvons une trace très-remarquable de ce que nous supposons sur les registres d'écrous : en marge de celui que nous avons déjà cité est inscrite la note suivante :

« Voyez le folio n° 1095, où ledit Chénier est récroué au grand registre, à la feuille du 18 prairial. »

Et au grand registre, à la feuille indiquée, nous trouvons à la date précitée du 18 prairial un nouvel écrou en tout semblable au premier, avec cette différence que ces mots, inscrits à la colonne des motifs, *mesure de sûreté générale*, ont été écrits après que ceux qui étaient au-dessous ont été grattés, et qu'à celle des ordres est mentionné : *Mandat d'arrêt du 7 prairial*. Cette dernière mention est très-importante pour prouver ce que nous avançons, quant à la régularisation de la procédure.

Le premier écrou ne portait qu'un ordre pur et simple du comité révolutionnaire de la commune de Passy, dans lequel le concierge du Luxembourg n'avait pas vu assez de légalité pour recevoir un prisonnier et rédiger un écrou. Le concierge de Saint-Lazare avait reçu Chénier sans doute avec nombre d'autres prisonniers et sans s'en apercevoir, puisqu'il répondit au père qu'il n'avait aucun prisonnier de ce nom. Deux jours après il lui fut enjoint de formuler un écrou; il le fit en y exprimant les ordres en vertu desquels le prisonnier était arrêté, et envoya, comme c'était d'usage, jour par jour, la copie de son registre au comité de salut public. Quand Sauveur fut transféré à la Conciergerie, le 3 prairial, la conformité de noms frappa sans doute des membres du comité; on revit l'écrou d'André; il ne parut pas en règle pour les ordres, et quatre jours après, le 7 prairial, on rendit le mandat d'arrêt en vertu duquel on ordonna au concierge de refaire un nouvel écrou; et ceci est tellement probable, que pour qu'on ne crût pas qu'il y eût double emploi, le concierge a écrit en marge de l'écrou du grand registre la note suivante :

« Le nommé Chénier étant porté en compte depuis le 19 ventôse, et n'étant que récroué sur cette feuille, il n'est point porté à la récapitulation. »

Ainsi ce fut encore une des circonstances fatales qui amenèrent la condamnation d'André.

Cependant l'inquiète tendresse de M. de Chénier père ne pouvait se contenter des garanties seules que donnaient les employés du parquet; il ne trouvait pas assez de sécurité dans ce moyen, et dans toutes les entrevues qu'ils avaient en famille il témoignait ses appréhensions.

— Mais, mon père, disait Marie-Joseph, faites donc attention qu'il n'y en a pas d'autres. Ces employés tiennent le sort des prisonniers dans leurs mains ; il dépend d'eux de mettre une affaire en état d'être soumise au tribunal révolutionnaire ; ce sont eux qui établissent l'ordre suivant lequel les procès sont classés au parquet ; ils peuvent, tout en ayant l'air de le faire sans motif, remettre toujours sous les autres le dossier d'un détenu dont ils ne veulent pas risquer la vie. Vous voyez qu'Isoré vous dit la même chose. Je vous en conjure, écoutez-nous, laissez-nous faire.

— Mon cher fils, répondait M. de Chénier, vous parlez comme un jeune homme qui ne voit que la réussite d'un moyen qui lui sourit, et qui ne suppose pas que vingt circonstances peuvent le rendre illusoire. Pouvez-vous nier que si Barrère disait un mot en faveur de vos frères à l'accusateur public, leur acquittement serait assuré?

— Sans doute, répliquait Isoré, s'il adressait à Fouquier-Tinville, non pas un mot favorable, mais une demande formelle et réitérée. Mais il ne le fera pas.

— Il ne peut pas le faire, ajoutait Marie-Joseph, car Collot-d'Herbois ne consentira jamais à lâcher sa proie.

— Il n'est pas question de cet homme, disait M. de Chénier.

— Pardon, mon père, reprit Marie-Joseph ; vous oubliez que si c'est un ordre du comité de sûreté générale qui a fait arrêter mon frère Sauveur et qui a ordonné l'écrou d'André, néanmoins le comité ne fait rien sans prendre les ordres du comité de salut public. Barrère ne peut pas demander individuellement le contraire de ce qu'il a ordonné comme membre du comité.

— Cependant, qui l'obligeait à me dire que ma réclamation était fondée, et qu'il accélérerait la sortie d'André?

— Ah! mon père, mon père! au nom du ciel, ne tentez aucune démarche!

Cette fois encore on obtint du vieillard qu'il laissât agir en secret pour ses deux enfants, et qu'il ne fît aucune démarche ostensible. Madame Landais s'était particulièrement chargée de l'affaire de Sauveur. Elle avait lié, par le moyen d'un guichetier, une correspondance avec lui à la Conciergerie, et, en agissant seulement envers les gens du parquet, elle finit par le sauver, car le 9 thermidor amena sa délivrance. On n'apprendra pas sans intérêt que Sauveur acquitta sa dette de reconnaissance envers cette dame en devenant son époux.

Quant à André, M. de Chénier lui avait fait part du plan conçu par son frère, et avait obtenu de lui plus de circonspection et de prudence dans sa conduite. Dès ce jour, en effet, il se livra à l'étude et à la poésie; son père lui envoya son Catulle et son Poperce, et il passa ses journées à Saint-Lazare entre ces deux amis. Deux autres amis adoucirent aussi sa captivité. C'étaient les frères Trudaine, avec lesquels il avait fait le voyage de la Suisse. André ne quittait guère leur société, et frayait peu avec les autres prisonniers. D'ailleurs il donnait la plus grande partie de son temps à l'étude, et était parvenu presque à se faire oublier dans la prison. En effet, dans les nombreux mémoires de prisonniers, il n'en est aucun qui fasse mention de lui, ou, si l'on en parle, c'est d'une manière très-vague, preuve de sa solitude, car André devait être remarqué partout. Chose étonnante, Roucher et lui ne paraissent pas s'être connus à Saint-Lazare. S'il en était autrement, Rou-

cher en aurait dit un mot à sa fille dans sa volumineuse correspondance, surtout dans la lettre où il parle des stances de Marie-Joseph. André s'était donc résigné à une obscurité profonde, et voyait les jours s'écouler dans la prison entre la poésie et le commerce de ses amis Trudaine.

Cependant trois mois s'étaient écoulés, et les choses en étaient au même point. C'était beaucoup que d'avoir pu soustraire les dossiers à l'œil des accusateurs; mais on craignait que les employés n'en fussent plus maîtres, et qu'un des substituts ne finît par découvrir les pièces et les mettre en état. Alors Marie-Joseph et Isoré tournèrent leurs démarches de ce côté; mais celle de Marie-Joseph ne fut pas heureuse. Un jour il parla à son collègue Dupin, qui jouissait d'un grand crédit près des comités, et le sollicita en faveur des prisonniers.

— Tu demandes la liberté de tes frères, répondit brusquement celui-ci; si tu étais un vrai patriote, tu les livrerais toi-même au tribunal révolutionnaire.

Ces paroles étaient cruelles pour Marie-Joseph, non qu'il redoutât la collision avec Dupin, mais parce qu'elles lui prouvaient à quel degré il était suspect au parti qui avait le dessus. En effet, les choses en vinrent à ce point que, par des menaces quotidiennes, Marie-Joseph se vit exposé à être arrêté tous les jours comme ses frères. Isoré lui-même le considérait comme entièrement perdu. Cette situation accablait M. de Chénier père, qui, dans son désespoir, s'écriait :

— De mes trois fils, ils ne m'en laisseront pas un seul; ils les dévoreront!...

Et, désormais, ne pouvant plus s'en fier aux démarches et au crédit de Marie-Joseph, réduit à se défendre lui-même, il

résolut d'agir directement, et en revint à son premier projet. Ce projet lui paraissait d'autant plus efficace que la loi du 22 prairial venait d'être promulguée, et que M. de Chénier ne voyait plus moyen qu'André évitât les débats judiciaires. Il adressa donc à la commission chargée de l'examen des détentions, qui n'était autre que les commissions populaires dont nous avons parlé, un mémoire justificatif sur la conduite de son fils. Il espérait par là provoquer une décision préliminaire sans danger pour le moment; mais il n'en fut pas ainsi; il ne reçut aucune réponse à son mémoire.

Le temps s'écoulait, et les appréhensions devenaient plus terribles. Marie-Joseph et Isoré s'étaient mis dans la conspiration qui voulait renverser Robespierre. M. de Chénier avait reçu à cet égard toutes les confidences de son fils; mais il redoutait cette lutte et doutait du succès.

C'était le 4 thermidor, au matin; madame Landais, qui s'était rendue chez Isoré, le trouva prêt à se rendre à la Convention. Tout dans son air et ses manières dénotait le trouble et l'émotion; il prit une canne à sabre qu'il tira à moitié, et dit à madame Landais :

— Si d'ici à trois ou quatre jours Robespierre n'est pas en accusation, voilà qui me servira à la Convention.

— Et les prisonniers? s'écria madame Landais frappée de terreur.

— Ils sont plus en sûreté que jamais; nos débats ne permettent pas qu'on s'occupe d'eux.

Madame Landais courut sur-le-champ chez M. de Chénier. Elle y trouva Marie-Joseph, et lui raconta ce qui venait de se passer. Celui-ci se hâta de rejoindre Isoré. M. de Chénier, resté

seul avec madame Landais, lui communiqua ses craintes sur le non succès du coup d'état qu'on méditait :

— Si Robespierre a le dessus, disait-il, il fera un nouveau massacre des prisons. Isoré et ses collègues qui marchent avec lui sont faciles à tromper. Ils ont affaire aux plus rusés et aux plus perfides des hommes. Marie-Joseph joue dans tout cela sa tête. Mais il est tellement exaspéré contre ces misérables qu'il n'est pas en mon pouvoir de l'empêcher de s'engager plus avant. Ces événements qui se préparent m'épouvantent. Hier j'ai voulu voir mon fils à Saint-Lazare, on m'a refusé brutalement la porte ; je n'y étais pas allé souvent ; mais ce refus est horrible !...

En effet, et nous l'avons déjà dit, toute communication avait été interdite pour les prisonniers avec le dehors. André avait pris pour moyen de correspondance avec sa famille l'envoi de son linge sale. Il mettait au milieu des petits morceaux de papier roulés, sur lesquels il avait écrit de son écriture la plus fine. Il faut avoir vu comme nous tous ces papiers pour se faire une idée du petit volume dans lequel étaient réduits ces billets. C'est ainsi qu'il transmit ses iambes, et non en les passant sous la porte, et les laissant à un détenu qui les donna à sa famille après le 9 thermidor. Sans doute, ce jour-là, quelques vers, comme ceux que savait soupirer André, arrivèrent au père, qui les inonda de ses larmes. Alors, dans son impatiente sollicitude, voyant que la situation s'aggravait, plein de défiance dans l'entreprise de Marie-Joseph, il courut de nouveau chez Barrère demander des nouvelles de son mémoire, et solliciter la mise en liberté de son fils. Barrère répondit d'abord des choses banales; mais le malheureux père était de-

venu pressant, et ne pouvait se contenter, comme la première fois, de vagues promesses. Barrère en fit une formelle :

— Dans trois jours, lui dit-il, votre fils sortira.

M. de Chénier, l'espoir au cœur, rentra chez lui sans faire part à personne d'une démarche qu'il savait que tous blâmeraient, et qu'il croyait heureuse pour André. Mais la suite de cet entretien fut l'envoi du mémoire du père, de la part des comités de salut public et de sûreté générale, à l'accusateur, avec ordre de soumettre d'urgence le procès au tribunal révolutionnaire. Cet ordre, venu tout à coup, épouvanta les employés du parquet, gagnés par Marie-Joseph pour faire oublier les dossiers. Ils se crurent dénoncés, et, dans le trouble de leurs recherches, joignirent au dossier d'André celui de Sauveur, qui contenait la dénonciation d'André Dumon. Fouquier-Tinville, auquel on n'avait pas expliqué les deux affaires, évitant de lui en parler pour les laisser dormir, dans la hâte qu'il mit à dresser l'acte d'accusation, confondit les deux frères et les faits qui leur étaient reprochés dans la rédaction qu'il en fit.

André parut au tribunal révolutionnaire le 7 thermidor. Le 6, il avait été transféré à la Conciergerie, ainsi que nous l'avons vu. Son frère Sauveur ignora sa présence dans la même prison, et ils n'eurent pas la consolation de se dire un dernier adieu. Ce fut à l'audience seulement, et dans l'interrogatoire qu'on fit subir à André, qu'on s'aperçut de la confusion qui existait dans l'acte d'accusation entre les deux frères. Une discussion s'éleva sur la profession d'André, qualifié d'adjudant général; Liendon, substitut de l'accusateur public, tira une ligne en diagonale sur la partie de cet acte qui ne s'ap-

pliquait pas à André, et les débats continuèrent sur ce qui le concernait. Telle est la trace laissée sur le dossier conservé aux archives du Palais de Justice.

Ce fut au tribunal, au moment où sa condamnation venait d'être prononcée, qu'André s'écria en se frappant le front :

— *Et pourtant j'avais quelque chose là !*

Il ne fit pas de phrases, comme on lui en a prêté; il ne s'appesantit pas sur cette idée en la développant ; ce fut le cri du poëte qui s'isolait du tribunal politique, qui ne voyait qu'un avenir de gloire brisé par la hache révolutionnaire; ce fut son seul reproche à ses juges, ce fut son adieu à cette terre.

Nous regrettons vivement que la tradition populaire de la première scène d'Andromaque, récitée sur la charrette par André Chénier et Roucher, ne soit qu'une fable. Sans doute, la mort des deux poëtes déclamant les beaux vers de Racine en marchant à l'échafaud est poétique et admirable. Nous concevons qu'elle ait tenté bien des écrivains heureux de la trouver sous leur plume; mais nous sommes obligés, quoi qu'il nous en coûte, de consigner dans ce livre que ce fait est controuvé. A cet égard, nous allons publier une lettre que M. de Chénier a bien voulu nous écrire, lui, plus intéressé que tout autre, par son respect et son attachement filial, à maintenir cette tradition dans sa famille. Cette lettre démontrera en outre pourquoi nous n'avons pas cru devoir nous appesantir sur André Chénier, écrivain, puisque ses œuvres ne sont pas encore entièrement connues (9).

Paris, ce 20 septembre 1845.

« Monsieur,

» En réponse à la question que vous m'adressez au sujet

des biographies qui racontent que lorsque mon oncle André et Roucher se sont trouvés sur la fatale charrette, ils ont déclamé jusqu'au pied de l'échafaud la scène d'Andromaque,

Ah ! puisque je retrouve un ami si fidèle, etc.,

j'ai l'honneur de vous faire connaître que je crois ce fait de pure invention. D'abord, je n'ai jamais entendu dire dans la famille que Roucher et mon oncle se fussent connus dans le monde, encore moins qu'ils fussent liés à Saint-Lazare pendant leur détention.

» J'ai expliqué dans la notice que j'ai faite sur mon oncle pourquoi ce fait ne me paraît pas exact. Cette notice est encore inédite. Elle sera publiée dans un ouvrage auquel je donnerai le titre d'*Études sur André Chénier*, et qui contiendra les notices historiques de mon grand-père, Louis de Chénier, de mon père et de mon oncle Marie-Joseph. J'ai beaucoup de faits ignorés ou mal connus à consigner.

» Voici sommairement, en ce qui concerne la question que vous m'adressez, ce qui m'a démontré l'inexactitude de la scène déclamée.

» André, ainsi que nous l'avons remarqué dans notre conversation d'avant-hier soir, n'était point lié avec Roucher; rien n'a établi que la liaison se soit formée à Saint-Lazare. Puis, lorsque, frappés d'une même condamnation, ils furent conduits à la barrière du Trône, où l'exécution eut lieu, il n'y avait autour d'eux que leurs compagnons d'infortune, dont aucun n'échappa au supplice; des soldats qui les gardaient; le conducteur de la fatale charrette, et la foule qui se repaissait habituellement de ces horribles spectacles. Tous ces gens-là

étaient assurément trop ignorants pour comprendre ce que les deux victimes auraient pu déclamer; et d'ailleurs se fût-il trouvé quelques personnes dans la foule assez au courant de notre littérature pour reconnaître et retenir les vers déclamés, il est évident que cette foule était contenue à une distance telle qu'avec le bruit du lugubre chariot, il lui était impossible d'entendre une déclamation qui ne se faisait pas d'une voix de Stentor.

» Quand au mot : *Et pourtant j'avais quelque chose là!* je l'ai entendu redire non-seulement dans la famille, mais aussi par une personne qui avait assisté à l'audience du tribunal révolutionnaire; car ce n'est point sur la charrette qu'il a dit cela, mais en sortant du terrible tribunal, dont la sentence était sans sursis et sans appel. C'était une réflexion qu'il paraissait faire en lui-même.

» Telle est, monsieur, la solution que je puis donner à la question que vous m'avez posée. Vous pouvez publier cette bien longue lettre, si vous la croyez utile, et si, écrite à la hâte, elle ne vous paraît pas indigne de voir le jour.

» Je saisis cette occasion pour vous renouveler, etc.

» De Chénier. »

Mais si nous sommes obligés de détruire cette tradition, nous pouvons du moins certifier le fait de l'envoi de ses iambes dans les derniers jours de sa captivité. Cet envoi fut fait, comme nous l'avons dit, avec son linge sale. Le papier sur lequel ils sont écrits est très-fin, large de trois doigts, et long à peu près d'un quart de mètre. Les vers ne peuvent être bien lus qu'à la loupe.

Nous avons tenu entre nos mains cette relique et bien d'au-

tres du malheureux André, dont M. de Chénier fait un pieux musée, et qui, grâce à ses soins, ne seront pas perdues pour la postérité. La pièce de vers dont nous parlons est le testament du poëte, son dernier soupir, sa dernière pensée, comme le mot qu'il prononça après sa condamnation fut son dernier reproche. Ces vers peignent d'autant mieux la situation réelle de son âme, qu'ils ont été faits sans doute après la première fournée, au moment où les listes étaient colportées dans la prison et où le danger était réel. Nous n'allons en rapporter que les premiers déjà connus, ne nous trouvant pas le droit de déflorer d'avance la publication entière qu'en doit faire le neveu.

Comme un dernier rayon, comme un dernier zéphire,
    Anime la fin d'un beau jour,
Au pied de l'échafaud j'essaye encor ma lyre;
    Peut-être est-ce bientôt mon tour!
Peut-être avant que l'heure en cercle promenée
    Ait posé sur l'émail brillant,
Dans les soixante pas où sa route est bornée,
    Son pied sonore et vigilant,
Le sommeil du tombeau pressera ma paupière.
    Avant que de ces deux moitiés
Ce vers que je commence ait atteint la dernière,
    Peut-être en ces murs effrayés
Le messager de mort, noir recruteur des ombres,
    Escorté d'infâmes soldats,
Remplira de mon nom ces noirs corridors sombres!

Là se sont arrêtés tous ceux qui ont donné connaissance de ces iambes; mais là ne s'arrête pas le poëte. Plus de cent vers aussi beaux, aussi harmonieux, aussi mélancoliques, suivent les premiers.

André Chénier avait 31 ans 8 mois 26 jours. Son âge et les vers que nous citons suffisent pour son oraison funèbre.

Il est hors de notre cadre de peindre ici la douleur de cette famille en apprenant cette catastrophe, et surtout le désespoir du vieillard, qui crut avoir perdu son fils par ses démarches. Cette idée abrégea sa vie ; et pourtant, s'il est vrai que ces démarches hâtèrent d'un jour la comparution d'André devant le tribunal révolutionnaire, nous sommes fondés à croire que, lors même que M. de Chénier père n'en eût pas fait, André serait passé en jugement, et aurait péri, malgré les intelligences avec les gens du parquet et les précautions prises par eux. André était porté sur les listes des conspirateurs de Saint-Lazare; il y était porté avec les frères Trudaine, ses amis, qui le suivirent le lendemain. C'est bien comme conspirateur de Saint-Lazare qu'on l'a condamné, ainsi que les autres, car dans le procès les trois témoins qui ont déposé sont les trois dénonciateurs, Manini, Pépin Desgrouettes et Coquery. Il n'avait pour lui que la chance des deux jours qui amenèrent le 9 thermidor. Mais est-ce bien M. de Chénier père qui seul l'a détruite, d'après ce que nous venons de dire?

Les prisonniers qui avaient servi de témoins dans les deux fournées, et qui revenaient ensuite à Saint-Lazare, annonçaient le résultat des débats. Ces récits portaient la consternation et la douleur dans l'âme de ceux qui restaient. Chacun tremblait pour lui-même, jusqu'au moment où les fatales charrettes paraissaient. Le 7 elles arrivèrent pendant que les prisonniers étaient au réfectoire. Ce bruit sinistre produisit parmi eux un tel effroi que tous cessèrent à l'instant leur repas. L'appel se fit avec la même lenteur. Vingt-cinq personnes firent partie de cette fournée.

Cet appel se fit dans l'ordre suivant :

Mathieu Armand Desson, 52 ans, né à Paris, ex-marquis, ex-maréchal de camp, à Sevran.

Armand Couessin La Berey, 29 ans, né à La Beray, ex-noble, rue Denis.

Pierre Roche Cavin, 30 ans, né à Montpellier, militaire, employé dans les charrois, à Vincennes.

Nicolas Archambaud Renard, dit du Coudray, 54 ans, né à Paris, ex-chevalier du tyran, rue des Fontaines.

Jean-Simon Loiserolles, 61 ans, né à Paris, ancien lieutenant de bailliage à l'Arsenal.

Charles-Louis Trudaine, 29 ans, né à Paris, ex-noble, conseiller au ci-devant parlement de Paris, à Montigni.

Joseph-Vincent Mécant, 37 ans, né à Paris, conseiller au ci-devant parlement de Dijon, rue Taitbout.

Charles-Michel Trudaine, 28 ans, né à Paris, conseiller au ci-devant parlement de Paris.

Pierre-François Demaché, 52 ans, né à Croissy, ex-noble, rue Portefoin.

Joseph Beausset, 43 ans, né à Pondichéry, ex-capitaine de la garde du tyran, ex-vicomte.

Louis Gilbert d'Hervilly, 43 ans, né à Paris, épicier, rue Mouffetard.

Charles-François-Marie Dorival, 33 ans, né à Rivellue, ex-ermite, cloître Saint-Benoît.

Charles-Jean-Louis Defossé, 57 ans, né à Paris, ex-constituant, à Compiègne.

Marguerite Cheffer, 33 ans, née à Draguignan, femme Defossé.

Félix-Amédée Duclos, 38 ans, né au Cap, ex-militaire, rue Neuve-Égalité.

Pierre Blanchard, 56 ans, né à Mesles, ex-commissaire général de l'armée des Vosges.

Marie-Alexandrine Jastud, 27 ans, née à Richemond, femme Butler, Américain, ex-noble.

Charles-Alexandre Brognard, 44 ans, né à Mouchette, près Arras, ex-curé constitutionnel de Saint-Nicolas du Chardonnet, rue des Bernardins.

Pierre Broquet, 80 ans, né à Coutance, prêtre, rue Bergère.

Athanase-Jean Boucher, 36 ans, né à Paris, ex-secrétaire de Bailly, rue Avoye.

Adrien-Jean-Marie Bruay.

Étienne-Dorothée Béquet, 50 ans, née à Toulouse, femme Cambon, ex-président du parlement de Toulouse, rue Neuve-Saint-Marc.

Madeleine-Henriette-Sabine Viriville, 31 ans, née à Paris, femme de l'ex-comte de Périgord, rue de l'Université, divorcée.

Mathurin-Pierre Josias, 44 ans, né à Chartres, ex-chef de bureau de la mairie, cloître Saint-Benoît.

Adrien-Denis-Benoît Viotte, 45 ans, né à Besançon, intendant de l'ex-princesse de Monaco, rue des Filles Saint-Thomas.

Au bas de la page on lit encore :

Hier il y avait.	668
Entrés.	15
Sortis depuis.	27
Total actuel.	656

Le soir, à minuit, on revint et on emmena les trois prisonniers suivants :

Perrine Saint-Hilaire, femme Maillé.

Jérémie Saint-Hilaire.

Michel-Vincent Chevrier.

Ces trois prisonniers sont portés sur la feuille du 8 thermidor :

Hier il y avait.	656
Entrés depuis.	7
Sortis.	3
Total actuel.	660

C'est à ce nombre que se trouvaient les prisonniers de Saint-Lazare lorsque le 9 thermidor arriva.

La dernière fournée fut donc de vingt-huit personnes. Dans les listes qu'on a publiées jusqu'ici aucune n'est exacte ; la nôtre est copiée sur les registres.

Les frères Trudaine, amis intimes d'André Chénier, firent, comme on le voit, partie de ce convoi. Au tribunal, le frère aîné dédaigna de se défendre et se borna à demander la vie de son jeune frère, Trudaine de la Sablière, qu'on appelait ainsi pour le distinguer de son frère et parce qu'il descendait, par les femmes, de madame de la Sablière. Ce jeune homme avait gravé dans la prison un touchant symbole de sa destinée : c'était un arbre, jeune encore, mais mourant, dont les rameaux se penchaient tristement vers la terre ; au bas se trouvait une inscription latine dont le sens était que s'il fût venu à maturité il eût peut-être porté ses fruits.

Madame de Maillé, qui fut transférée à minuit, était la mère du jeune homme que nous avons vu périr. Lorsqu'elle comparut au tribunal et qu'elle se vit sur ce même banc où deux jours auparavant son fils s'était placé, elle tomba en défail-

lance ; cette défaillance fut suivie de convulsions très-vives ; on fut obligé de l'emmener hors de l'audience. Transportée dans la salle des témoins, et placée sur deux chaises, elle y demeura tout le temps des débats. On attendait qu'elle pût reprendre assez de calme pour être ramenée au tribunal. Heureusement pour elle, son état de souffrance et d'égarement demeura le même ; elle ne put être jugée, et le 9 thermidor la sauva.

A part cette dame et le nommé Duclos, qui fut acquitté par le tribunal révolutionnaire, tous subirent la peine de mort le 8 thermidor, dernier jour du règne de la terreur, à la barrière du Trône, dite alors *barrière Renversée.*

Ce fut encore cette fournée qui donna lieu à l'erreur de Loizerolles, erreur qui n'est prouvée ni quant au tribunal ni quant au geôlier qui a fait l'appel.

On prétend que c'était le fils qu'on appelait, et que le père se présenta, fut emmené et périt à sa place sur l'échafaud.

On a fait un poëme pour célébrer ce dévouement paternel, et certes la chose en valait bien la peine. Rien de plus touchant, de plus beau que ce vieillard, qui, croyant tromper ses juges, part pour l'échafaud à la place de son fils, qu'il veut sauver. Nous ne prétendons atténuer en rien l'action du père, dont la croyance a été telle ; mais nous devons à la vérité de l'histoire de rétablir les faits quant au tribunal révolutionnaire. Or, pour ce tribunal, c'était bien Loizerolles père qu'il voulait juger et qu'il avait donné l'ordre de conduire à sa barre. Fouquier-Tinville, dans son mémoire justificatif, explique le fait de cette manière. Par une erreur de l'huissier, les noms du fils furent mis sur le mandat de transfert à la

place de celui de son père. Coffinhal, qui présidait, s'en aperçut et la rectifia à l'audience sur la minute du jugement. Un dernier fait, qui vient à l'appui de celui-ci, et qui ne saurait être suspect, puisqu'il est cité par Loizerolles fils, c'est que l'assemblée populaire de l'Arsenal prit, le 8 thermidor, un arrêté pour réclamer Loizerolles père, qui seul pouvait être en péril.

A notre tour, nous avons consulté le registre d'écrous, pour voir si sa contexture ne nous fournirait pas des éclaircissements, et voici ce que nous avons trouvé : sur le petit registre du concierge les deux écrous sont ainsi rédigés :

« 233. — 11 pluviôse an II. — François-Simon Loizerolles, âgé de 22 ans, natif de Paris, demeurant rue Saint-Victor, 82; de taille de cinq pieds six pouces, cheveux et sourcils châtains blonds, front haut, yeux bleus, nez long, bouche moyenne, menton grand et étroit, visage ovale, long et coloré, amené céans en vertu d'ordre signé et dénommé ci-dessus. »

En marge est écrit :

« Mis en liberté le 6 brumaire, en vertu d'ordres du comité de sûreté générale.

» *Signé* : BOURDON DE L'OISE, LEGENDRE, CLAUZEL, et autres. »

A la suite est l'écrou du père, ainsi rédigé :

« 233 *bis*. — Jean-Simon Loizerolles, âgé de 61 ans, natif de Paris, homme de loi, demeurant rue Saint-Victor, n° 82; taille de cinq pieds six pouces, cheveux et sourcils bruns, front haut, yeux gris, nez aquilin, bouche moyenne, menton rond, visage rond et plein; amené céans en vertu d'ordre de l'administration de police, transféré de Sainte-Pélagie. »

En marge est écrit ;

« Transféré à la Conciergerie le 7 thermidor, en vertu d'ordre signé Fouquier, accusateur près le tribunal révolutionnaire. »

Ce qu'il y a de remarquable dans ces deux écrous, c'est le numéro d'ordre 233 qui est bisé ; c'est le seul exemple qu'il y ait de cela sur le registre ; en outre, l'écriture de l'écrou concernant Loizerolles père est très-serrée, différente de la première et tracée d'une autre encre. Le motif du transfert exprimé dans l'écrou du fils, qui est le même que celui du père, est formulé en termes différents. Pour le fils il y a : *Amené céans en vertu d'ordre signé et dénommé ci-dessus* ; cet ordre est celui de transfert de Sainte-Pélagie. Pour le père il y a : *Amené céans d'ordre de l'administration de police, transféré de Sainte-Pélagie.*

L'écrou qui suit est de la même écriture et de la même encre que celui de Loizerolles fils, et porte le n° 334 ; de sorte qu'on doit conclure de toutes ces circonstances qu'évidemment l'écrou de Loizerolles père a été oublié dans le principe et ajouté plus tard ; mais quand, comment, à quel moment ? c'est ce que nous ne pouvons savoir.

Peut-être, en suivant le dire de Fouquier, appuyé de la rectification sur la minute du jugement par Coffinhal, devons-nous penser que l'huissier qui habituellement écrivait les noms au greffe, en copiant les registres d'écrous, et n'ayant trouvé que celui de Loizerolles fils, l'a inscrit sur l'ordre de transfert au lieu de celui du père, qu'on avait oublié, à cause sans doute de la conformité de noms. Le père s'est présenté à la place, et l'huissier, n'ayant vu qu'un seul nom de Loizerolles sur les registres, l'a emmené sans scrupule et avec certitude. Arrivé au

tribunal, la rectification a été faite, et l'huissier aurait couru en faire part au concierge et aurait ajouté lui-même l'écrou du père pour tout régulariser.

Peut-être aussi la régularisation a-t-elle été faite avant d'emmener Loizerolles père, et c'est ce qui nous paraît le plus probable ; car, si on le remarque, c'est Jean-Simon Loizerolles qui est inscrit sur la liste des transférés, et non François-Simon, le fils. Ainsi, on savait bien qu'on emmenait le père, et c'était bien lui qu'on voulait traduire au tribunal. L'huissier n'eut peut-être pas le temps de rectifier l'erreur sur sa copie, et Coffinhal y suppléa.

Quoi qu'il en soit, et de quelle manière qu'on l'interprète, il est certain que la rédaction de l'écrou résulte d'une de ces circonstances, comme il est constant que le tribunal reconnut l'identité, quoique le père crût fermement se sacrifier pour son fils.

Ce fut la dernière fournée emmenée de Saint-Lazare ; mais le 8 thermidor les prisonniers craignaient plus que jamais ; chacun s'attendait à entendre son nom retentir à l'arrivée des charrettes. Pépin Desgrouettes et Robinet menaçaient d'une liste de soixante-quatre.

« Le calme qui régnait dans la maison, dit l'auteur du Tableau historique, annonçait plutôt l'asile de la mort que la demeure de sept cent quatre-vingts vivants. (On a vu que ce nombre n'était que de six cent cinquante-six.) Tous étaient dans une profonde consternation et n'attendaient que le coup qui devait les frapper.

» Le morne silence du réfectoire était effrayant ; personne ne songeait aux mauvais dîners de Périnal ; son vin, ses mets,

toujours plus mauvais, étaient reçus sans murmure. La femme Semé, qui présidait à nos repas, frappée de cette stupeur, chercha à nous distraire, et nous dit

« — Mes chers enfants, mes amis, mangez, mangez; les chariots ne viendront pas aujourd'hui ni demain, et la maison, avant quinze jours, sera vide et à louer. »

Cette prédiction s'accomplit; mais elle ne donna pas plus de calme et d'assurance aux prisonniers. Dans les derniers mots de la concierge plusieurs avaient cru voir une allusion à de nouveaux massacres. Ils passèrent ces deux jours dans une attente horrible. Ce ne fut que le 9 thermidor, à dix heures du soir, que trois nouveaux détenus leur apportèrent la nouvelle de la chute de Robespierre. Les prisonniers n'osaient y croire, et pourtant ils se rappelaient avoir entendu battre la générale, et ce jour-là, jour de sortie des guichetiers, ils avaient tous été consignés dans la maison par l'administrateur Bégot, et Vernay avait soigneusement fermé les guichets intermédiaires du corridor. Malgré ces circonstances, les détenus n'osaient parler tout haut de la grande nouvelle. Le lendemain, à sept heures du matin, de nouveaux venus la confirmèrent, et à midi les gardiens eux-mêmes ne la cachaient plus dans la maison. Alors un des prisonniers formula en ces termes l'oraison funèbre de Robespierre, qu'il traça en lettres profondes sur les murs de la prison :

Il s'abreuva du sang d'un million de victimes.
Il parla de vertus et commit tous les crimes.

Telle fut, à Saint-Lazare, la période de la terreur et l'effet des dénonciations. Quelques détenus parvinrent à faire rayer leurs noms des listes; on cite entre autres Joly, l'acteur du

théâtre des Arts : il acheta cette concession d'une bouteille d'eau-de-vie ; un nommé Montros la paya mille francs en loüis d'or ; la duchesse de Fleury donna la même somme, et, soit mauvaise foi, soit impossibilité, se vit conduire à la mort.

A dater de ce moment, cette prison resta stationnaire jusqu'au 19 thermidor. La réaction thermidorienne s'y fit peu sentir : le 11 il entra douze prisonniers et il en sortit deux ; à dater du 18 il n'entra plus personne. Ce jour-là il en sortit neuf, le lendemain vingt-cinq, le surlendemain vingt encore, et ainsi de suite ; le 22 il en sortit trente-neuf. Qu'on ne croie pas cependant que ce fût la chute de la Montagne qui motivât seule ces sorties : dès cette époque on avait l'intention de transformer Saint-Lazare en prison de femmes, et il fallait en faire disparaître les hommes. C'est ce qui eut lieu par des sorties ou des transferts, jusqu'à la date du 24 frimaire an III, où nous trouvons la récapitulation suivante, unique dans une prison :

Hier il y avait.	1
Sorti.	1
Total actuel.	0

II

Rapport de Paganel. — Décret de la Convention. — Carle Migelli, dite Aspasie. — Sa passion pour un noble. — Son abandon. — Sa folie. — Assassinat de Féraud. — Exécution d'Aspasie. — Jeanne-Marie Tarin, veuve Morin et sa fille. — Crime médité aux Batignolles. — La trappe. — Menaces de mort. — Arrestation. — Condamnation. — Grâce. — Adèle F..... — Séduction. — Abandon. — Vol. — La poëte de Saint-Lazare. — Sa mort. — Personnel de Saint-Lazare. — Inspectrices et gardiennes. — Leurs décorations. — Garde des détenues par les religieuses. — Prévenues. — Condamnées. — Jeunes prostituées. — Voleuses sans discernement. — Dépense de 1,422,609 francs. — Souvenirs révolutionnaires. — Le réfectoire. — Les barreaux de fer. — Chemin de ronde. — Lingerie générale. — Mobilier. — Boulangerie et paneterie. — Pistolières. — Infirmeries. — Ateliers de couture, de passementerie, de cartonnage. — Costume. — Cantine. — Physionomie des détenues. — Quartier des jeunes détenues. — Leur école. — Corridor des nourrices. — Leurs vivres. — Leur régime. — Cellules de punition. — Séparées. — Chapelle. — Aumônier. — Mariages qu'il fait. — Population de Saint-Lazare.

A la séance de la Convention du 25 frimaire an III (15 décembre 1794), Paganel fit un rapport sur les femmes condamnées à la réclusion et détenues à Vincennes, à la Force et à Bicêtre. Ce rapport signalait une foule d'abus de toute espèce qui étaient commis dans ces diverses prisons, l'absence de toute discipline, et la difficulté d'en établir une au sein des

prisonnières. Des considérations qui s'expliquent tout naturellement faisaient conclure le rapporteur à renfermer les femmes dans une seule prison, au lieu de les détenir dans un endroit où se trouvaient déjà des hommes. Saint-Lazare était vide de la veille, comme nous l'avons vu, et Paganel demanda que cette prison fût désormais destinée à ne renfermer que des femmes. A la suite de ce rapport, intervint un décret de la Convention qui ordonna cette mesure. En conséquence, et après peu de jours jugés nécessaires pour faire coordonner la maison avec sa nouvelle destination, le transfert des femmes détenues à Vincennes, à Bicêtre et à la Force, s'opéra sur-le-champ.

C'est de cette époque que datent réellement en France les prisons spéciales de femmes. C'était un grand pas fait dans le système pénitentiaire. L'administration de police fut chargée du règlement. Ce règlement, fait à la hâte, et qui se ressentait de l'époque révolutionnaire, ne fut pas de longue durée. L'expérience y fit ajouter chaque jour de nouveaux articles; on en vint aux catégories de prisonnières, et dès ce jour on fut dans la bonne voie. Persévérant dans cette voie, on créa les maisons centrales de femmes, et on arriva enfin à l'organisation qui existe aujourd'hui, et qui ayant passé par les divers essais, par les diverses phases, est une des plus satisfaisantes qui se puissent trouver.

Nous ne suivrons point pas à pas l'administration dans les changements de toute espèce qu'elle a faits ou essayés. Nous nous bornerons à la fin de ce chapitre à présenter un fidèle tableau de l'organisation actuelle. Nous ne ferons pas non plus l'histoire des prisonnières, pour des motifs que nous avons

déjà expliqués bien des fois. Toutefois, nous en allons signaler une de chaque époque, pour donner une idée du personnel de cette prison.

La dernière femme célèbre pendant la révolution qui fut renfermée à Saint-Lazare, était Carle Migelli, dite Aspasie.

Cette jeune fille, d'une beauté remarquable, eut pour père un coureur de la maison du prince de Condé. Dans le commencement de la révolution, elle conçut une passion violente pour un noble, qu'elle voyait souvent passer pour aller chez le prince, et n'envisagea dans le changement politique qui ébranlait l'Europe d'autre résultat que l'égalité des rangs et des conditions qui lui permettait d'être à celui qu'elle aimait en secret. En effet, ce noble ne tarda pas à subir les persécutions dont ses pareils étaient l'objet à cette époque. Carle Migelli veilla sur lui à toute heure, et parvint à le soustraire à tous les dangers. Elle n'osait pourtant avouer encore tout l'amour qu'elle ressentait pour lui. Ce fut le noble qui, voyant sans cesse une jeune et belle femme devant lui, et ressentant pour elle un de ces caprices de grand seigneur dont ses ancêtres avaient donné tant d'exemples, lui parla le premier d'amour. A ces paroles si douces et si attendues, Carle Migelli baissa la tête comme une vierge; mais la relevant bientôt avec tout l'emportement d'une passion longtemps comprimée, elle lui fit l'aveu de l'amour secret qui la brûlait. Énergique et franche dans cet aveu, elle repoussa le noble qui l'enlaçait déjà de ses bras, et ne voulut consentir à l'écouter que s'il promettait d'en faire son épouse.

— Jusqu'ici je vous ai sauvée, lui dit-elle; ce n'était pas par un sentiment d'égoïsme; je n'en attends aucune reconnais-

sance. L'idée que vous vivez, et que vous vivez par moi, suffit pour me récompenser dignement. Autrefois peut-être j'aurais consenti à être votre maîtresse, parce que, par mon amour et mes soins, j'aurais été sûre de vous retenir auprès de moi. Aujourd'hui vous ne pouvez rester longtemps en France ; tôt ou tard nous serons séparés ; je ne me sens pas la force de supporter à la fois des remords et votre absence. Si vous croyez comme moi que les nouveaux temps qui s'annoncent vous permettent de m'épouser sans rougir, dites un mot, et je suis à vous pour la vie. Autrefois je me serais résignée, vous étiez plus haut que moi; aujourd'hui je suis plus forte et plus puissante que vous ; je ne crains pas de vous faire cette condition. Parlez ; mais parlez avec franchise ; si vous ne voulez pas, cela ne m'empêchera pas de vous sauver.

— Noble et belle amie, s'écria le grand seigneur, comment ne pas t'aimer et t'admirer à la fois? Je serai fier de toi si tu es mon épouse. Qui suis-je en ce moment, si ce n'est un proscrit dont on demande la vie que tu as préservée jusqu'ici? D'ailleurs est-ce que je ne t'appartiens pas? Cède à mes vœux, et je jure à la face du ciel que toi seule seras mon épouse.

Heureuse de cette promesse, Carle Migellie devint la maîtresse du noble, qu'elle continua à dérober à toutes les recherches. Au bout de quelque temps, elle obtint pour lui un passeport, et ils partirent pour les frontières ; ils devaient se marier à l'étranger et y vivre en attendant. Ils couchèrent la dernière nuit à deux lieues de l'Espagne, dans les montagnes des Pyrénées. Le lendemain, quand Carle Migelli se réveilla, elle était seule. Un billet qu'elle trouva sur son lit l'instruisait du départ du noble qui l'abandonnait. A cette lettre, elle sentit en

elle un désespoir si violent qu'il lui donna le vertige. Elle se leva, parcourut au hasard les montagnes, poussant des cris inarticulés, sentant fuir sa pensée, et courut vers la frontière d'Espagne, pour y chercher celui qu'elle appelait son séducteur. Elle s'était armée d'un couteau, et marchait au hasard. Le soir elle fut trouvée mourante par des bergers qui la secoururent et la conduisirent le lendemain à la ville. Pendant le trajet, elle ne prononça pas un mot, et parut entièrement absorbée. Devant les autorités elle dit des paroles incohérentes, entremêlées du nom du noble et de ses projets de vengeance. Carle Migelli était folle. On la mit dans un hôpital où elle fut soignée; la santé et la raison lui revinrent, et elle ressentit mieux la douleur. Elle retourna à Paris auprès de sa mère; mais là, par suite de ce qui lui était arrivé, une exaltation fébrile s'empara de tout son être. Une folie intermittente venait sans cesse l'assaillir. Alors, dans ses heures de délire, elle parcourait les rues, vomissant des imprécations contre les nobles, et demandant leur mort. Quelquefois, se rappelant les opinions de son amant, elle interrompait ses malédictions pour donner au roi des regrets et des larmes. Le plus souvent, cette jeune fille, dans tout l'éclat de sa beauté, apparaissait à la foule étonnée en s'écriant :

— Je suis belle, n'est-ce pas? Et pourtant un noble m'a trompée, un noble m'a trahie, un noble m'a dédaignée!... Lequel de vous veut me venger? et je deviens sa maîtresse!...

Alors elle choisissait dans la foule celui qui lui paraissait le plus courageux et s'enfuyait avec lui. C'est pour cela qu'on l'avait surnommée Aspasie, nom qui est resté dans les fastes révolutionnaires

Aspasie devint la plus terrible tricoteuse des tribunes. Dans toutes les émeutes, dans tous les rassemblements révolutionnaires, elle marqua sa place. Au plus fort de la terreur, à la suite d'une dispute qu'elle avait eue avec elle sur sa conduite, elle dénonça sa mère comme contre-révolutionnaire. Quand son accès fut passé, et qu'elle eut vu les portes de la prison se refermer sur elle, le désespoir s'empara de nouveau de son âme, et elle parcourut les rues aux cris de : *Vive le roi!* Arrêtée à son tour, elle fut traduite devant les tribunaux, et acquittée pour cause de démence.

Après le 9 thermidor, elle continua de figurer dans toutes les émeutes révolutionnaires qui furent fomentées par la Montagne. Elle s'attacha surtout aux députés Camboulas et Boissy d'Anglas, dont elle voulait avoir la vie, prétendant que la rareté du pain venait de leur faute. C'est elle qui surnomma Boissy d'Anglas *Boissy-Famine*. Le 27 ventôse an III (17 mars 1795), elle conduisit le peuple des faubourgs à la barre de la Convention, pour faire rapporter le décret qui avait restreint la distribution des vivres. Le 12 germinal an III (1er avril 1795), elle portait le drapeau sur lequel étaient inscrits ces mots : *Du pain et la constitution de* 1793. Enfin, à la fameuse journée du 1er prairial an III (20 mai 1795), elle était dans le groupe qui assassina Féraud. Féraud, frappé une première fois et renversé, allait être abandonné et se serait sauvé sans doute, lorsque Aspasie s'élance sur lui et lui dit d'une voix vibrante :

— Tu protéges les nobles, et tu veux les ramener. Tu es un traître comme tous les nobles!

Et, saisissant sa galoche, elle frappe sur sa tête jusqu'à ce que le sang jaillisse et qu'il soit mort. Ensuite, pendant qu'on

portait le sanglant trophée devant Boissy d'Anglas, qui donna cette preuve de courage civil qui l'a immortalisé, elle parcourt la salle des séances, un poignard à la main, demandant à grands cris Camboulas, qu'elle voulait immoler, et montant jusque sur le bureau du président, qu'elle menace de son arme. Forcée d'évacuer la salle ainsi que tout le peuple, elle ne renonça pas à ses projets, et, quelques jours après, armée du même poignard, elle attendait Camboulas pour lui donner la mort. Arrêtée pour ce fait, elle fut conduite et écrouée à Saint-Lazare le 8 du même mois.

Une longue procédure fut la suite de cette arrestation. Aspasie donna lieu elle-même à toutes ces longueurs par son langage et son attitude dans la prison. D'abord renfermée dans un cachot, elle fut surveillée comme une femme dangereuse, et on se hâta de l'interroger. Mais le marasme et le mutisme s'étaient emparés d'elle à tel point qu'elle répondait à peine aux questions qui lui étaient faites. Quelques visites de médecin constatèrent que sa tête était dérangée, et que le grand air et la liberté lui étaient nécessaires pour lui rendre entièrement la raison. Dès ce jour on lui donna la liberté des dortoirs et des cours. En effet, peu de temps après elle sembla revenir à elle, et elle reprit bientôt ce ton brusque et décidé qui la caractérisait. Elle s'emporta plusieurs fois contre les administrateurs et les geôliers qui lui donnaient pour compagnes des voleuses. Elle prit ces dernières en grand mépris, et plusieurs fois se porta à des voies de fait envers elles, au risque de sa vie. Elle répétait sans cesse qu'elle avait droit au même cachot que Charlotte Corday, ayant tenté de commettre la même action qu'elle, et elle réclamait ce cachot comme une justice, pour

être délivrée de la présence de ses compagnes de Saint-Lazare. Le pouvoir de l'époque, malgré les antécédents du jugement qui l'avait acquitté comme insensée, croyait qu'Aspasie jouait un rôle pour dissimuler un complot dont elle était l'agent. Aussi la pressait-on sans cesse de faire des aveux, et s'y prenait-on de toutes les manières. Tout fut inutile. Aspasie finit par avouer seulement qu'elle avait été excitée au meurtre de Camboulas et de Boissy d'Anglas par les royalistes et les Anglais; mais elle refusa constamment de nommer personne. Voyant qu'on n'en pouvait arracher autre chose, on la mit en jugement le 19 prairial an IV; condamnée à mort, elle fut exécutée cinq jours après. Elle marcha à l'échafaud avec courage, haranguant le peuple et maudissant les nobles. Elle avait demandé avec instance des fleurs peu d'heures avant sa mort, et s'était tressé une couronne. Elle voulait monter ainsi sur la charrette; mais les exécuteurs ne le lui permirent pas. Carle Migelli, dite Aspasie, n'avait que vingt-cinq ans quand elle mourut, et était dans tout l'éclat de sa beauté.

La seconde femme que nous avons à citer est la veuve Morin, devenue célèbre sous l'empire pour le crime qu'elle méditait.

Jeanne Marie Tarin, veuve Morin, et sa fille, dont la beauté était remarquée de tout Paris, attirèrent aux Batignolles M. Ragoulot, riche propriétaire. Les Batignolles, à cette époque, étaient un endroit désert où s'élevaient à de rares intervalles des maisons isolées. La veuve Morin en possédait une, et c'est dans celle-là qu'eut lieu le rendez-vous donné au riche propriétaire. Il arrive, et à peine assis dans la salle à manger, il sent le parquet s'ouvrir sous ses pieds, et une trappe préparée à

cet effet le précipite au fond de la cave. Etourdi du coup, il se relève à peine, et sent sur sa poitrine deux pistolets tenus par les femmes Morin, tandis qu'un domestique le met en joue de son côté. On lui ordonne d'une voix brève de souscrire pour cent mille francs de lettres de change. Tout est prêt pour signer, M. Ragoulot prend la plume; mais au même instant la porte de la cave s'ouvre, et du sein de ses cavités les plus obscures s'élancent des agents de police qui fondent sur les deux femmes et sur le domestique et les arrêtent. Inquiet du rendez-vous qu'il avait reçu, ayant conçu quelques soupçons, M. Ragoulot était allé consulter la police. Celle-ci, qui surveillait depuis longtemps ces deux femmes, sans pouvoir acquérir contre elles de preuves matérielles, avait engagé ce dernier à se rendre aux Batignolles, promettant de tout surveiller. M. Ragoulot avait eu le courage de le faire, et les choses s'étaient passées ainsi qu'on vient de le voir.

Ces deux femmes furent conduites à Saint-Lazare, et l'on instruisit la procédure. L'audace de ce crime et ses circonstances avaient ameuté tout Paris. La mère et la fille parurent aux assises; la fille surtout, par sa beauté et son extrême jeunesse, attirait tous les regards. Elles furent déclarées coupables. La veuve Morin, condamnée aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition, fut la première femme qui subit ce châtiment préalable à Paris depuis le renouvellement de nos lois.

Par une tolérance comme on en accordait surtout autrefois, la veuve Morin et sa fille obtinrent de rester à Saint-Lazare. Ce sont les prisonnières qui y sont demeurées le plus longtemps. La fille a terminé son éducation dans cette prison. Elles étaient entourées de tout le luxe et de toute l'aisance que

comportait leur position. Pendant longtemps ce furent les prisonnières qui attirèrent le plus la curiosité des visiteurs. Par la suite, elles furent oubliées, et en 1829 on leur fit grâce du reste de leur peine. Elles quittèrent la prison, et vivent aujourd'hui dans l'obscurité.

Il nous est donné de révéler une des tristes chroniques de Saint-Lazare, que nous choisissons de préférence à celles qui ne renferment que les circonstances ordinaires du crime que nous retrouverons dans les autres prisons. Nous avons connu, comme la plupart de nos confrères, la jeune femme dont nous allons tracer l'histoire.

Adèle F... était née avec des passions d'autant plus ardentes, qu'elle portait en elle tous les germes de cette maladie fatale dont la chute des feuilles marque le terme par la mort. Il semble, en effet, qu'à ceux qui sont atteints de ce mal, et dont l'existence est si limitée, la nature réserve une vie plus agitée, pour ne rien perdre de ses droits sur la pauvre race humaine.

A seize ans, quoique d'une famille honorable, quoique soutenue par une éducation brillante, Adèle fut séduite et enlevée de chez ses parents. Elle était privée de sa mère dès son enfance, et cette circonstance l'entraîna dans sa première faute. Elle avait pourtant suivi son séducteur avec toute la bonne foi d'un ardent et premier amour ; elle l'avait suivi sur la promesse formelle d'un mariage, quand elle pourrait le contracter malgré la volonté de ses parents ; mais avant que l'âge auquel elle pouvait le faire fût arrivé, elle était abandonnée. Elle ressentit alors toute l'étendue de sa faute, et tournant les yeux vers la maison paternelle, comme les malheureux se tournent

vers Dieu dans leurs douleurs, elle voulut aller frapper à la porte de son père. Son père était mort. Seule au monde, sans famille, sans amis, elle résolut de racheter sa première faute par une vie pure et exempte de tout reproche. Elle se mit à l'œuvre avec courage; mais tout faillait sous ses mains. Cet antécédent fatal ne trouvait ni pardon ni indulgence dans le monde. Les personnes auxquelles elle s'adressait pour avoir de l'ouvrage et chez lesquelles elle apportait l'aveu naïf de ses fautes et l'assurance du repentir, la repoussaient sans vouloir en entendre davantage; en même temps, une autre classe du monde l'attirait à elle et offrait de l'accueillir. Nous avons dit qu'elle était jolie. Dans le principe, elle persévéra dans cette voie honnête qu'elle avait embrassée; elle supporta les humiliations et le mépris qu'on jetait sur elle, et resta sourde aux propositions faciles et attrayantes qui lui étaient faites d'autre part; mais cette lutte ne pouvait être de longue durée. Cette tête ardente, folle et poétique ne put comprendre que pour expier son passé et assurer son avenir il fallait avoir le courage de douleurs incessantes. Adèle sentit sa patience expirer contre ces gens du monde sans miséricorde; alors elle maudit ceux qui la maudissaient; elle repoussa à son tour ceux qui la repoussaient, et courut à ceux qui cherchaient à l'attirer et qui l'accueillirent avec joie.

Jeune et brillante d'esprit, de grâce et de beauté, elle fut quelque temps une des femmes le plus à la mode de Paris, lorsque, habitant son bel appartement de la rue de la Paix, elle donnait des bals et des fêtes sous un nom d'emprunt dont elle s'était décorée. C'est à cette époque qu'elle commença à se faire connaître par quelques poésies fugitives, où la facilité de la

versification le disputait à l'esprit. Elle eut sa cour, ses flatteurs, son brillant entourage; mais bientôt sa tête et son cœur l'égarèrent. Éprise d'une folle passion pour un homme qui n'avait pas les ressources de celui qui l'avait dotée de sa belle position, elle quitta tout pour suivre celui qu'elle aimait. D'abord elle supporta avec amour et courage les privations auxquelles elle était en butte. Plus tard, le besoin du luxe se fit sentir à tel point, que commença pour elle une de ces existences équivoques dont on ne peut expliquer les ressources sans rougir. D'une première faute elle était passée au désordre; du désordre elle passa au vice; du vice elle passa au crime.

En 1838 elle fit sa première entrée à Saint-Lazare; elle avait été arrêtée pour une escroquerie. Le prix du délit fut acquitté et la plainte retirée. Elle rentra dans le monde, changea encore de nom et vécut, obscure et effrayée du souvenir de cette prison dans laquelle elle avait gémi quelques jours. Mais comment s'arrêter dans la pente où elle était déjà entraînée? De la tête le vice avait pénétré au cœur; elle était perdue.

Cependant, sur d'honorables recommandations, elle obtint une place de confiance chez un général de l'armée ottomane résidant à Paris qui la mit à la tête de sa maison. Là sans doute les richesses dont elle était entourée lui rappelèrent son ancienne position et excitèrent son envie. Les moyens de toute sorte dont elle avait été obligée d'user pour acquérir une espèce d'état civil qui cachât la femme de Saint-Lazare, les détours qu'elle avait pris pour exciter l'intérêt de plusieurs personnes importantes, lui avaient fait contracter des dettes, pour lesquelles elle était tourmentée et dont elle craignait la découverte. Elle ne résista pas plus longtemps. Le vol d'une décoration en

diamants, présent du grand seigneur au général musulman, fut commis un jour. Les soupçons se portèrent sur elle. Cependant le général lui fit dire qu'il lui donnerait cinq cents francs si elle, qui connaissait mieux que lui les habitudes de la police française, pouvait lui faire rendre ce bijou, auquel il tenait beaucoup. Elle parla sur-le-champ d'employer Vidocq à cette opération, et conduisit le secrétaire du général chez un homme qu'elle appelait son frère et qui était son amant. Celui-ci dit que Vidocq se chargerait de l'affaire moyennant la somme de mille francs et moyennant encore que la plainte portée par le général fût retirée. Le général souscrivit à tout, et Adèle s'empressa d'écrire la lettre par laquelle la plainte était annulée, et la fit signer au général. Alors on se rendit de nouveau chez le prétendu frère, et il remit en échange des mille francs la monture de la décoration, promettant de rendre plus tard les diamants; mais le secrétaire du général s'était fait suivre d'un commissaire de police, qui arrêta Adèle et son amant. Traduits tous deux aux assises pour ce fait, ils s'accusèrent l'un l'autre mutuellement. Il fut constaté que l'homme avait vendu à un bijoutier la décoration du général. Il prétendit l'avoir fait par ordre d'Adèle, qui la lui avait remise de la part du général, parce qu'il éprouvait un moment de gêne. Adèle nia ce fait et soutint son innocence quant au vol. La justice chercha vainement à connaître sa vie : elle se disait née dans un pays où on ne trouvait pas son acte de naissance; mariée à un fonctionnaire dont elle portait le nom, et ce fonctionnaire réclamait dans les journaux. On ne retrouvait pas plus son acte de mariage au lieu qu'elle indiquait. Si nous avons pu en savoir davantage pour écrire cette histoire avec toute la réserve qu'elle

commande, c'est que, profitant des conversations que nous avons eues avec Adèle et de ses papiers, qui sont entre nos mains, nous avons pu démêler la vérité. Du reste, elle parut à l'audience sous l'auréole de la poésie. Une pièce de vers touchante et mélancolique, qu'elle avait composée peu avant son arrestation, avait été publiée par tous les journaux. Le jury accueillit les dénégations de son amant et repoussa les siennes, acquitta ce premier et condamna Adèle à trois ans de prison.

Par tolérance encore, Adèle obtint de les faire à Saint-Lazare. Elle revoyait pour la seconde fois ces tristes murs dont l'effroi s'était trop tôt effacé de son esprit. Des larmes coulèrent, abondantes et amères, dans les premiers jours de sa captivité.

Adèle était enceinte ; elle fut mise dans le corridor des nourrices. C'est là qu'au milieu des douleurs de l'enfantement elle composa une hymne à la Vierge que ses compagnes répétaient doucement autour de son lit pour calmer ses souffrances. Nous avons sous les yeux cette hymne écrite de sa main.

Vierge pure, reine adorable,
Tour de David inébranlable
Au choc des plus terribles coups,
Marie, aimable et tendre mère,
Du sein de la divine sphère
Avec bonté veillez sur nous.

Entourez-nous de cette armure
Qui garde de toute blessure
Celui qui s'en voit revêtu ;
Armure qu'une foi brûlante
Forgea pour l'âme pénitente
Que Dieu ramène à la vertu.

De notre cœur chassez le doute,
Ce froid serpent qui goutte à goutte
Distille en tous lieux son venin,

Et dans une sainte colère
Foulez aux pieds sa tête altière,
Qui corromprait le genre humain.

Comme la fleur après l'orage,
Plus brillante dans le bocage,
Ouvre son calice à nos yeux,
Faites, ô divine patronne,
Lorsqu'ici la mort nous moissonne,
Que nous renaissions dans les cieux.

Ces vers sont d'une admirable pureté, et peignent la situation de son âme.

Après ses couches, Adèle alla habiter le quartier des condamnées, soumise à la règle commune. Elle semblait résignée à son sort et avait pris la résolution énergique, après le temps de sa peine, de recommencer sa vie et d'effacer son passé. Dans cette attente, tout le temps qu'elle dérobait au travail forcé, elle le consacrait à la poésie. Dans ces rêveries, qui ne manquaient pas de charmes, grilles et verrous disparaissaient pour elle; elle était libre, elle était heureuse. Aux heures des promenades on faisait cercle autour d'elle dans le préau pour écouter ses compositions. Ses compagnes, étonnées, répétaient instinctivement son harmonieuse poésie, et versaient des larmes lorsque, se reportant à sa propre situation, elle leur disait ce premier couplet d'une romance intitulée *l'Orpheline :*

Ils sont si doux les baisers d'une mère!
Pourquoi, mon Dieu, pourquoi m'en privas-tu?
De son enfant sur cette aride terre
La mère sait protéger la vertu.
Seule ici-bas, pauvre et triste orpheline,
J'appelle en vain ce doux et tendre appui,
Le froid tombeau sur lequel je m'incline
Reste muet et mon bonheur a fui.

Voyant avec quel plaisir on l'écoutait, Adèle composa une prière qu'elle leur apprit et que dès ce jour elles se complurent à répéter. C'était encore à la Vierge qu'elle était adressée; à la Vierge, ce type de sainteté et de poésie :

Du haut de votre trône, ô divine Marie!
Du pécheur repentant, mère auguste et chérie,
Secouez sur nos fronts que souilla le péché
Ce voile radieux sur le vôtre attaché.
De ses plis azurés la grâce goutte à goutte
En tombant dans nos cœurs nous tracera la route
Qui pourra nous conduire au céleste séjour,
Où l'Éternel plaça votre brillante cour.
D'un jour pur et sans fin, douce et suave aurore,
Effeuillez devant nous, dont l'amour vous implore,
Ce bouquet virginal, miraculeux lien,
Qui vous unit au ciel dans un mystique hymen,
Et qui, produit divin, d'une divine essence,
Du fils de Dieu fait chair parfuma la naissance.
Vers la source de vie éclose en votre sein,
Pour nous désaltérer guidez-nous par la main.
Sainte reine d'en haut, votre gloire est suprême,
Les étoiles pour vous forment un diadème.
Les anges à vos pieds, pour chanter vos vertus,
Dans un pieux concert s'unissent aux élus.
Faites, mère de Dieu, qu'un des rayons de flamme
Qui brillent près de vous vienne éclairer notre âme,
Afin que, retrempés à ce foyer divin,
Du devoir à jamais nous suivions le chemin,
Et que de vos vertus, fidèle imitatrice,
Notre âme son modèle aux cieux se réunisse.

Le respect qui s'attache ordinairement au talent, surtout de la part de gens sans éducation, s'était attaché à la personne d'Adèle. La plupart des condamnées, qui ne savaient pas écrire, la priaient de le faire pour elle. Adèle était devenue le secrétaire de tout son quartier. Écrivant avec autant de facilité en vers qu'en prose, c'était ordinairement de la première manière qu'elle rédigeait les placets et les réclamations. Pendant

tout le temps de sa captivité Saint-Lazare se trouva inondé de pièces de vers à propos de la moindre chose. Beaucoup d'employés de cette prison conservent encore ceux qu'elle leur a adressés. On la nomma dès ce jour le poète de Saint-Lazare.

Adèle ne fit pas ses trois années entières à Saint-Lazare ; elle fut graciée et recouvra la liberté. En sortant de sa prison elle voulut accomplir la résolution qu'elle avait prise de recommencer sa vie et d'effacer son passé. La première chose qu'elle avait à faire pour cela était de changer de nom, et c'est ce qu'elle fit en effet. Logée dans un quartier retiré, elle demanda à sa plume de quoi pourvoir à son existence. Elle trouva toutes les difficultés d'un écrivain qui commence. C'est un autre martyrologe. Pourtant sa patience ne se lassa pas ; elle persévéra cette fois jusqu'au bout, et bientôt elle en arriva à ce point de la misère qui fait tendre la main pour manger. C'était une dernière épreuve que le ciel lui envoyait sans doute. Elle n'y succomba pas.

Un soir elle sortit de chez elle n'ayant pas mangé depuis vingt-quatre heures ; elle sortit au hasard, pour que l'air, en rafraîchissant son front, lui inspirât quelque noble pensée. Décidée à mourir plutôt qu'à tendre la main, soit pour recevoir, soit pour prendre, elle errait dans les rues. Il était deux heures du matin. Elle ne s'était aperçue ni du temps qui s'était écoulé ni des voies désertes qu'elle parcourait. Tout à coup elle s'arrête, pressée par un mal qu'elle n'avait pas encore ressenti à ce degré de force. Ses genoux fléchissent, sa voix faiblit ; chancelante, elle s'appuie sur la borne et veut s'y maintenir ; mais sa faiblesse continue ; elle voit venir un homme dont elle ne peut distinguer ni les traits ni la mise. Cet homme

s'approche ; elle le saisit par le bras, et tombe à ses pieds en lui disant d'une voix éteinte :

— Monsieur, je meurs de faim !

Quinze jours après, Adèle était établie dans un modeste appartement, où on lui mesurait toutes les choses nécessaires à la vie. Celui qui fournissait à tout cela était le même homme qui l'avait rencontrée expirant de besoin. Cet homme était un vieillard : mais ce vieillard était un libertin. Au lieu d'user du droit que lui donnait son âge, de faire du bien à une fille que la Providence avait mise sur son chemin pour la soutenir et la sauver, il lui fit des conditions honteuses, que la malheureuse accepta. Elle crut que du vice à la vertu la transition était trop brusque ; elle monta un degré de plus vers la bonne voie ; de voleuse elle devint maîtresse d'un vieillard ; mais elle ne considéra cet échelon que comme un moyen d'arriver à son but, car sa résolution était toujours la même. A l'abri de cette position, que l'avarice de cet homme lui rendait plus insupportable encore, elle tenta de se créer un avenir par ses talents. Ce vieillard avait consenti, par respect humain, à se parer d'un titre qui l'attachait à elle et qui était respectable aux yeux du monde ; le nouveau nom qu'elle avait pris elle-même était sans tache et sans antécédents, de sorte que tout paraissait pur dans cette atmosphère qu'on respirait autour d'Adèle. Elle en profita pour se produire et se faire connaître. Sous son nom d'emprunt, elle publia dans quelques journaux des poésies qui furent remarquées. Elle en adressa à nos sommités littéraires, qui toutes répondirent des lettres encourageantes et flatteuses ; quelques écrivains nouèrent même avec elle des relations intimes d'estime et d'amitié. Adèle crut alors qu'elle touchait au

moment de sa réhabilitation. Son secret était si bien enseveli, qu'elle espérait qu'il ne serait jamais découvert, et sans doute il en eût été ainsi de la part de ceux qui l'entouraient et tenaient en estime et son talent et sa personne; mais les premières atteintes de la maladie mortelle qu'elle renfermait dans son sein la forcèrent d'interrompre ses travaux. Bientôt le mal augmenta, et elle se vit confinée dans son lit.

Dès ce jour, peu à peu quelques-uns de ses amis l'abandonnèrent. Le vieillard, qui l'avait trouvée bonne pour être sa maîtresse, ne voyant plus en elle qu'un cadavre prématuré, ne reparut plus, resta sourd aux lettres suppliantes de celle qui, de son lit de douleur, implorait un dernier secours pour mourir en paix, et montra tout l'égoïsme, tout le cynisme d'un libertin endurci. Trois amis seulement lui étaient restés fidèles. Son médecin lui donnait des soins assidus et dévoués. Instruits par lui de sa position misérable, ces trois amis se réunirent, et à l'aide d'une somme recueillie entre eux, la firent transporter à la maison royale de santé du faubourg Saint-Denis. Ce fut là qu'elle mourut peu de jours après. Le hasard avait voulu qu'elle vînt expirer en face de la prison de Saint-Lazare. Lorsqu'elle fut transportée dans sa chambre, qui donnait sur le devant, elle fit les plus vives instances pour être mise dans une chambre donnant sur la cour. Ses amis et les gens de la maison insistaient pour la laisser où elle était, parce qu'elle devait s'y trouver mieux; mais force fut d'obéir à ses désirs. Ses amis, qui avaient pris cela pour un caprice de malade, comprirent après sa mort, lorsqu'ils furent instruits de tout, combien devait être déchirante pour elle la porte d'entrée de la prison de Saint-Lazare, qu'elle pouvait voir de son lit.

Adèle, avant de mourir, eut des entretiens intimes avec son confesseur, et reçut les sacrements. La crainte de voir cesser l'intérêt qu'on lui portait l'empêcha de faire une entière confidence à ses amis, auxquels, à ses derniers moments et avec l'accent de la vérité, elle raconta sa vie, en omettant la circonstance du crime pour lequel elle avait été condamnée, et de la peine qu'elle avait subie. Elle ne se vit mourir qu'à sa dernière heure. Le jour même de sa mort, ayant reçu la visite d'un poëte qui, absent, venait d'apprendre sa maladie, elle se souleva péniblement sur sa couche, et écrivit d'une main tremblante les vers suivants, qui furent ses derniers :

Quand du Christ autrefois la figure divine
Venait illuminer le toit du malheureux,
Désespoir et regrets, maladie et famine,
Tout fuyait à l'aspect de son front radieux.
De même visitant ma modeste retraite,
Vous en avez chassé la crainte et la douleur,
Et l'œil fixé sur vous, grand et noble poëte,
Je renais à l'espoir et rêve le bonheur.

Telle fut l'existence d'Adèle, qu'une première faute, encore trop commune de nos jours, entraîna dans ces fautes irrémissibles que la loi frappe tôt ou tard. Si notre organisation sociale eût été plus pure et plus indulgente, si le monde eût su pardonner au repentir, la femme séduite ne serait sans doute pas devenue criminelle; mais une fois le crime commis, Dieu l'a retranchée du monde, comme pour nous enseigner qu'il n'y avait plus miséricorde et merci qu'auprès de lui, tant est faible et imparfaite l'humanité, qui ne sait pas réhabiliter le coupable qui se repent.

Il nous reste maintenant à faire la description de la prison

de Saint-Lazare telle qu'elle est de nos jours. Cette prison est donnée comme modèle à toutes celles de France et même à l'étranger. Les soins les plus éclairés se portent chaque jour sur elle pour y faire des améliorations qui y abondent depuis plusieurs années. Nous l'avons visitée dans tous ses détails, et nous allons rendre compte de notre visite et de nos impressions.

La prison de Saint-Lazare est une des plus vastes de la France. Elle renferme les prévenues, les condamnées, les femmes publiques détenues administrativement, les femmes publiques malades, les jeunes prostituées, les jeunes condamnées pour crime ou délit commis sans discernement; le corridor des nourrices, la boulangerie et la paneterie générale des prisons de la Seine, leur lingerie générale, et les ateliers où se confectionne également tout le mobilier des prisons.

Nous ne nous occuperons maintenant que des condamnées, des prévenues et des établissements généraux, réservant les femmes publiques, leur prison et la jurisprudence qui les régit, pour un chapitre particulier que son importance nécessite.

Le service de la prison se divise en deux sections principales, celle des voleuses et celle des femmes publiques; il est une troisième section secondaire, celles des nourrices et des jeunes filles. Pour gouverner tout cela, le personnel se compose ainsi qu'il suit :

Un directeur.

Deux greffiers, un par section.

Un brigadier.

Sept surveillants.

Deux agents de travaux.

Une dame inspectrice principale.

Quatre dames inspectrices.

Quinze gardiennes.

Trois surveillants d'atelier.

Une surveillante à la correction des jeunes prostituées.

Une dame inspectrice à la correction des condamnées judiciaires.

Une surveillante à l'infirmerie de la première section.

Un médecin.

Une dame inspectrice à l'infirmerie de la seconde section.

Une surveillante.

Deux médecins.

Deux élèves internes et un pharmacien qui font le service des deux infirmeries.

Une cantinière.

Un aumônier.

La garde intérieure de toutes les détenues de Saint-Lazare, par les femmes, ne date que du mois de juillet 1838. C'est le préfet de police actuel, M. le baron Delessert, qui a institué ce mode dont on ressent chaque jour les bienfaits. Nous n'avons pas besoin de signaler ici les graves inconvénients qui résultaient de la garde faite par les hommes; et, sous le rapport du service actuel, l'ordre est parfaitement établi. L'inspectrice principale est le centre où viennent aboutir les rapports de toutes les autres inspectrices. Cette inspectrice correspond directement avec le chef de la maison. Il est encore une chose à signaler comme amélioration, quoique au premier aspect elle ne paraisse pas importante : c'est la décoration donnée à ces dames. Les surveillantes portent une médaille d'argent sur laquelle sont inscrits ces mots : *Travail et religion*. Cette médaille

est attachée à un petit ruban bleu comme une croix de la Légion d'honneur. Les inspectrices portent la même médaille, seulement elle est plus grande, et est attachée à un large ruban bleu qui descend en sautoir sur la poitrine comme la croix de commandeur : le costume de ces deux fonctionnaires est noir. On se ferait peu d'idée du respect qu'inspire sur toutes les détenues cette décoration qui est la marque distinctive de leur pouvoir. Le préfet, en l'ordonnant, a senti l'influence qu'elle pouvait exercer, tant il est vrai que là où la morale et le cœur sont absents, il faut surtout frapper les yeux. Nous avons recueilli dans la prison des preuves certaines de ce que nous avançons.

On est très-difficile sur le choix des dames inspectrices et surveillantes, et ceci peut se dire malgré l'exemple récent de madame Crombach. En général, il faut qu'elles sachent allier à une grande fermeté une indulgence intelligente. Déjà, par le choix seul de femmes pour garder des femmes, on a sensiblement amélioré le moral de la prison. Elles parlent aux détenues un langage qu'elles peuvent comprendre, tandis que celui des hommes ne pouvait leur faire aucune impression, quel qu'il fût. Par la persuasion elles peuvent obtenir beaucoup de choses, ce qu'un gardien ne pouvait pas; et connaissant mieux la faiblesse de leur sexe, elles savent l'attaquer par l'amour-propre. La dame inspectrice des condamnées nous disait qu'elle n'avait jamais à infliger de punitions sévères; qu'il lui suffisait de faire rester à la porte celle qu'elle voulait désigner comme s'étant mal conduite, pendant que les autres défilaient devant elle, pour en éprouver les meilleurs résultats.

Ce mode de surveillance par des femmes mariées, des veuves

ministratifs, soit pour d'autres motifs. Dans ce cas les condamnées à plus d'un an payent leur entretien au département de la Seine, ainsi que nous l'avons vu à Sainte-Pélagie. Il est aussi des prisonnières qu'on désigne sous le titre de *détenues à titre d'hospitalité*. Ce sont celles dont le temps est expiré, et qui restent dans la prison, soit pour continuer à allaiter leur enfant, soit qu'elles se trouvent être malades.

En joignant à ce personnel celui des femmes publiques valides, celui des femmes publiques malades, le corridor des nourrices, le quartier des jeunes détenues, les établissements généraux, et les logements des employés, on peut se figurer l'importance d'un pareil établissement, comme bâtisse.

Sous ce rapport, la majeure partie des anciennes constructions des lazaristes sont encore debout, et, solides comme ce que faisaient bâtir les moines, elles semblent défier le temps. Mais d'immenses travaux ont été faits à cette prison depuis la description que nous en avons donnée à l'époque révolutionnaire. Un seul chiffre fera juger de leur importance. De 1824 à 1832, on a dépensé pour les agrandissements la somme de 1,422,609 francs. Il est évident que la prison a changé entièrement d'aspect, et pourtant on y retrouve encore les souvenirs du couvent et de la prison révolutionnaire.

Le premier qu'on rencontre en entrant est le cadran solaire, qui porte la date de 1683. Ensuite on voit le large escalier dont les prisonniers révolutionnaires s'entretenaient tant, et la rampe de bois de chêne taillée d'une manière sévère et élégante. L'immense réfectoire qui a servi tour à tour aux moines et aux prisonniers pour les tables communes, existe aussi dans le même aspect, sauf les réparations et améliorations amenées

duisent à l'hôpital des Incurables, voisin de Saint-Lazare, et nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas de sécheresse d'âme, de dureté de cœur, d'absence de soins affectueux, souvent nécessaires, comparables à tout ce qu'on y remarque dans ce genre. Nous croyons donc que l'amélioration obtenue à Saint-Lazare doit s'étendre sur toutes les prisons de France, et sous ce rapport nous la signalons comme prison-modèle.

Nous croyons encore que la garde des hommes faite par les frères de l'école chrétienne présente les mêmes inconvénients, prenant son mal dans la même source. Sous ce rapport, à la date où nous écrivons (19 octobre 1845), les journaux rapportent la mort du frère Pascal, assassiné à Nîmes par un détenu; mort regrettable, et qui prouve combien peu les frères de l'école chrétienne savent se faire comprendre des prisonniers, et leur imposer.

Le faible personnel dont nous venons de parler suffit à garder et à faire régner l'ordre le plus parfait. Parmi une moyenne de neuf cents prisonnières renfermées à Saint-Lazare, le plus fort chiffre auquel soit monté Saint-Lazare est de treize cents, le plus bas auquel il soit descendu est de sept cents. Ce personnel se compose, comme nous l'avons dit, de prévenues, de condamnées, de jeunes filles et de femmes publiques.

Dans la section qui nous occupe, il faut distinguer les prévenues de toute espèce de délit et de crime, et les condamnées à un an, qui subissent leur peine dans cette prison. Celles qui sont condamnées à une plus longue détention sont dirigées vers les maisons centrales. Cette règle est générale, mais n'est pas invariable, comme nous l'avons vu.

Il est encore de rares exceptions, soit pour les besoins ad-

Dans la première sont les fours, constamment en activité. On emploie par jour dix sacs de farine, dont on fait trois mille deux cents pains. Il y a deux sortes de pain : celui des détenus et celui de l'infirmerie ; ce dernier est blanc. Les pains sont immédiatement rangés sur deux étages dans la paneterie, et ne sont livrés que vingt-quatre heures après leur cuisson. Nous avons goûté ce pain, qui est d'une excellente qualité. Chaque jour, immédiatement après la cuisson, un pain modèle est envoyé au directeur de Saint-Lazare, qui peut en apprécier à temps la qualité et la confection.

Après le guichet de la porte d'entrée, le premier qu'on rencontre est celui du greffe, au second étage. Derrière ce guichet, où depuis quinze ans le même homme ouvre et ferme la porte, est une salle d'attente, dans laquelle est le bureau du brigadier, à droite le cabinet du directeur, à gauche le greffe.

A droite, en entrant par le guichet, est le parloir. Ce parloir, comme celui de toutes les prisons, est à deux grilles ; il n'y a que celui-là dans la maison. Les diverses catégories de détenues ont des jours marqués pour y recevoir des visites.

En face du guichet du greffe est le véritable guichet de la prison, et on pénètre dans un large corridor, sur lequel s'ouvrent de petites chambres ; c'est le quartier de la pistole.

La pistole n'est réservée qu'aux prévenues ; les femmes publiques n'y ont pas droit, ne formant que deux catégories : l'une de condamnées administrativement, l'autre de malades. Le règlement de la pistole est le même que dans toutes les autres prisons ; nous l'avons déjà fait connaître : il est toujours sous la surveillance de l'administration. Les chambres contiennent plusieurs lits et sont chauffées par des poêles en hiver.

Les pistolières ont des heures de promenade dans le préau commun, pendant que les autres détenues n'y sont pas. Ce préau, vaste et planté d'arbres, est commun à la première section. On a soin que les prévenues, les condamnées et les jeunes filles ne puissent jamais s'y rencontrer. Il n'y a que l'infirmerie où les prévenues et les condamnées puissent se trouver ensemble. C'est un inconvénient qui n'est pas très-grave, à la vérité, mais qu'il vaudrait mieux faire disparaître. Dès l'instant qu'on a établi des catégories, il faut, autant que possible, les conserver dans tous les détails. Le local s'y oppose peut-être, et cela vaudrait la peine de fixer l'attention de l'administration. Sans doute la grande minorité de la maison est malade dans la première section; nous avons vu nous-même un très-petit nombre de femmes à cette infirmerie, et cependant il y en avait de condamnées et de prévenues. Le but dans lequel on les sépare dans le reste de leur existence cesse d'être rempli dès l'instant qu'elles peuvent communiquer entre elles, et la corruption peut non-seulement se glisser à l'infirmerie entre la condamnée et la prévenue; mais cette dernière, qui est censée innocente, qui peut être renvoyée même sans paraître devant les tribunaux, chose rare, mais qui se voit de temps à autre, est exposée à avoir pour compagne une femme coupable, qu'elle peut rencontrer encore après sa sortie de prison. Nous n'appuierions pas autant sur cet inconvénient, si nous ne posions d'ores et déjà nos principes sur l'isolement que nous ne cesserons de demander pour les prévenues, qui ne doivent jamais être flétries du contact des coupables. Mais si l'infirmerie confond les deux catégories, il y en a de spéciales pour les jeunes détenues,

et nous ne pouvons qu'approuver cette mesure, qui est le prologue de celle que nous demandons. Ces infirmeries sont, du reste, admirablement tenues, et se ressentent de celles des femmes publiques, dont nous parlerons en détail.

D'après ce que nous venons de dire, on voit déjà la division dans l'intérieur de la prison. Les prévenues et les condamnées couchent, par catégories, dans des dortoirs communs. Ces dortoirs sont vastes, aérés; ils contiennent jusqu'à soixante-quatorze et quatre-vingts lits; la surveillance en est exacte et sévère. Seulement il est une chose remarquable, c'est que les lits sont moins bien faits que dans les prisons d'hommes, et pourtant ce sont les prisonniers et les prisonnières qui les font eux-mêmes. Cette observation nous a été confirmée par le brigadier actuel de Saint-Lazare, longtemps employé à la Force.

Le jour, les prévenues ont des salles, des chauffoirs ou des ateliers, car elles ne sont pas forcées au travail; les condamnées seules y sont astreintes et se divisent par ateliers.

Le plus beau et le plus nombreux est celui de couture, qui emploie habituellement soixante-dix femmes. Dans l'atelier même est un grillage qui forme bureau, où se tient la comptabilité. Ces condamnées se mettent à l'ouvrage à sept heures du matin et ne le quittent qu'à huit heures du soir; elles n'ont que deux heures de récréation dans la journée : la première de onze heures à midi, la seconde de quatre heures à cinq.

Après cet atelier, vient celui de la passementerie; ensuite celui des bretelles, de la lingerie, enfin du cartonnage, où l'on confectionne surtout les boîtes à allumettes chimiques. Les condamnées qui ne peuvent pas être occupées à autre chose sont employées à dévider du coton.

Il y a un entrepreneur des travaux qui répartit l'argent entre les condamnées, selon la règle adoptée dans les prisons; il chauffe et éclaire les ateliers à ses frais. Pendant le travail et le réfectoire on leur fait la lecture; le livre qu'on leur lit le plus ordinairement est *le Peuple instruit par ses propres vertus.* A cet effet, il y a une chaire dans chaque atelier et dans chaque réfectoire.

Les prévenues ne sont pas soumises au costume; quant aux condamnées, elles sont obligées de le revêtir. Il y a une pièce destinée à leur vestiaire, où les objets qu'elles quittent en entrant sont soigneusement numérotés, pour leur être rendus à l'expiration de leur peine.

La cantine est en pleine vigueur, soumise à un règlement administratif et à un tarif très-raisonnable. Les détenues consomment surtout du café; quant au vin, il est limité et doit être bu sur place.

La physionomie des deux catégories de cette section est toute différente. Chez les prévenues, surtout les pistolières, on remarque principalement de l'aisance, qui tient peut-être à l'espoir d'un acquittement. Quelques-unes paraissent sombres et inquiètes sur leur sort; mais c'est le très-petit nombre. Chez les condamnées, c'est la résignation, et nullement l'ennui, qui éclate sur presque toutes les figures; quelques-unes même semblent heureuses de jouir du bien-être de la prison. Attentives à leur ouvrage, elles paraissent dociles à tous les ordres et ardentes au travail, qui trompe les heures de la captivité. On se rendra parfaitement compte de cet état si l'on réfléchit que la plupart ne sont condamnées qu'à une année de prison. Leur santé est généralement bonne, grâce au régime et au bon air

qu'on y respire. C'est la prison de Paris dans laquelle le choléra a fait le moins de ravages.

La discipline est parfaite, bien ordonnée par le directeur, sévère et juste dans toutes les occasions, bien appliquée par les inspectrices et les surveillantes. La seule grave infraction qui ait été commise, l'a été dernièrement, à propos de l'évasion de la dame de *Caylus*, secondée par une inspectrice dont nous avons parlé, et qui expie maintenant son crime dans les prisons. Cette affaire, encore toute récente, doit être trop présente à la mémoire de nos lecteurs pour que nous la répétions ici.

La section des jeunes détenues se divise en deux quartiers, celui des voleuses sans discernement, et celui des prostituées avant l'âge.

Celui des petites voleuses est au premier; celui des jeunes prostituées au second. Elles ne communiquent jamais ensemble, et sont du reste soumises au même régime.

Leur promenade a lieu dans le préau commun, à des heures où elles sont seules; elles mangent dans un réfectoire qui leur sert en outre de classe à d'autres heures, où elles profitent des tables pour écrire. On voit au-dessus de ces tables de quoi suspendre les modèles. L'école de ces jeunes filles est fort bien tenue, et c'est un grand progrès dans le système pénitentiaire, que d'initier à l'éducation de la vie sociale des enfants qui, s'ils avaient reçu plus tôt de l'instruction, n'auraient peut-être pas failli. Leurs dortoirs, différents des dortoirs communs, sont divisés en petites cellules, où chaque détenue couche seule. Les cellules ne sont séparées que par un grillage, ce qui est un inconvénient auquel on songe à remédier : on en compte soixante-douze dans les deux quartiers.

Les jeunes détenues ont en outre des ateliers. Dans chacun brille l'image de la Vierge. Elles confectionnent des bretelles, des casquettes et des broderies. Une chaire, comme dans toute la maison, est dans chaque atelier et dans chaque réfectoire. On s'applique surtout aux lectures pour elles.

Le jour de notre visite nous sommes arrivés au moment du repas dans le quartier des jeunes voleuses. Il y en avait dix-sept présentes au réfectoire et sept à l'infirmerie, en tout, vingt-quatre. Les jeunes prostituées étaient à la promenade; nous les avons rencontrées plus tard. L'uniforme dont elles sont revêtues et la marche décente deux à deux représentaient à s'y méprendre la promenade d'une pension. Nous avons remarqué qu'aucune d'elles n'était jolie.

C'est surtout à ce quartier que s'attachent les soins des dames de charité et des autres sociétés philanthropiques. Elles sont en cela secondées par l'administration, et tâchent de rendre la vie qui commence pour ces jeunes filles exempte de rechute, en fixant leur avenir.

Le corridor des nourrices est une institution modèle qui n'existe qu'à Saint-Lazare. Là, prévenues, condamnées, femmes publiques, lorsqu'elles sont enceintes, reçoivent les secours et les soins que réclame leur état sans sortir de la prison. Beaucoup d'enfants voient le jour à Saint-Lazare, et cette sécurité d'avenir pour les mères est aussi salutaire qu'intelligente. La société est d'une exacte justice en ne confondant pas la mère avec la coupable, et la détenue, en ne quittant pas la prison pour faire ses couches, n'apporte aucune perturbation dans l'ordre habituel. Le corridor des nourrices a une bien autre portée : il prévient l'avortement et peut-être l'infanticide. Là, nulle

honte, nul reproche pour celle qui devient mère; son enfant est reçu dans le monde comme tous ceux qui naissent, et il est baptisé dans la chapelle, symbole touchant d'égalité de tous les hommes devant Dieu.

Lorsqu'une mère est arrêtée et qu'elle a un jeune enfant, on lui donne quatre jours pour le placer; si au bout de ce temps elle ne l'a pas fait, l'administration le place elle-même dans un établissement à cet effet. Du reste, c'est aussi à ce quartier que se concentrent tous les soins des diverses sociétés pour veiller sur ces enfants.

Il y a aussi une règle générale pour la sortie des enfants et des mères; mais une tolérance bien entendue fait souvent enfreindre la règle, et la loi faiblit en faveur de l'humanité.

Nous avons assisté à la distribution des vivres des nourrices. Elles n'ont pas de réfectoire et mangent chacune à part. Leur local se compose de cinq salles d'infirmerie à dix-neuf lits. Chaque lit est composé de deux matelas. Elles ont tous les jours des vivres gras, du pain blanc, et un quart de litre de vin.

On compte dans la prison cinquante cellules de punition dites *séparées*, et quatre cellules de force pour les filles furieuses.

Les cellules de force sont semblables à celles de nos hôpitaux; on y met les femmes furieuses en attendant qu'on ait décidé de leur sort.

Les cellules de punition sont assez vastes. Le jour arrive d'en haut, clair et pur, par un auvent; un grillage en bois, descendant du plafond au plancher, coupe la cellule au quart devant l'auvent. Un lit, une table et une chaise forment tout

l'ameublement. La femme punie est ainsi entièrement séparée de toutes ses compagnes ; on lui accorde une heure de promenade solitaire par jour. La femme peut travailler dans sa cellule.

Quand nous avons visité ce quartier, nous en avons trouvé une séparée. C'était une jeune détenue; elle y était depuis longtemps et devait y rester jusqu'à la fin de sa peine; une faute grave et souvent répétée avait nécessité cette mesure. Cette jeune fille, d'un physique commun et bas, s'occupait à confectionner des casquettes.

Il nous reste à parler de la chapelle, située dans le milieu de l'établissement, et dont le dôme se projette dans le jardin de l'infirmerie des femmes publiques.

Le vaisseau de l'église, bâti en long, est surmonté de ce dôme, au-dessous duquel est l'autel principal où l'on dit la messe les dimanches. Pour arriver à cet autel, il faut monter une vingtaine de marches, ce qui, au lieu de lui donner de la majesté, l'isole entièrement du reste de l'église et ne permet aucune communication entre le prêtre et les assistants. Au dessus de l'autel, et comme allégorie sans doute, est placé un grand tableau représentant la *Madeleine repentante*. Au fond de l'église, en face de l'autel, sont les fonts baptismaux. C'est la seule prison de France où on en voie.

L'église a des tribunes dans le haut et des séparations dans le bas. A l'aide de ce moyen, les diverses catégories de détenues peuvent assister aux offices sans communiquer entre elles.

Nous avons déjà dit que les détenues n'étaient pas forcées d'assister aux offices. Cette mesure, toute de tolérance et de religion bien entendue, a obtenu les plus heureux résultats. Presque toutes les prisonnières vont à la messe et s'y compor-

tent avec décence; un grand nombre même y apportent la plus grande ferveur.

L'aumônier de la prison s'applique à ramener les détenues vers Dieu par un langage approprié aux circonstances. Tous ses soins tendent à une chose surtout importante, c'est la régularisation des ménages bâtards si communs dans le peuple. Il fait contracter le plus possible des mariages à ceux qui vivent depuis longtemps ensemble sans songer qu'outre l'infraction à la morale, les enfants portent les peines du désordre de leurs parents. L'aumônier compose encore des petits livres à l'usage des prisonnières.

Nous aurons occasion de revenir à la fin de cet ouvrage sur les règles et le régime de Saint-Lazare, dont nous ne pouvons qu'approuver l'organisation actuelle.

Le jour où nous avons visité la prison de Saint-Lazare, le greffier nous a remis la note suivante :

Saint-Lazare, première et deuxième section.

Population de la fermeture du 12 octobre 1845,

Première section.	447
Deuxième section.	456
Total. . .	903

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

NOTES.

LES PLOMBS DE VENISE.

(1 et 2) M. le comte Daru, Histoire de Venise.

L'ABBAYE.

(1) Buchez et Roux, Histoire parlementaire.

SAINT-LAZARE.

(1) Roucher se trompe, puisque le registre d'écrou n'en contient en tout que soixante-douze.

(2) Tableau historique de la maison Lazare.

(3) Histoire des Prisons, tome III.

(4) Assassinat commis sur quatre-vingt-et-un prisonniers de la prison Lazare, les 7 e 8 thermidor, etc. Tableau historique de la maison Lazare, depuis son ouverture jusqu'au 9 thermidor. L'Agonie de Saint-Lazare, sous Robespierre, par Dusaulchoy. Faits historiques et Anecdotes sur la maison de Saint-Lazare, par Jaubert, etc.

(5) Assassinat commis sur quatre-vingt-et-un prisonniers, etc.

(6) M. Tissot, Dictionnaire de la Conversation.

(7) La Vérité sur la famille de Chénier, par L. J. G. de Chénier, avocat, neveu d'André et de Marie-Joseph.

(8) Tout le dialogue de cet épisode est copié dans la brochure de M. de Chénier.

(9) « J'ai été forcé de m'occuper en premier lieu des poésies publiées parce que beaucoup de pièces contiennent des inexactitudes, des changements ou des omissions que je signale. J'indique les sources où il a puisé dans les poëtes grecs ou latins; mais d'après ses propres notes on serait sujet à errer si l'on faisait cela sans avoir l'auteur lui-même pour guide. On pourrait désigner tel poëte ancien plutôt que tel autre, parce que tous deux offriraient la même pensée. Les indications d'André me sont d'autant plus faciles à vérifier que j'ai les livres avec lesquels il travaillait, en sorte que j'ai pu déchiffrer des abréviations et des signes de reconnaissance qu'il n'a faits que pour lui, et qui semblent au premier coup d'œil inintelligibles. Tel est en substance le travail que je compte publier et qui pourra former deux volumes. »

(*Extrait de la lettre de M. de Chénier du 20 septembre 1845.*)

FIN DES NOTES.

TABLE.

LES MINES DE SIBÉRIE.

L'Inquisition du Nord.—La Sibérie justifiée par les Russes. — Mystères de la politique russe. — Les Mines. — Colonisation de la Sibérie. — Nikita Demidoff. — Produit des mines de l'Oural. — Population des Mines. — Mentschikoff. — Sa fortune, son exil et sa mort. — Biron et Munich se succèdent dans la prison que le second a fait bâtir pour le premier. — Histoire de Lestocq. — Conspiration en faveur d'Élisabeth, fille de Pierre le Grand. — Révolte des régiments. — Élisabeth proclamée impératrice. — Supplice de la princesse Lapoukin. — Exil de Lestocq. — Sa misère en Sibérie. — Son rappel. — Il reprend chez les ennemis ses dépouilles qu'ils s'étaient partagées.—Le prisonnier et le cadavre. — Grégoire Orlof. — Catherine despote et libérale. — Imposture de Pugatscheff. — Un trait de l'empereur Nicolas. — Niemcewicz. — Radischeff. — Avénement au trône de Nicolas. — Révolte des régiments. — Fermeté du czar. — Histoire du prince Troubetzkoï. — Kotzebue. — Prascovie Loupouloff et le roman de Mme Cottin. — Détails topographiques sur la Sibérie. — La vie des exilés et des mineurs. — Considérations générales................ 1

LES PLOMBS DE VENISE.

I

Description des Plombs. — Affreux supplices que les prisonniers y endurent. — Les Plombs anciens. — Les Plombs modernes. — Marino Faliero. — Conspiration du doge. — Le complot est révélé aux Dix. — Exécution des coupables. — Mort de Marino Faliero. — Le comte Carmagnola. — Sa fortune. — Ses revers. — Il est sacrifié à la jalousie des patriciens. — Rappelé à Venise, il est arrêté. — On l'emprisonne. — Il est conduit bâillonné au supplice. — Son caractère. — Histoire du doge Foscari, et malheurs de Jacopo Foscari, son dernier fils. — Horrible politique de Venise.. 41

II.

L'inquisition politique à Venise. — Composition et opérations du conseil des Dix. — Andréa Venier, fils du doge emprisonné. — Les cornes du patricien. — Fameuse conspiration espagnole. — Sanglantes exécutions à Venise. — Jacques Pierre et Renault. — Emprisonnement de Casanova sous les Plombs. — Son évasion. — Silvio Pellico. — L'incendie. — Les Plombs modernes......................... 86

L'ABBAYE.

L'Abbaye, prison militaire dès l'origine. — Maison de correction à l'usage des jeunes gens de famille. — Le neveu du général Wurmser. — Tragique événement. — Réflexions sur la démoralisation des anciennes armées françaises. — Preuves à l'appui. — Rébellion du vicomte d'Harembure. — Les gendarmes Dessaignes et Desforges. — Double tentative d'évasion. — Le supplice. — Querelle de deux détenus à l'Abbaye au sujet d'un portrait de femme. — Sanglant dénoûment. — Période révolutionnaire. — La révolution commence à l'Abbaye. — Les gardes françaises mis en liberté. — Le marquis de Favras. — Les députés de l'assemblée nationale. — Cazotte. — Sombreuil. — Reding. — D'Épremenil. — Beaumarchais. — Massacre dans cette prison. — Récit de Journiac Saint-Méard. — Circonspection, impartialité du tribunal des massacreurs. — Maussabré. — Montmorin. — Chiffre exact des victimes. — Madame Roland. — Charlotte Corday. — L'Abbaye pendant la terreur. — La réaction thermidorienne. — L'Abbaye sous l'empire. — L'Abbaye moderne... 135

SAINT-LAZARE.

I

Saint-Lazarre couvent. — Hôpital. — Maison de correction. — Prison révolutionnaire. — Registres d'écrous. — Causes générales d'emprisonnement. — Nombre des prisonniers entrés jusqu'au 12 pluviôse. — Liste des soixante-et-onze prisonniers transférés de Sainte-Pélagie. — Dix condamnés à mort. — Quarante-six mis en liberté. — Détails sur le transfert. — Transférés de Bicêtre. — Révolte. — Harangue d'Henriot. — Description de la prison. — Régime. — Cange, commissionnaire de Saint-Lazare. — Ronsin. — Deffieux. — Vincent. — Anacharsis Clootz. — Conspiration des prisons. — Mesures de rigueur. — Commissions populaires. — Tables communes. — Perinal, traiteur. — Complot de Saint-Lazare. — Joubert, Manini, Coquery, Pepin Desgrouettes, Robinet, dénonciateurs. — Première fournée. — Vingt-six personnes. — Seconde fournée. — Vingt-huit personnes. — Constant. — Créqui Montmorency. — Goësman. — Le baron de Trenck. — Roucher. — Sa correspondance. — Ses derniers vers. — André Chénier. — La vérité sur sa captivité et sa mort. — Troisième fournée. — Vingt-huit personnes. — Les frères Trudaine. — Madame de Maillé. — Loizerolles. — Explication de l'erreur du père et du fils. — 9 thermidor. — Personnes rayées des listes. — Fin de la prison révolutionnaire.............................. 227

II

Rapport de Paganel. — Décret de la Convention. — Carle Migelli, dite Aspasie. — Sa passion pour un noble. — Son abandon. — Sa folie. — Assassinat de Féraud. — Exécution d'Aspasie. — Jeanne-Marie Tarin, veuve Morin et sa fille. — Crime médité aux Batignolles. — La trappe. — Menaces de mort. — Arrestation. — Condam-

nation. — Grâce. — Adèle F..... — Séduction. — Abandon. — Vol. — La poëte de Saint-Lazare. — Sa mort. — Personnel de Saint-Lazare. — Inspectrices et gardiennes. — Leurs décorations. — Garde des détenues par les religieuses. — Prévenues. — Condamnées. — Jeunes prostituées. — Voleuses sans discernement. — Dépense de 1,422,609 francs. — Souvenirs révolutionnaires. — Le réfectoire. — Les barreaux de fer. — Chemin de ronde. — Lingerie générale. — Mobilier. — Boulangerie et paneterie. — Pistolières. — Infirmeries. — Ateliers de couture, de passementerie, de cartonnage. — Costume. — Cantine. — Physionomie des détenues. — Quartier des jeunes détenues. — Leur école. — Corridor des nourrices. — Leurs vivres. — Leur régime. — Cellules de punition. — Séparées. — Chapelle. — Aumônier. — Mariages qu'il fait. — Population de Saint-Lazare........................ 309

FIN DE LA TABLE.

Imprimerie Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

